

# Notes du mont Royal

[www.notesdumontroyal.com](http://www.notesdumontroyal.com)

Cette œuvre est hébergée sur « *Notes du mont Royal* » dans le cadre d'un exposé gratuit sur la littérature.

SOURCE DES IMAGES  
Google Livres



L E S

811037

# BIEN-FAITS DE SENEQVE

Par M.<sup>re</sup> François

## DE MALHERBE

Gentil-homme Ordi-

naire de la Cham-

bre du Roy.



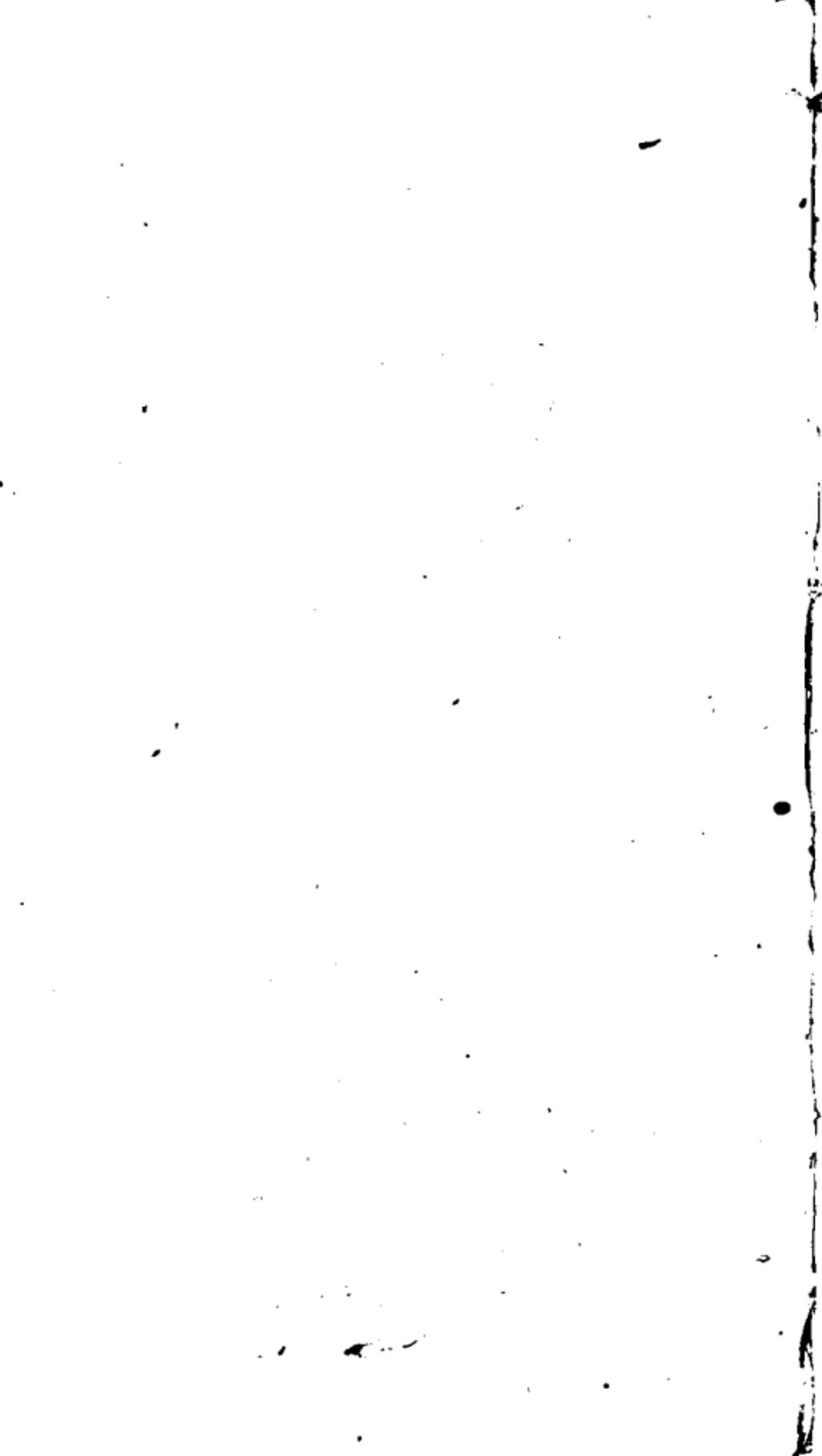
A LYON

Chez FRANÇOIS HUGVETAN  
Merciere.

---

M. DC. LIII.







# A V L E C T E V R, S A L V T.

**N**E ne veux auoir autre excuse enuers toy, amy lecteur, pour le supplement des fautes, que i'ay peu commettre en la traduction de cest œuure tant difficile, que la lecture, que tu as peu, ou pourras faire de son auteur en sa langue primitive. Laquelle si bien & diligemment tu lis, tu en trouueras à la verité la phrase & liayson fort elongnée de ceux, qui ont fait iusques à ce iourd'huy profession d'eloquence: car la lecture en est non seulement dure & scabreuse, ains grandement difficile, & en plusieurs endroits deprauée, peruertie, interrompue, imparfaite, mutilée, tronquée, transmüée, manque, & mal sonante: de sorte que toy mesme ( quiconque es homme de iugement ) proiesteras estre malaisé, & presques du tout impossible d'en pouuoir

tirer le vray sens en plusieurs lieux :  
 comme mesme le testifie Erasme, homme  
 de sçauoir nompareil, qui non contant  
 d'une, par deux ou trois diuerses fois l'a  
 corrigé & amendé, où il a trouué tant  
 de corruption & fautes, qu'il proteste  
 n'en auoir oncques en authheur qu'il eust  
 iamais veu ny leu, autant noté, qu'il en a  
 fait en cestuy cy. Et mesmement qu'en la  
 pluspart de ses escrits. sont souuentefois  
 plusieurs choses requises, & qui man-  
 quent tant en l'ordre qu'en la composi-  
 tion, suite, & fin. Car en premier lieu on  
 a coustume de traiter de la substance  
 de la chose, & que c'est. Ce que l'on fait  
 entendre par la diuision, que l'on en fait  
 en digerant ses parties en bon ordre, &  
 à une chacune d'icelles en faisant au-  
 tant, à sçauoir, quand il est premiere-  
 ment traité de ce qui appartient à la  
 substance de la chose proposée: seconde-  
 ment, de ses accidents: & finalement, de  
 ce, ou qui en approche, ou qui en est recu-  
 lé, & y contraire, & mesme du profit &  
 dommage, qui de là prouient. Et quand  
 aussi il est apertement deduyt par quel  
 moyen.

moyē ces choses s'acquierēt, se cōseruēt, &  
 s'augmentēt; ou au contraire, cōme elles se  
 doiuent euter, reietter, ou diminuer: à ce  
 que tout le liure soit ainsi qu'un corps cō-  
 sstāt de ses mēb- es, denēmēt & cōuenable-  
 mēt colloquez: choses, que tu admireras  
 (si biē les cōsideres) en Aristote, & les de-  
 sireras en Senegue. Car aussi il ne propose  
 ny ne diuise pas tousiours sō suieēt: & s'il  
 aduiēt, qu'il le face, il ne suit pas ce qu'il  
 a proposé, ains à toutes occasions qui se  
 presētēt fait des discours outre l'argumēt  
 principal, & recōmence incontinet cōme  
 de nouueau ce qu'il a promis. Il n'vse  
 gueres souuēt de trāsitions: ce que toutes-  
 fois sert beaucoup à la doctrine, de l'en-  
 seignāt, & luy apporte grande lueur &  
 clarté. Souuentes fois aussi vers la fin de  
 son œuure, il le commence à diuiser: ce  
 qu'il fait, quand s'estant oublié, il repe-  
 se le mesme qu'il a dit au dessus. Chose,  
 qui mostre euidentement, qu'il a ce vice,  
 ou de ses exercitations declamatoires,  
 ou (qui plus approche de la verité) par  
 faute de meure & diligente premedita-  
 tion, quand il venoit à escrire: ou même à

cause qu'il n'a pas tousiour tant suuy  
 le iugement & la raison des choses, que  
 la vehemence & precipitation de son  
 esprit. De maniere qu'en plusieurs  
 endroits tu trouueras son parler non  
 tant marcher, qu'estre porté à la volée:  
 plustost sauteler, qu'aller moderement &  
 & le petit pas, & mesmement en la  
 pluspart de ses sentences. Quant à liay-  
 son & composition de ses mots, il use peu  
 de conionctions copulatiues, ou disincti-  
 ues: ce que toutesfois sert comme de nerfs  
 à toute l'oraison. Il se delecte aussi  
 par fois d'une façon de parler, où sont  
 plusieurs conionctions omises, & ne-  
 cessairement entendues: ce que quelque  
 fois sert plus à la vehemence, ou ( pour  
 mieux dire) à la viuacité & industrie  
 du parler. Et est souuent telle l'entre-  
 suite & lyaison de sa forme d'escrire,  
 que l'on feroit grand doute si le membre  
 de son oraison doit estre rapporté, ou à  
 ce qui a precedé, ou à ce qui s'ensuit. C'est  
 la raison pourquoy Quintilian (auteur  
 de non mediocre estime & iugement) ne  
 veut, que les ieunes enfants, dès le comē-  
 cemens

cement de leurs études, s'estudient à el-  
lire & imiter. Car quant à ce, qui con-  
terre le los & gloire, que merite  
ce personnage, il luy attribue ( au di-  
xiesme liure de ses institutions rhetori-  
ques) tel usage de stile, qu'il dit, qu'il  
n'y a genre d'escrire, auquel il n'ayt  
versé: il luy attribue un entendement  
facile & copieux: il luy attribue l'estu-  
de & la cognoissance de plusieurs arts,  
& sciences: il le confesse abonder en  
plusieurs belles sentences: il approu-  
ue grandement la liberté, dont il use, à  
reprendre les vices des hommes: adiou-  
stant au demeurant, ses liures estre tres  
utiles & profitables, à instruire &  
former les mœurs. Et pour le faire  
bref, il confesse qu'il y a plusieurs cho-  
ses en ses œuvres, qui non seulement  
sont dignes d'approbation, mais aussi  
meritent grande admiration. Je ne  
veux toutesfois, que ces choses soient de  
nous ainsi dites, que par cela nous  
entendions destourner l'homme studieux  
de la lecture de cest authenr: qui au con-  
traire, l'a uons avec les grands tant estimé

pour les causes deuant alleguées, que  
 le proposants à tous autres, en auons  
 traduit ce liure, pour à tous le publier,  
 faire voir. & lire: bien asseurez de quel  
 fruct & erudition, & de combien ex-  
 cellente & recommandable doctrine  
 & vertu il est farcy: Mais i'ay dit ce,  
 que dessus, à fin de te monstrer, amy le-  
 ctur, la peine & travail, que i'ay eu à  
 le traduire, pour sa difficulté & mutila-  
 tion. Lequel vice neantmoins ne luy doit  
 estre imputé, ains plustost au temps, du-  
 rant lequel il a vescu, ou ia pour la plu-  
 spart estoit changé, & presque du tout  
 aboly & abastardy le diuin parler, &  
 l'escrire Latinement, de la diuine elo-  
 quence de Ciceron, & phrase de Virgile.  
 Tant y a, que i'oseray asseurément di-  
 re & affermer sans arrogance, que le  
 langage de ceste mienne traduction ne  
 sera trouué de ceux de bonne volonté &  
 iugement estre moins bon François, que  
 celuy de Senegue est bon Latin. Car ou-  
 tre ce, que ie me suis pour la plus part  
 reculé de l'usage quasi commun à tous  
 traducteurs modernes. qui semblent (contra  
 les

les preceptes & exēple de tous les anciens  
 tenir plus de compte des termes, que du  
 sēs des autheurs qu'ils tradui: ē: iay tou-  
 siours tasché (entant qu'il m'a esté loysi-  
 ble par la relasche & intermission de mes  
 plus graues estudes, & le peu de sçanoir  
 & iugement que i'ay des hautes sciences  
 de philosophie) d'exprimer le sens de  
 l'autheur le plus fidellement, & avec les  
 plus communs & familiers termes Fran-  
 çois, qu'il m'a esté possible. Et aux lieux,  
 où le texte estoit ou tant obscur, ou tant  
 manque & peruertey, ou tant douteux  
 & incertain, qu'il esteit plus besoing de  
 quelque dinin, que d'un interprete, i'ay  
 aucunefois adionsté que que chose du  
 mien pour plus grande declaration  
 de l'autheur: autrefois, ten ay osté &  
 diminué: suyuant tousiours neantmoins  
 le sens, qui m'a semblé plus conforme  
 au iugement & opinion, & plus approu-  
 ué moral d'iceluy. Car mon aduis a tou-  
 siours esté tel, qu'il est non seulement  
 plus certain & expedient, mais aussi  
 plus raisonnable de prendre tout ce,  
 qu'escriuent les autheurs en la meil-  
 leure & plus saine partie, qu'autre-

menti. Ce que bien qu'en sont & par tout ne se puisse faire, si doit on nonobstant, en quelque lieu que ce soit, plus tenir compte de l'honnesteé, qui fait les esprits bons, que de la iouissance qui les rend allegres. Au contraire de la beauté, pollissure, & ornement du langage, que du vray sens & intention de l'auteur: comme si le langage estoit necessaire, ou fust trouué à autre fin, que pour représenter les choses inuentées par l'esprit: ou comme s'ils ignoroient, que, sont ainsi que les conceptions sont communes à toutes langues, aussi vne chacune d'elles a ses termes & figures particulieres, pour exprimer ce, qu'on veut dire. Or ayant trouué, comme i'ay dit, telle difficulté & corruption en c'est oeuvre, se se supplie prendre en bonne part: ce mien travail, lequel combien qu'en plusieurs endroits n'ait peu atteindre la perfection de son dessein, si n'en est il en cela, comme se pensent-ils, à blasmer.

Adieu, amy Lecteur.

TRAD



9

TRAITE  
DES  
BIEN-FAITS  
DE SENEQVE

---

CHAPITRE I.



Nous plusieurs & diuers  
erreurs, de ceux qui viennent  
remerairement, & sans con-  
sideration, i'oserois dire  
(amy Liberal) celoy là estre  
le plus pernicieux, que nous  
ne scauons donner à autrui, ny d'vn autre  
receuoir, les biens & plaisirs que nous fai-  
sons, ou qui nous sont faits. Au moyen  
dequoy, il s'ensuit, qu'iceux mal assignez  
soient aussi mal deuz, & dont à tard nous  
nous plaignons, quand ils ne sont rendus.  
Car aussi sont ils perdus, quand ils sont ainsi  
colloquez.

## 10 LES BIEN-FAITS

colloquez. Et ne se faut esbahir, qu'entre tous les vices humains ( qui sont grands & innumerables ) ne s'en trouue aucun plus frequent & coustumier, que celuy d'ingratitude. Ce que cetties ie voy aduenir pour plusieurs raisons. La premiere & principale est, pour ce que nous n'auons pas egard à qui nous faisons plaisir : mais quand nous voulons prester argent à quelqu'un, nous cherchons premierement, & nous informons quel il est, & de quel estat. Nous ne espondons point nos semences en camp las, & sterile. Sans egard nous iettons plus tost çà & là nos bien-faits, que nous ne les distribuons iustement, & à ceux qui le meritent. Et ne scaurois dire aisément, lequel des deux est plus deshonnette & à blasmer, ou refuser vn bien-fait, ou en demander recompense. Car telle maniere de credit est tel, que par iceluy on espere autant recevoir, qu'on en apporte volontairement : dont se plaindre, quand nous n'en sommes recompensez, est (à la verité) chose tres-vilaine & deshonnette : par ce que, pour la descharge de tel credit, il n'est besoin de biens ny de facultez ; ains seulement d'un cœur memoratif & non ingrat. Car celuy là rend assez le bien qu'il a receu d'autrui, qui d'un cœur volontaire s'en reconnoist debteur. Mais comme ainsi soit, qu'en ceux là est le crime, qui de parole & de confession, sans vouloit rendre le plaisir receu, se

monstrent

## DE SENEQUE II

monstrent ingrat ; aussi est il en nous pareillement. Nous en experimentons plusieurs de leur nature ingrats , & en faisons plusieurs : pource qu'à quelque fois nous sommes reprocheurs , & exacteurs importuns : autresfois si legers & inconstans, que bien tost apres nous nous repentons du bien & plaisir qu'auons fait. Aucunesfois nous cōplaignants, & calomnians mesme les moindres moments & articles de temps qui puissent estre , corrompons toute la grace du bien , non seulement que nous auons fait , mais aussi de celuy à qui nous l'auons fait. Or qui est celuy d'entre nous , qui iamais fut content ; ou d'estre prié legerement , ou seulement vne fois ? Qui fut oncques celuy , qui soupçonnant qu'on le voulust requerir de quelque chose , ne ridast le frond ? ne tournast la face d'autre costé ? ne seignist auoir mille empeschemens , mille occupations ? qui par longs propos & tout exprés controuuez ; ou il n'y a ny fond ny rive, ne retranchast l'occasion de n'estre employé en ce , dont il craignoit estre requis ? & qui par diuers moyens n'ayt tasché à deceuoir les necessitez pressées ? Ou qui , estant surprins , n'ayt delayé & cruellement denié la chose ? Ou s'il l'a promise ; ne l'ait fait avec vne difficulté ; en haugant & frongant les sourcils , accompagnez de paroles si malicieuses , qu'elles ne peuvent qu'à peine, issir de l'estomach ? Or n'y a il nul , qui volon-

## 72 LES BIEN-FAITS.

tiers se sente redevable de ce qu'il n'a re-  
ceu, mais l'a arraché & tiré par importuni-  
té, & quasi par force. Aucun peut il estre  
obligé à celuy, qui luy fait plaisir ou par  
ostentation, ou par despit, ou par ennuy, ou  
de crainte d'estre de luy molesté & impor-  
tuné? Si tel pense qu'on luy soit redevable  
de ce qu'il a lassé par son delayement, ou  
tourmenté par vne attente, celuy à qui il  
fait plaisir, il le trompe. Le plaisir est deu à  
la personne, par vn mesme vouloir qu'on  
le fait: & pourtant il ne le faut faire negli-  
gemment. Car à vn chacun est deu ce, qu'il  
a receu de celuy, qui l'a fait & donné à re-  
gret & par contrainte. Ny ne doit estre  
fait le plaisir laschement, & par vne maniere  
d'acquit, & avec dilation. Car comme en  
tout deuoir, soit grandement prisee la vo-  
lonté de celuy qui fait plaisir, il est à presu-  
poser, que celuy, qui l'a fait lentement, & à  
regret, a longuement refusé de le faire. Ny  
moins se doit faire iniurieusement, & avec  
reproche. Car comme il soit ordonné de  
nature, que les iniures descendent de plus  
haut que les merites, & que ceux cy s'esua-  
nouissent plus legerement, & les autres se  
retiennent plus longuement en la memoire:  
quelle recompense attend celuy, qui offen-  
se & fait desplaisir, lors qu'il oblige? Celuy  
là est assez reconnaissant enuers luy, le plai-  
sir & bien qu'il luy a fait, qui le luy quitte.  
Et combien que le nombre des ingrats soit  
grand,

grand, si ne faut-il pas, ce nonobstant, que nous devenions plus lents & tardifs à faire plaisir. Car premierement (comme j'ay dit) nous en accroissons & augmentons le nombre, par ce moyen : & d'avantage, nous sommes, en cela, imitateurs de Dieu immortel, qui ne peut estre destourné de sa largesse & abondante liberalité, par les sacrileges mesmes de ceux, qui le mesprisent & contemnent, qu'il ne leur en face. Et vse par ce moyen, de sa nature, en faisant bien à toutes choses, & entre icelles aide ceux, qui reçoivent ses dons malicieusement. Suivons le donc & imitons, comme nostre guide, en tant que l'humaine imbecillité peut supporter. Faisons plaisir à autrui, & ne le baillons point à usure. Celsuy merite estre trompé, qui, en faisant plaisir, pense en recevoir autant. Mais il m'en a mal prins & dira quelqu'un. A quoy ie respos, que ores que nos enfans, & nos femmes ayent souvent frustré nostre esperance, si est-ce que pour cela nous ne laissons de les nourrir, & entretenir, & ne repudions nos femmes. Et si ainsi est, que nous nous opinastions tant à l'encontre des experiences, que quelque perte qu'ayons faite en la guerre, ny pour aucuns naufrages qu'ayons souffert sur la mer, ne delaissons à y retourner : combien à meilleure raison est il plus convenable de persister en nos bien-faits ? chose, que si aucun ne fait, pour autant qu'il

## 14 LES BIEN-FAITS

n'en a esté recompensé, il est à presumer, qu'il ne l'a fait à autre intantion, que pour en receuoir la pareille : & par ce'a il fait bõne la cause des ingrats, auxquels est reputé à villainie & deshonesteté, de ne rendre le plaisir qu'on leur a fait. Ne voyons nous pas, combien il y en a par le monde, qui s'õt indignes de veoir la lumiere du soleil ? Et toutesfois le iour se leue sur eux, aussi bien que sur les autres. Combien y en a il, qui se plaignent d'estre naiz au monde ? toutesfois nature leur donne nouvelle lignée, souffre & endure ceux, qui point ne voudroient estre. Le propre d'vn haut & magnanime courage, & d'vn homme de bien, est, de ne suivre pas le fruit & recompense, qui prouient des bien-faits & plaisirs, ains les bien-faits seulement : de sorte, qu'apres auoir trouué des personnes ingrates, il se puisse adresser à gens recognoissans. Quel auantage seroit ce, de profiter à plusieurs, si nul ne deceuoit & trompoit l'autre ? En cela gist & consiste la vertu du bien-fait, quand on n'en attend aucune recompense : duquel le fruit en est incontinent recueilly de l'homme de cœur & magnanime. Tant s'en faut, certes, que cecy nous doine rebuter, & rendre plus lasches, & remis en chose si belle & plaisante, que, si l'espoir m'estoit vne fois osté de iamais ne trouuer homme qui recogneust le plaisir que ie luy esse fait, j'aimerois mieux ne receuoir bien, que

de

de n'en faire point. Car celuy qui n'en fait, est pire que ingrat quelconque. En concludant ie diray en cecy mon aduis : c'est que celuy, qui ne recognoist & ne rend le bien & plaisir qu'on luy fait, n'offence pas moins, que celuy, qui ne l'a fait en temps & saison qu'il en a esté requis.

---

## CHAPITRE II.

*Q*ui veut faire plaisir à plusieurs, pour vn coup,  
 Qu'il addressera bien, il en perdra beaucoup.

Au premier vers, l'vn & l'autre est blasme. Car enuers vne commune, ne faut estre par trop liberal & prodigue: aussi qu'en nulle chose, & principalement en plaisirs, dons gratuits, & bien-faits, n'est honneste la trop grande largesse. Desquels si tu en ostes le iugement, ils cessent d'estre nommez bien-faits & liberalitez, & changent leur nom. Le second vers est merueilleux, en ce que, pour auoir bien addressé vn bien fait, il console la personne sur les dommages & interests de plusieurs perduz. Ie te prie, de considerer cecy estre plus vray, & plus seant à la grandeur du bien-facteur, que nous luy mettions en teste de bien faire, & donner: encores que il n'adresse aucun de ses bien-faits.

## 16 LES BIEN-FAITS

faits en bon endroit. Car i'est me ce qui est dict au second vers, Il en perdra beaucoup, estre faux. Nul bien-fait n'est perdu: car celui qui le perd, auoit fait compte au parauant de iamais ne le recouurer. Le moyen de faire plaisir est simple, il se distribue seulement: si aucune recompense en prouient, c'est autant de gaing: s'il n'en reuient rien, le collateur n'en recoit pour cela dommage aucun. le ne donne cela pour autre intention, sinon que i'auois delibere le donner: & non, pour en recevoir la pareille. Nul ne doit enregistrer en son papier iournal le bieu & plaisir, qu'il fait à autruy. Ny l'auare exacteur mesme, ne fait conuenir son creancier à l'heure & iour, que le terme de sa dette est escheu. L'homme de bien & liberal, ne pense iamais aux plaisirs qu'il a faits, ny ne s'en souuient, sinon quand ils luy sont renduz. Autrement, ne sent pas plaisirs, mais son creanciers. C'est vne villainie & deshonneste vsure, que de tenir compte, & enregistrer au chapitre des dons & largesses, le plaisir que l'on fait. Soit bien, ou mal, qui te soit adueuu, pour les premiers plaisirs, que tu auras faits, ne desiste pour cela, d'en faire au autres d'auantage. Ils seront mieux assignez & employez aux ingrats: lesquels à quelque fois ou la honte, ou l'occasion, on ia crainte pourra faire recognoistre. Ne cesse pour cela le donne, fais ton deuoir, exerce l'office

ſice d'homme de bien. Aide ceſtuy-cy de tes biens, l'autre de ton credit , l'autre de ta fa-  
neur, l'autre de ton conſeil, & l'autre d'aduer-  
tiſſements & exhortations ſalutaires.

---

## CAPITRE III.

**I**L n'y a pas meſmes les beſtes ſauua-  
ges , qui ne ſe reſſentent du bien, qui leur  
eſt fait. Et n'y en a aucune, tant ſoit elle fa-  
rouche , indomptable , & ſauuage , que le  
ſoing & diligence, qu'on a à elles, n'apprioui-  
ſe, & qui n'aiment celuy, qui les gouverne.  
Ceux qui gouvernent les lyons , les manient  
en ſi grande aſſurance qu'ils mettent ſouuēt  
les bras dans leurs gueles , ſans qu'ils leur  
font mal. Les elephants , beſtes fort ſuper-  
bes & fieres, ſe rendent obeïſſants à ce-  
luy , qui les alimente , & ſe ſoumettent au  
ſervice le plus bas, que l'homme puiſſe re-  
querir des beſtes. De ſorte, que la continua-  
tion de faire bien aux beſtes ſauvages , pri-  
uées de raiſon , & qui ne ſçauent que c'eſt  
de benefice , les appriouiſe tellement, qu'el-  
les montrent auoir aucunement cognoiſ-  
ſance du bien que lon leur fait. Tel ſera in-  
grat d'un plaisir qu'on luy aura fait , qui ne  
le ſera pas d'un autre : & ſ'il les met tous  
deux en oubly , le troiſieſme luy remettra  
en memoire ceux, dont il ne ſe ſouuenoit  
plus.

plus. Celuy là a perdu ce qu'il a fait à autrui, qui soudain a creu l'auoir perdu. Mais celuy, qui tousiours persiste, & qui outre les premiers bien faits en recharge d'autres nouveaux, arrache quasi à toute force la grace & faueur, mesme d'un cœur endurcy, & non memoratif. Et d'auantage, celuy, qui est tel, n'osera leuer les yeux à l'encontre de tant de bien faits. Quelque part où il se trouuera, les voulant mettre en oubly, fais en sorte que tu te representes tousiours deuant sa face. Oblige le du tout à toy, par tes bien-faits: les vertus & proprietes desquels ie diray cy apres, pourueu que premiere-ment me soit permis de dire quelque chose, qui ne fait beaucoup au subiect de ceste matiere: à sçauoir, pourquoy il y a trois Graces, pourquoy elles sont sœurs, pourquoy elles se tiennent par les mains, pourquoy elles sont riantes, pourquoy ieunes, pourquoy vierges, & habillées d'un vestement delié & transparant. Il semble à quelques vns, qu'elles sont trois, dont l'une fait le plaisir, l'autre le reçoit, & la tierce le rend. Les autres mettent trois manieres de plaisirs, de ceux qui les font, de ceux qui les rendent, & de ceux qui les reçoient & rendent ensemblement. Or que nous tenions l'une ou l'autre de ces opinions: à quoy nous sert cette science? Que veut dire que ces graces se regardent les vnes les autres, & qu'elles s'entretiennent toutes trois par les

Les mains ? Cela se fait à l'occasion , que o-  
 res que l'ordre du bienfait passe d'une main  
 en vne autre , ce neantmoins il retourne à  
 celuy qui l'a fait : de sorte , qu'il se priue de  
 sa totale beauté , s'il est ~~vne fois~~ interrom-  
 pu & discontinué : au contraire, est tresbeau,  
 s'il se maintient en son integrité. Elles sont  
 riantes, pour autant que ceux , qui d'un bon  
 cœur font plaisir , & aident aux autres , ne  
 portent pas moins face ioyeuse, que ceux qui  
 reçoivent le bienfait. Elles sont ieunes, à cau-  
 se que la memoire des dons, plaisirs , & gra-  
 tuites, ne doit iamais enuieillir. Elles sont  
 Vierges, d'autant que les bienfaits doiuent  
 estre sans corruption, entiers, saincts, & im-  
 polluts, & sans qu'en iceux il y ait rien de lié  
 ou contrainct. Elles sont aussi à ceste cause  
 ornées d'accoustrements, non saincts, beaux  
 resplendissants, & si deliez, que l'on peut  
 voir d'oultre en oultre : parce que les bien-  
 faits & largesses appertent estre veüs , &  
 non cachées. S'assuiettisse aucun tant aux  
 Grecs , & soit tant affectionné & arresté à  
 leur opinion, qu'il die ces choses estre ne-  
 cessaires: si pense-je toutesfois, que nul ne  
 se trouuera , qui iuge cela estre à propos,  
 que Hesiodé leur ait baillé des noms, & ait  
 appellé la premiere Eglé , la seconde Eue-  
 phrosine , & la tierce Thalie. Et bien que  
 chacun tourne & face venir l'interpreta-  
 tion de ces noms , comme il luy semble  
 mieux competer à chacune d'elles: si est-ce  
 que

## 20 LES BIEN-FAITS

que Hesiodé tasche d'amener ces choses à quelque raison, quand il impose à ces filles tel nom, qu'il luy plaist. Homere ce neantmoins change le nom de l'une, & l'appelle Pasichon, & l'introduit estre mariée, à fin que tu ne penses que celles-cy soient Vierges Vestales. Il se trouuera vn autre Poëte qui les dira estre saintes, & reuestues d'habilleméts espais. Aucc elles est semblablement Mercure, non que la raison & parolle face les bienfaits plus recommandables; mais parce que le peintre a esté de cest aduis. Chrysippe semblablement (homme fort estimé en subtilité d'esprit, & ingénieur, & qui penetre iusques au profond de verité, & les parolles duquel ne tendent qu'à l'execution & effect de la chose qu'il traite, & desquelles il n'y se finon entant qu'il est besoin pour l'intelligence d'icelle) remplit tout son liure de telles resueries: de sorte, qu'il traite bien peu de la maniere qu'il faut tenir & distribuer, recevoir, & rendre vn bienfait. Et n'y adiouste pas seulement des fables, mais d'abondant il y entremeste ces follies. Car (outre ce qu'il escrit de Hecateus) il dit que ces trois Graces s'ot filles de Iuppiter & d'Eurynomé: & qu'elles sont plus ieunes, & de meilleure face, & plus belles, que ne sont les Heures (lesquelles demeurent à l'huy, & s'ot les trois portieres du ciel) & que pour ceste cause elles ont esté baillees à Venus, pour cōpagnes. Il estime aussi, que le nom de la mere ne luy est ainsi imposé

fan

sans raison, & dit, qu'elle est appelée Eury-  
nomé, pource que, estant riche & opulente,  
c'est celle qui departit & distribue les bien-  
faits, d'os gratuits, & largesses: cōme si la cou-  
stume estoit d'imposer nō à la mere apres les  
filles: ou que les poëtes fussent veritables  
en l'imposition des noms qu'ils baillent aux  
choses. Tout ainsi que celuy, qui sçait nomi-  
mer vn chacun par son nom, pour aduertir  
les poursuiuants, lors qu'il les va solliciter  
à faire la brigue, au lieu de memoire vse  
d'audace, & impose tel nom qu'il luy plaist  
à tous ceux qu'il ne peut nommer, contra ne  
d'ainsi faire par nécessité, & ne se soucie  
point de la verité: aussi les poëtes, estiment  
estrange de dire la verité: mais contrains,  
ou par nécessité, ou corrompus par la beau-  
té & elegance de la chose, ils donnent tel  
nom qu'il leur plaist. à ce, qui fait à la gra-  
ce & bien-seance de leurs vers. Et n'estiment  
se tromper eux mesmes, quand ils apportent  
aux censeurs autre chose, qui n'est au de-  
nombrement & declaration de leurs biens.  
Car le plus prochain poëte de leur race,  
commande à ses graces de porter leur nom,  
Et qu'il soit vray, voycy Thalie, de la-  
quelle il est traité principalement, en  
Hesiodé: ielle est nommée Charis, & en  
Homere, Muse.

## CAPITRE IV.

**M**Ais à fin qu'il ne semble que ie face compte de ce que ie reprës, pour pour-  
 suyure mon dessein, ie me deporteray de  
 toutes ces choses, qui sont tellement hors  
 de propos, que mesmes elles n'en appro-  
 chent en rien. Seulement ie desire estre de-  
 fendu, si quelqu'un me reproche que i'aye  
 rauallé Chryssippe, de sa trop eleuée pre-  
 somption: qui a esté homme certes de grand  
 de autorité, mais toutesfois Grec, & dont  
 la subtilité est de si peu de valeur & ferme-  
 té, qu'elle se peut aisement rabbatre: de  
 sorte qu'en elle mesme souuent se replie,  
 & mesme quand il semble qu'il veut en-  
 treprendre quelque chose, il poingt seule-  
 ment, & ne perse pas tout oultre. Mais en  
 ce lieu quelle subtilité y a il? Or voicy l'en-  
 droit où il faut parler des bien-faits, & or-  
 donner ce que principalement lie, & con-  
 ioinct la société humaine. C'est icy l'en-  
 droit, où la loy de vie doit estre baillée,  
 de peur que sous l'ombre de douceur, ne  
 plaise par trop l'imprudente & mal-  
 auisée facilité. De crainte aussi que ceste obser-  
 uance, l'ors qu'elle veut attremper la libe-  
 ralité, laquelle ne doit ny defaillir: ny estre  
 en aucun par trop superflue & abondante,  
 ne

ne l'estaigne & amortisse du tout. Il faut  
monstrer aux hommes à secenoir volon-  
tiers vn bien-fait, volontiers le recognoistre,  
leur proposant vn grand combat, qui est de  
rendre la pareille à ceux, auxquels non seu-  
lement par effect sont obligez, mais de les  
vaincre, pour le moins, par vne bonne volon-  
té. Car celuy, qui doit rendre le pareil, ja-  
mais ne suit, s'il n'a procedé. Ceux cy doiuent  
estre remonstrez, de ne rien mettre en com-  
pte: & ceux là, de deuoir d'auantage. Suy-  
uant ce tant honeste & loüable combat,  
l'on doit vaincre les bien-facteurs par autres  
semblables bienfaits. C'est ce que nous en-  
seigne Chryssippe, quand il dit, qu'il faut  
craindre, que, pour autant que les Charites  
sont filles de Iuppiter, nous ne pensions faire  
petit sacrilege, si à filles tant belles l'on  
fait aucun tort & iniure. Je voudrois bien,  
que par cela tu me monstrasses le moyen  
comment ie dois estre plus liberal, & mieux  
recoignoissant en temps & lieu: & comment  
ceux qui font plaisir, le mettront sous le  
pied, de sorte qu'ils n'on ayent aucune sou-  
uerance: & ceux, auxquels on fait bien,  
opiniastreront leur memoire, à celle fin que  
tousiours elle leur en ramene le souuenir.  
Mais que toutes telles resuertes soyent de-  
laissées aux poëtes, desquels d'intention  
n'est autre, que de donner plaisir aux aurrit-  
ler, & lier & conioindre par tous leurs pro-  
pos vne douce fable. Mais ceux, qui heu-

## 24 LES BIEN-FAITS.

sent guarir les esprits malades, garder la foy  
des choses humaines, & reduire es cœurs des  
hommes la memoire des plaisirs & serui-  
ces qu'ils parlent à bon escient, & sans faim-  
tise, & l'executent de toute leurs puissan-  
ces: si d'auanture tu n'estimes, que, par vn  
leger & fabuleux langage, & par arguments  
forgez de quelques vieilles, vne chose tres  
dommageable & pernicieuse, ne puisse estre  
defendue: chose, qui seroit vne ruine entie-  
re de tout le monde, à sçauoir que nul ne  
fust plus obligé à personne pour les plaisirs  
qu'il auroit receus: & sembleroit que  
fussent nouuelles loix ordonnées & en-  
registrées en tableaux, touchant les bien-  
faits.

---

## CHAPITRE V.

**O**R tout ainsi que i'ay deliberé de pas-  
ser legerement par dessus les choses  
superflues, aussi faut il de necessité que ie  
declare la maniere, qu'il faut premierement  
apprendre, à cognoistre le bien & plaisir,  
que nous auons receu d'vn autre. Car  
celuy qui d'vn autre a receu de l'ar-  
gent, d'vn autre l'estat de conulat, d'vn  
autre la charge, de faire les sacrifices, de  
l'autre le gouuernement d'vne prouince: tel  
est dit estre tenu & redevable enuers ce-  
luy,

Jay qui luy a fait ce plaisir. Et sont ces choses signes de merite, non pas le merite mesmes. Vn bien-fait, plaisir, ou service, ne peut estre touché de main : mais seulement se porte dans le cœur de la personne. Il y a grande difference entre la matiere d'un bien-fait & le bien-fait mesmes Parquoy, ny l'or ny l'argent, ny chose quelconque de ce qui est receu de la part des prochains, n'est le bien-fait ou plaisir : ains la volonté seule de celuy, qui le fait. Mais vne populace ignorante, & peu experie, ne considere que ce qui se presente à la veüe, & ce, qui se donne, & que l'on possède : au contraire, mesprise ce, qui est en soy le plus cher & precieux. Tout ce que nous tenons, que nous possedons, que nous regardons, en quoy est fiée & arrestée nostre conuoitise, est caduc. La volubilité de fortune, l'injure du temps, ou la force & violence des hommes nous les peut tollir. Mais le bien-fait, ores que ce qui est donné, vienne à se perdre, si demeure il & demeurera toujours. Car le bien-fait est vne œuvre si sainte, qu'il ne peut estre mis au neant, frustré, ny rendu inutile, par force ou violence quelconque. J'ay (par maniere d'exemple) racheté vn amy d'entre les pirates & escumeurs de mer, vn autre ennemy est suruenu, qui me l'a osté d'entre les mains, & l'a fait son prisonier: si est ce que pour cela, il ne m'a pas tollu ny rauy mon bien-fait, mais seulement

m'a emblé la iouyſſance d'iceluy. Au cas pareil, i'ay deliuré quelques autres, ou d'un peril de mer, ou d'un embraſement de feu, lesquels puis apres ſe ſont laiſſéz mourir, par maladie, ou autre deſaſtre & inconuenient. Ie dis que, pour cela, ie n'ay perdu le bienfait, dont i'ay vſé enuers luy, ains demeure encore. Toutes choſes doncques, qui fauſſement vſurpent le nom & titre d'un bienfait, ne doiuent eſtre nommées que ſeruices, par lesquels s'explique & declare la favorable, plaiſante, & agreable volóté d'une perſonne enuers l'autre. Ce qui aduient és autres choſes pareillement: de façon qu'en aucuns lieux eſt ſeulement l'eſpace & apparence de la choſe, és autres la nature & proſperité d'icelle. Le chef d'une armée, donne ſouuentesfois aux ſoldats, qui ſe monſtrent vaillants, preux, & hardiz, & font quelque acte d'excellence, le collier, aux autres la couronne murſe, ou ciuique. La couronne qu'a elle par ſoy d'excellent & precieux? Qu'a de grand & magnifique, la longue ſobbe pendante iuſques aux talons, pourſillée & brochée de pourpre tout autour? Qu'ont les magiſtrats par les enſignes de leur dignitez & honneurs, qui par le ſuffrage du peuple ſont conferez à aucun? Qu'a le ſiege preſidial, & le chariot branlant, ou la coche? L'honneur ne conſiſte point en ces choſes, qui ne ſont ſeulement qu'enſigne & marque de l'honneur. Auffi ce, qui ſe repreſen-

re à nos yeux, n'est pas le bien-fait, mais est seulement la trace d'iceluy.

---

## CHAPITRE VI.

**Q**V'est-ce doncques ( pourras-tu dire) qu'un bien-fait? Le bié fait n'est autre chose, qu'une cottoisie & amoureuse action, laquelle donne, & prend plaisir en donnant, d'autant que celuy, qui le fait, le fait volontairement. Parquoy se sert à rien ce que l'on fait, ou que l'on donne: mais est seulement mis en compte le vouloir de celuy, qui le fait, & qui donne. Car le bien-fait ne consiste pas en ce qui est fait, ou donné; mais au cœur de celuy qui le confere. Or il faut que tu entendes & reriennes, que la difference de ces choses gist en cela sur tout, que, ores que le bienfait soit de foy bon, si est ce que ce qui se fait, ou se donne, n'est ny bon, ny mauvais. Le cœur seul & bonne volonté est celle, qui agrandit, & eleue les choses basses, & de petite consequence: & au contraire, qui illustre & esclarcist les sordides, & abbaisse les grandes, & celles qui des autres sont en grand pris & estime. Celles qui sont appetées, n'ont ny l'une ny l'autre nature, ny de bien, ny de mal: leur difference ne gist qu'en la consideration de quelle part le cœur, qui en est gouverneur, le tourne & flechist,

## 28 LES BIEN-FAITS

fiéchiſt, par lequel eſt donné e'la forme à toutes choſes. Donc ce que l'on conſigne, n'eſt pas le bié-fait: comme és ſacrifices meſmes, & oblations, que lon fait à Dieu, combien qu'elles ſoient fort graſſes, & enrichies d'or, de toutes parts: ſi eſt ce, qu'en elles, ne conſiſte pas l'honneur de Dieu, mais en la deuote & droite volonté de ceux qui les offrent. Parquoy les gens de bien, qui ſacrifient; ſont autant religieux & deuots, avec vne oblation de froment, ou vaiſſeau de terre qu'ils offrent, que ceux, qui offrent choſes plus precieufes. Ny les meſchants, meſmes, ne laiffent pour cela d'eſtre punis de leurs meſchancetez, ores qu'ils enſanglantent les autels par grande effuſion de ſang de leurs victimes.

---

## CHAPITRE VII.

**S** Illes bien-faits conſiſtent ſeulement és choſes qui ſe donnent, & non en la volonté de celuy, qui les donne, ils ſeroient d'autant plus grands, que ſont grandes les choſes, que l'on preſente, Mais cela eſt faux: Car aucune fois plus nous oblige celuy, qui liberalement nous donne quelques petites choſes: duquel la bonne volonté eſt auſſi chere, & d'auſſi grand pris, que les richelſſes des Roys: duquel le don eſt petit, & le  
cœur

cœur volontaire & grand : qui a oublié sa pauvreté, pour auoir egard à la mienne: qui non seulement a eu la volonté de m'ayder, mais vne conuoitise & cupidité de ce faire: qui a pensé receuoir plaisir, en le me faisant : qui a donné comme n'en esperant auoir recompense : qui a receu autant, que s'il n'eust rien donné : & qui finalement a occupé & cherché l'occasion de profiter, & de bien faire à autruy. Au contraire (comme i'ay dit dessus) ne sont plaisantes les choses ny agreables, qui, combien qu'elles semblent grandes d'elles mesmes, & par leur apparence, sont toutesfois ou par importunité arrachées du collateur, ou luy échappent des mains. Et est la chose beaucoup plus agreable, qui se donne d'une volontaire facilité, que celle, qui se donne à pleine main. Vray est que ce qu'il m'a donné, est petit, mais il ne pouuoit pas donner d'auantage. Au contraire, ce que cestuy cy m'a donné est grand : mais il s'est desfié de moy, il a differé, il a plouré quand il me la donné, & l'a fait avec vne arrogance, il a semé & publié çà & là : & dont l'intention n'a esté pour complaire à celuy, à qui il le donnoit : mais l'a fait, seulement par vne ambition & conuoitise d'honneur, & non pour l'amour de moy. Parquoy tel ne merite estre nommé liberal : mais plustost vilain & illiberal.

## CHAPITRE VIII.

**C**OMME plusieurs, chacun selon ses facultez & puissances, offrirent à Socrates plusieurs presens, *Æschines* son pauvre auditeur luy dist : Je ne puis trouver chose (ô Socrates) pour te faire present, qui soit digne de toy, me ressentant par ce moyé fort pauvre. Parquoy ie te presente, pour tout don, vne seule chose que j'ay, qui est ma personne. Je te prie donc recevoir l'offre que ie te fais, telle qu'elle est, d'aussi bon cœur, que ie te la presente : & pense que les autres, outre ce qu'ils t'ont offert, s'en sont reserué beaucoup plus qu'ils ne t'en ont donné. Auquel respondit Socrates : Pourquoi ne m'aurois-tu fais vn grand present : si d'auanture tu ne t'estimes peu ? Parquoy sois asseuré, que ie tascheray te rendre à toy meilleur, que ie ne t'ay receu. Par ce don, *Æschines* surpassa le cœur d'*Alcibiades*, estant non moins courtois que riche, pareil & conforme à ses richesses : & vainquit, par ce moyen, la largesse & munificence de tous les riches iouvenceaux ses compagnons.

## CHAPITRE XIV.

**V**OY tu comēt l'esprit de l'hōme trouue matiere de liberalité, mesmes en  
 te

tre les destresses de pauvreté? Il me semble que par cela il a voulu dire? Tu n'as rien fait ny gagné, Fortune, en ce que tu m'as voulu faire pauvre. Et ores que du tien ie ne puisses faire à ce personnage aucun present, ie luy donneray du mien. Et ne faut que tu penses, que pour cela il s'estimast vil, & de petit pris, qu'il a fait present & offre de sa personae mesme. L'ingenieux & subtil adolescent trouua le moyen, comment il obligeroit à soy Socrates, en se donnant à luy. En quoy pouuons cognoistre, qu'on ne doit regarder de laquelle valeur & excellence sont les bien-faits, mais le cœur de celuy dont ils partent, & la façon de les donner. Le fin & rusé courtisan donne à sa personne mal aisement accès, pour ceux qui luy demandent choses excessiues: lesquels ils nourrist & entretient en grande esperance par parolles, qui aux supplians ne scauroient aider ny profiter en rien. Mais (à mon iugement) est encore pire celuy, lequel avecques vilaines parolles & rudes, d'un visage triste & hagard, & avec vn despic, & mauuaise grace, desploye ses biens. Car il se fait communément, que les pauures l'ont (par apparence extérieure) en honneur & reuerence: mais detestent en leur cœur le riche, non pour les vertuz, mais pour sa fortune: & plusieurs haïssent ceux, qui font choses, lesquelles parauanture eux mesmes

## 32 LES BIEN-FAITS

ils feroient, si elles estoient en leur puissance. Aucuns ayans apertement abusé les femmes d'autrui, ont à la fin abandonné les leurs mesmes aux autres : de sorte que, pour le iourd'huy entre les Romains, celuy est reputé villain, de mauuaise nature, & tant odieux, que plus ne le scauroit estre, entre les nations de Rome, qui ne veut, que la femme soit abandonnée à tous venans, par tout trainée, chariée, & exposée de toutes pars à la veüe d'vn chacun. Celuy, qui n'est publiquement amoureux de quelque fille, ou ne fait l'amour à quelque ieune mariée, est appelé des dames homme lourdaut, mal appris, abiect, & qui n'aime qu'en bas lieu, comme sont chambrieres. Adultere est tenu tenant vne maniere de fiançailles, ou conuenance matrimoniale tres-mal conuenante : & quand à ceux, qui ne sont mariez, ne s'en trouue gueres, qui prene femme, qu'au parauant ne l'ait par finesse distraitie & destournée de sa pudicité, & puis eleuée par force. Il n'y a celuy, qui ne s'efforce à qui mieux mieux d'ensemencer les champs, & entretenir son auarice : ne se soucier de rien, contemner la pauvreté d'autrui, & craindre la sienne : ne craindre aucun autre desastre ou mal qui puisse aduenir, si non que de deuenir pauvre, & de quoy seulement ils ont peur, toujours faisant fascherie & greuaance aux pauvres, & leur tenans le

ped

pied sur la gorge : troublans les foibles & imbecilles, & tant par force que par crainte, les opprimans. Car quant à piller les provinces, à hailler au plus offrant & dernier encherisseur la iudicature, cela n'est de merueille, veu que la loy commune entre tous hommes, & qui procede de raison naturelle, permet de vendre ce que tu as acheté.

## CHAPITRE X.

**M**Ais la tourmente nous transporte plus loing que ne pensions, la matiere nous y attirant. Parquoy nous ferons en ce lieu fin de la presente querimonie, de peur que l'ajoulpe d'icelle ne semble s'arrester du tout en nostre siecle. Nos ancestres & maieurs s'en sont plaints, nous nous en plaignons de present, & s'en plaindront ceux, qui viendront apres nous : à sçauoir, que les bonnes mœurs sont tellement corrompues, que meschanceté regne en tous lieux, & que les choses humaines vont de mal en pis, au: c tel comble de malheur, qu'il est impossible de plus. Or des choses ont prins leur arrest en eet endroit, & y demeureront à l'auenir, seulement seront quelque peu agitées çà & là, à la façon des vagues marines, lesquelles ayans quelque temps esté retenues dedans l'embouchure des riuages, suruenant

vn estourbillon de vent, sont par iceluy gettées & poussées au loing. Dont s'ensuit que avec changement de temps, se changent pareillement les mœurs. En vn temps vous verrez regner luxure plus desordonnément, qu'en autre : & les hommes plus aspres à commettre adultere, qu'à faire autre chose, & rompra son frein toute impudicité. Tantost la superfluité & excès des festins & banquets (destruction tres-dehonneste de tous patrimoines) viendra en vigueur. Tantost l'excessif accoutrement des corps, & l'effeminé soin du visage demonstrant la laidour & difformité de l'esprit, sera en bruit. Tantost, tant en priué, qu'en public, tout se tournera en cruauté, & en vne fureur de guerres ciuiles, par laquelle toute chose sainte sera prophanée. Yron-guerie sera par fois en honneur, & imputé à vertu, à celuy qui se sera enyuré. En quoy l'on voit que les vices n'ont pas tousiours vn mesme but & arrest, mais estans mobiles & discordans entre eux, se tempestent & entrechassent souuentefois, & donnent place l'vn à l'autre : de maniere que nous devons tousiours dire cecy de nous, que nous sommes mauuais, que l'auons esté, & (chose que i'adiousteray à regret) que le serons à l'aduenir. Il y aura cy apres des homicides, des tyrans, des larrons, des adulteres, des rauisseurs du bien d'autruy, des sa-sileges, & des traistres, aussi bien qu'à présent.

sent. L'ingratitude ne seroit moindre, que tous les vices que nous auons traitez au dessus, n'estoit que toutes les choses susdites procedent d'elle, & sans laquelle il est impossible, qu'aucune meschanceté soit ac-  
 creuë, & maintenüe en son entier. Fuy la donc, & l'euire, comme le plus grand crime qui puisse escheoir à la personne, & te donne bien garde qu'elle ne trouue p'ace en toy : & s'il aduient que quelqu'vn soit ingrat enuers toy, pardonne luy toutesfois, comme le plus leger vice qui soit entre tous les autres. Pource que le pris, qui de cest endroit peut aduenir, est de perdre le bienfait : pour le moins personne ne pourra iamais t'accuser, que tu l'ayes fait. Ce qui est le meilleur & le plus louable. Car tout ainsi qu'il faut auoir soin de bien faire, à ceux principalement, que nous pensons gracieusement le deuoir recognoistre : aussi le de-  
 uons nous faire à ceux, lesquels, ores que l'on soupçonat mal d'eux, non seulement les iugorions en deuoir estre ingrats, mais aussi, que nous scaurions à la verité, & par manifeste experience, qu'ils l'eussent esté au passé. Comme, supposé que ie pense restituer à vn pere ses enfans, lesquels i'eusse rescour d'un grand danger : ie ne douteray de le faire, sans aucun dom-  
 mage ou detrimement. Je deffendray aussi celuy que ie scauray en estre digne, & qui le merite, mesmes, iusques à espandre mon  
 sang.

## 36 LES BIEN-FAITS.

lang, & exposer ma vie pour luy. Et quant à celuy qui en est indigne, si ie le puis deliurer par mon cry, d'entre les mains des larrons, ie ne plaindray ma peine de crier à haute voix, pour le sauuer.

---

### CHAPITRE XI.

**L**S'ensuit, que nous disions quels sont les biens & plaisirs que nous deuous faire les vns aux autres, & comment. En premier lieu les choses, que nous deuous donner, il faut qu'elles soient necessaires: secondement, vtils: tiercement, ioyeuses: principalement celles de longue durée. Il conuient donc commencer aux necessaires: Car en vne sorte, vient en l'esprit ce, qui contient la vie: & en vn autre ce, qui l'instruit & la fait plus longue. Il se trouuera bien quelque difficile, & dedaigneux estimateur de ce, dont il se pourra facilement passer, & dont il est besoin de dire. Je ne veux pas receuoir le bien-fait d'vn autre, (dira-il) ie me contente de ce, qui est mien. Cependant, tu ne veux pas rendre seulement ce, que tu as receu, mais aussi tu le veux reuer. Or faut-il entendre qu'entre les plaisirs & bien-faits necessaires, que les hommes se peuent faire les vns aux autres, aucun y en a, qui tiennent: le premier

mier degré, sans lesquels nous ne pouuons viure : les autres, le second, sans lesquels nous ne deuons viure : les autres le tiers, sans lesquels nous ne voulons viure. Les premiers sont de cette marque : comme, estre deliuré des maia des ennemis, de l'ire & courroux du tyran, de que'que bannissement & proscription, & d'autres semblables dangers, lesquels sont grands : de la diuersité & incertitude desquels la vie humaine est de toutes parts environnée : & sont tels, que tant plus l'vn d'iceux sera par nous monstré auoir esté perilleux, & à craindre, tant plus en sera il sçeu de gré, par ceux à qui le plaisir aura esté fait : pour ce qu'ils commencent à penser, à part soy, les perils, desquels ils ont esté deliurez : tellement que la peur, qu'ils ont eue, leur fait apparroistre le bien-fait plus grand. Si ne deuons nous pas se nonobstant contregarder & defendre aucun plus à tard que ne pouuons, à ce que la crainté face trouuer meilleur le plaisir qu'aurois fait. Les seconds biens & plaisirs, que l'on fait l'vn à l'autre, sont ceux, sans lesquels nous pouuons aucunement viure, mais en sorte, que la mort nous soit meilleure & de plus d'auantage, que telle vie : comme est vne liberté, vne pudicité, & vn bon & sain entendement, & autres choses semblables. Nous aurons apres cela en recommandation les choses, qui nous sont cheres, par

vne.

vne conionction & consanguinité, vñance,  
 & longue coustume : comme sont nos amis  
 nos enfans, nos femmes, & autres choses,  
 où l'esprit s'est iusques là addonné, qu'il  
 estime plus grief & moleste d'on estre  
 priué ou éloigné, que la vie mesme. S'en-  
 suivent les plaisirs profitables, dont la ma-  
 tiere est fort ample & diuerse: entre lesquels  
 consiste la pecune non superflue & par trop  
 abondante, mais suffisante à viure heu-  
 reusement. Entre lesquels consistent en-  
 cores les honneurs: & progrès de ceux qui  
 aspirent à plus haut degré. Car entre  
 toutes les choses profitables, il n'y en a  
 point de meilleure pour la personne, que  
 de profiter à soy mesme. [Quant à toutes les  
 autres, lesquelles ne sont si necessaires à la  
 vie, que les premieres, ny si vtils, que les  
 secondes, elles ne procuroient que de su-  
 perfluité, qui fait les hommes delicats, &  
 effeminez.] Celles doncques, qu'entre cestes-  
 cy nous suivrons, consistent en ce que:  
 par la commodité des temps & du lieu. el-  
 les soyent plaisantes & agreables: qu'elles  
 ne soyent à tous communes, & vulgaires,  
 & que peu de personnes en ayent encores  
 eu la communication: ou en la saison en  
 laquelle nous sommes, peu de gens les ayent  
 & si elles ne sont precieuses de leur nature,  
 pour le moins, qu'elles se facent en temps  
 & lieu. Voyons en tout ce qui s'offre à nous  
 où plus nous prenons de plaisir, & qui plus  
 souuent

souuent se presente deuant les yeux d'une personne de tout ce qu'il possede à fin que nous l'ayons aussi souuent en nostre puissance, que luy en la sienne. Par ce moyen nous nous garderons d'enuoyer à autruy chose pour present, qui soit ou superflue, ou inutile : comme à vne femme, ou à vn vieil homme l'equippage de la venerie : ou des liures à vn homme rustique, qui iamais n'estudia : ou des rets à l'homme adonné aux estudes. Semblablement nous aduiserons diligemment, que, quand nous voulons enuoyer chose ou desirons qu'on prenne plaisir, ce ne soit chose, qui touche la maladie de quelqu'un, & luy en face reproche : comme du vin à vn yuogne, & des medicaments au maladis. Car lors commence se tourner en malediction le present, que nous enuoyons, par lequel se cognoist le vice de celuy qui reçoit nostre don.

---

## CHAPITRE XII.

**S**I doncques l'appetit & volonté nous prend de donner quelque chose, nous chercherons sur tout pour ce faire, chose, de longue durée, à celle fin que nostre don soit plus perpetuel. Car il y en a bien peu, qui de si bonne volonté recognoissent le bien & plaisir qui leur aura esté fait, qu'ils n'ayent  
autre.

## 40 LES BIEN-FAITS

autre pensement, qu'à ce qu'ils auront receu d'autrui, ores qu'ils ne le voyent point. Mais aux ingrats, la memoire leur vient du bien qui leur a esté fait, quand le present est deuant leurs yeux, & non autrement, lequel ne souffre qu'ils le mettent en oubly, mais leur represente & met deuant les yeux son auteur. Et deuous par ainsi, plus tost chercher les choses de longue durée, pour faire nos bien-faits, à l'occasion que iamais ne les deuous reprocher, ny en faire souuenir celoy, à qui nous les auons faits. Mais il suffit, que la chose mesme reueille la memoire, quand elle vient à s'euanoüir & perdre sa force & vertu. Quand à moy, ie donneray plus volontiers argent non monnoyé, que monnoyé. Ie feray present plus volontiers de statues & images de pierres & de bois, que ie ne feray d'une robe, & de ce qui soudain prend fin & s'abolist avec le temps. Car la grace de ces choses n'en demeure puis apres qu'enuers peu de personnes. Il y a plusieurs gens, en la memoire & souuenance desquels ne se retiennent pas plus long temps les choses données, qu'en dure l'usage. Donc s'il se peut faire, ie ne veux pas que mon don & bien-fait se passe de leger, & vienne à neant. Ie veux qu'il demeure, qu'il soit fiché & enraciné au cœur de celuy, à qui s'en fais present. Il n'y a homme (ce croy ie) si despourueu de bon sens, qu'il faille aduertir d'en-  
uoyer,

uoyer, ou donner à aucun des gladiateurs, & bestes farouches, la feste estant passée: ou donner en hyuer les robbes, qui sont pour l'esté: & en esté, celles qui sont faites pour l'hyuer. Aussi faut il pateillement en matiere de bien faits & dons gratuits, que le sens commun obserue diligemment le temps, le lieu, & les qualitez des personnes, attendant qu'il y a quelques saisons & articles de temps, esquels aucunes choses sont plaisantes & agreables: & aux autres, non. Combien pensens tu estre plus agreable de donner ce, qu'un chacun n'a pas que ce, que tous ont en abondance? Et ce, que quelqu'un cherche de long temps, & ne le peut trouuer: au pris de ce, qui à ses yeux se presente & s'offre en tous lieux? Il faut donc que les dons ne soient point tant chers & precieux, que rares & exquis: lesquels aussi trouuent tel lieu enuers le riche, que sont quelques pommes vulgaires, meures auant les autres, lesquelles combien que peu de iours apres, pour l'affluence qu'on en pourroit auoir, doiuent estre en peu d'estime, si est-ce, que pour lors elles delectent & resiouissent grandement celuy à qui elles sont presentées, pour la nouveauté du fruit. Les dons semblablement seront puis apres sans estime, & recognoissance aucune, desquels personne auparavant ne nous en a fait present, ny nous à eux.

## 42 LES BIEN-FAITS

Chap. **A**lexandre de Macedoine estant de  
XIII. **A**retour de sa conqueste du Leuant,  
les Corinthiens enuoyerēt vers luy, pour luy  
rémoustrer la ioye qu'ils auoient du succez  
de son voyage, & luy dire qu'ils le faisoient  
bourgeois de leur ville.

Luy qui ne pensoit pas estre moins que  
Dieu (tant les prosperitez l'auoient auen-  
glé) s'estant mis à rire comme par moquerie  
du présent qu'on luy faisoit, vn des Ambas-  
sadeurs luy dit: C'est chose que nous n'a-  
uons iamais donnée qu'à vous & à Hercule.  
A ceste heure là ne prenant pas garde qui  
donnoit la bourgeoisie, mais qui estoient  
ceux à qui on la donnoit, il la receut fort  
volontiers, festina les Ambassadeurs, & leur  
fit routes les demonstrations de bonne vo-  
lonté dont il se pût auiser. Cēt homme qui  
n'auoit autre passion que la gloire, & en bien  
qu'il n'est cornust, ny la nature, ny les bor-  
nes, marchant sur les pas d'Hercule & de  
Bacchus, & proposant de faire encores plus  
de chemin qu'ils n'auoient fait, osta les  
yeux de dessus les Corinthiens pour les tour-  
ner sur le compagnon qu'ils luy bailloient,  
& se voyant mis du pair avec Hercule, se  
persuada qu'à ce coup il estoit à l'effet de la  
vaine & presomptueuse imagination qu'il  
auoit tousiours eue d'aller au Ciel. Je vou-  
drois bien qu'on me dit quelle comparaison  
il pouuoit y auoir d'vn ieune euecé, de qui  
toute la vertu n'estoit autre chose qu'vne as-

sistance extraordinaire que la fortune faisoit à ses temeritez, & de celuy qui ne cherchoit autre fruit de ses victoires que le repos du monde, & l'auoit eouru d'un bout à l'autre, nō pour en desirer la conqueste; mais pour en procurer la deliurancē. Que pouuoit auoir de semblable l'ennemy iurē des mechans, le protecteur des gens de bien, & le pacificateur de la mer & de la terre, avec vn miserable nourry des son enfance aux voleries, pilleur de deuples, autant ruineux à ses amis qu'à ses ennemis, & qui ne pouuoit trouuer de titre plus conueñable à son hameur, que d'estre la terreur de l'Vniuers; nē se souuenant pas que si les bestes feroices sont formidables pour leur force; celles qui n'ont point du tout de coutage ne le sont pas moins pour leur poisō.

Ch. **M**Ais retournons à nostre propos. Vn  
14. **M**plaisir qu'on fait à tout le mōde n'oblige persōne. Je ne sçay point de grē à vn qui trefc hostelērie de m'auoir logē. Aussi ne fais ie à vn qui donnant à māger à toute vne ville, m'a mis en vn rang d'ou il n'a exceptē persōne. Qu'est ce qu'il a fait pour moy; sinon cela mēme qu'il a fait pour vn badin, pour vn belistre, & pour vn que peut estre il n'auoit iamais veu: Il n'a point eu bonne opinion de moy, mais il a voulu contēter la vanite. Voulez vous rendre vne chose agreable; rendez la rare. Qu'est ce qui voudroit qu'on luy mit en cōpte ce qu'il a recueilly d'une chose qu'on iettoit sur toute vne multitude indifferēmēt.

## 44 LES BIEN-FAITS.

Je ne veux pas que cecy soit pris pour vne que ie baille à la liberalité. Je trouue bon qu'elle aille si auant qu'il luy plaira : mais ie ne veux pas qu'elle aille en desordre. Il y a moyen de faire en sorte que donnant à beaucoup, il n'y en aura pas vn qui ne se face croire que nous l'auons gratifié d'autre façon que le commun. Il faut que chacun ait quelque marque particuliere, qui luy face penser qu'on a fait plus de cas de luy que de nul autre. Vn tel a eu autant que moy mais ie l'ay eu sans l'auoir recherché. Il a eu autant que moy : mais ie l'ay eu tout incontinent, & il a esté long temps à le gagner. On peut bien donner à plusieurs vne mesme chose, que ce ne seras pas avecques mesmes paroles, ny avecque demonstration d'vne mesme volonté. Il a eu autant que moy, mais il a prié pour l'auoir, & i'ay esté prié pour le prendre. Il a eu autant que moy, mais on scauoit bien qu'il auoit de quoy rendre. Il est vicil, & n'a point d'enfans, il s'en reuanchera quand il fera son testament. I'ay plus eu que luy, encores qu'il ait eu autant que moy, parce qu'on me l'a donné sans esperance de le retier. Comme vne Courtisane se diuise si iudicieusement à ses poursuyuans, qu'il ny en a pas vn qui ne pense estre celuy qu'elle ayme le mieux, ainsi faut il que celuy qui veut que ses bien-faits soient ayables, se conduise à les distribuer

buer si dextrement, que tous ceux qui les reçoivent estants obligez l'un comme l'autre, chacun neant-moins se fasse croire qu'on a fait quelque chose pour luy plus que pour son compagnon. Quand à moy je laisse les coudées franches aux bien-faits. Tant plus ils seront grands, & tant plus il y en aura, tant plus grande sera la louange de celui qui les fera. Tout ce que je veux, c'est qu'on y apporte du jugement. Il n'est point d'homme si sensible, & si ouuert à toute sorte de traits, que ce qu'on luy donne fortuite-ment le touche au cœur. C'est pourquoy si quelqu'un pense que ce langage tende à ramener la liberalité dans ses limites, & luy resserrer les bornes, il ne gouste pas bien ce que ie dis. Car, y a-t'il vertu que ie reuere ny que ie presche d'auantage? Et qui a plus de sujet de le faire que moy qui me propose de donner des regles à la société humaine & procurer son établissement.

---

## CHAPITRE XV.

**Q** Voy donc veu qu'il n'y a aucune honneste vertu en l'air (encores qu'elle ait son origine & commencement d'une droite volonté) sinon celle qui est réglée, & mesurée par la raison, ie ne veux que, pour estre veu liberal, on soit par trop prodigue.

prodigue. Lors se plaist-on d'auoir receu vn bien-fait, voire les mains eleuées au ciel quand celuy qui l'a donné, l'a fait auec conseil & iugement, à celuy qui le meritoit. [ Nous n'acceptons volontiers les bien-faits d'vn chacun, ny ne sçauons gré de toutes les choses, qui nous sont données. ] Appelles-tu cela bien-faits, desquels tu as honte d'en confesser l'auteur? O combien plus sont agreables, & combien plus auant descendent en la partie interieure de l'ame, pour iamais ne partir de là, ceux, ausquels il y a plus grand plaisir à penser à celuy qui te les a donnez, qu'en ce que tu les as receus. Crispe Passiene souloit dire, qu'il y en auoit aucuns, desquels il ayroit mieux le iugement & la raison, que les bien-fais : & autres, desquels il aimoit mieux les bien-faits, que la raison : & en adioustoit les exemples. L'ayme mieux ( disoit-il ) le iugement & discretion d'Auguste, & mieux le bien-fait de Claude. Mais, quant à moy, i'estime qu'on ne doit iamais souhaitter le bien-fait de la personne, de laquelle le iugement est de peu de valcar. Quoy donc? Ne deuoit-on pas receuoir ce, que Claude donnoit? Si faisoit-on, mais comme d'vne fortune, laquelle tu sçauois incontinent pouuoir deuenir, de bonne, mauuaise. Que signifie donc cela, que nous diuisions ces choses entre elles de sorte, qu'elles ne se peuent separer l'vne de

del'autre ? Cela ne doit estre appellé vn bien-fait, auquel defaut la meilleure partie: c'est, qu'il se doit faire avec iugement & discretion. Et de là vient, que, si quelqu'un t'a donné vne grande somme d'argent, & ne te l'a donnée avec raison & droite volonté, cela n'est point plus vn bien-fait, qu'un tresor trouué par cas fortuit. Or y a-il maintes choses, qu'il faut prendre, & toutesfois ne les faut pas deuoir,

*Fin du premier liure.*



LIVRE II.  
DES BIEN-FAITS  
DE SENEQUE.

---

CHAPITRE I.



Voyons ( amy Liberal , entre les bons le meilleur ) ce qui reste encore de la premiere partie de c'est œuvre, à sçavoir comment se doit faire vn bien-fait. Pour à quoy paruenir , il me semble que ie ne puis enseigner plus court & aisé chemin , que de dire que nous le deuons faire à autruy en mesme sorte , que si nous le voulions receuoir nous mesmes d'vn autre. Or le faut il en premier lieu faire volontiers , hastivement , & sans y faire aucun doute. Le bien-fait & plaisir n'est point agreable, qui long-temps a esté arresté entre les mains du donateur qui a semblé s'en dessaisir à regret, & l'a donné comme qui luy eust ray d'entre les mains ? Par ainsi , s'il entrent quelque peu de delayement , donnons à cognoistre par quelque moyen que ce soit, que

que ne l'auons fait de propos deliberé. Celly aussi, qui fait doute s'il doit faire vn bienfait ou non est prochain de celuy qui le denie tout à plain, & ne merite qu'on luy en sçache gré ne grace. Car comme soit qu'en tout bien fait il n'y a chose qui nous soit plus agreable, que le bon vouloir de celuy, qui le donne: il faut dire que celuy, qui par sa dilation a monstré l'auoir donné à regret, ne l'a pas donné vrayement, mais qu'il ne l'a peu tenir contre celuy, qui le luy a arraché des mains. Or y en a-il plusieurs, lesquels la vertu de l'esprit ne fait pas libéraux, mais la debilité de leur cerueau. Les bienfaits donc sont tres-agreables, lesquels sont prests, qui facilement viennent au deuant, & preuenient celuy à qui on les veut faire: & où il n'y a point eu de dilation fors qu'en la honte du receuant. Parquoy le meilleur & plus seant en cecy, est de preuenir le desir d'vn chacun: & puis, de le suyure. Le premier est le plus singulier, à sçauoir d'occuper & preuenir auant que l'on nous prie: Car comme le visage face avec l'homme de bien & d'honneur mesme concurrence, quant à prier, & qu'une rougeur s'espande parmy la face de honte qu'on a: celuy qui adoucist ce tourment, multiplie son don. Celly ne l'a pour neant & gratuitement obtenu lequel l'a receu apres l'auoir demandé. Car (comme il a semblé à nos predresseurs, hommes tres-graues & con-

## 30 LES BIEN-FAITS

stant) rien n'est plus chèrement acheté, que ce, qui est par priere octroyé. Les hommes feroient leurs prieres plus rarement, s'il les faillloit faire en public & deuant tous. Aussi certoymons nous mieux ainsi facilement & à part nous, prier Dieu, lequel doit estre supplié en tout honneur & reuerence, que de le faire en la compagnie & en presence de tous.

---

### CHAPITRE II.

**C**'Est vne parole fascheuse, & qui ne se peut prononcer qu'avec vne face rauallée, de dire, le te prie. Cela doit estre pardonné à l'amy, & à celuy, que tu as vouloit de faire ton amy par plaisir. Or nul ne peut faire vn bien-fait si soudain, que trop tard il ne l'ait fait, à celuy, qui l'en a requis. Par quoy faut diuiner le vouloir d'vn chacun; & lors qu'il est entendu, il le faut deliurer de ceste tant grieue & enuieuse necessité. Sçaches, que le bien-fait, qui prece-le, est plaiant & agreable, & viura en l'esprit de la personne, à laquelle il aura esté fait. Et s'il n'aduient qu'il soit preuenü, il faut pour le moins, retrancher tout le langage, dont eust peu vser enuers nous le suppliant. de peur qu'il ne semble qu'ayons esté priez: en ayant eu certain aduertissement, conuient promettre incontinent, & faire par  
roistre

## DE SENEQUE. 51

roistre par nostre soudaineté, qu'auions delibéré de le faire, mesmes autant que nous en fussions requis. Tout ainsi que la commodité des viandes est salubre aux malades, & l'eau, donnée en temps opportun a souuent enuers aucuns obtenu lieu de remede: aussi, tant vulgaire & petit que puisse estre vn bien-fait, s'il est fait presentement & à l'heure mesme, il s'acquiert vn grand auantage, & est plus agreable qu'vn don plus precieux, qui eust esté fait lentement, & de long temps pourpensé. Et ne faut douter, que celuy qui le fait ainsi à propos, ne le face volontairement, & ne luy porte d'vn bon cœur. Le faisant doncq; ainsi ioyeusement, il se reueit d'vn visage de bone volonté.

---

### CHAPITRE III.

**L**E silence, ou tardité de parler de plusieurs, ressemblant à vne gravité, est souuent cause de la perte de plusieurs grands bien-faits, que quelques vns leur eussent peu faire. Puis apres, pour les auoir lors promis d'vne telle face, qu'il sembloit qu'ils les leur vouloient denyer. Parquoy il est trop plus seant, d'vser d'honnestes parolles és bonnes choses dont on est requis, & par vn langage doux & humain, rendre commendable le plaisir, que tu auras vouloit de fai-

## 52 LES BIEN-FAITS

re. Tellement que, pour chastier celuy, qui par vne crainte a esté par trop lent & tardif à demander ce qu'il veut obtenir de toy, tu le dois aduertir, & luy dresser vne familiere complainte, en ceste façon: le suis marry contre toy, amy, de ce que combien que tu eusses desir de m'employer, toutes-fois tu n'a voulu me le faire entendre par le passé: & de ce que tant diligemment tu m'en as fait prier par autruy, & as employé autres que toy pour ce faire. Quant à moy, ie suis fort aise de ce, qu'il t'a pleu faire preuve de mon vouloir: d'oresnauant tu pourras par toy mesme, sans mettre aucun autre en peine, prendre de moy, avec puissance absolüe, tout ce, que bon te semblera. Pour ceste fois ta simplicité & crainte meritent pardon. Et par ce moyen tu seras, qu'ii tiendra plus de compte de ta bonne volonté, que de tout ce, dont il n'estoit venu requerrir. En cecy se monstera la souveraine vertu du donateur, & se connoistra à la fin sa courtoisie & honnesteté, quand celuy, qui s'en sera party d'avec luy, dira en soy mesme: l'ay ce iourd'huy fait vn grand acquest. l'ayme mieux l'auoir trouué tel, que d'auoir obtenu au double ce, dont ie luy auois fait porter la parole, ou qu'il eust procedé en cecy par autre voye. Car ie ne pourrois iamais en toute ma vie assez remercier, ny rendre la pareille à vne telle volonté.

## CHAPITRE IV.

**L**A plus grand part des hommes sont de si mauuaise grace, que par vne rudesse de parolle, & seuerité, ils donnent occasion de hayr le bien & plaisir qu'ils font à autruy : vsans de tels langage & audace enuers eux, que souuent on se repent de l'auoir impetré. Puis apres autres dilations ensuiuent la chose promise. Or n'y a-il rien plus fascheux, que quand il faut encores vn coup supplier, pour obtenir ce, que l'on a ja impetré. Il faut donc mettre en euidence ses bienfaits, & ne faire qu'il y ait plus de difficulté à les receuoir, qu'à les impetrer. Il faut prier cestuy cy, qu'il en aduertisse Monsieur : l'autre, qu'il paratheue ce, qui est commencé. Par ainsi vn plaisir passe par tant de mains, qu'à la fin la moindre partie est à celuy qui le demande. Car celuy, qu'il conuient prier, diminué beaucoup de ce, qu'on doit à l'auteur. Si donc tu as uoloir, que le bien & plaisir, que tu fais, soit prisé, & receu avec gré, tu prendras soigneuse garde, à ce que tes bien-fais paruiennent, non de main en main (comme l'on dit) mais sains & entiers, à ceux, à qui ils sont promis. Nul ne peut, en ce que tu donnes, acquerir aucune grace, ou profit, qu'il n'en diminue quelque chose de tien.

## CHAPITRE V.

**I**L n'y a rien plus amer, que d'estre long temps suspés, & n'auoir à la fin despesché de ce qu'on pretend. Aucuns disent, qu'ils aimeroient mieux, que l'esperance, qu'ils ont à vne chose, fust du tout rompue, que de la faire longuement trainer. Mais il y en a plusieurs, qui ont ce vice, de tousiours delayer leurs promesses, émuz par vne depraüée ambition, & conuoitise d'honneur qu'ils ont: de peur que le nombre de ceux, qui leur font la cour, n'amoindrisse. Comme sont les courisans & officiers des Roys, prenans plaisir, & comme se mirans en vn long spectacle de leur orgueil, pensans que leur puissance amoindriroit, s'ils ne monstroient par long temps à chacun le pouuoir qu'ils ont. Iamais ne font vne choses soudain, iamais vne fois. Leurs iaiures sont soudaines, & precipitées: & leurs bien-faits, lents, & tardifs. Parquoy pense estre tres-veritable ce que dit le poëte Comique.

*Comment? n'entends-tu pas, que moindres sont les graces,*

*Du bien, d'autant qu'es long, auant que tu le faces.*

*De là prouiennent ces voix, qu'exprime-*

en ceste sorte vne libre & franche douleur: Si tu as vouldoir de faire pour moy quelque chose, fais la. Veu encore, que la chose n'est de si grande consequence & difficulté, pourquoy tu la doines tant differer. J'ayme trop mieux, que presentement tu me refuses & esconduisses tout à plat, que tant delayer: mesmes que mon esprit, du tout ennuyé de cecy, commence à auoir en desdain le plaisir, qu'il en eust peu receuoir depuis le temps qu'il est attendant. Peux-tu estre ingrat pour cela? Tout ainsi que la cruauté est par trop grande, laquelle prolonge la peine du patient: & que c'est vne espee de misericorde, de luy donner la mort incontinent, sans le faire languir: parce que le dernier supplice apporte la fin quant & soy: & le temps, qui est prolongé, est vne grande partie de la peine future: Aussi est plus grande la grace du bien & plaisir que l'on fait, d'autant que moins elle est tenuë en suspens. Car de fait, l'attente des bonnes choses est toujours pleine de soucy. Et tout ainsi que beaucoup de bien-faits apportent remede à quelque certaine chose: au cas pareil, celuy, ou qui endure, qu'un autre soit long temps tourmenté, lequel il peut incontinent deliurer, ou plus tard, qu'il ne fait, le fait iouir du plaisir ou bien-fait, qu'il pretend de luy, est cause de sa mort. Toute liberalité & courtoisie est communément soudaine: & est le propre d'un, qui volon-

tiers fait plaisir, de le faire soudainement. Celuy, qui donne lentement, & differe de iour en iour, quand il veut faire plaisir, ne le fait pas de bon vouloir. Et par ainsi il perd deux choses, & le temps, & l'argument d'une bonne volonté. Lentement & à tard vouloir, est le fait d'un homme, qui ne veut pas.

---

## CHAPITRE VI.

**E**N tout affaire, amy Liberal, il n'y a pas peu de bien-seance, comme toute chose, ou se dit, ou s'exécute. La soudaineté y fait beaucoup, & au contraire la dilation en diminue la plus grand part: comme nous voyons des dards, esquels il y a bien mesme force & pesanteur de fer: mais toute la difference qu'il y a, ne gist qu'en celuy qui les brandist: à sçavoir, si cela se fait d'un fort & roide bras, ou d'une lasche & foible main. Le couteau pareillement peut ou blesser, ou percer d'outre en outre, selon qu'il est pressé en la main, & tenu ferme de celuy, qui le manie. Autant en est il de ce, que l'on donne, mais la difference ne consiste qu'en la forme & maniere de le donner. Combien penses-tu, que la chose donnée est precieuse, quand le donateur n'a voulu endurer, qu'on luy en rendist graces? & quand,

quand, apres l'auoit donnée, ne s'en est sou-  
 uenu? Car de reprendre celuy, à qui tu fais  
 mesmement plaisir, est vn acte d'homme  
 insensé: & par cela à tes bien-faits tu entre-  
 fernes vn outrage, avec parole de mespris.  
 Parquoy les plaisirs, que l'on fait, ne se doi-  
 uent rudoier, ny ne leur doit estre entre-  
 meslée chose, qui soit triste: de sorte que,  
 s'il suruient quelque chose, dont tu veuil-  
 les aduertir celuy, à qui tu fais plaisir, il  
 faut eslire autre temps.

---

 CHAPITRE VII.

**F**Abius Verucosus appelloit le bien-  
 fait, qui estoit donné rigoreusement,  
 par homme cruel & maupiteux, vn pain-  
 pierroux: lequel il faut de necessité, que  
 l'homme affamé reçoine, & auquel il sem-  
 ble estre bon, pour aigre & difficile qu'il  
 soit. Tybere Cæsar, estant vne fois prié, par  
 son neveu Marc Elie ( lequel auoit exercé  
 l'estat de Preteur ) qu'il luy pleust de surue-  
 nir à ses debtes, luy commanda de luy don-  
 ner par escrit les noms de tous les crean-  
 ciers, & leurs parties. Cela n'est pas donner,  
 mais appeler les creanciers. Or ces noms  
 luy ayant esté baillez, il escriuit à son ne-  
 ueu, qu'il auoit commandé, que l'argent,  
 qu'il deuoit, fust payé: mais ayant adiousté

au bout de la lettre vne iniurieuse admonition, combien qu'il acquitta son neveu de ses debtes, si est ce que le plaisir, qu'il luy fit, ne doit estre estimé plaisir. Il le deschargea bien de ses creanciers, mais il ne l'obligea point à luy pour cela. Ce que toutefois ie pense que Tibere ne fit pour autre raison, sinon pour retrancher par ce moyen l'occasion à plusieurs, de luy faire semblable requeste, que son neveu. Peut estre, que ceste raison estoit peremptoire, & expediente: à fin de reprimer par telle honte, les meschantes conuoitises des hommes. Mais à celuy, qui veut faire vn plaisir, conuient entierement suyre autre voye.

---

## CHAPITRE VIII.

**Q** Vand tu fais quelque plaisir, tu te dois efforcer en tout ce que pourras, de le faire trouuer bon à celuy, qui le reçoit. Car de faire autrement, cela ne seroit pas vn plaisir, ains plus tost vne reprehension, à fin qu'en passant ie die ce, qu'il m'en semble. Cela n'est pas honneste, à vn Prince mesmement, de donner, estant contraint de ce faire, par vne honte & ignominie. Combien que Tibere par le moyen mesme, qu'il pensoit le plus expedient, ne se  
peut.

peut oncques deliurer de cette imporeuni-  
 té. Car quelque temps apres se trouuerent  
 aucuns , qui luy firent semblables reques-  
 tes, qu'auoit fait son neueu : ausquels il cō-  
 manda , qu'ils eussent tous à rendre com-  
 pte au Senat , des causes de leurs debtes : &  
 leur fit deliurer , par ce moyen , certaines  
 sommes de deniers. Cela n'est pas vne libe-  
 ralité , mais plus tost est vne censure & re-  
 formation : c'est vn ayde, c'est vn subside,  
 que re-donne le Prince. Vn bien-fait, n'est  
 pas vne chose, de laquelle ie ne me peusse  
 souuenir, sans rougir de vergongne. Ie suis  
 enuoyé deuant vn iuge , à fin d'impeter  
 ma de mande, & dire ma raison.

---

## CHAPITRE IX.

**P** Arquoy tous les sages disent , qu'il  
 y a quelques bien-faits & dons gratuits,  
 que l'on doit faire apertement , & deuant  
 tous : quelques autres , secrettement & en  
 cachette. Ceux que l'on doit faire en la pre-  
 sence de tous , & lesquels obtenir, est vn  
 acte de los & de renommée perpetuelle,  
 sont , dons militaires , & honneurs , & toute  
 autre chose, qui prend lustre par la cognois-  
 sance qu'on en a. Mais ceux , qui ne seruent  
 rien à la reputation & honneur de la per-  
 sonne, ny ne la font plus commendable, ains  
 suruiuent.

## 60 LES BIEN-FAITS.

suruiennent seulement & aident à l'infirmité, indigence, & pauvereté humaine, se doiuent faire en secret, à fin qu'ils ne soient cogneuz que de ceux, à qui ils seruent. Aucunesfois aussi on doit tromper celuy, à qui on aide, à fin qu'il ayt, & qu'il ne sçache de qui il a receu, & d'où luy vient ce bien.

---

### CHAPITRE X.

**A** Recilas ( ainsi que l'on dit ) voyant vn iour vn sien amy pauare, qui toutesfois dissimuloit au mieux qu'il pouuoit sa pauvereté, & qui, estant vne fois tombé en maladie, la celoït tellement, que toutes choses requises & necessaires pour son traitement luy deffailloient, & ne sçauoit plus que faire : proposa de luy suruenir secretement. Et pour ce faire, mit ( au desceü du pauare homme ) sous le cheuet de son liest, vn petit sac plein d'or & d'argent : à fin que luy, inuitement honteux, trouuast plus tost ce qu'il desiroit, que de le receuoir. Quoy donc ? me dira quelqu'un : Faut il que l'homme ignore celuy, de qui il a receu plaisir ? Premièrement, si en cela gist vne partie du bien-fait, il n'est ia besoing qu'il le sçache. En apres, ie feray beaucoup d'autres choses, i'en donneray d'autres, par lesquelles il pourra

pourra entendre qui en est l'auteur. Et encorres qu'il ne sçache celuy, de qui il a receu tel bien, si ne puis ie ignorer, que ce ne soit moy, qui le luy ay fait. Cela est peu: ce me diras tu. C'est peu certes, si tu as intention de bailler à vsure ce, que tu donnes, & que penses qu'il te soit rendu au double. Mais si tu as vouloir en telle sorte le donner, qu'il profite grandement à celuy, qui le reçoit, lors donnes-tu, Et te dois contenter du seul tesmoignage de toy mesmes. Autrement, seroit se delictier, non de faire plaisir, mais de vouloir estre veu l'auoir fait. Je veux (me diras-tu) qu'il le sçache. Tu cherche donc, par ce moyen, vn qui te soit obligé. Je veux néanmoins, qu'il le sçache. Que sera-ce s'il est plus seant, & de meilleure grace, qu'il ne le sçache? Ne t'accorderas tu pas, par ce point à l'autre partie? Je veux qu'il le sçache. Et ainsi ne tiendras-tu pas vn homme en tenebres? Je ne nye pas, que, toutes & quantes fois que la chose le peut souffrir, on ne doine prendre recreation en la volonté de celuy, qui reçoit le plaisir. Mais si quelqu'un est en affaires, & a besoing d'estre de nous aidé, & que le plaisir, que nous faisons, l'offense, s'il n'est fait secrettement: ie ne tiendray point de registre de ce bien-fait. Pourquoy ne luy bailleray- ie à cognoistre le plaisir, que ie luy ay fait, veu qu'entre les premiers & plus necessâires commandemens, qui touchent les.

## 62. LES BIEN-FAITS

les biens faits, est, que iamais ie ne reproche à autruy le bien & plaisir, que ie luy ay fait, ny mesme, que ie luy redusse en memoire ? Car c'est ici la loy du plaisir, qui se fait en're deux personnes: L'vn doit mettre incontinent en oubly le bien, qu'il a fait: l'autre ne doit iamais oublier celuy, qu'il a receu: Au demeurant, il n'y a rien, qui plus fasche & tourmente l'esprit de la personne, que de ramenteuir souuent le bien, qu'on luy a fait.

---

### CAPITRE XI.

**L**E voudrois volontiers à haute voix m'escrier, ainsi que fit vn iour quelque personnage, qui ayant esté gardé d'estre enuoyé en exil par vn des amis de Cesar, & ne pouuant plus endurer son arrogance, luy dit tout haut: Rens moy à Cesar. Iusques à quand me reprocheras tu, ie t'ay gardé, ie t'ay deliuré de mort: Si de mon vouloir il m'est souuenu du bien que tu m'as fait, cela m'est vie: si par ton moyen, ce m'est vne mort. Ie ne te suis tenu ny obligé, si à ceste occasion tu m'as gardé, à fin qu'en moy tu eusses argument de t'esleuer en orgueil. Iusques à quand ne cesseras tu de me promener ça & là, pour te monstret par vaine gloire & ostentation ? Iusques à quand

quand ne me permettras tu oublier ma fortune? Si i'eusse esté mené au triomphe, ce n'eust esté que pour vne fois. Il ne faut donc, pour conclusion, dire ny repeter le bien, qu'aubns fait à autruy: car celuy, qui le rendit en memoire, le reproche. Consequemment il n'en faut faire aucun semblant, ny le remantevoir, sinon que luy faisant vn nouveau plaisir, il soit aduertty du premier. Et dauantage ne le deuons compter à autruy. Qui à vn autre fait plaisir, qu'il le raite. Celuy le recite, qui l'a receu. Car à celuy, qui se vanteroit d'auoir fait plaisir, on pourroit dire ce qui fut dit vne fois à quelqu'un, qui, en tout lieu où il se trouuoit, se vanteroit d'vn bien qu'il auoit fait. Voudrois tu nier (luy dit quelqu'un) que tu n'en eusses eu recompense? A quoy respondit l'autre. Et quand a-ce esté? Souuent (dit-il) & en plusieurs lieux: c'est à dire, toutes & quantes fois, & quelque part que tu l'as recité. Quel besoin est-il de le publier? Quel besoin est-il d'vsurper le deuoir d'autruy? Il y en a vn autre, qui peut faire cecy plus honnestement, par le recit duquel sera mesme loué ce que tu me recites. Tu me iuges ingrat, si, m'ayant fait vn bien, tu penses que nul ne le puisse sçauoir, sinon par son moyen. Ce que tant s'en faut qu'il ne doie estre commis, que mesme, si quelqu'un le recite en nostre presence, nous deuous vser de ce langage. Celuy, dont vous

parlez.

## 64 LES BIEN-FAITS.

parlez, merite tant qu'on luy face plaisir, que ie ne luy en ay tant fait, que ne vouliſſe volontiers luy en faire d'auantage, s'il estoit en ma puissance. Et se doiuent faire toutes ces choses, non pas venalement, & à la façon de ceux, qui seignent reicter ce, qu'ils pretendent plus tost attraper. D'auantage nous deuons vſer de toute humanité, douceur, & bon entretien enuers ceux, à qui auons bien fait. Le laboureur est en danger de perdre ce, qu'il a espendu en la terre, s'il delaiſſe ſes labourages avec la ſemence. Les biens viennent en maturité par le grand ſoing qu'on y met. Rien ne vient à fruit, qui dès le commencement iuſques à la fin n'est pourſuyuy d'une pareille ſorte de labourage & cultiement. La condition & nature des bien faits est tout de meſme. Y en a il de plus grands, que ceux, que les peres font à leurs enfans? Et neantmoins ils ne peuvent eſtre ſeurs & aſſurez, ſi dès leur enfance il ſont delaiſſez: il faut que le long amour & affection, que les peres & meres doiuent à leurs enfans, nourriſſe ce don. Telle est la condition de tous bien-faits, leſquels ſi tu n'entretiens, tu les perdras. C'est peu de choſe de les auoir faits, il les faut entretenir. Si tu veux, que ceux, que tu obliges, ne te ſoient ingrats, il ne faut pas ſeulement, que tu leur faces plaisir, mais que tu les aimes auſſi. Sur tout (comme a eſté dit) ne diſons rien par reproche,

che, dont les oreilles puissent estre offe-  
sées. Car l'aduertissement & remonst-  
rance, que l'on fait pour faire souuoir vn hom-  
me de son deuoir, engendre ennuy : & le  
reproche, haine. Il n'y a rien, que plus il fail-  
le euites, en faisant vn bien & plaisir à quel-  
qu'vn, qu'orgueil, & elation. A quoy sert  
vne fierté de visage ? ou vne arrogance de  
langage ? La chose mesme s'esleue assez. Il  
faut oster toute vaine iactance, & eleua-  
tion de cœur. La chose parle, en nous tai-  
sant. Le plaisir, qui est avec orgueil, non seu-  
lement n'est agreable, mais aussi est hay,  
& mal voulu.

---

## CHAPITRE XII.

Cesar donna la vie à Pompée Punicien  
( si celuy donne, qui ne l'oste ) lequel  
absous, comme il remercioit Cesar, il luy  
presenta son pied gauche. Ces, ceux,  
qui en cecy l'excusent, ont fait cela  
par arrogance ou fierté, mais  
dient, que son intent, que de  
vouloir, par ce moyen, monstres vn bro-  
dequin doré, ou plutost d'or, semé & en-  
richy de fines perles, qu'il portoit. Et quand  
tout est dit, quelle iniuste y auoit il en ce-  
la, qu'vn homme, qui auoit esté Consul,  
baisat

## 66 LES BIEN-FAITS

baifat de l'or & des perles , & mesme qui ne-pouvoit choisir autre partie en tout son corps , que plus purement & commodément il peut baiser , que celle là, homme vrayement né pour changer les mœurs & conditions d'une liberté Romaine en seruitude Persique ? Il fit peu de compte qu'un vieil Sénateur , ayant iouy des plus grands honneurs , s'abbaifat deuant luy en la presence des princes , & le suppliat le genouil en terre , à la façon des ennemis , qui (estans vaincus ) ont coustume de se prosterner deuant le vainqueur. Il trouua moyen d'abolir la liberté Romaine , plus que dessous les genouils : & pense que nul ne niera , cela estre , fouler sous les pieds la liberté Romaine. Vray est que , quant au pied gauche ( dita quelqu'un ) cela ne peut en rien toucher la chose : Car il ne fut guieres villainement & furieusement insolent , pour ainsi brodequiné auoir osé donner sentence sur la vie d'un homme . lequel auoit esté Consul , s'il ne luy eut fait baiser ses brodequins.

## C H A P I T R E XIII.

**O** Fier de voir ce des hommes fortunéz : car trop fol & insensé ô qu'il est bon & profitable , de ne receuoir rien

## DE SENEQUE 67

rien de toy! ô que tu conuertis soudain tout plaisir en iniure! ô combien te sont les superfluités plaisantes & agreables! ô que tout t'est mal conuenable: & tant plus que tu t'esleues, plus es tu deprimée! Tu monstres mesconnoistre les biens, par lesquels tu es tant enflée. Tu corromps & gastes tout ce, que tu donnes. le te vouldrois bien demander, Cesar, que c'est, qui tant t'esleue en orgueil? que c'est, qui tant peruertit ton visage, tant tourné à rebours le maintien & port de ta face: que tu aimes mieux auoir vn masque, que ton visage propre. Les choses sont plaisantes & agreables, lesquelles se donnent d'un visage humain, doux, & paisible. Combien que celuy, qui me les a données, soit plus grand en dignité que moy, si ne s'est-il pour cela esleué par dessus moy, ains à son possible s'est enuers moy monstré doux & gracieux, s'est condescendu à l'equité, & n'a voulu faire monstre du plaisir, qu'il m'a fait: & pour ce faire a gardé le temps opportun, pour plustost occasion de me secourir, que moy necessiteux d'estre secouru. Le seul moyen, que nous persuaderons à ceux, qui veulent faire plaisir, à ce qu'ils ne le perdent par arrogance, est, de leur monstret qu'il ne leur semble, qu'ils doiuent estre veus & tenus plus grands, pour estre fait avec plus de monstre & d'ostentation de sorte, qu'ils ne doiuent s'estimer dauanta-

ge.

ge pour cela ny appeter d'estre veus plus grands, & magnifiques : ains doivent penser, que la grandeur d'orgueil n'est que toute vanité; & qui mesmes fait hayr les chose., qui de leur nature sont amables.

## CHAPITRE XIV.

**I**L y a des choses, qui de leur nature sont tant dommageables à ceux, qui les demandent, que de ne les octroyer, mais du tout les refuser, est souuent faire plaisir. Et par ainsi nous deuons faire plus d'estime de l'utilité, que de la volonté de ceux, qui nous requierent de quelque chose. Car nous appetons souuent les choses qui nous sont dommageables, ny ne pouuons considerer combien elles nous sont pernicieuses, pour ce que l'affecti<sup>on</sup> transporte nostre iugement. Mais ar<sup>ant</sup> que cette cupidité est raffise & accoyée, & les que l'imperuosité de l'esprit bruslant, enflammé, & esloigné de tout conseil, est amortié, lors nous detestons les pernicieux auteurs de ces melchans octroys. Et tout ainsi qu'aux malades nous refusos de leur donner choses froides & le couteau aux desesperes, & aux amoureux tout ce que leur cœur appete & demande, & dont ils pourroient estre offensez : aussi ne deuons

deuons nous octroyer à ceux, qui affectueusement, humblement, & mesme par fois avec compassion & pitié, nous prient de quelque chose. La raison veut que soigneusement nous prenions garde tant aux commencemens qu'aux fins des bien-faits, & de donner choses, dont on prenne plaisir, non seulement quand on les reçoit, mais aussi puis apres. Il en y a plusieurs qui diront: le suis seul & assuré, que cela, qu'il demande, ne luy sera pas profitable: mais que feray ie? Il m'en prie, ie ne puis contreuenir à ses prieres: que ie le face, la douleur qui s'en ensuyura, viendra de son costé: ce pendant il n'aura occasion de se plaindre de moy. Cela est faux: mais, au contraire, ce sera de toy, duquel il se plaindra, à bon droit, quand il sera retourne à son bon sens, quand cest ardeur & accès de fieuve, qui au parauant brusloit son cœur, l'aura lasché. Pourquoi ne hayroit-il celuy, par lequel il a esté aydé pour tomber en ce peril? C'est vne cruelle bonté, de faire plaisir au desauantage de ceux, qui l'ont requis de le leur faire. Tout ainsi que c'est vn ceuvre excellent, de sauuer & garder, malgré qu'ils en ayent, ceux, qui mesmes refusent ce bien: aussi est ce vne douce mal-vueillance, d'octroyer chose qui porte preiudice à ceux, qui la demandent. Faisons donc, que nostre bien-fait soit aux hommes par vsage de plus en plus agreable & plaisant, & que iamais ne puisse à autroy

autruy tourner en mal. Je ne donneray point mon argent à celuy, que ie cognoistray le deuoir bailler à l'adultere, ou à la paillarderie, de peur, que ie ne sois consentant à vn acte, ou conseil, si villain & deshonneſte, que cestuy là. S'il m'est possible, ie le reuoqueray: ou, pour le moins, ie ne seray point complice du meffait. Ou s'il est trāsporté de colere contre toute raison & equité, ou que le feu d'ambition le retire d'vn lieu ou il estoit en ſeureté: ie ne luy favorisera en cela au- nement, de peur qu'il puisse dire de moy à quelque fois: Celuy là, en m'aymant, m'a tué.

---

## CAPITRE XV.

**P**ource qu'il aduient souuentefois, que l'amy, en ayant bon vouloir de te bien faire (toutes-fois hors de temps & saison) te conduit en vn tel danger, que te ſçauroient ſouhaitter tes ennemis: tout ce, que ceux là ſouhaittent leur aduenir, l'abandon & indulgence indeue & hors de saison de ceux cy, les y pousse & instruit. Y a-il chose plus mal-seante & deshonneſte, que d'estre contraint (ce qui aduient sou- uent) d'auoir en haine ce, qui t'a esté don- né pour bien-fait? Parquoy, si nous voulons donner quelque chose, donnons la telle, que iamais cela ne retourne à nostre def-  
boqqee.

## DE SENEQUE. 71

honneur. Et comme la souveraine amitié soit, de s'appartier celuy qu'on aime : il faut avoir egard à l'une & à l'autre ensemblement. Je donneray volontiers au pauvre, pourveu que ie ne tombe pour cela en pauvreté. Je surviendray à celuy, qui est en danger de peril, pourveu que ie ne porrisse : sinon que ce fust pour estre le loyer de quelque grand personnage, ou de quelque grande chose. Je ne feray plaisir à personne, que ie ne pourrois tequerir, qu'avec mon deshonneur. Je ne dilateray, ny feray grande par-pareilles vne petite chose, plus qu'on ne la doit : ny n'endureray que les grandes soient en plus petite estime, qu'il ne faut. Car tout ainsi que celuy, qui reproche se, qu'il donne, en aneantist la grace : aussi celuy, qui par elation & iactance montre ce qu'il donne, ne rend point son don recommandable, ains plus tost le reproche. Il faut donc que chacun aye egard à sa puissance, à fin que ne faisons ou plus, ou moins, que nostre pouuoir ne s'estend. Il faut aussi avoir egard à la personne, à qui nous donnons. Car il y a des choses, qui sont moindres, qu'elles ne se doiuent presenter aux grands personnages : & d'autres, au contraire, si grandes, qu'elles surpassent la qualité de celuy, à qui on veut faire present. Parquoy il faut que tu consideres le degré & merite, autant de celuy qui prend, comme de celuy qui donne. Et

## 72 DES BIEN-FAITS

au donner considerons , que le don, que nous faisons , ne surpasse nostre portée : ou bien, qu'il ne soit trop petit. Regardons aussi diligemment , si celuy , à qui nous donnons , est plus grand que nostre don , de sorte qu'il le desprise : ou moindre , de sorte qu'il ne le vueille recognoistre.

---

 CHAPITRE XVI

**A**lexandre ( hors du sens , & forcené , qui en son esprit ne conceuoit rien , qui ne fust grand ) fit vne fois present à quelqu'un d'une ville : & comme celuy , à qui auoit esté fait ce don , apres s'estre mesuré, refusa l'offre, pour euiter la calomnie des enuieux , disant que cela n'appartenoit à la fortune : le ne cherche pas ( respondit lors Alexandre ) ce qui t'appartient de receuoir , mais ce qui m'appartient de te donner. Il se ble que ceste voix soit pleine d'un cœur magnanime : mais , attendu qu'elle part de la bouche d'un Roy, elle est tres folle & temeraire. Car rien, de soy mesme, n'est à aucun bien seant. Le principal en cecy est, sçauoir quoy, à qui , quand , pourquoy , & ou il faut donner, & ainsi des autres circonstances : sans lesquelles ne se peut , iuger , si aucune chose est bien ou mal faite. Beste superbe,

superbe , ne sçais-tu pas bien que , s'il n'estoit à luy seant de le prendre , il n'estoit à toy conuenable de le luy donner ? A tous hommes , tous honneurs. Entre les personnes & les dignitez , il y doit auoir quelque proportion , comme il faut que toutes les vertus ayent leur mesure. Autant peche celuy , qui excède en trop , que celuy , qui defaut en peu , le t'accorde qu'il te soit licite , & que fortune t'ait si hautement esleué que les moindres presens que tu veux faire , soient citez : mais dis moy , est-ce le fait d'un plus noble cœur , de ne les prendre , que de les espandre ? Ouy (dis-ie) si est-ce que aucuns se trouueroient , qui ne seroient suffisans de gouverner vne cité , ny dignes de l'auoir.

---

## CHAPITRE XVII.

**D**iogenes le Cynique pria vne fois le Roy Antigone de luy donner vn talent , qui valoit six cens escus : auquel respondit Antigone , que c'estoit trop demandé pour vn Cynique , qui faisoit profession de pauureté. Se voyant ainsi refusé , luy demanda puis apres vn denier , qui estoit vn somme d'argent , qui anciennement pouuoit valoir dix liures tournois. Auquel respondit

## 74 LES BIEN-FAITS

Antigone, que cela estoit moins, qu'il n'appartenoit à vn Roy de donner. Telle cauil-  
 lation, & petite moquerie est tres-vil-  
 laine. Parainsi il trouua le moyen de ne  
 donner ny l'vn, ny l'autre. Quant au do-  
 nier qu'il luy demandoit, il eut egard à la  
 personne d'vn Roy: & quant au talent, à  
 celle du Cynique: combien qu'il fust en  
 sa puissance de luy donner vn denier, com-  
 me à vn Cynique: & vn talent, comme don-  
 de Roy, tel qu'il estoit. Combien que quant  
 à la demande, il y eust ie ne scay quoy de  
 plus grand, qu'il n'appartenoit de prendre  
 à ce Cynique: si n'y a il toutesfois rien si pe-  
 tit, que l'humanité & courtoisie d'vn Roy  
 ne puisse donner honnestement. Si tu me  
 dis, qu'vn Cynique ne deuoit demander  
 telle somme, ie te l'accorde: pource que c'est  
 chose mal-aisée à supporter, de demander  
 deniers, & puis n'en faire compte. Tu t'es  
 déclaré ennemy de pecune, tu fais profes-  
 sion de n'en vouloir point, tu prens le tiltre,  
 & ioue le rolle de Cyniques. Il faut donc  
 que tu les representes au vif, & perseueres  
 en ceste entreprinse. Il n'y a chose plus ini-  
 que, que de tascher à estre riche, sous cou-  
 leur de pauvreté. Quand quelqu'vn à vou-  
 loir de faire vn bien-fait, il ne doit auoir  
 moins de regard à sa personne, qu'à celle  
 de celuy, à qui il le veut faire. Ie veux vser  
 d'une similitude de Chryssippe, tirée du ieu  
 de ta paume, laquelle sans doute tombe en  
 terre, ou par l'estude & poursuyte de ce-  
 luy.

luy, qui l'enuoye, ou par celle de celoy, qui la reçoit. Elle alors son corps, quand, estant entre les mains ou de l'un ou de l'autre, elle est iettée & soutenue dextrement & comme il faut d'une part & d'autre. Et la doit le bon ioueur autrement ietter à celuy, qui iouë de loing contre luy: autrement à celuy, qui iouë de près. Telle est la condition d'un bien-fait: car si d'une part & d'autre il n'est accommodé, tant pour le regard de celuy qui le donne, que de celuy qui le reçoit: ny il ne sortira de la part de l'un, ainsi qu'il doit: ny ne viendra entre les mains de l'autre, ainsi que la chose le requiert. Si nous auons affaire à un qui soit bien adroit & expert au ieu de la paume, nous luy tirerons un coup hardiment: car en quelque sorte qu'il vienne, la main prompte & legere, soustiendra l'estuf, & le repoussera viuement, & avec telle dexterité qu'il appartient. Mais si c'est avec quelque nouuan, apprentif, & peu exercité au ieu, nous ne tirerons pas nos coups avec telle rudesse & violence, qu'avec l'autre: ains mettrons la requeste au deuant de d'esteuf plus laschement, & avec moins de vehemence, en luy tirant droit en la main. Le semblable se doit aussi pratiquer en nos bien-faits. Il nous y faut enseigner les vns: & assez, & non pas trop, prifer les autres: & voir diligemment s'il s'efforcent, s'ils s'auanturent, s'ils son en bon-

## 76 LES BIEN-FAITS

ne volonté de rendre le pareil. Mais le plus souvent nous mesmes sommes cause de rendre les hommes ingrats, leur aidans à estre tels, comme si nos bien-faits estoient si grands, que n'en peussions iamais estre assez remerciez: comme si entre deux ioueurs fins & malins est proposé d'attrirer à soy & gagner son compagnon avec perte du ieu, lequel ne peut estre entretenu, si l'un ne s'accorde avec l'autre. Aucuns y en a. (& en grand nombre) de si peruerse nature, qu'il ayment mieux auoir perdu tout le bien & plaisir qu'ils auroyent fait à vn autre, qu'estre veus en auoir receu la recompense. Hommes vraiment superbes, & qui veulent auoir la puissance d'effacer les bien-fais. Combien seroit-ce mieux fait & plus humainement, de faire en sorte que leurs parties s'accordassent ensemblement? tellement les favoriser, qu'on leur en peust sçauoir gré? interpreter toutes choses avec vne douceur & benignité? aussi tost ouir celui qui remercie, que s'il rendoit la pareille de fait? & se monstret finablement doux & courtois, à fin de vouloir par ce moyen, aussi bien deslier, comme il a peu lieu. Les vsuriers sont communément hais, s'il exigent avec rigueur & austerité ce qu'ils ont presté à ceux, qui n'ont moyen de payer. On leur sçait aussi mauuais gré, si pour auoir plus grande vsure) ils son tardifs, difficiles, ou cherchant le delai. Car vn bien fait doit estre

estre plus tost receu, qu'exigé. Celuy est reputé homme de bien, qui donne volontiers, & i'amaïs n'exige les bien-faits. Vray est que, s'ils luy sont rendus, il en prend plaisir: & pource qu'il ne se souvient de les auoir fait, il les reçoit, non comme merites, mais comme bien-faits.

## CHAPITRE XVIII.

**I**L y en a aucuns, qui non seulement avec arrogance & fierté font plaisir, mais aussi le reçoivent, chose qui ne se doit faire aucunement. Mais puis que nous sommes sur ce propos, passons en l'autre partie pour traiter comment les hommes se doivent gouverner quant à bien & deüement recevoir les plaisirs, qui leur sont faits. Il n'y a deuoir aucun ny office, s'il est en deux choses, qui n'en requiere autant de l'une, que d'e l'autre. Quand tu auras bien & diligemment considéré, quel doit estre le pere envers son fils tu trouueras, qu'il n'en reste pas moins à considérer, quel doit estre le fils envers son pere. Il y a des devoirs, qui concernent le mary: mais ceux ne sont moindre, qui concernent la femme. Autant que ces choses requierent les vnes des autres, autant aussi se maintiennent - elles soigneusement les vnes envers les autres, & sont en parfaite

reille reigle, laquelle (comme dit Hecaton) est fort difficile. Car il n'y a chose honneste, qui de soy ne soit mal-aisée à entendre: & mesmes ce, qui est proche d'honesteté. Car elle se doit non seulement faire, mais aussi la faut-il faire avec raison: par la conduite, de laquelle l'on doit cheminer, & par son conseil toutes choses, tant petites que grandes, doiuent estre faites & executées: de sorte qu'il conuient faire nos largesses & dons gratuits, selon les remonstrances & suasions d'icelle. Or nous induira elle premierement (si nous la voulons sayre) de ne prendre & recevoir de tous indifferemment. De qui donc (diras-tu) prendrons nous? De ceux (à fin qu'en brief ie te responde.) auxquels il nous semble auoir autrefois donné. Car il nous fait chercher avec plus grande election, ceux, à qui devons faire plaisir, que ceux, à qui nous voulons donner. Car à fin qu'aucun dommage ne s'en ensuyue, (or il s'en ensuyue assez souuent) enten que s'est vn grief tourment, d'estre obligé à qui tu ne le veux estre. Au contraire, c'est vne tresioyeuse & plaisante chose d'auoir receu plaisir de celuy, que tu aymes, combien qu'il t'enst fait tort autrefois. Mais cela est miserable & facheux à vn homme de bien & d'honneur, estre contraint d'aymer celuy, qu'il hait. Il est necessaire que souuentefois i'admoneste, que ma parole ne s'adresse point aux sages, auxquels rien ne

plait,

plaist, qui ne soit, raisonnable, & qui commandent à leur volonté selon la raison & equité, & luy imposent telle loy qui leur plaist, & la gardent apres qu'ils se la sont imposée: mais ie parle des imparfaits, lesquels ores qu'ils ayent bon vouloir de suyure vne vie honneste, si sont-ils le plus souvent si foit transportez par leurs affections (bien que, quasi comme par contrainte, elles leur obeyssent) qu'ils ont besoing d'estre souvent admonestez. Parquoy ie dois choisir celuy, duquel ie veux recevoir aucun plaisir. Et de fait, aussi doit estre plus diligemment cherché le creancier d'un plaisir, que d'un argent presté. Car à cestuy cy ie ne suis tenu, que de rendre autant que j'ay receu de luy: & luy ayant rendu ce, qu'il m'auoit presté, j'en suis enuers luy quitte & deliuré. Mais il faut plus rendre à celuy, qui m'a fait vn plaisir, que n'ay receu de luy: de sorte qu'estant mesme la pareille rendue, nous sommes tenus de demeurer amis ensemblement. Car ie suis obligé, luy ayant mesms rendu le plaisir qu'il m'a fait, de recommencer derechef à luy en faire: & la loy d'amitié nous admoneste, de ne recevoir celuy, qui en est indigne. Tel est le tres-sacré droict & priuilege des bien-faits, & dont s'engendre l'amitié entre les personnes. Mais il n'est pas tousiours loysible (dira quelqu'un) de refuser vn bien-fait: de sorte que ie suis aucunesfois contraint malgré moy

de l'accepter. Comme par maniere d'exemple, si vn tyran cruel & colere me fait vn present, & ie ne le veut prendre, il pensera que ie le mesprise par cela, & sen tiendra pour outragé. Le dois-ie donc prendre, ou non? D'auantage, posons qu'vn brigand, ou vn pyrate me veille faire le semblable, qu'vn Roy ayant mesme pensée, que le brigand & pyrate. Que me conseilles-tu de faire? Cestuy n'est digne, que ie luy sois obligé. Que feray-ie donc? Le te responds, que tu dois faire election de celuy, à qui tu te veux rendre obligé: excepté toute violence & crainte, qui peuent entreuenir: lesquelles se mettant en place, se perd tout choix & election, qu'on scauroit faire s'il t'est libre, s'il est en ta puissance de vouloir l'vn ou l'autre, tu penseras cecy diligemment en toy-mesmes. Si la necessité te tollit le vouloir & arbitre, tu dois par cela cognoistre, que tu ne reçois point le bien-fait par obligation, mais seulement par obeissance. Nul ne s'oblige, receuant ce qui ne luy a esté permis de refuser. Si donc tu veux scauoir, si tel est mon vouloir, fais que ie puisse ne le vouloir point toutes-foiſ il t'a sauué la vie. Quoy que l'on donne, ou que l'on face, cela n'importe rien, s'il n'est donné, ou fait par celuy, qui a vouloir de ce faire, à celuy, qui le veut accepter. Si tu m'as preserué de mort & conserué la vie, si n'és-tu toutes-foiſ, pour cela, conseruateur. Le venin a quelque fois seruy de reméde à celuy qui l'a prins: si est-ce que, pour cela, il n'est mis

au nombre des choses salutaires. Au cas pareil, plusieurs choses sont viles & profitables, qui toutesfois n'obligent point.

---

## CHAPITRE XIX.

**V**N personnage, estant expres venu pour occire vn tyran, le pensant tuer, de fortune, d'vn coup d'espée, luy couppa vne tumeur & bosse, qu'il auoit sur luy fort dange-reuse, dont il fut guery. Dequoy le tyran ne luy en sceut puis apres ne gré ne grace, encores qu'il eust esté cause de la guerison de ce, ou les medecins craignoïent grandement mettre la main. Par cela tu peux voir & cognoistre, de combien peu d'estime & valeur est cela. Car celuy là ne semble pas auoir fait plaisir à vn autre, qui le luy a fait d'vne mauuaise volonté: parce qu'vn plaisir casuel, est vne iniure faire à la personne. Nous auons autrefois veu vn lyon dans l'amphiteatre, le uel, ayant recogneu, l'vn de ceux, qui és spectacles publiques se battoient contre les bestes, auoir esté son maistre & gouuerneur, le contregada de la fureur & dent des autres beste. Ce n'est pas donc à ce conte vn bien-fait & plaisir, que secourir vn autre. Non: car celuy là ne l'a voulu faire, qui ne l'a fait de bonne volonté, & en intention de luy faire plaisir. Au rang que i'ay mis la beste sauuage, mets aussi le tyran. Et la beste, & celuy qui  
donna

## 82 LES BIEN-FAITS.

donna le coup au tyran, a esté cause de la vie: si est ce que, ny l'un ny l'autre, n'ont fait plaisir. Car ce n'est faire vn plaisir, que d'estre contraint de le receuoir. Cela n'est deuoir vn plaisir, à celuy, auquel tu n'as volenté d'estre tenu ny obligé. Il faut que tu me donnes premierement la puissance, & autorité sur moy mesme: puis tu me presenteras le benefice, qui as vouloir de me faire.

---

### CHAPITRE XX.

**O**N a coustume de mettre en dispute, si Marc Brute a deü receuoir sa vie de Iules Cesar, veu que par luy fut conclud à sa mort. Quelle raison il suyuit pour l'adiuger à mourir, nous en traiterons en autre part. Car ores qu'en toutes autres choses il fust homme magnanime & vertueux, si semble-il qu'en c'est endroit il faillit grandement, & ne suyuit pas la doctrine des Stoyques, en ce que, ou il redouta & craignit le nom de Roy, veu que le meilleur estat d'une cité, est d'estre sous vn iuste Roy: ou qu'il espéra que là seroit vne fois la liberté, ou il y auoit si grand loyer de commander, & d'obeyr: ou bien qu'il estima, que la cité pouoit estre reduite quelque fois en sa premiere forme, apres auoir delaisé ses anciennes mœurs & façons de viure, & que là il y auroit vne equalité. & vnion de droit ci-

uil, & que les loix (ordonnée de pieça) seroient remises sus, au lieu ou il auoit veu tant de milliers d'hommes guerroyer les vns contre les autres, non pour n'estre point en seruiture, mais à fin de sçauoir à qui ils deutoient obeir. Mais qui pourroit assez dire, combien ce personnage oublia ou les choses de nature, ou la ville, de croire que, quand vn seroit mort, il ne s'en troueroit pas vn autre, qui voulust le pareil que luy: veu qu'vn Tarquin fut trouué, apres tant de Roys mis à mort, les vns par fer, les autres par fouldres? Je dis donc, que Brute deuoit receuoir la vie de Cesar, non toutefois l'estimer comme pere, veu que iniustement il auoit acquis la puissance de luy faire c'est auantage. Car celuy n'a pas sauué vn autre, qui ne l'a fait mourir, ny ne luy a donné grace, mais seulement luy a donné vn renuoy ou respit.

---

## CHAPITRE XXI.

**C**ela pour plustost venir en dispute, à sçauoir, que doit faire vn prisonnier, qui se trouue en tel accessoire, qu'vn homme, abandonné de corps & d'ame en toute forte de paillardise, & infamie, luy promet de bouche, de rien ne luy demander pour sa rançon. Educray-ie estre deliuré par vn homme.

## 84 LES BIEN-FAITS.

homme confit en toutes sortes de meschancerez & villainies? Estant finablement gardé de luy, quel gré luy en scauray-ie? Viuray-ie avec ce villain? Non. Ne demeuray-ie donc pas avec celuy, qui m'a racheté. & sauué la vie? Non. Que feray-ie donc? Le te diray ce, qu'il m'en semble. Je prendray argent mesme d'un tel, que cestuy cy, que ie bailleray pour le sauvement de ma vie. Mais ie le prendray comme vne creance, non pas comme vne grace & plaisir, qu'il me face. Je luy payeray son argent. & si l'occasion s'offre de le garder d'un peril ou i'apperceusse qu'il deust tomber, ie l'en sauueray, si ie puis: mais pour cela ie ne descendray en amitié (par laquelle sont ioincts les semblables) avec luy: ny ne l'auouëray pour mon seruateur, mais pour vn vsurier, auquel ie suis tenu rendre ce, que i'ay emprunté de luy. S'il y a aucun, qui soit digne, & qui merite que ie recoiue vn plaisir de luy, & que ie sçache qu'il soit preiudiciable à celuy, qui me le veut faire, & qu'il ne le peut faire sans s'incommoder & tomber en inconuenient, ie ne le receuray pas. Il a bon vouloir de me defendre; moy, qui suis coupable du fait qui m'est imposé: mais il ne se peut faire que, par sa deffence, il n'encoure l'inimitié & male-grace du Roy. Je serois donc ennemy de celuy, qui se veut mettre en danger pour moy, si ie ne faisois ce qui est plus facile à faire, qui est, que sans

le mettre en danger, i'y fois soumis. Hecaton met vn exemple & friuole d'Archeias, lequel il dit n'auoir voulu prendre l'argent, que luy offrit vne fois quelque fils de famille, de peur d'offenser son villain & auaricieux pere. En quoy, qu'a-il fait digne de loz? Est-ce par ce qu'il a refusé vn larcin? Est-ce par ce qu'il a mieux aimé ne le prendre, que de le tendre puis apres? Quelle moderation & attrempence y a-il en cela, de ne prendre point ce, qui est à autruy? S'il est besoin d'vser d'exemple d'vn cœur magnanime, vsons de celuy de Grecin Iule, homme d'excellente vertu, lequel Cesar tua, non pour autre cause, sinon pource qu'il estoit plus homme de bien, qu'il ne failloit se monstrer enuers vn tyran. Cestuy-cy comme vne fois il receuoit l'argent de ses amis, qui s'estoient cottizez pour les frais des ieux & spectacles publics, fit refus d'vne grande somme, qu'à ceste fin Fabie Perifique luy auoit enuoyée. Et comme ceux, qui n'auoient regard à celuy qui enuoyoit l'argent, ains seulement faisoient estime de ce qui auoit esté enuoyé, le reprinsfer du refus, qu'il en faisoit: Penseriez vous, dit-il, que ie voulasse recevoir plaisir de celuy, duquel ie ne voudrois prendre le verre, s'il auoit beu premier que moy? Et comme Rebile, qui auoit esté en l'estat & dignité de Consul, homme de mesme faction, & entaché de mesme vice, que le pre-  
ceden.

## 86 LES BIEN-FAIST

cedent, luy eut enuoyé vne autre plus grande somme de deniers, & le priat instamment de commande qu'on le receut: le te pue, dit-il, de me pardonner: car mesme ie n'ay pris celle, que m'a enuoyée Perliques.

---

### CHAPITRE XXII.

**I**E voudrois bien demander, si cela est receuoir vn present, ou plustost taxer les personnes des Senateurs. Quand donc nous aurons iugé estre bon de prendre, prenons ioyeusement, en demonstrent vne liesse & gayeté de cœur: & le faisons entendre à celuy, qui nous en a fait participant, à fin que promptement il en recueille le fruit. Car voir son amy ioyeux, est vne iuste cause de ioye: & plus, d'auoir esté causa qu'il le fut. Montrons donc d'vn cœur ioyeux, & d'vn affectionné desir, que le bien-fait nous a esté tres-agreable, non seulement en la presence de celuy qui l'a fait, mais, aussi en tous lieux-ou nous serons. Celuy, qui gracieusement a receu le bien qu'on luy a fait, en a payé la premiere pension & payement.

### CHAP. XXIII.

## CHAPITRE XXII.

**A** Vcuns y en a, qui iamais ne veulent prendre, sinon secrettement, & eurent tout tesmoing priué, & ne veulent qu'homme du monde en sçache rien : lesquels faut que tu sçaches auoir mauvais pensement des personnes. Tout ainsi que la notice d'un don doit estre autant diuulgée & publiée, en faueu de celuy qui l'a fait, que plus par ce moyen celuy, à qui il a esté fait, en prendra de plaisir : aussi faut-il que celuy, qui le reçoit, le declare & denonce par tout. Ne reçoÿ iamais ce, que tu as honte de deuoir. Il y en a d'autres, qui remercient leurs bien-faiteurs en secret, & à l'aureille. Cela n'est pas vne honte, mais vne maniere de denyement. Celuy est ingrat, qui ne veut rendre graces, qu'en l'absence de tesmoings, & en secret. Aucuns ne veulent pas qu'on s'oblige à eux, ny que courtiers de deniers s'en entremettent, ny que notaires, y soient appellez, ny qu'on leur baille ny signature ny paraphe. Ceux, qui s'estudient à ce que le plaisir, qu'on leur a fait, soit du tout incogneu, font le pareil. Es craignent que le monde le sçache, à fin qu'on die qu'ils ont ce bien par leur vertu, & non par l'ayde d'autruy. Es par ce moyen ils,

ils s'aquittent plus rarement de leur deuoit enuers ceux, ausquels desia au parauant ils estoient obligez, auant qu'auoir obtenu aucun degré de dignité : & lors qu'ils craignent auoir le nom d'estre en leur reconnaissance & protection, ils encourent vne beaucoup plus griefue renommée, qui est d'estre iograta.

### CHAPITRE XXIV.

**I**l y en a aucuns, qui parlent mal de leurs bien-fauteurs : de sorte qu'il est souuentefois plus leur de les offenser, que par plaisirs & seruices vouloir auoir leur bonne grace. Ils cherchent par vne haine & inimitié, occasion & argument, de n'estre veus ny estimez tenus ny obligez. Or n'y a il chose où la personne se doie plus monstrier curieux & s'exercer, qu'en cela, que la memoire des merites soit en luy arrestée, & de fois à autres rafraichie : attendu qu'un personnage ne peut rendre graces à un autre : & le remercier de ses bien-faits, si premierement il ne s'en souuiert. Il ne faut aussi receuoir un plaisir avec vne delicatesses & mignardise, ny avec un courage effeminé. Car celuy, qui, en le receuant, se monstre remis & negligent (consideré que communément tout nouveau plaisir est

est à l'homme agreable ) que fera-il , s'il le reçoit apres que la premiere volupté est en luy refroidie ? Vous en verrez vn autre, qui le recevra avec vn desdain , ce qui est autant, comme s'il disoit:le n'en ay que faire : mais puis que m'en pressez tant , ie le vous accorde , ie vous donne pouuoir & puissance sur moy , ie vous laisseray faire. Vn autre le recevra negligemment , delaisfant, par cela, le donateur en suspens, si celui, a qu'il l'a donné, s'en est apperceu , ou non. Vn autre à peine ouvrira la bouche pour en rendre graces : en quoy il se declare plus ingrat, que si du tout il s'en fut reu. De sorte que selon la grandeur de la chose l'on doit auoir au bien fait long propos , & adjouter ces choses , & dire : Vous m'avez beaucoup plus obligé , que ne pensez (car de fait , il n'y a nul , qui ne prene plaisir, en ce, que son bien-fait soit par tout diuulgué) & vous assure que le bien, que m'avez fait, est de plus grand importance enuers moy, que n'estimez. Celuy reconnoit incontinent le bien qu'on luy a fait , qui s'en dit estre chargé. Je ne vous en pourray iamais assez remercier. Ce que certes ne cesseray de confesser en tout lieu , où ie me trouueray . & qu'il n'est , ny iamais ne sera en ma puissance, de le pouuoir assez reconnoistre, ny mériter vous en remercier suffisamment.

## CHAPITRE XXV.

**F** Vric i'amaïs par autre plus grand service n'obtint la bonne grace d'Auguste Cæsar, ny ne le rendit oncques plus volontaire, doux, & aisé à impetrer de luy tout ce, dont il le requist, que par cela qu'il luy dist apres avoir obtenu pardon pour son pere, qui auoit suyuy le party d'Anthoine: Tu me tiens, ô Cæsar (dist-il) ce seul tort en ce, que tu as fait que i'eusse vie, & mourusse ingrat. Quelle chose peut estre moins ingrate en vn cœur, que de ne pouuoir satisfaire aucunement à son bon vouloir, ny i'amaïs n'esperer de pouuoir faire vn plaisir à celuy, auquel on est tenu? Vsons donc de tels ou semblables propos que cestuy cy, à fin que nostre volonté ne soit cachée; mais ouuerte entiers nos bien-fauteurs. Encores que la langue ne parle, la conscience neantmoins s'apperçoit & se monstre assez en la face, si nous sommes affectionnez, ainsi que nous deuous. Celuy, qui ne se veut monstre ingrat du bien qu'il a receu d'vn autre, pense incontinent à le luy rendre. Chrysippe dit, que celuy, qui est adextre & bien duiet au combat de la course, estant esfermé dans les lisses, doit attendre son temps, & se tenir prest, pour, aussi tost que le signe  
du

du herault d'armes aura esté donné, soudainement saillit en place. En quoy luy est requis grande celerité, efforcement, & travail, pour atteindre celuy, qui le procede.

---

## CHAPITRE XXVI.

**I**L faut voir maintenant que c'est qui principalement fait les gens ingrats. Ce que certes n'est autres chose qu'une ouureuidance & elevation de soy-mesme, accompagnée d'une cupidité & enuie (vice de nature enraciné en l'homme) & de par trop priser soy & ses biens. Commençons au premier. Il n'y a homme, qui de sa personne ne soit vn iuge doux & bening. De là vient, qu'il s'estime auoir merité tout ce qu'il a: & mesme que ce, qu'il recoit, n'est point suffisante recompense ny satisfaction de ses merites. Il m'a donné cela (dit-il) mais bien à tard, mais apres combien de peines & travaux? Combien plus en eusse-je peu auoir, si i'eusse mieux aimé faire la court, & gouverner cestuy cy, ou cestuy là, ou me contenter de moy-mesme? Je ne m'attendois pas à cecy. Je me suis mis en vn grand trouble, il m'a tant peu estimé digne de quelque bien, qu'il m'eust esté plus honnesté de n'en tenir compte, que de m'estre attendu à si peu de chose.

## CHAPITRE XXVII

**C** Née L'entule diuin & souverain exemple, & patron des richesses, auant que ceux, lesquels de seruage il auoit mis en liberté, le fissent pauvre (cestuy à veu dix millions d'escus siens & siens: proprement: car autre chose n'a-il eu d'auantage, sinon qu'ils les à veus) a esté autant despourueu d'entendement, que de cœur. Car bien qu'il fust homme fort auaricieux, il mettoit plus tost hors de sa bourse des deniers, que de sa bouche des parolles, tant il auoir faute de langage. Cestuy cy, comme il deut à Auguste Cesar tout son auancement, auquel il auoit apporté vne pauureté travailante sous couleur de noblesse: estant ja deuenu Prince de la cité de Rome, tant à force de pecune que par faueur: il auoit de coustume de se plaindre, par fois, à Auguste, disant que, pour la charge qu'il auoit, il estoit distrait de ses estudes: & que ce, qu'il luy auoit donné, n'estoit rien au regard de ce, qu'il auoit delaiissé les estudes d'eloquence. Or entre les autres biens, que luy auoit fait Auguste, il l'auoit deliuré de ceste faste cherie vaine, en laquelle il estoit & seroiz encorés moqué, s'il ne l'en'eust osté. La conuoitise ne souffre, que celuy, qui en est possédé,

fedé, recognoisse le bien, qu'on luy fait :  
 Car à vn auaricieux on ne peut tant don-  
 ner, qu'il luy suffise. Et tant plus cenuoitions  
 nous choses grandes, que plus grandes nous  
 les auons receuës. Car tout ainsi que la for-  
 ce de la flamme est tant plus vehemente &  
 aspre, d'autant que le feu, d'où elle sort, est  
 plus grand : ainsi l'auarice est plus ardente  
 aux auaricieux, tant plus qu'ils sont riches.  
 Semblablement l'ambition ne souffre au-  
 cun s'arrester au degré d'honneur, auquel  
 a esté au passé son impudent & éshonté de-  
 sir. Nul ne rend graces d'auoir obrenu l'e-  
 stat & office de Tribun, mais se complaint  
 qu'il n'est paruenu iusques à celuy de Pre-  
 teur. Ny mesme cestuy cy est agreable,  
 s'il ne vient iusques à celuy de Consul. Et  
 cela encores ne l'assouuira pas, si vn seule-  
 ment est au dessus de luy. La cupidité & am-  
 bition s'estend tousiours, & n'entend point  
 sa felicité, pour auant qu'elle ne regarde  
 point d'où elle est partie, mais où elle tend.  
 Sur toutes ces choses le plus vehement &  
 plus importun mal qui y soit, est enuie, qui  
 nous inquiete & tourmente, quand elle fait  
 comparaison de l'un à l'autre. Il m'a fait ce  
 plaisir, mais il en a fait à cestuy là d'auanta-  
 ge, & à cestuy là plutost qu'à moy. Et qui  
 plus est, elle ne plaide la cause de person-  
 ne, mais contre tous elle se fauorise soy-mes-  
 me.

## CHAPITRE XXVIII.

**C**ombien est il plus simple, combien plus pur & honneste, d'accroistre & augmenter le bien qu'on a receu? D'estre asseuré, que nul n'est tant prisé d'un autre, qu'il est soy mesme? l'eusse deu recevoir d'auantage, mais il ne luy a pas esté loisible d'en donner plus. Ceste liberalité deuoit estre diuisée en plusieurs. C'est là le commencement. Prenons le tout en bonne part, & en le receuant gracieusement, attirons à nous le cœur du bien-facteur. Il a peu fait, mais il en fera souuent autant. Il a presché à moy celuy là, & moy à plusieurs. Celuy là n'est pas à moy pareil en vertus, ny en estats, mais tel a esté son plaisir. Je ne feray par ma complainte, que ie sois digne de mes maieurs, mais indigne du bien & plaisir, qu'il m'a fait. Plus de choses on esté donnée s à ces villains là, qu'à moy. A quel propos cecy? Combien rarement fortune auance elle ceux, qui le meritent? Nous nous plaignons tous les iours, que les riches sont mauuais. Souuent de ce que la grosse n'a touché en passant les champs du plus meschant, & a battu & foudroyé le blé des plus gens de bien. Tout ainsi qu'en toutes autres choses, aussi és amitez, vn chacun porte sa fortuné.

fortune. Il n'y a bien-fait, tant parfait & accompli puisse-il estre, que malice ne puisse pinser & reprendre : au contraire, il n'y en a point, qui soit tant estroit & maigre, que le bon interprete n'ellargisse & estende d'avantage. Jamais les causes de se plaindre ne manqueront en toy si tu regardes ainsi de pres, & prens les bien-faits en mauuaise part.

## CHAPITRE XXIX.

**V**Oy combien les hommes, non seulement vulgaires, mais ceux aussi, qui font profession de philosophie, sont iniustes & iniques estimateurs des dons de Dieu. Ils se plaignent de ce, qu'en grandeur de corps nous n'egalons les elephants : en vistesse, les cerfs : en legereté, les oyseaux : en force & impetuosité, les taureaux : de ce que les grandes & horribles bestes ont la peau dure & solide, les dents plus belles, les ours plus espesse, les bœufs plus molle & delicate, que nous : de ce que les chiens nous surpassent & excellent en promptitude de sentir incontinent vne bonne ou mauuaise odeur, les aigles de vue, les corbeaux de vie plus longue que nous, & plusieurs animaux de sçavoir bien aager. Et comme ainsi soit que nature souffre, qu'il y ait quelques

E 2

chofes,

choses, qui ne s'accordent à ce, que nous ayons la vitesse des corps, & les forces pareilles aux autres animaux: ils disent estre fait tort à l'homme, parce qu'il est ainsi composé de diuers & discordans biens, & font vne querimonie contre Dieu, le disant estre negligent & mal soigneur de nous, en ce qu'il ne nous a donné la santé perpetuelle, & la force inexpugnable, avec le scauoir des choses futures. A peine se peuuent ils garder, qu'ils ne viennent iusques à ceste impudence, d'auoir nature à contre-ecur, de ce que nostre condition est plus basse que celle de & Dieu, & que nous ne sommes de mesme quantité, que luy. Combien seroit il meilleur, de nous conuertir à la contemplation de tant & si grans biens, qui nous sont donnez par luy, & luy rendre graces de ce qu'il a voulu que nous vivions en ce tant beau & plaisant domicile, & nous a preferé (apres luy) sur toutes choses humaines & terriennes? Qui sera celuy, qui egalera, ou fera comparaison avec nous de ces animaux, sur lesquels auons total commandement? Or tout ce, qui nous est denyé, ne nous a peu estre donné. Parquoy quiconque est tant mauvais estimateur de la condition humaine, qu'il pense quantes choses nous ont esté données par nostre pere celeste: combien plus fortes & puissantes bestes, que nous ne sommes, aubus reduites sous le iug? & combien nous en gagnons

gnons tous les iours, qui sont plus robustes & legeres que nous ne sommes: qu'il considere finablement, qu'il n'y a chose mortelle, qui ne soit afferuie à l'homme. Nous auons receu de Dieu tant de vertus, tant d'arts & sciences; bréf, nostre ame, à laquelle il n'y a rien, qui, au mesme moment qu'elle y vent entendre, ne luy soit ouuert & patent: & laquelle est trop plus leger que auons autres, en ce laquelle precede leurs cours, qui par longues années en apres se doiuent faire. Avec ce, Dieu nous a donné si grande quantité & abondance de toute sorte de fructs, de blez, de richesses, & de tant d'autres choses qui s'amassent les vnes sur les autres, que c'est vne noblesse. Or circuis & tournoyes, si tu veux, tout le monde, & consideres de pres toutes choses: & par ce que tu ne trouueras en tout & par tout, rié dont tu aimes mieux l'estre, que de toy mesme, te sois aussi permis d'extraire & choisir de toutes, l'vne apres l'autre ce, que tu voudras qui te soit donné. Ainsi apres auoir bien & diligemment aduisé à la debonnaireté & indulgence de nature, il faudra de necessité que tu confesses, qu'elle s'est esbatue & a prins plaisir en toy, comme t'aimant sur toutes choses. Ainsi est il: car le Dieu immortel nous a aimez, & ayme fort chèrement: & le plus grand honneur qu'il nous ayt peu faire, c'est, de nous auoir fait les plus proches de luy. Nous auons receu de

luy choses si excellentes, qu'il estoit impossible d'en pouuoir receuoir de plus grandes.

---

## CHAPITRE XXX.

**I**'Ay estimé estre bon & necessaire, amy Liberal, de dire cecy auant que passer outre, tant pource qu'il falloit toucher en passant quelque-chose de grands biens & plaisirs, que nous receuons les vns des autres, apres auoir parlé des moindres : que pour autant que de là sourd (entre autres choses) & prouient l'outrercuidance de ce detestable vice d'ingratitude. Car celuy, qui mesprise les plus hauts & excellens biens, qui luy sont conferez, à qui respondra - il gracieusement ? Ou quel don & plaisir estimera il si grand, qu'il doive estre rendu ? A qui deua sa santé, à qui son esprit, celuy, qui n'auoir receu sa vie de Dieu, laquelle il luy demande tous les iours ? Celuy donc, qui enseigne, qu'il faut estre recognoissant le bien que l'on fait, defend la cause des hommes & de Dieu, lequel encores qu'il n'aye besoing ou necessité de chose quelconque, ny ne soit sujet à aucuns desirs & affections : si pouuons nous toutesfois luy rendre aucunement le bien, qu'il nous fait. Il ne faut qu'aucun excuse son ingrate volonté sur quelque infirmité ou defaut qu'il ayt, &

qu'il

qu'il die : Que feray-ie? & comment ? quand pourray - ie rendre la pareille au superieur & seigneur de toutes choses ? A quoy ie respons, que tu peux aisément rendre le bien, qui t'est fait : si tu es auares, cela se fera sans despense : si tu es paresseux, tu le pourras faire par traual. Au mesme moment & article de temps, que l'on t'a fait plaisir, si tu veux, tu as rendu la pareille à celuy, qui le t'a fait : pource que quiconques liberalement & volontiers a receu vn bien fait, il peut dire assurement l'auoir rendu.

---

## CHAPITRE XXXI.

**C**E Paradoxe, que nous tenons des Stoïques, n'est ( à mon aduis ) digne d'admiration, ny incroyable ; à sçauoir, que celuy, qui liberalement & volontiers a receu vn bien - fait, l'a desia rendu. Car comme ainsi soit, que nous rapportons toutes choses à la volonté, celuy a fait vne chose, qui a eu vouloir de la faire: Et veu que pieté, foy, iustice, & finalement toute vertu est en foy parfaite : encores qu'à homme n'ait esté libre ny permis d'estêdre sa main, si peut il estre recognoissant seulement de volonté. Toutes & quantes fois que quelqu'un obtient ce qu'il a pourpensé, il reçoit le fruiet & loyer de son œuure. Que pen-

## 100 LES BIEN-FAITS.

se celuy, à qui fait vn plaisir ? Profiter & aider à celuy, à qui il le fait de bon cœur. S'il a donc fait ce qu'il a voulu faire, & que i'aye cogneu son bon vouloir, que i'en aye prins en eschange plaisir, il en a ce qu'il desiroit. Car il ne vouloit qu'on luy rendist aucune chose puis apres, pource que cela n'eust esté plaisir, ains plus tost vne negociation & marchandise. Celuy a bien & heureusement vogué, lequel est arriué au port où il pretendoit. Si vn archer à frappé le blanc, duquel il prenoit visée, il a fait l'office d'un bon archer. Celuy, qui fait plaisir, ne desire autre chose, sinon que son bien-fait soit agreable à celuy, qui le reçoit. Et toutesfois & quantes, que son bien-fait aura esté receu, il aura obtenu ce, qu'il demandoit. Mais si tu me disois, qu'il esperoit en tirer quelque profit: ie te responds, que cela n'est pas faire plaisir. Car le prope d'un bien-fait, est, de penser n'en auoir, ou n'en tirer iamais profit. Si i'ay receu quelque bien-fait, de la mesme volonté qu'on le me donnoit, ie l'ay rendu. Autrement s'ensuyuroit, que la condition d'une bonne chose, seroit mauuaise. Puis donc que ie ne puis estre recognoissant, sans fortune, & si (malgré elle) ie ne puis satisfaire à mon deuoir & rendre la pareille à celoy, qui m'a bien-fait, il suffit auoir bon vouloir, & semblable à celuy, qui me l'a fait. Que concludrons nous donc / Que toute

## DE SENEQUE. 101

toute chose se doit faire & dire, & ne laisser occasion aucune en dernière, pour aucune chose, qui aduienne, de rendre mille fois le double, à ceux, qui nous ont bien-fait. Mais ie dy bien, que les benefices seroient mal employez en nostre endroit, si nous ne les pouuions recognoistre, sans rien rendre que la bonne volonté.

---

### CHAPITRE XXXII.

**C**eluy, qui a receu le plaisir, que ie luy ay fait (dira quelqu'un) bien qu'il le receust fort benignement lors que ie luy fis, si n'a il point fait encores du tout son deuoir enuers moy. Car l'autre partie reste: à sçauoir, de le rendre. Comme au ieu de la paume, c'est quelque chose de sçauoir bien & diligemment recueillir l'estuf: mais celuy n'est point dit bon iouëur, qui ne le sçait dextrement & promptement reuoyer à celuy, qui l'a tiré. Cest exemple (me dira il) n'est pas à propos de ce, que nous traitons. Pourquoi? Pource que toute la louange de cecy consiste au mouuement & en l'agilité du corps, non pas en l'esprit. Parquoy il faut que tout ce, dont on fait iugement des yeux, soit mis en euidëce & expliqué. Cela toutes-fois ie ne laisseray à dire, qu'un homme ne soit bon iouëur, qui a sou-

stenu l'esteuf comme il falloit, si ce n'a pas esté la faute, qu'il ne l'ait soudain renuoyé. Mais iagoic (poutras tu dire) qu'encores qu'il ne manque rien à cestui-cy en l'art de bien iouer, si est-ce que, pour autant qu'il a fait en partie ce qui appartient à vn bon ioueur, & encor peut faire ce qu'il n'a pas fait, le ieu est de soy imparfait, l'accomplissement & perfectiõ duquel cõsiste en vne entresuyte d'enuoyer la paulme, & la renouer. Je ne veux icy longnement m'arrester à cõfuter ces choses par raisons. Mais posõs le cas qu'ainsi soit, que quelque chose defaille en l'art, & non au ioueur. Aussi pareillement en cecy, en quoy est fõdée nostre dispute, il y a quelque default de la chose donnée, à laquelle est deue vne autre partie: non, à la volonté, Celuy, qui a rencontré volonté pareille à la sienne, ontant qu'en luy est, a fait ce qu'il a voulu.

Chap. **I**L m'a fait vn plaisir, ie l'ay receu  
XXXIII. **I** comme il a voulu. Desia il a ce qu'il demande, & mesmes ce qu'il requiert de moy singulieremẽt. Parquoy ie peux dire, que ie suis recognoissant du bien, qu'il m'a fait. Il reste en apres, qu'il se puisse seruir de moy, & en tirer quelque profit. Car ceste partie n'est pas celle qui reste d'vn deuoir imparfait; mais plus tost vn accroissement & augmentation d'vn parfait. Le peintre Phidie (par maniere d'exemple) feit vne statue. Autre est le fruit de son art: & autre, celoy de son artifice. Le fruit de l'art, est, d'auoir fait ce, qu'a voulu l'ouurier: celuy de l'artifice, est, de l'auoir fait

avec profit & vtilité. Il a acheué son ouurage, encores qu'il ne l'ayt point vendu. Le fruit de son œuure est triple. L'vn gist en la conscience, lequel il a receu, quād il a paracheué sō œuure: l'autre en la renommée: le tiers est, qu'il en deuoit auoir le profit, que doit apporter ou la grace & faueur, ou la vête, ou quelque autre cōmodité. Dōc le premier fruit, qui prouiet du bien-fait, est celuy de la cōscience: lequel celuy a perceu, qui a fait plaisir à celuy, auquel il vouloit aider. Le secōd, est de la renommée. Le tiers, est le profit que l'no en peut esperer, Parquoy ie cōclus le dō, lors qu'il est volontiers receu & accepté, pouuoit estre appellé bien-fait. Car celuy, qui l'a fait, en a receu gré, & faueur de celuy à qui il l'a donné: ce que premierement on regarde: iagoit qu'il n'en ayt receu aucun loyer. le dois donc ce, qui est hors de la nature du bien-fait, c'est à sçauoir la recōpense: mais i'ay recogneu assez le plaisir, parce seulement que ie l'ay bien receu.

#### CHAPITRE XXXIV.

**C**OMment ? ( diras tu ) celuy là m'a il rendu la pareille, qui ne me fait iamais plaisir ny service? le te respons, que le premier plaisir qu'il t'a fait, c'est, qu'il t'a offert son bon cœur. Secondement, il te l'a offert de bonne foy & equité, qui est signe d'amitié. En après, autrement se paye vn bien-fait, autrement vne creance ou debte. En

quoy il ne faut pas que tu penses, que ie t'en donne recompense ny payement. La chose gist au cœur & en la bonne volonté. Ce que ie dis, ne te semblera estrange ( combien que de prime face il soit veu repugner à ton opinion ) si tu t'accommodes à moy, & que tu penses, que plus tost ce sont faits, que se pratiquent, que paroles. Il y a plusieurs choses, qui sont sans nom, & lesquelles nous donnons à cognoistre, non par leurs propres appellations mais par mots empruntez d'ailleurs : de sorte que par ce nom, pied, nous signifions les nostres, ceux d'un fust d'un voile, & d'un vets. Par ce nom, chien, nous entendons le chien de chasse, le chien de mer, & au ciel vne assemblée d'estoilles en vn signe. Et par ce que nous n'auons pas tant de mots, que puissons assigner à chacune chose nom propre, toutes fois & quantes qu'il en est besoing, nous les empruntons les vnes des autres, & faisons seruir à chacune d'elles le nom par lequel elles puissent estre entendues. Fort est vne vertu, qui m'esprise tout dangers iustes & raisonnables: ou bien, c'est vne science, qui monstre la manière, comment tous perils & dangers doiuent estre repouffez, soustenuz, ou deffiez. Toutesfois nous appellons vn escrimeur & ioueur d'espée, homme fort & magnanime : & pareillement vn meschant seruiteur, lequel par vne outrecuidance & temerité, est attiré au mespris & contumace.

ment de la mort. Espargne ou chicheté, est vne science monstrant à fuir & euitter toutes despenses superflues: ou bien c'est vn art, par lequel nous sommes enseignez, à vser modérément des biens, qui sont en nostre possession. Toutesfois nous appellons le par trop chiche & espargnant, homme de petit cœur, pource qu'il y a grande différence entre modicité & chicheté, par trop estroite. Ces choses, & autres semblables prouiennent de nature: mais le defect du langage, fait, que nous appellons aussi bien chiche celuy, qui est par trop racquin & auare, comme celuy qui fait la despense excessive, & que tant celuy, qui avec raison contemne les choses fortuites, que celuy, qui se met en danger sans raison, est dit magnanime & fort. Ainsi, tant le bien-fait, que son effort, & ce qui se donne par tel effort, est appelé plaisir, seruite, liberalité, & gratuité: comme sont deniers, maisons, robe longue & semblables presens. Ces deux choses n'ont qu'vn nom: mais la force & vertu des deux, est bien diuersé.

---

## CHAPITRE XXXV.

**P** Arquoy sois attentif. Tu entens maintenant, que ie ne dis chose, de laquelle ton opinion puisse estre destournée.

## 106 LES BIEN-FAITS

& que tu ne puisses croire. Et parce prends garde au bien-fait, que l'action parfait & cōsolomme. Toutes & quantes fois que nous receuons un plaisir volontiers, la pareille en est renduë. Mais ce, qui est compris sous la chose donnée, nous ne l'auons pas encores rendu, & est en nostre volonté de le rendre, ou non. Par nostre volonté nous auons satisfait au vouloir de celuy, duquel nous auons receu quelque bien-fait: mais nous demeurons redeuables à la chose donnée, de la pareille. Parquoy combien que nous disions celuy auoir rendu la pareille, qui de bon cœur a receu le bien & plaisir qui luy a esté fait: si est-ce que nous luy commandons de rendre quelque chose semblable à ce qu'il a receu. En quelques choses de ce que disons, nous n'accordons point à la coutume: qui toutesfois puis apres par autre chemin reuiennent en coutume. Nous disons qu'un sage ne peut receuoir iniure: toutesfois celuy, qui l'auroit frappé du poing, ou autrement, seroit accusé luy auoir fait tort. L'on dit aussi, qu'un fol n'a rien, qui soit sien: toutesfois celuy, qui luy auroit rauy quelque chose, seroit conuaincu de larcin. Et combien que tous fols soient hors de leur bon sens & entendement, si est ce qu'on ne les guerit pas tous de leur folie par l'hellebore ou veraire. A ceux  
 mesmes.

mesmes, que nous appellons insensez, nous  
 commettons souuent l'election des officiers  
 & magistrats, & la iurisdiction d'une vil-  
 le, ou d'une prouince. En pareil cas nous  
 disons, que celuy, qui de bonne volonté a  
 accepté vn bien-fait, a rendu la pareille: si est  
 ce que nous le laissons obligé à le rendre,  
 de sorte qu'encor l'ayant rendu, il est tenu  
 en sçauoir gré. Cela est vn aduerrissement  
 non vne denegation de plaisir. Craignons  
 qu'estans opprimez d'un fardeau intole-  
 rable, ne defaillions sous le fais: & disons:  
 Il m'a fait plaisir, il a defendu ma renom-  
 mée, il m'a tiré de paupreté, de grands dan-  
 gers & perils auxquels i'estois: il m'a saué  
 la vie, & par son moyen ie iouys de la liber-  
 té, la quelle m'est trop plus chere que m'a  
 vie propre. Comment donc, ou quand luy  
 pourray-ie rendre ce merite? Quand vien-  
 dra le iour que ie luy pourray faire paroi-  
 stre mon vouloir? le dis, que celuy, qui vse  
 de telles parolles, a desia donné cognoissan-  
 ce du bien & plaisir, qu'il a receu. Reçoy  
 donc le plaisir qu'on te fait, ayme le, resiouy  
 toy, non de ce que tu le reçois, mais de ce  
 que tu le rens, estant tenu & obligé de ce  
 faire. Et ainsi tu n'encourras point le dan-  
 ger d'estre appellé ingrat. Je ne te propose-  
 ray aucunes difficultez, afin que tu ne te  
 desesperes, & ne defailles en toy mesme.

par l'attente des labours & longue seruitude. Je ne veux point aussi que tu sois long à ce faire, mais ie veux que tu le faces soudainement. Car sois assure, que tu ne seras jamais recognoissant le bien qui t'est fait, si tu ne l'es promptement & sur le champ. **Que dois-ie doncques faire?** (diras-tu.) Je ne veux, que tu combates. Et peut estre qu'il en sera force. Je ne veux que tu ailles sur mer: toutes-fois à l'aenture il t'y faudra aller, encores que tu ayes les vents contraires. Veux tu donc rendre le plaisir? Reçoy le gracieusement Car par ce moyen tu as rendu la pareille: non que par cela tu doïues penser l'auoir payé: mais ie dy cela, à fin que tu en demeures debteur d'un cœur plus assuré.

*Fin du second liure.*



## LIVRE III.

DES BIEN-FAITS  
DE SENEQUE.

## CHAPITRE I.



'EST chose deshonneſte, Ebuſe Liberal ( ce que tient auſſi & eſtime vn chacun ) de ne recognoiſtre le plaisir que l'on a fait. Et ainſi les ingrats ſe complaignent des ingrats. veu cepēdāt que ce, qui déplaiſt à tous, ſe retrouve en tout: de ſorte que l'ō va tellemēt au contraire de bien. que nous hayſſons aucuns, perſonnages, non ſeulement apres que nous leur auons fait plaisir, mais auſſi, quand ils nous en ont fait. Je ne veux nyer que ces choſes n'adienent à quelques-vns par malice & corruption de nature: & a pluſieurs à cauſe que le temps inſerpoſé en a ſouſtrait & effacé

## 110 LES BIEN-FAIST

cé la memoire. Car les bien faits nouveaux, qui leur ont esté en estime & reparation, perdent leur grace & dignité avec le temps. Desquelles choses ie scay auoir eu dispute avec toy, lors que tu les appelleois, non pas ingrats, mais oublians, cōme si la mesme chose, qui read vn homme ingrat, le pouuoit excuser de son ingratitude. Est ce à dire, pource que cela est aduenu à quelqu'vn, qu'il ne soit point ingrat, veu que cela n'aduent sinō qu'à l'ingrat? Il y a beaucoup de maniere d'ingrats non moins que de larrons, & meurtriers, auxquels il n'y a qu'vne coulpe, mais quant aux parties, il y a grāde diuersité. Celuy est ingrat qui n'ye auoir receu le plaisir qu'il a receu. Celuy est ingrat, qui le dissimule. Celuy est ingrat, qui ne le rend. Et le plus ingrat de tous, est celuy, qui l'a mis en oubly. Car, ceux là encores qu'ils ne le rendent, toutesfois le doivent, & demeure en eux l'apparence & marque des merites, encore qu'ils soient encloz dans leur mauuaise conscience. Et par fois pour quelque cause peuvent estre conuertiz à le recognoistre, si la honte les en aduertist, si vne soudaine conuoitise d'honesteté (telle qu'elle a coustume pour quelque temps de s'esleuer & naistre és mauuais cœurs) les en admoneste: ou si quelque legere occasion les y inuite. Mais celuy ne peut iamais estre recognoissant, qui a mis en oubly tout le bien, qu'on luy a fait. Et lequel des deux appelle-

les.

## DE SENEQUE. III

les tu le pire, ou celuy, enuers lequel le gré du bien-fait est perdu: ou bien celuy, enuers lequel est pe. due la memoire? Les yeux de celuy sont viciez, qui craint la lumiere: ceux sont aucugles du tout, qui ne la voyent point. De n'aymer les pere & mere, est grande impieté: & de ne les vouloir cognoistre, vne rage & pure folie. Qui est plus ingrat, que celuy, qui a tellement escarté & reieté arriere de soy ce, qui deuoit estre mis au premier rang de l'esprit, & tousiours se presenter au deuant de l'estendement, qu'il s'est tourné à la fin en ignorancé, de sorte qu'il n'a aucune souuenance de iamais l'auoir receu? Il s'apperçoit claiement, que celuy n'auoit souuent pensé à rendre le bien qu'il a receu d'un autre, lequel l'a oublié apres l'auoir receu.

---

## CHAPITRE II.

**O**R à rendre le plaisir, qu'on a receu d'autruy, il est requis puissance, temps, faculté, & fauorable fortune. Celuy qui s'en souuient, en est recognoissant, sans despense. Qui ne fait ce, où il n'est requis ny labours, ny richesses, ny heur, ny prosperité: celuy là n'a deffence aucune, ny moyen à se sauuer. Car celuy là n'a iamais voulu recognoistre la chose, laquelle il a si loing reietée.

## 112 DES BIEN-FAITS

reiettée, qu'il en a perdu la veüe. Tout ainsy que les choses, qui sont en vsage, & que l'on manye iournellement, iamais n'encourent rouilleure, moisissure, ny roleur : & au contraire, celles, qui sont hors la veüe & vsage des hommes, & mises en oubly par quelque nonchallance, comme superflues, & inutiles, amaissent par leur villesse des rouilles & ordures : Au cas pareil, tout ce qui est exercé & renouvelé, par vn frequent & assidu souuenir, iamais ne s'oste de la memoire : laquelle ne perd rien, sinon ce, à quoy elle n'est souuent ententue.

---

### CHAPITRE III.

**O**Vre ceste raison, il y a d'autres choses, lesquelles quelquefois couurent & cachent les merites : dont la premiere & principale de routes est, que nous estant tousiours occupez à nouvelles cupiditez & ambitions, ne regardons point à ce, que nous auons : mais à ce, que nous appetons : ententifs non à ce, qui est, mais à ce, qui est appeté. Car tout ce, qui est en nostre maison, nous semble vil & de peu de conte. Et s'ensuit, apres que le desir de choses nouvelles rend ce, que tu as receu, leger & de peu de valeur, que l'auteur mesme

me

me soit en peu d'estime entiers toy. Nous aimon, auons en admiration & grande estime vn personnage, & confessons nostre estat auoir esté par luy mis sus, & eleué en la dignité en laquelle nous sommes de present, pendant que ce, que nous auons de luy obtenu, nous plaist. Puis l'admiration des autres choses saisit nostre cœur, auxquelles nostre desir s'addoigne & aspire, comme est la façon de faire des hommes, de conuoirer apres les grandes choses celles, qu'ils voyent estre encores plus excellentes de sorte que nous rest ce, qui de nous estoit appellé bien-fait, s'escoule de nostre memoise. Ny ne regardons à ce qu'ils nous ont preposez aux autres, mais à cela seulement, que la fortune des choses precedentes monstre & représente souuent. Or nul ne peut ensemble auoir enuie contre quelqu'un, & luy rendre graces: parce que auoir enuie est le propre d'un homme plaintif, triste, & dolent: & remercier, est le fait d'un homme joyeux. A cause aussi que nul de nous ne cognoist sinon ce temps là, lors principalement qu'il passe. Peu se trouuent, qui reuoluent leur esprit à penser aux choses passées. Et de là vient, que tant les precepteurs, que leur bien-faits se perdent, parce que nous mettons arriere & ne tenons conte de tout ce qui s'est fait, en la iouissance. Ainsi se fait, que le bien, qu'auons receu en nostre adolescence, se perd: pource que iamais n'en

est

## FI4 LES BIEN-FAITS.

est faite mention. Nul ne met ce qui a esté, comme au passé, mais comme au rang de chose perdue. Et pour ceste occasion la memoire des choses, qui panchent & inclinent sur l'aduenir, est souuent fort caduque & labile.

---

### CAPITRE IV.

**E**N ce lieu il faut redre témoignage à Epicuré, lequel incessamment se plaint de ce que nous sommes ingrats enuers le passé : & de ce que ne redouisons en memoire les biens qu'auons ia receus, ny les nombrons entre les voluptez & plaisirs, veu qu'il n'y a plus certaine ny plus asseurée volupté, que celle, qui ne se peut plus offer ny tollir à la persōne. Les biens presens ne s'ōt pas encor en leur entier, où ils doiuent demeurer: quelq; desastre & inōuenient les peut troubler & interrompre. Les futurs sont pendants & incertains. Ce, qui est passé, est mis entre les seurs & asseurez. Comment peut estre aucun recognoissant le bien qu'on luy a fait, qui toute sa vie ne garde ny ne considere que les choses presentes? Et de fait la memoire des passées fait l'homme recognoissant. Tant plus vn homme espere, tant moins se souuient-il du passé.

## CHAPITRE V.

Tout ainsi (amy Liberal.) qu'il y a quelques choses, lesquelles estans vne fois comprinses, demeurent tousiours en la memoire : & pour retenir les autres ne suffit pas de les auoir apprinses, mais les faut exercer ( car le sçauoir d'icelles se perd incontinant, s'il n'est entretenu ) i'entens dire de Geometrie, & Astrologie, & si aucunes telles sciences y a, qui pour leur subtilité passent & s'escolent incontinent de la memoire: aussi y a-il quelques biens-faits, dont la grandeur ne souffre qu'ils perissent : aucuns sont moindres, mais en plus grand nombre, & diuersifiez selon le temps ne font que outrepasser. Cela se fait ( comme i'ay dit ) à l'occasion que nous ne le traitons pas incontinant apres, ny ne les ramenteuons en nos esprits de fois à autres, ny ne voulons cognoistre volontiers l'obligation que nous auons à autray. Escoute les voix des demandeurs. Il n'y a aucun, qui, en receuant n'ayt dit, que la memoire de ce plaisir demeureroit à iamais en son cœur, & qui pour cela ne se soit confessé redevable & obligé à son bien-faiteur, & s'il y a quelque autre plus humble façon de parler, qu'il ne l'ait esouué, par laquelle il s'obligeast à luy.

luy, Quelque temps apres ceux cy ne veulent plus tenir ce langage, & reiettent ces premiers propos comme des-honnestes, & indignes d'un homme libre : & viennent puis apres iusques là, ou le plus meschant, (comme i'est me) & le plus ingrat scauroit paruenir : c'est, qu'ils mettent en oubly le bien, & plaisir qu'on leur a fait. Si est ce que celuy, qui oublie le bien qu'il a receu, est autant ingrat, que celuy est estimé estre reconnoissant, qui seulement en a souuenance, sans autre redevance, ne restitution de pareille.

## CHAPITRE VI.

**E**T toutesfois l'on demande, si ce vice, tant abominable & hay de toutes gens de bien doit estre impuny, & si ceste loy, qui s'exerce es escoles, doit auoir lieu en la ville, par laquelle est receuë une parolle à faire enqueste & poursuite de l'ingrat, en iugement: laquelle aussi semble à tous iuste & raisonnable. Pourquoi non? Veu que les villes mesmes reprochent aux villes ce qu'elles leur ont fait: & exigent des successeurs ce qui par leurs deuançiers leur a esté donné. Nos ancistres, à scauoir, ces grands personages qui nous ont precedé, ont seulement demandé

mandé plaisir & service des ennemis : ils les faisoient & donnoient de bon vouloir , & les perdoient d'aussi grand cœur & courage. Il n'y eut oncques nation , qui receust vne partie à intentér action à l'encontre de l'ingrat , fors celle des Macedoniens. Et le plus grand argument que nous auons eu à ne vouloir receuoir n'y permettre telle action, est pour aurtant que nous auons consenty de pouuoir estre conuenu de toute sorte de malefice : & qu'il y a peine selon la diuersité des pays pour le meurtre , pour l'empoisonnement , pour le parricide , & pour le violement de la religion, & quelque vne par tout. Mais quant à ce crime d'ingratitude , qui est tant frequent & coustumier , il n'est puny en aucun lieu, ores qu'il soit en tous lieux reprobé & blasmé. De nostre part , nous ne l'auons pas absous, mais comme l'estimation & taxe d'vne chose incertaine, soit difficile, seulement l'auons condamné par vne haine qu'auons contre luy , & l'auons delaisé entre les choses que nous remettons à Dieu, pour en faire la vengeance.

---

## CHAPITRE VII.

**P**lusieurs raisons se presentent , pour lesquelles ce crime icy ne doit tomber.

## 118 LES BIEN-FAITS

en loy. La premiere est , à cause que la meilleure partie du bien-fait se perd , si vne partie est receüe à faire poursuite contre l'ingrat iugement , comme d'vne certaine somme d'argent, ou de quelque chose qu'on eust louée. Car le plus honorable & magnifique de tout ce cy gist en ce que nous auons baillé, & deussions nous perdre, & qu'auons du tout permis & delaisé à l'arbitrage & vouloir des receuans. Si l'en appelle deuant le iuge , cela commence à n'estre plus vn bien fait, mais vne creance. D'auantage comme soit chose tres-honneste de rendre le plaisir qu'on nous a fait, il deüiste d'estre honneste , s'il est necessaire. Nul ne louera autrement l'homme recognoissant en ceste sorte le plaisir qu'on luy a fait, qu'on fera celuy, qui aura rédu ce qu'on luy auoit baillé en garde, ou qui a payé ce qu'il deuoit sans en estre conuenu deuant le iuge, & sans estre cōdamné par iceluy. Ainsi nous corrompons les deux plus belles choses qui soient en la vie humaine : à sçauoir, l'homme recognoissant, & le bien-fait. Car qui a-il en cestuy-cy ou de magnifique , s'il ne donne point son bien-fait, ains le preste seulement : ou en celuy, qui le rend , non pour la volonté ou'il a de ce faire , mais parce qu'il en est contraint ? D'estre recognoissant ce n'est pas chose digne de gloire, sinon que ce fust chose seure d'auoir esté ingrat. D'auantage, à peine suffiroient toutes les cours, & iurisdiccions

d'actions à déterminer & décider ceste seule loy. Qui seroit celuy, qui n'intenteroit action contre l'autre ? Qui seroit celuy qui ne seroit actionné ? Tous extolent & magnifient leurs bien-faits : tous dilatent, mesmes les moindres plaisirs, qu'ils ont faits aux autres. D'auantage, toutes choses qui tombent en fait de iudicature, doiuent estre telles, qu'elles se puissent comprendre & non donner au iuge vne infinie licence & permission. Et de fait, la condition d'une bonne cause semble meilleure, si elle est plus tost renuoyée à vn iuge qu'à vn arbitre : pource que le formulaire contraint le iuge, & luy met certains limites qu'il ne doit excéder : l'arbitre (la conscience duquel n'est aucunement liée ny astrainte) en peut ou diminuer, ou rescinder, ou adiouster quelque chose, & moderer la sentence, non comme la loy & iustice le suade & ordonne, mais ainsi que l'humanité ou misericorde l'incite à ce faire. L'action de l'ingrat ne peut lier le iuge, ains d'une licence tres libre peut estre proposée & mise en auant. Car on ne sçait au vray que c'est que vn bien-fait : avec ce, quoy que ce soit, il n'y a pas peu d'interest, combien benignement le iuge l'interprete. Il n'y a loy qui montre que c'est qu'un ingrat. Souuentefois aduient que celuy, qui a rendu ce qu'il a receu, est ingrat : & celuy, qui ne l'a rendu, est recognoissant. Le iuge, peu sçauant en son estat, peut

## 120 LES BIEN-FAITS

dire son aduis de certaines choses : comme quand il faut prononcer si quelque chose a esté faite , ou non : comme quand on fait apparoiſtre & que l'on produit les contractz & instrumens obligatoires de ce , qui est en controuersé : comme quand la chose se peut decider moyennant le discours des raisons qu'on met en auant. Mais là ou il fait iuger le cœur de la personne , & là où l'on dispute des choses , desquelles ne peut delibérer que l'homme sage : en cest endroit ne peut estre prins le iuge du nombre de ceux , que le denombrement & declaration des biens , & l'heritage des cheualiers Romains a fait estre du rang des iuges.

---

### CHAPITRE VIII.

**P**Arquoy ceste chose a semblé à plusieurs seante d'estre renuoyé deuant vn iuge : mais il ne s'en est trouvé d'assez capable & suffisant , pour le decider : dont tu t'esmerueilleras , si tu examines diligemment en quelle difficulté se fust mis celuy qui eust imposé ce crime à quelqu'un , & l'eust poursuiuy par voye de iustice. Quelqu'un a donné à vn autre grande somme de deniers : mais il l'a fait , estant riche & opulent , & sans que pour cela il en ayt esté interessé , ou qu'il s'en soit seney. Vn autre en

a autant fourny: mais non, sans faire cession de tous ses biens de patrimoine. La somme est pareille, mais non le bien-fait. Adiouste cecy d'abondant. Cestuy-cy a baillé argent, pour la deliurance de quelques biens exposez en l'encamp, au plus effrant & dernier encherisseur, mais l'ayant prins en sa maison. Vn autre a fourny pareille somme, mais il l'a empruntée avec interest, ou prié qu'on la loy prestast, & a enduré d'estre obligé par vn bien-fait, pour faire plaisir à l'autre. Estimes tu celuy là deuoir estre mis en pareil rang & degré, qui dône sans se discommoder en rien, avec cestuy, qui s'est engagé pour le faire? Il y a quelques choses, qui avec le temps se font grandes, non pour la quantité, mais pour le temps. Vn bien-fait est vne possession donnée, dont la fertilité & abondance peut relacher la cherté des viures. Vn bien-fait est vn pain donné à celuy, qui a faim. De donner vn pays, dans lequel courent grandes riuieres nauigables, c'est vn biē-fait. Et d'enseigner la fontaine à ceux, qui tirent la lāgue de soif & qui à peine peuuent respirer pour l'extreme alteration qu'ils ont en la gorge, cela est bien-fait. Qui sera celuy qui parangonnera ces choses entres elles? Qui sera celuy, qui les pourra assez diligemment examiner? La sentence est difficile, laquelle ne cherche pas la chose, ains la force & efficace d'icelle. Combien que mesmes choses soient données en di-

ueses manieres , si ne dependent elles pas d'un mesme. Cestuy cy m'a fait vn plaisir, mais non volontairemēt: mais il s'est plainst & repenty de mo l'auoir fait: mais il m'a regarde plus superbement qu'il ne souloit: mais il me l'a fait si tard , qu'il m'eust plus fait d'auantage & de profit, s'il me l'eust denye tout à plain , aussi tost que ie l'en requis. Comme pourra vn iuge asseoir son iugement sur ces choses; consideré que la parole, le moyen, & le visage avec lequel font donnez les bien-faits, peuvent estre tels, qu'il n'est conuient. rendre ny gré ny grace?

---

## CHAPITRE IX.

**Q** Voy? que dirons nous de ce qu'il y a quelques choses, lesquelles ne sont appellées bien-faits que pource qu'elles sont desirées singulierement? Il y en a d'autres, lesquels ne sont si ordinaires, mais plus grands, iagoit qu'ils apparoissent moindres. Tu appelles vn bien-fait, d'auoir fait quel- qu'un bourgeois d'une riche & opulente cite, & en icelle luy auoir donné estat, & l'auoir fait monter de degré en degré iusques au quatorzieme. Tu appelles vn bien-fait d'auoir accordé à vn citoyen, qu'il puisse demeurer à voir, faire les triumphes, à voir reciter les comedies, & ieux publiques à son

son plaisir, estant assis au rang des grands personnages, & cheualiers. Tu appelles vn bien-fait d'auoir defendu celuy, qui estoit conuaincu, & en danger de sa vie. Qu'est ce au pris de l'auoir aduertty de son salut? Que est ce de l'auoir retenu à ce qu'il ne fist quelque meschanceté? Qu'est ce que d'auoir arraché le cousteau des mains de celuy, qui se vouloit donner le coup de la mort? Qu'est ce que d'auoir consolé par remedes valables celuy qui menoit vn grand dueil? Que est ce que d'auoir reduit au conseil de vie celuy qui vouloit suyure ses desirs & concupiscences? Qu'est ce que d'auoir esté assidu pres le malade, & comme sa santé & guerson consistat en certains moments, auoir prins garde au temps conuenable pour son boire & manger, & avec vin luy auoir renforcé les venes defaillâtes, & luy auoir amené le medecin, pour le visiter, & luy donner allegement lors qu'il estoit en danger de mort? Qui sera celuy, qui pourra assez estimer ces choses? Qui sera celuy, qui comanderà, que tels bien-faits soyent recompensez par autres semblables bien-faits? Il t'a donné vne maison, mais ie t'ay predict que la tienne tomberoit sur toy. Il t'a donné du patriimoine: & moy, vne table pour te sauuer, ainsi que tu estois en danger de naufrage. Il a combatu pour toy, en ce conflit il a receu plusieurs playes: mais moy par mon silence, & sans faire bruit, ie t'ay donné la

## 24 LES BIEN-FAITS.

vic. Veu donc qu'en vne sorte se fait vn plaisir, & se rend en vne autre, il est difficile de les pouuoir faire tous egaux & pareils.

---

### CHAPITRE X.

**D'**Avantage, à rendre le plaisir que l'on a fait, il n'y faut point de iour assigné, comme à vn argent presté. Parquoy celui, qui ne l'a encore rendu, le peut rendre quand bon luy semblera, & qu'il aura le moyen de ce faire. Dis moy donc, quel temps est il requis, dans lequel l'homme peut estre déclaré ingrat? Les plus grands bien-faits ne requierent aucune probation. Ils sont souuent cachez au plus secret de la conscience de deux. La raison pourquoy nous faisons mention de cecy en ce lieu est, à fin que nous facions nos dons gratuits sans tesmoins. En apres, quelle peine ordonnerons nous aux ingrats? N'en ordonnerons nous qu'une à tous, veu que tous bien-faits ne sont semblables ny egaux? Ordonnerons nous peine diuerse & inegale, selon que monte le bien-fait d'un chacun, plus grande ou moindre? Or sus donc, que selon la somme & valeur se face la taxe. Quoy? Que direz vous à cela qu'il y a des bien-faits qui concernent la vie, & qui sont plus grands, & de plus grande consequen-

ce que la vie mesme? Pour l'ingratitude de ceux-cy, quelle peine adiugera-on? Sera elle moindre que le bien-fait? Elle seroit inique. Sera elle pareille, & capitale? Quelle chose y a il plus inhumaine, que de vouloir, que la recompense & fin des benefices soit le sang & la mort de celuy, qui les a receuz?

---

## CHAPITRE XI.

**M**Ais ( me dira quelqu'un) les parents ont quelques priuileges plus que les autres. Tout ainsi que l'on a eu egard en ces choses sans garder aucun ordre ny degre, aussi conuient il faire en tous autres bien-faits. Nous tenons sacrée & inuio- lable la condition de noz parents, parce qu'il estoit expedient qu'ils engendrasent des enfans. S'ils eussent esté sollicitez à ce- labeur, ils ne se fussent (peut estre) mis au ha- zard de ceste aduenture. On ne leur peut dire ce, qu'on dit à ceux, qui font plaisir. Regarde & considere en toy mesmes, à qui tu le fais. Si tu es deceu, plains toy de toy mesmes: car tu deuois donner à celuy, qui le merite. Quant à auoir des enfans de sa femme, cela ne gist pas au iugement de ceux, qui les ont: toute la chose consiste au vouloir de Dieu, & à celuy qu'on y a. Par- quoy à fin qu'ils se misissent au hazard & à

## 126. LES BIEN-FAITS.

la fortune plus volontairement, il leur a fallu donner quelque puissance & autorité. En apres, il y a vne autre condition de parents, lesquels peuuent vne autre fois bien faire à ceux, à qui ils ont desia bien fait. Nō obstant que leurs enfans soyent en leur endroit ingrats, si ne faut il estimer, que pour ceta ils laissent à leur bien faire, & n'y a aucun danger quand lesdits enfans mentirōt, disants qu'on ne leur a point fait de bien. Es autres on doit demander non seulement si on les a receuz, mais aussi s'ils ont esté faits par eux. Les merites & bien faits des parents sont à tous cogneuz, & manifestes. Et parce qu'il est necessaire que la ieunesse soit regie & gouuernée, nous leur auons imposé comme les magistrats domestiques, sous la garde desquels ils sont tenuz. D'auantage, le bien fait de tous les parents n'est qu'vn mesme. Parquoy il a fallu vne fois pour toutes les estimer. Les autres sont diuers, dissemblables, & differents entre eux par infinis interualles. Au moyen de quoy ils n'ont peu tomber sous vne mesme reigle, attendu qu'il estoit meilleur de les laisser eurs, que de les faire tous egaux.

## CHAPITRE XII.

IL y a des choses, qui coustent beaucoup à ceux, qui les donnent: les autres qui sont en grande estime à ceux, qui les reçoivent: mais sans que ceux, qui les ont données, y seynt recompense ou profit. aucunes, qui sont données aux amis: les autres, aux incognez, & estrangers. Combien que ce, que l'on donne, soit vne mesme chose, si est elle plus à estimer, quand elle est donnée à celuy, qui la commence à reconnoistre par le moyen & plaisir, que tu luy en as fait, & non au parauant. Cestuy cy donne les aides, cestuy là les ornemens, & l'autre consolation. Tu en trouueras aucuns, qui n'estiment rien plus agreable ny plus grand, que d'auoir, qui les confortent en leur calamité, & sur lesquels ils se reposent & appuyent en leur defortune. D'autre part tu en trouueras quelque autre qui aymera mieux qu'on ayt egard à sa dignité, qu'à sa protection & seureté. Vn autre, qui iugera estre plus tenu à celuy, par lequel il est en plus grande seureté, que à celuy, par lequel il est tenu & reputé grand. Parquoy ces choses seront plus grandes ou moindres, que le iuge sera ou plus ou moins affecté à l'vne ou à l'autre.

tre partie. D'auantage moy mesmes ie chois-  
fis mon creditur. Mais les bien-faits se re-  
çoquent plusieurs fois de la main de ceux  
de qui on ne voudroit, & ausquels quelque-  
fois (au desceu de nous) nous sommes obli-  
gez. Que feras tu à cela? Appelleras tu ingrat  
celuy, qui, l'ayant receu tellement quelle-  
ment, ne l'a rendu?

### CHAPITRE XIII.

**Q**uelcun m'a fait vo plaisir, lequel  
puis apres m'a fait vne iniure: à sçauoir  
si pour le plaisir, qu'il ma fait, ie suis tenu  
d'auoir patience de toutes ses iniures: ou si  
cela sera autant, comme si ie luy auois ren-  
du la pareille du plaisir qu'il m'a fait, à l'oc-  
casion que par l'iniure qui s'est ensuyue il  
l'a mis à neant? Dauantage comment feras  
tu iugement, si ce, qu'il a receu, est plus que  
le plaisir, ou ce en quoy il est offensé? Le  
iour me defaudroit, si j'attendois pour-  
suyre par le menu toutes les difficultez,  
qui sont en cest endroit. Nous rendons (di-  
ras tu) les personnes trop lentes à faire plai-  
sir. en ce que ne faisons point la reuence  
des choses données, & ne punissons point  
ceux, qui les desauouent. Mais au contraire  
qu'il te souuienne aussi, qu'il y en aura beau-  
coup plus de tardifs à receuoir les bien-faits.

Cils.

l'ils l'exposent au danger de dire la cause pourquoy la chose est telle, & auront innocence par ce moyen en plus grande recommandation. Nous aussi par cela serons puis apres plus tardifs à les faire. Car nul ne fait plaisir volontiers à aucun, mal gré & contre le vouloir de celuy, auquel il veut bien faire: mais quiconque est incité à ce faire, tant d'une bonté qui est en luy, que par la beauté de la chose, il donnera aussi volontiers à ceux mesmes, qui pour cela ne luy en feront obligez & reuz, sinon qu'en tant qu'il leur plaist. Car la gloire de ce deuoir est diminuée, auquel on a prins soigneuse garde.

## CHAPITRE XIV.

**V**Ray est que les bien faits par ce moyen seront en plus petit nombre, mais aussi seront ils plus certains. Et quel mal est ce, de défendre l'indiscretion des bien faits? Car ceux mesmes, qui à telle legereté n'ont constitué loy, ont ensuiuy cela à fin que nous feissions noz dons gratuits & liberalitez avec plus de discretion & prudence: & qu'avec plus d'égard feissions election de ceux, à qui est deu le plaisir, que nous voulons faire. Pense donc soigneusement à qui tu donnes: & par ce moyen ad-  
 niendra.

viendra qu'il n'y aura aucune action, ny re-  
 plique. Tu te trompes, si tu estimes que le  
 iuge te doive secourir, ou favoriser: il n'y a  
 loy, qui te remette en son entier & premier  
 estat. Prends garde à la seule foy de celuy,  
 qui reçoit le bien, que tu luy fais. En ceste  
 sorte les biens ont leur autorité, & se font  
 magnifiques. Tu les contaminera, si tu  
 fais estat de proces. C'est vne voix forte  
 equitable, & qui represente la loy commu-  
 ne entre tous hommes, & qui pronient de  
 raison naturelle, de rendre ce que tu do is.  
 C'este cy est tres villaine en cas de plaisir &  
 don gratuit, de dire, Rens. Que rendra il.  
 Le dy qu'il te doit sa vie, sa dignité, son as-  
 surance, sa santé. Les plus grandes choses  
 ne se peuvent rendre. Pour le moins, dit-il  
 rends quelque chose, qui soit partie de ce-  
 ste grande. C'est icy ce que ie disois, que la  
 grandeur & dignité d'une si belle vertu s'e-  
 teindroit & perdrait du tout, si d'un bien-  
 fait nous faisons marchandise. Nous ne de-  
 uons point inciter nostre cœur à auarice, à  
 querelles, à discord, s'il y est assez prompt de  
 soy mesme. A quoy, tant qu'en nous est possi-  
 ble, resistons, & retranchons l'occasion à  
 celuy, qui la cherche.

## CHAPITRE XV

**P**Leust or à Dieu que nous peussions  
 persuader aux hommes, de ne vouloir re-  
 cevoir l'argent presté, sinon de ceux, qui le  
 leur voudroient rendre! A ma volonté que  
 nulle stipulation ny contract obligest l'a-  
 cheteur ou vendeur! & que les paches &  
 conventions, qu'ils font ensemblement,  
 ne les garentissent accompagnées d'une  
 apposition de signes: mais que la foy, & le  
 cœur iuste, les gardast plus tost, & la ver-  
 tueuse & equitable volonté! Mais ils ont  
 preferé les choses necessaires aux bonnes,  
 & aiment mieux contraindre la fidelité,  
 que la garder. Tesmoins sont prins d'une  
 part & d'autre. Cestuy cy escrit beaucoup  
 de debtors en ses registres obligatoires,  
 notant diligemment ce que la chose porte,  
 le temps auquel elle a esté passée, parquoy,  
 comment, & en presence de qui. Un autre  
 n'est pas content d'avoit interrogé les  
 parties, s'il n'a eu les deniers entre ses  
 mains. O villaine confession de la fraude  
 & meschanceté publique du genre humain!  
 On adionste plus foy au signes & cachets,  
 qu'aux cœurs des hommes. En quoy ces  
 venerables personnes sont ils employez? A  
 quelle intention enregistrent ils leur seings?

c'est à fin (me dira quelqu'un) que cestuy là ne nye auoir receu ce, qu'il a receu. Estimes tu que telles personnes soyent incorruptibles, & deffenseurs de verité? Mais autrement on ne leur mettroit pas incontinent l'argent entre les mains. Donc ne seroit il pas plus honneste, que la foy seulement fust faulcée par quelques vns, que la desloyauté de tous craincte? Ceste seule chose de fault à auarice, que nous ne faisons iamais noz bien-faits, qu'il n'y ait quelqu'un, qui promette, & s'oblige selon l'interrogation & demande, qui luy est faite. C'est le fait d'un seccur noble & magnifique, d'aider autruy & luy profiter. Celuy qui fait plaisir, est imitateur de Dieu: & celuy qui en demande récompense, ressemble aux vsuriers. Que signifie, que, pendant que nous en faisons la vengeance, nous les mettons en vn tres-ord & villain trouble?

---

## CHAPITRE XV

**Q**uelqu'un pourra dire, que plusieurs seront ingrats, si à l'encontre de l'ingrat n'est intentée action. Mais ie dis au contraire, qu'il y en aura moins: pource qu'avec plus grand egard & discretion se feront les bien-faits. D'auantage il n'est pas licite que le nombre des ingrats soit de tous cogneu. Car

Car la multitude de ceux, qui pechent en cela, tolliroit la honte & vergogne du vice, & avec ce. l'iniure & malediction commune feroit cesser le blasme. Y a-il maintenant femme, qui ayt honte du diuorce d'entre elle & son mary, pour chose honteuse qu'elle ayt commise, veu que meismes les plus nobles & grandes dames (ne comptans pas leur aages par le noms des Consuls, mais par la multitude du nôbre des marys à qu'elles ont eus) laissent leurs mary à la fin de se remarier, & prennent autres marris, pour ce qu'elles ont laissez les leur auparauant? Pendant que cela estoit rare, & n'estoit encor beaucoup en bruit, on le craignoit: mais pour ce qu'il ne se fait acte & registre de mariage, que premierement ne soit entreuenu diuorce entre le mary & la femme: les femmes ont appris à pratiquer ce, dont souuent elles auoyent ouy parler. Y a il maintenant aucune honte du crime d'adultere, apres que on est venu iusques là, que nulle n'est mariée pour autre occasion, que pour irriter & enflammer l'adultere? Pudicité est argument & matiere de laidure. Quelle femme trouueras tu maintenant, tant soit elle miserable, & deshoneste, qui se contente d'vne couple d'adulteres? Si elle ne sçait diuiser & departir les heures à vn chacun, donnant à tous assignation l'vn apres l'autre (car le iour ne suffit pas pour tous) si elle n'est enleuée par vn, & receuë par l'autre, elle est estimée sor-

## R34 LES BIEN-FAIST

te & naïse: & si elle ne haïre qu'un adulte-  
re, cela est appellé mariage. Tout ainsi que la  
honte de ces delices est de present perdue &  
evanouye, apres que la chose a eu cours par-  
tout: aussi feras-tu plusieurs ingrats, & au-  
gmenteras le nombre, si l'on commence à les  
nombrer.

### CHAPITRE XVII.

**Q** Voy donc? ( diras tu. ) L'ingrat demeu-  
rera il impuny? Quoy donc? respondray-  
ie. Le meschant ne le sera-il point aussi? Que  
sera ce de l'auaricieux? Que sera ce de l'or-  
gueilleux? Que sera ce du cruel? Croys tu  
que les choses, qui sont tant odieuses &  
hayes d'un chacun, soyent impunies? Ou  
estimes tu qu'il y aye supplice plus grief,  
qu'une hayne publique & malvueillance  
d'un commun? C'est vne peine de n'oser  
recevoir de personne un bien fait, de n'oser  
faire plaisir à aucun, que tous ont l'œil sur  
luy, ou qu'il pense estre regardé de tous,  
qu'il a perdu la cognoissance de la meilleu-  
re chose du monde. Appelles tu celuy mal-  
heureux, qui n'a telle viuacité des yeux  
qu'il appartient? qui par maladie est deuenu  
sourd? Au contraire, n'appelles tu pas l'hom-  
me malheureux, qui a perdu le sentiment  
des plaisirs qu'on luy a faits? Il craint Dieu  
tesmoing

tesmoing & vengeur de tous ingrats: la conscience du bien-fait, (auquel il a fermé l'ouuerture) le bruste & tourmente: finalement ceste peine est assez grande, pour ne receuoir point le fruit de la chose (comme ie disois) laquelle est sur toutes autres ioyeuse. Mais celuy, qui se delecte & plaist d'auoir receu vn bien-fait & plaisir d'autruy, a iouissance d'une egale & perpetuelle volupté avec luy, de sorte que regardant le vouloir de celuy, de qui il a receu, & non la chose receue, il s'esiouyst. Vn bien-fait resiouyst tousiours l'homme recognoissant, mais l'ingrat s'en delecte vne fois seulement. Or peut on paragonner la vie de l'un & de l'autre en ceste maniere: à sçauoir, que l'un est triste & chagrin, tel qu'est de coustume: celuy, qui nye les debtes & est affronteur, qui ne porte tel honneur & reuerence à ses parents qu'il doit, ny à celuy qui l'a nourry & eueué, ou à ses maistres. L'autre est ioyeux, accort, & tousiours attend l'occasion pour rendre la pareille, sentant en soy par ceste affection vne grand'ioye & liesse, ny ne cherchant comment, de quoy, & pour quelle cause, mais la maniere comment peinement & abondamment il rendra la pareille, non seulement à ses parens & amys, ains mesmes aux personnes humbles & de basse condition. Car s'il a receu vn bien mesmes d'un qui soit de condition seruite,

seruile , il n'estime pas de qui , mais ce qu'il a receu.

## CHAPITRE XVIII

Quelques vns demandent ( comme Hecaton) si vn seruiteur peut faire plaisir à son maistre. Il y en a qui font distinction entre les bien-faits, deuoirs , & seruites: & disent que ce, qu'un estranger fait, est vn plaisir. L'estranger est celuy, qui, sans blasme ny reproche, se fust bien passé de le faire. Le deuoir est, ce qu'est tenu faire le fils enuers ses pere & mere: la femme enuers le mary : & toutes personnes , qui d'une affinité & alliance de sang sont incitez. de s'ayder & secourir les vns les autres. Le seruiteur est, ce qu'est tenu faire le seruiteur, qui par sa condition est reduit à ce degré, qu'il ne met rien en compte de tout ce qu'il fait à son superieur. D'auantage, celuy , qui nye que les seruiteurs ne puissent quelque fois faire vn bien-fait à leurs maistres, est ignorant du droit humain. Car c'est le tout de sçauoir de quelle volonté est celuy, qui fait quelque chose: non de quel estat il est. Le chemin de vertu n'est à nul clos ny fermé: il est ouuert à tous: il reçoit toutes personnes, il inuite vn chacun , tant celuy, qui est de franche condition, que celuy qui  
de

de seruage a esté mis en liberté, serfs, Roys, & bannis. Elle n'a point d'égard à la maison d'ou l'on est, ny aux biens qu'on possède: elle se contente de l'homme nud. Car que peut il auoir de seur à l'encontre des choses subites & soudaines? Que se peut promettre l'homme de cœur, si ainsi est que fortune peut changer vne vertu certaine? Si ainsi est que le seruiteur ne peut faire bien ny plaisir à son maistre, aussi ne le pourra faire aucun à son Roy, ny l'homme d'arme ou soldat à son capitaine. Car quel interest y a-il, sous quelle puissance soit vn chacun quand il est sous la souveraine? Car si la necessité & crainte d'endurer & souffrir les grands maux qu'il est possible, empesche le seruiteur qu'il ne paruienne au los & nom de merite: cela mesme empesche, tant celuy, qui est sous celle d'un Roy, que celuy, qui est sous celle d'un capitaine: Car combien que cela soit sous dissemblable tiltre, si ont ils neantmoins pareil commandement & autorité sur eux. Or font ils plaisir à leurs Roys, & capitaines, & par consequent aussi à leurs maistres. Vn seruiteur peut estre homme de bien, iuste & loyal, il peut estre vaillant & hardy, il peut estre homme de bon cœur & conrageux: & par ainsi il peut faire plaisir à son maistre. Et de fait cela est acte de vertu: de sorte que les seruiteurs peuuent faire tels plaisirs à leurs seigneurs & maistre que le plus sous souuent ils les gagnent & s'insinuent en leur amitié,

## 138 LES BIEN-FAITS

tié, par ce moyen. Il n'y a doute, qu'un seruiteur ne puisse faire bien & plaisir à vn chacun: pourquoy donc ne le pourra il faire à son maistre?

---

### CHAPITRE XIX.

**T**v me pourras dire, qu'il ne peut estre fait creancier de son maistre, encor qu'il luy ayt baillé argent. Autrement, il obligera tous les iours son maistre. Car allant par pays, il l'accompagne: quand il est malade, il le sert, il l'honore & reuert à son possible. Toutes ces choses neantmoins, lesquelles, quand vn autre les feroit, s'appelleroient bienfaits, sont seruies, quand vn seruiteur les fait. Car cela se doit seulement dire & appeller bien & plaisir, que quelqu'un fait, lors qu'il luy est loisible mesme de ne le faire. Mais le seruiteur n'a puissance de refuser. Et aussi il ne le fait, mais seulement obeyt. Ny ne se vante pareillement auoir fait ce, qu'il a fait par contrainte. Maintenant ie vaincray sous ceste loy, & meneray le seruiteur iusques là, qu'il est libre en plusieurs choses. Cependant dy moy, si ie te montre quelque seruiteur combattant pour la salutation de son maistre, sans aucun egard à sa propre vie, iusques à estre nauré à mort: & à espandre le reste de son sang par les parties

parties vitales : combien qu'il ait temps & moyen de se sauuer, s'il veut, toutesfois il aime mieux là mourir que de fuyr: voudrois-tu nyer qu'un tel n'ait fait plaisir à son maistre, parce qu'il est seruiteur? Si le t'en mōstre quelque autre si loyal, que, quelque promesse que luy sceut fraire vn tyran, à fin qu'il luy reuelast les secrets de sō maistre, ny ne peust estre corrompu ny vaincu, ny par menaces, ny par tormens : mais au contraire a si bien fait, qu'à son possible il a destourné les mauuaises opinions, que ecluy, qui l'interrogeoit auoit conceüs contre sō seigneur, & y a employé toute l'affection de sa fidelité : voudrois-tu nyer, qu'un tel n'eust fait biē & plaisir à son maistre, pour autant qu'il est seruiteur? Prends garde, que l'exemple de vertu est d'autant plus grande es seruiteurs, qu'il est plus rare, & non accoustumé : & que d'autant est il plus gracieux, que le commandemēt & puissance, qu'un autre a sur luy, est presque de tous haye, & que toute necessité est fascheuse à supporter, & que toute seruitude est communément à tous odieuse, & par ce moyen que l'amour & charité qu'auoit le seruiteur à son maistre, le contraignit de faire ce qu'il fit. Et par ainsi que cela ne soit vn plaisir, ne viēt pas à cause qu'il part d'un seruiteur: mais il est au contraire, pour cela plus grand, que la seruitude mesme ne l'a sceu diuertir, qu'il ne l'ay fait.

## CHAPITRE XX.

Celuy se deçoit, qui pense que la seruitude tombe sur tout l'homme. La meilleure partie d'iceluy en est exempte, les corps sont subiects & asservys aux maistres, mais la volonté iouit de son droit, laquelle est tant libre, quelle ne peut estre tellement detenuë de la prison où elle est enclose, qu'elle ne iouisse de sa puissance & ne face de grandes & excellentes choses, & ne sorte sans cesse, & ne s'accompagne des choses celestes. Le corps donc est celle partie de l'homme, que fortune a obserué au maistre. Il l'achete, il le vend. La partie interieure ne peut estre ainsi assubiectie. Tout ce, qui procede d'elle, est libre. Car nous ne pouuons commander toutes chose, ou contraindre les seruiteurs de nous obeyr en toutes. Ils ne feront pas ce, qui leur pourroit estre commandé de faire contre la republique: ils ne prestent pas leurs mains à faire vne méchanceté, pour le plaisir d'autruy.

## CHAPITRE XXXI.

Il y a quelques choses, que les loix ne commandent, ny ne prohibent faire. En ceey le seruiteur a puissance & matiere de faire plaisir à son maistre. Pendant que ce, qu'on a coustume d'exiger des seruiteurs, se fait, cela est dit seruire : mais où l'on exige plus qu'il n'est requis au deuoir du seruiteur, en cela consiste de faire plaisir. Quand vn seruiteur fait quelque chose d'affection non seruire, ains d'amy, ce qu'il fait ne s'appelle plus seruire, mais bien-fait. Il y a quelques choses, que les maistres sont tenus faire aux seruiteurs, comme de leur fournir viures & habillements. Nul n'appelle cela plaisir, mais on dit, que le maistre entretient son seruiteur comme il doit, quand il le nourrist & habille. Mais s'il l'a traité gracieusement, s'il l'a auâcé, s'il l'a nourry & entretenu à la façon des enfans de bonne maison, s'il luy a fait apprendre les arts & sciences, esquelles sont instruits & enseignez ceux de libre condition : cela est vn bien-fait. Le pareil se fait de la part du serf. Tout ce, qui excède le deuoir auquel est tenu le seruiteur, qui se fait non par commandement, ains de franche & libre volonté,

cela est dit plaisir, pourueu qu'il soit tel qu'il eust peu estre ainsi appellé, quand quelque autre l'eust fait.

---

## CHAPITRE XXII.

**L**E serf ( ainsi que dit Chryssippe ) n'est autre chose, qu'un mercenaire perpetuel. Tout ainsi que le mercenaire fait plaisir, faisat plus de besogne qu'il n'a entrepris: aussi fait le seruiteur, quand pour le bon vouloir, qu'il porte à son seigneur & maistre, il supasse le moyen de sa fortune, & ose mettre la main à quelque grande entreprise, laquelle seroit grandemēt louable faite par vn venu de lieu non serf: anticipant par ce moyen & preuenant l'esperance du maistre: de sorte que tel plaisir est vn plaisir, qui se trouue en la maison. Cela te semble il iuste & equitable, si nous nous courrouçons à ceux qui fōt moins que leur deuoir, qu'on ne leur sçache gré ny grace s'ils ont plus fait qu'ils ne sont tenus, & n'ont accoustumé faire? Veux-tu sçauoir, quād ce n'est point plaisir? C'est lors que l'on peut dire, Que seroit ce, s'il le vouloit? Mais ou il fait ce, qu'il a peu ne vouloir, cela est à louer qu'il en a eu le vouloir. Plaisir & iniure, sont choses contraires. Celuy peut faire

faire plaisir à son maistre, qui de son maistre peut receuoir vne iniure. Or est le magistrat constitué & estably, pour entendre & ouyr les iniures & torts que les maistres font à leurs seruiteurs, & pour reprimer leur seuerité, audace, & affection desordonnée, ensemble leur chicheté & auarice, s'ils refusent leur fournir leurs necessitez pour viure. Quoy donc ? Va maistre reçoit il plaisir de son seruiteur ? Mais qui plus est, l'homme le reçoit d'un autre homme. Finalement il a fait ce, qui estoit en sa puissance, il a fait un plaisir à son maistre : il est en son pouuoir de ne l'accepter. Mais qui en celuy si haut monté, qui fortune ne contraingne auoir à faire mesme de ceux de basse & infime condition ? Le veuz maintenant reciter plusieurs exemples de bienfaits dissemblables, & dont les vns sont dissemblables & contraires aux autres. Quelqu'un a sauué la vie à son maistre, & l'autre la mort : l'un l'a gardé de perir, & si cela est peu, luy mesme en perissant l'a sauué. Un autre a aidé à son maistre de mourir, l'autre l'a trompé.

### CHAPITRE XXIII.

**C**laude Quadrigaire, au vingt-deuxiesme liure de ses annales, recite que  
 G 2 lors

## 144 DES BIEN-FAITS

lors que Grumente estoit assiegée & que la ceux de la ville estoient en extreme desespoir de la pouuoir garder de la furie des ennemys, deux seruiteurs esclaves s'enfuyrent à eux, desquels (apres qu'ils surent fait recit de la peine en laquelle ils estoient) les ennemys firent grand compte. Apres donc que la ville fut prinse, ainsi que les victorieux couraient de tous costez pour saccager & butiner: ces deux seruiteurs coururent auant tous autres par les rues qu'ils cognoissoient, par où il falloit aller au logis où ils auoyent seruy. Et comme ils eussent prins leur maistresse, laquelle ils menoiert deuant eux, & que chacun leur demandoit qui elle estoit: ils confesserent, que c'estoit leur trescruelle maistresse, qu'ils menoyent à la mort. Laquelle ayant tirée & conduite iusques hors la ville, en toute diligence la cachèrent, iusques à ce que la fureur des ennemys fust appaisé. Et apres que les soldats, assouuis du massacre, se furent recongneus estre Romains, ces seruiteurs esclaves retournerent pareillement au lieu, où ils auoyent conduite, & laissé leur maistresse & la ramenerent en la ville. Laquelle incontinent les mit tous deux en liberté: ny ne desdaigna de dire & protester, qu'elle, ne tenoit vie que d'eux, sur lesquels elle auoit eu auparauant 'puissance & de la vie & de la mort. Or si elle eust esté sauuée autrement, elle eust eu seulement le don d'v-

ne vulgaire clemence : mais ayant esté ainsi gardée, elle est la premiere mise en auant, quand on veut faire quelque honneste compte de deux villes. En si grande confusion & tumulte de ceste ville prinse, comme chacun ne regardast qu'à se sauuer, tous l'abandonnerent, excepté ceux qui s'en estoient fuis aux ennemis : lesquels (pour donner à cognoître de quel cœur ils s'en estoient fuis la premiere fois) estant la ville prinse, laisserent le party du victorieux, pour se retirer de la part de ceste captiue, iouans le rolle de ceux, qui veulent estre estimez parricides. Et ce qui fut le plus grand & recommandable en ce bien-fait, fut, qu'ils n'estimerent pas tant le blasme & vitupere d'estre appelez meurtriers de leur maistresse, que de garder que leur maistresse ne se fust tuée. Croy moy, que cela n'est pas le fait d'un cœur seruite & abiect, qu'auoir achetté vn fait si excellent par le bruit & renommée d'une meschanceté. Vetene (ou bien, Attene) Preteur des Marses, estant mené prisonnier à l'Empereur de Rome, sur le chemin vn sien seruiteur tira l'espée du costé de celuy, qui le menoit, de laquelle il tua premierement son maistre: puis apres; Il est temps (dit-il) que j'aye egard à ma personne, puis que j'ay desia affranchy mon maistre. Et ainsi cela dit, de la mesme espée se donna tel coup au trauers du corps, qu'il tomba mort en la place. Donne m'en

vn autre, qui plus magnifiquement ayt gardé son maistre que aestuy-cy.

---

## CHAPITRE XXIV.

**C**esar assiegeoit la ville de Courfou, où estoit enfermé Domicie. Lequel, desesperé de pouuoir eschapper des mains de Cesar, commanda à vn medecin, qui estoit à son seruice, de luy donner de la poison qui le fist mourir. Et le voyant reculer de faire son commandement. Que tardes tu ( dit-il ) comme si tout c'est affaire estoit en ta puissance ? Estant en armes, ie demande la mort. Lors le medecin luy promit faire ce qu'il demandoit ; & luy bailla à boire vn breuuage, qui ne luy pouuoit nuire, ny endommager aucunement : au moyen duquel si tost qu'il le vit endormy, vint au fils de son maistre, & luy dit : Commandez que ie sois gardé, iusques à ce qu'il soit aueré si i'ay empoisonné vostre pere. Et ainsi vescu Domicie, & fut sauué de mort par Cesar. Si est-ce neantmoins que le seruiteur l'auoit premierement gardé de mourir.

## CHAPITRE XXV.

**D**Vrant la guerre civile, vn seruiteur cacha son maistre, la vie daquel auoit esté abandonnée au premier qui le tueroit : & comme le seruiteur eüst mis les anneaux de sondit maistre en ses doigts, & vestu sa robe, en c'est equippage se vint presenter à ceux, qui estoient là venus pour tuer son maistre, leur disant: Faites en moy tout ce qui vous a esté commandé. Et ce dit, leur offrit sa teste pour la luy trancher. O combien falloit il que c'est homme fust magnanime ! ô de combien grand courage vouluz mourir pour son maistre, mésmes au temps auquel y auoit peu de loyauté : veu que le maistre, durant telle inhumanité publique, refusoit à mourir? Estoit ce pas chose estrange, de trouuer vne personne loyale en temps de cruauté vniuerselle. & qui endurat la mort volontairement, pour le loyer de sa fidelité, lors que salaire estoit proposé au plus traistre d'entre eux ?

## CHAPITRE XXVI.

**J**E ne passeray point outre sans mettre les exemples de nostre siecle. Sous l'empire

## 148 LES BIEN-FAITS.

de Tybere Cesar fut vne continuelle & pres- que publique rage d'accuser ceux, qui par- loiét mal de luy: laquelle, rât que dura la guer- re civile, mina beaucoup & quasi du tout ruy- na les gens de robbe longue de la ville de Ro- me. La parole des yurogues, & la simplicité de ceux, qui disoient quelque chose par ieu, estoit receuë pour véritable. Il n'y auoit cho- se, qui fust feure. Toute occasion de seruitu- de estoit bien receuë. Ny la fin des accusez estoit attéduë, combié qu'il n'y en eust qu'vne. Aduint que certain personnage, nommé Paul, qui auoit esté Preteur, souppoit vne fois en quelque banquet, ayant l'effigie de Tybere Cesar engrauée en vn anneau, avec vne perle au dessus. Je serois par trop polix, si ie cher- chois maintenant à bien dire & expliquer comment il print l'vrinal pour ietter de l'eau. Ce qu'insontinent Maro, l'vn des plus notoi- res espies & moucharts de ce temps là, nota fort bié. Mais le seruiteur de Paul, se doutant de ce qui en aduiendroit, osta du doigt de son maistre, qui estoit yure, ceste bague. Et cōme Maro eust appellé pour tesmoings ceux, qui estoient au banquet, comme l'image auoit touché les parties honteuses de Paul, & cō- posast desia par cela vne proscription & ban- nissement, le seruiteur monstra l'anneau en sa main. Si quelqu'vn appelle cestuy-cy serui- teur & esclauë, il appellera pareillement ce- luy là banqueteur.

## CHAPITRE XXVII.

**S**ous Auguste Cesar le parler n'estoit encores dangereux, chacun disoit librement & sans danger ce que bon luy sembloit: vray est que les parolles commençoient à desplaire. Or aduint, qu'un nommé Ruffus, qui estoit de l'ordre des Senateurs, souhaitta en un soupper, que Cesar ne revinst sain & sauf d'un voyage où il pretendoit aller, & aduint, que le mesme souhait faisoient ainsi que luy tous les veaux & taureaux de Rome. Il y en avoit en la compagnie, qui diligemment escoutoient ces propos. Incontinent que le iour du lendemain fut venu, le seruiteur, qui le seruoit durant le soupper, luy reduit en memoire & recita ce qu'il avoit dit le soir au paravant au soupper, estant yure. Or à fin d'enlever tous dangers, il luy conseilla de l'aller luy mesmes dire à Cesar tout le premier, & de s'accuser soy mesme. Usant de ce conseil, il s'en vint au devant de Cesar, comme il descedoit de cheval. Et comme devant luy il eust iuré, qu'au iour precedant il eust eu contre luy une mauvaise volonté, mais qu'il souhaittoit maintenant que ce qu'il avoit dit de luy, tombast sur luy & sur ses enfans, & qu'il eust supplié Cesar de luy pardonner

## 150 LES BIEN-FAITS

& de le retenir en sa grace, Cesar luy octroya la requeste. Adonc le Senateur: Nul (dist-il) ne croira, que ie sois en vostre grace, si ne me donnez quelque chose. Et quant & quant luy demanda vne somme d'argent, qu'honnestement il n'eust peu refuser à ce luy, qui ne porte point de rancune à vn autre: & l'impetra. D'auantage Cesar luy fit telle promesse, & luy dist: De ma part ie mettray peine, que iamais ne me courrouceray à toy. Quoy faisant Cesar fit honnestement, tant en ce qu'il luy pardonna, qu'en ce qu'il adiousta à cela la liberalité de sa clemence. Quiconque entendra cest exemple, il faut de necessité, qu'il loue Cesar: mais si faut il que premierement il loue le seruiteur. Attens tu que ie te recite qu'il fut affranchy, celuy qui fit cela? Il ne le fit pas sans recompense: Car Cesar bailla argent comptant, pour sa liberté & franchise.

---

## CHAPITRE XXVIII.

**A** Pres tant exemples, ie pense qu'il ne se trouuera aucun, qui puisse faire doute, qu'vn maistre ne recoiue plaisir de son seruiteur. Car pourquoy plus tost diminuera la personne de la dignité de la chose, que la chose rendra condigne la personne? Tous les hommes ont pareils commen-  
cemens,

cemens, & mesme origine. Il n'y a aucun plus noble que l'autre, sinon celuy, qui a meilleur esprit & plus apte aux bons arts & sciences. Ceux, qui mettent leurs effigies à l'entrée de leurs maisons, avec les noms de leur famille tous d'un rang, & les entrelacent de plusieurs plis & signatures de la genealogie de leur ancestres, font plus tost cogneuz par cela & notez, que amo- bliz. Il n'y a qu'un monde pere de tout, soit que la premiere naissance d'un chacun soit conduites ou par excellens & illustres, ou par ords & villains degrez. Il n'y a aucune raison, pourquoy ceux cy se doiuent dece- uoir, quand ils font mention de leurs ma- ieurs. Si tost que quelqu'un est issu de no- ble maison, le commun & luy mesme se per- suadent, que ce soit qu'elque chose plus qu'un autre. Ne mesprises aucun, encores que ses predecesseurs n'ayent esté cogneuz, ou soient pauvres, soit que deuant nous ils ayent esté mis de seruage en liberte, soit qu'à present ils soyent serfs, ou estrangers. Eleuez hardiment vos courages, entre vous seruiteurs, ayez bon cœur, & outre passez tout ce, qui gist de villainie au milieu. Quand vous serez parueuz au nombre de vertu, vous trouuerez que vous serez tres- nobles. Que nous sert de nous eleuer d'un orgueil & fierté en si grande vanité, que nous dedaignons receuoir plaisir de nos ser- uiteurs, & que regardons de si pres à leur cō-

dition, en oubliant leurs merites? Appelles-tu aucun serf; toy, qui est serf de paillardise, & de gourmandise, & comme vn esclave es prisonnier d'vne aduultere, & pour mieux dire de plusieurs aduulteres? Appelles tu aucun serf? Où es tu transporté par tes palefreniers, qui portent ton liest maintenant çà, maintenant là? Où te menent tes estafiers reuestuz accoustrez de liurée, comme gés d'armes? Où te transportent (dis-ie) ceux cy? A la porte, peut estre, de quelque vil & abiect seruiteur, pour le prier de te permettre entrer aux iardins, pour aller voir son amoureuse. Et puis tu nyes, que ton seruiteur te puisse faire plaisir, veu que le baiser du seruiteur d'autruy, c'est vn plaisir. D'où prouient tel discord de volonté? En mesmes temps tu mesprises & honores les seruiteurs. En ta maison tu es orgueilleux & insupportable: en la maison d'autruy tu es humble, & autant m'esprisé, que tu mesprises les autres. Et veritablement nul ne s'abaisse plus humblement, que ceux, qui sont arrogans & superbes: & n'y a aucun, qui soit plus prest à fouler & outrager les autres, que ceux, lesquels ont accoustumé faire iniure, en la cocouant.

## CHAPITRE XXIX.

Il a fallu dire ces choses en passant, tant pour abbaïsser & dompter l'insolence des hommes, qui dependent de fortune, que pour defendre & soustenir le droict du bien & plaisir, que peuvent faire les seruiteurs à leurs maistres : à fin que celuy des enfans enuers leurs peres, & meres, fust par mesme moyen defendu. Car on demande, si les enfans peuvent faire quelques fois plus grand plaisir à leurs peres & meres, qu'ils n'en ont receu d'eux. Il est bien vray que plusieurs enfans ont esté plus grands en dignitez, & plus puissans en biens & richesses, que leurs peres, & par ce moyen qu'ils ont esté meilleurs enuers eux : chose que si elle est vraye & approuvée, il se peut faire, qu'ils leur ayent aussi fait de plus grands & excellens biens ; que les peres & meres ne leur firent oncques, considéré qu'ils ont eu pour ce faire plus favorable fortune, & meilleure volonté. Mais tout ce (dis-je quelqu'un) que le fils donne au pere, doit estre par ce moyen tenu & estimé moindre, attendu qu'il doit au pere estre mesme puissance de donner. Ainsi celuy n'est iamais vaincupar un bien-fait & plaisir, duquel le bien-fait, est cela mesme qui le surmonte. En premier lieu, il y a quelques

## 154 LES BIEN-FAITS

quelque choses, lesquelles tirent leur commencement des autres, & qui neantmoins sont plus grandes, que leurs commencements. Et ne faut dire, que pour cela quelque chose n'est pas plus grande que ce, dont elle a eu commencement, attendu qu'elle n'eust peu proceder si avant, si elle n'eust eu commencement pour ce faire. Car quasi toutes choses peuvent surpasser leur commencement de beaucoup. Les semences sont les causes de toutes choses: & toutesfois nous voyons, qu'elles sont les plus petites parties des choses, qui d'elles s'engendrent. Regarde le Rhin, considere l'Eufrate, & finalement tous les fleuves de grand renom, qui sont par le monde: si tu ne consideres & prens garde qu'au lieu dont ils partent & prennent leur source, tu trouueras que c'est peu de chose: & pourras cognoistre, qu'ils se sont acquis par leurs cours tout ce, dont ils font crains & redoutez es lieux où ils passent, qui est la cause qu'ils sont tant renommez. Oste la racine, & tu trouueras que les hauts boys & forests ne s'eleueront point, ny si grandes montagnes, que tu vois, n'en feront reueffus. Regarde les grosses pieces de bois, soit que tu en estimes ou la grande hauteur, ou la grosseur, & estendue des rameaux espars çà & là, combien peu est cela au regard de ce, que la racine embrasse & contient par ses petites parties & delicias. Les temples

ptes sont assurez sur leurs fondemens, aussi sont les hautes murailles des villes : seulement est caché ce, qui est fait pour le soustien & fermeté de toute l'œuvre. Le semblable aduient en toutes autres choses. Toujours la grandeur qui vient après, couure & annulle ses commencemens. C'est vne chose seule, que ie n'eusse iamais peu paruenir en aucun degré, si mon pere ne m'eust engendré. Si est ce toutesfois qu'il ne s'ensuit pas que ce, que i'ay puis après acquis & obtenu, soit moindre que la chose, sans laquelle ie ne l'eusse obtenu. Si ma nourrice ne m'eust nourry & alaieté lors que i'estois enfant, ie n'eusse peu faire ce que ie fais par mon conseil & ma main, ny ne fusse paruenu à la grande reparation, que i'ay meritée par mon industrie, tant civile, que militaire. Preferes tu néanmoins pour cela le deuoir de la nourrice à tes hauts faits, prouesses, vaillantises, entreprises, & executions? Mais quel interest y a-il, veu que ie n'ay peu, autant sans le bien-fait de mon pere, que sans l'aide & nourriture de ma nourrice, passer plus outre, & m'eleuer au degré ou ie suis?

---

## CHAPITRE XXX.

**S**i à mon commencement ie dois de-  
 sira tout ce que ie peux faire, penso aussi  
 par

## 156 LES BIEN-FAITS.

par ce moyen , que mon pere , ny mon pere grand n'est pas le commencement de moy. Car il y aura tousiours quelque chose plus outre , de laquelle le commencement de ma prochaine origine descende. Or nul n'est dit plus deuoir aux incogneuz & ancestres & desquels il n'est plus de memoire , d'auantage qu'à son pere. Mais ie dois plus , si ce , que mon pere m'a engendré , il le doit aussi à ses maieurs. Tout ce que i'ay fait à mon pere, encores qu'il soit grand, est moindre , que le bien qu'il m'a fait: pource que ie ne serois point , s'il ne m'eust point engendré. Par ce moyen si quelqu'un a medecamenté mon pere estant malade & en danger de mort, ie ne luy scaurois rien faire qui ne soit moindre que le plaisir qu'il m'a fait en cela. Car mon pere ne m'eust engendré , s'il n'eust esté guery. Mais considere un peu, s'il eust esté meilleur de iuger , que tout ce que i'ay peu, & fait, ait esté mien , de mes forces, de ma volonté. Que si tu penses en toy meisme , quelle chose c'est , que ie fais né : tu cognoistras , que ce n'est qu'une chose bien petite , incertaine , & aussi tost presté à mayre , qu'à porter profit. Il ne faut douter, que d'auoir l'estre, ne soit le premier degré à toutes choses : si est ce que , ores qu'il soit le premier , il n'est le plus grand de tous. I'ay sauué, mon pere, & l'ay eleué iusques à la souveraine dignité , & l'ay fait le premier de la ville , & ne l'ay pas seulement

annobly

annobly par mes gestes & hautes faits, mais luy ay d'abondant donné non moins grande, que seure & glorieuse matiere pour executer grandes choses. Je luy ay donné honneur, richesses, & toutes autres choses, que l'appetit humain peut souhaiter: de sorte que ores que ie sceusse, par dessus tous, si suis ie demeuré au dessous de luy. Tu me diras: Auoir peu faire ces choses, cela ne prouient il pas du don de ton pere? Je te respondray, que oüy de tout, si à faire semblables choses suffit seulement naistre. Mais si à bien viure, la moindre partie est la vie, & si tu m'accordes ce, qui est commun aux bestes sauuages & à tous autres animaux: ne t'attribue ce, qui ne prouient de tes bien-faits, encore que sans iceux ie ne puisse auoir esté. Posons le cas que, pour la vie que tu m'as donnée, ie t'ay rendu la vie. En toute sorte par cela ie t'auray plus fait, que tu ne m'as fait: attendu que, cognoissant te donner la vie, ie la donne à celuy, qui cognoit la receuoir: & ne la donne pour mon plaisir, ou par volupté: attendu que tant plus grande chose est, de retenir la vie, que de la receuoir, d'autant que plus est legere la mort, que la peur d'icelle.

---

## CHAPITRE XXXI

**J'**ay donné la vie à celuy, qui incontina-  
 ten deuoit iouyr: & toy à moy, qui ne pou-  
 uois

## 158. LES BIEN-FAITS

uois ſçauoir, ſi ie uiuroys, ou non. l'ay donné la vie à celuy, qui craignoit la mort : & tu me l'as donnée, à ce que ie peuſſe mourir. le t'ay donné vne vie deſia parfaite & accomplie: & tu m'as engendré n'ayant vſage de raiſon, meſmes que i'ay eſté le fardeau d'autre que de toy. Veux tu ſçauoir, que, donner ainſi la vie, n'eſt pas ſi grand bien & plaisir que tu penſes ? Si tu euſſes expoſé ton fruit, ſans l'auouer rien, ce luy euſt eſté fait iniure, de l'auoir engendré. Par cela ie conclus, que c'eſt le moindre bien, qui puiſſe eſtre en la perſonne, que la conioction du pere & de la mere pour engendrer, ſi autres choſes ne ſuiuent & accompagnent ce commencement de don, & par autres offices & deuoirs ne le ratifient. Ce n'eſt pas vn bien que de viure, mais c'eſt le tout que de bien viure. Or viuray ie bien, encores qu'il ſoit en ma puiſſance de mal viure. Si eſt ce neantmoins que ce, que ie vy, eſt tien. Si tu me reproches que ma vie eſt par ſoy nue, qu'elle a affaire de conſeil, & que tu priſes cela comme vn grand bien: penſes, que tu me reproches le bien, dont iouyſſent les mouches & les vers. Outre ce, à fin que ie ne die ou allegue autre choſe pour moy, ſi non que i'ay eſtudié eſ bonnes arts & ſciences, pour adreſſer mon cours au droit chemin de vie: par te bien, ou ie me ſuis appliqué, tu en as receu vn plus grand, que n'eſt celuy, que tu m'as fait en  
ma

ma naissance. Car tu m'as donné à moy mesme seulement, & mis au monde nud & ignorant: & moy. ie t'ay donné vn fils tel, que tu as occasion de te resiouyr de. m'auoir engendré.

---

## CHAPITRE XXXII.

**M**On pere m'a nourry: si ie luy fais le pareil, ie luy rends dauantage qu'il ne m'a fait, à l'occasion qu'il est bien aise, non seulement de m'auoir nourry, mais d'estre nourry de moy qui suis son fils, & reçoit plus de bien & plaisir de mon bon vouloir, qu'il ne fait de la chose mesme. Ses aliments ont esté seulement appliquez à mon corps. Que si quelqu'vn taist s'eleuoit par la vertu, qu'il fust cogneu & celebré entre toutes nations, ou par son elequence, ou par sa preud'hommeie, ou par ses prouesses & hauts faits d'armes: & qu'il espondist par ce moyen de toutes parts la renommée de son pere, & par vne claire lumiere luy fante en luy dechassast les tenebres de son parentage: cestuy là seroit il pas dit auoir fait vn bien inestimable à ses parents? Ariston & Grille n'eussent iamais esté cogneuz, sinon par le moyen de leurs enfants Xenophon, & Platon. Socrates est cause que la memoire de son pere Sophronisque ne sera iamais...  
estincte...

## 160 ES BIEN-FAITS

esteincte. Il seroit long à reciter les autres, la renommée desquels ne dure iusques à present, sinon par l'excellente vertu de leurs enfants, qui les ont continuéz & perpetuez aux successeurs. Le pere de M. Agrippe, qui apres le fils n'eust esté cogneu, a-il plus fait de bien à son fils, que luy à son pere, ayant le fils esté coronné de la couronne nauale, ayant acquis tel honneur, & reputation entre les dons militaires, & qui en la ville a fait edifier tant d'edifices & si sumptueux bastiments, qui surpassent la magnificence de tous ceux, qui ont precedé, & qui ne pourroient estre d'homme qui vienne surmonter à l'aduenir? Octaue feic il plus grand bien à son fils, qu'Auguste feic à son pere, ores qu'il ayt esté caché sous l'ombre de pere adoptif? O quel bien & soulas il eust, si, apres les guerres ciuiles durout assouppies, il l'eust veu auoir le gouuernement & domination d'vne seure & vniuerselle paix! Certe ie pense qu'il n'eust iamais sçeu assez cognoistre & croire tant de bien luy pouuoir aduenir, que sa race & famille sortist vn tel personnage. Que diray ie maintenant des autres, que l'oubliance eust desfa enseueliz, si la gloire de leurs enfants ne les eust tirez hors des tenebres, & encores de present ne les faisoit viure, & ne les maintenoir eneor de ce temps en lumiere? Parquoy d'orenaunt ne demandons plus si vn fils peut plus faire

re

re de bien à son pere, qu'il n'en a receu de luy : ains demandons si quelqu'un s'en peut rendre de plus grands que ceux du pere. Et combien que les exemples, que j'ay mis en auant, ne satisfont encores du tout à cecy, ny les biens-fairs des parens ne surpassent en excellence ceux des enfans : si est ce que nature reçoit ce, que nul age n'a encores porté. Si vn chacun bien-fait à part ne peut surpasser la grandeur & magnitude des merites paternels, plusieurs assemblez ensemble les surpasseront.

---

## CHAPITRE XXXIII.

**S**Cipion sauua son pere en vne bataille, & pour ce faire estant encores ieune eut la hardiesse de piquer son cheual, sur lequel il estoit monté, de telle roideur & furie contre ses ennemis, que, pour paruenir au lieu où estoit son pere, il ne fit conte de tant de dangers, où il falloit qu'il s'exposast, & n'eut crainte de si grands capitaines, qui luy estoient au tour, & n'eut egard à plusieurs grandes difficultez, qui se presentoient deuant luy : de sorte que, voulant gagner la poincte de la bataille, pour venir au lieu où estoit son pere, luy qui estoit nouveau soldat, força à course de cheual le corps de garde des vieilles bandes, & feic

fait plus que son aage ne portoit. Adiouste  
 à cecy, qu'il defendit son pere accusé de cri-  
 me, & le deliura d'une conspiration, que  
 quelques grands & puissans ennemys luy  
 dressoient. Encor luy procura il pour la se-  
 conde, & troysiesme fois la dignité Consu-  
 laire, & autres honneurs, que desirent or-  
 dinairement ceux, qui ont esté Consuls.  
 D'auantage il enrichit son pere, qui estoit  
 pauvre, & luy donna ce qu'il auoit conquis  
 en la guerre, & ( ce qui est encores plus ho-  
 norable aux gents de guerre ) ne fit cela  
 que des despouilles, qu'il auoit gagnées sur  
 les ennemys. Si cela est encores peu, adiou-  
 ste d'abondant, qu'il se trouua tousiours,  
 dedans, ou dehors la ville, accompagné des  
 estats de iudicature & de commissions es  
 prouïnces. Plus, ayant vaincu & ruyné les  
 grandes villes, non moins defendeur qu'am-  
 plificateur de l'empire Romain, lequel n'au-  
 ra iamais son semblable du leuant au cou-  
 chant, accrut à son pere ( noble par foy )  
 vne nouvelle & plus grande noblesse: Trou-  
 uez en vn autre, qui ayt esté egal à Scipion.  
 Il n'y a doute, que la grande pieté, religion,  
 & excellente vertu, n'ayt par cela vaincu le  
 bien fait d'engendrer, lequel est vulgaire &  
 ordinaire. Et ne scay si telle charité a plus  
 apporté d'aide à la ville de Rome, que d'or-  
 nement & honneur.

## CHAPITRE XXXIV.

**F**inalement si encores cecy te semble estre peu de cas, imagine en toy mesme que quelqu'un aye deliuré son pere avant qu'estre tombé en inconuenient, & que pour deliurer son pere, il ayt voulu endurer les tourmens en sa place. Il t'est licite d'amplifier & elargir les bien-faits du fil tant qu'il te plaira mais le don paternel est simple, & facile, plaisant neantmoins à celuy, qui le donne, bien qui ne soit de son vouloir. Qu'est il de besoing de tant de langage? Vn pere a fait vn semblable bien mesmes à ceux, à qui il ne deuoit donner. Il a eu compagnie en le donnant. Il l'a donné, ayant egard aux loyx de la partie, ensemble à la remuneracion des peres, à la perpetuité de sa maison & famille, & finalement à toute autre chose plus qu'à celuy, à qui il l'a fait. Que seroit ce, si vn fils, ayant acquis sapience, l'eust departie à son pere? Disputerons-nous maintenant, si ce, qu'il a departy, est plus grand que ce, qu'il auoit receu, ayant rendu à son pere vne vie heureuse, luy, qui n'auroit receu, que la vie seulement? Mais c'est le bien-fait de ton pere (me dira quelqu'un) tout ce que tu fais, & tout ce, que tu luy peuz faire. Aussi par cas semblable, c

que j'ay profité aux sciences & arts liberaux, est le bien fait de mon enseigneur & maistre d'escole. Toutesfois nous surpassons ceux, qui nous ont enseigné ces choses, à sçavoir ceux, qui nous ont monstré les premiers commencemens. Et s'ombien que sans eux nul ne puisse rien apprendre, si ne s'ensuyt il pas toutefois, que, quoy qu'aucun ayt acquis de sçavoir selon que son bõ esprit s'est peu estendre, il soit pour cela au dessous d'eux. Il y a grande difference entre les commencemens des choses, & celles qui ont atteint leur comble & perfection. Toutefois à ceste occasion les premieres ne sont pas comparables aux parfaites, parce qu'elles ne peuvent estre parfaites, sans les premiers commencemens.

---

## CHAPITRE XXXV.

**I**L est temps maintenant de mettre quelque argent (comme l'on dit) hors de mabource. Celuy donc, qui a fait vn bien outre lequel il y en a vn meilleur & plus excellent, peut estre par ce point surmonté & vaincu. Le pere a donné vie à son fils, mais il y a quelque chose meilleure que la vie, par ce moyen le pere peut estre surmonté, car il y a fait vn bien, outre lequel il y a quelque

quelque chose meilleure. Et ainsi celuy, qui a donné vie à quelqu'un, si vne fois au deux il est deliuré du peril de mort, a receu vn plus grand plaisir, qu'il n'è a fait. Quât au pere, il donne la vie à son fils. Ce nonobstant, il peut receuoir de son fils vn plus grand bien, si par plusieurs fois il est par luy deliuré du peril de mort. Celuy qui reçoit vn bien, tant plus le reçoit il grand, que plus il en est indigent. Or a plus affaire de la vie celuy, qui vit, que celuy qui n'est encores né, pour ce qu'il n'en peut auenement auoir affaire. Parquoy le pere reçoit plus grand bien receuant la vie par son fils, que n'a fait le fils du pere pour auant qu'il est né. Les bien-faits du pere ne peuvent estre surmontez par ceux du fils. Pourquoi? Parce qu'il a receu vie de son pere, laquelle s'il n'eust receuë, il n'eust sceu faire aucuns biés. Le pere a cela commun avec tout ce, qui a donné vie à quelque chose. Car ils n'eussent sceu faire le pareil, qui est de donner vie, si auparavant, ils ne l'eussent receuë d'autre. La pareille ne peut estre rendue au medecin en plus grande chose, qu'en celle, qui concerne son estat. Car de fait le medecin a coustume de donner vie aux patients. Le pareil aussi ne peut estre rendu au marinier, qui aura sauué du peril de naufrage celuy, qui perissoit, apres que le nauire où il estoit, a esté rompu par la tormente. Or est il, que le bien-faits tant de ceux cy, que des autres, qui en

## 166 LES BIEN-FAITS

quelque sorte nous ont donné la vie , peuvent estre surmontez: parquoy faut conclure , que par mesme moyen ceux des peres le peuvent estre pareillement. Si quelqu'un m'a fait vn bien & plaisir , lequel auoit be-  
soin de l'aide de plusieurs pour se maintenir , & que ie luy en aye fait vn autre , qui n'a eu besoin d'aucun aide : ie luy donne plus grande chose , que ie n'ay receuë de luy. Le pere a donné vie à son fils, laquelle estoit perissable incontinent si plusieurs choses ne feussent suruenues , qui l'eussent gardée & defendue. Si le fils a donné vie à son pere, il luy en a donné vne, qui n'auoit affaire d'aide d'autruy, à celle fin qu'elle demeurast. Ainsi donc le pere a receu plus de bien de son fils, tenant sa vie de luy, que le pere ne luy en auoit fait, l'ayant engendré.

---

## CHAPITRE XXXVI.

**C**ES choses tout ainsi qu'elles n'abolissent pas l'honneur & la reuerence, que les enfans doivent à leurs peres & meres, aussi ne font elles pas les enfans pires qu'eux , mais le plus souuent meilleurs. Car vertu , qui de sa nature est pleine de los & gloire , appete tousiours exceller & passer les deuanciers. L'amour & obeissance, qu'on doit tant à Dieu , qu'à ses pere & mere,

mere, & l'affection, que les parents portent à leurs enfans, sera plus allegre & meilleure, si elle vient à rendre le bien fait, avec espoir de le vaincre & outrepasser. Si cela aduient d'un accord & mesme vouloir des peres & des loix (d'autant qu'il y a plusieurs choses, par lesquelles, pour nostre bien & profit, nous sommes vaincus) d'où peut proceder ce tant desirable different? d'où vient si grand heur aux parents, de cōfesser d'auoir plus receu de biens de leurs enfans, qu'ils ne leur en ont fait? Si nous ne iugeons cela en celle sorte, nous aprestons à nos enfans l'occasion de s'excuser, & les rendons plus lents & tardifs à reconnoistre enuers nous le bien & plaisir, que nous leurs auons fait. Lesquels (au contraire) nous deuons aguillonner & emouuoir, & leur dire en la sorte: Or ça, mes beaux enfans, il y a vne honneste contention & debat entre les peres & meres & les enfans, à sçauoir, s'ils leur ont plus fait de bien, qu'ils n'en ont receu d'eux. Ce n'est pas à dire que les peres aient vaincu, pour auoir prouenu. Prenez maintenant tel courage, qu'il vous appartient auoir en nostre endroit, qui sommes peres: & ne vueillez estre remis, & defaillir à faire enuers nous vostre deuoir, & nous rendre la pareille: à fin que vous vainquiez ceux, qui veulent estre vaincus. A ce tant beau combat nous n'auons pas faue de capitaines, pour nous

# 168 LES BIEN-FAITS

inciter à semblables choses, & à nous commander de les ensuyure, pour obtenir la victoire, deſia ſouventes fois gaignée ſur les peres & meres.

---

## CHAPITRE XXXVII

**E**Née ſurpaſſa ſon pere en ceſt endroit (duquel l'enſance luy auoit autresfois eſté vn leger fardeau) quand il le porta peſant, & aggraué de vieilleſſe, par le milieu de l'armée des ennemis, & par le trauers des ruines de la ville tombée de tous coſtez autour de luy : quand, tenant entre ſes bras les choſes ſacrées avec les dieux domeſtiques, ce religieux & piroyable vieillard ſon pere, le chargeoit, & preſques du tout aceabloit du peſant faiz de ſon corps, en s'enſuyant. Il le porta neantmoins par le milieu de la ville embrasée, & qui plus eſt (car y a il choſe, que la pieté ne puiſſe?) le porta iuſques au lieu, où il pretendoit aller, ſain & ſauue: tant qu'après il fut occaſion, qu'entre les premiers edificateurs de l'Empire Romain, il ayt eſté adoré. Les ieunes hommes de Sicile ſurpaſſerent pareillement le bien-fait de leurs peres & meres, quand le mont d'Erna, embrasé d'vne grande violence de feu plus que de couſtume, eſpandit ſes flammes par les villes & champs à l'environ,

uiron, sur la plus grande partie de l'isle : car lors ils les chargerent sur leurs espaules, & les porterent hors de c'est embrasement : & croit-on, pour vray, que le feu lors se diuisa en deux parties, & d'un costé & d'autre se retirant la flamme, s'entr'ouurit, faisant un chemin, par lequel ces ieunes hommes courageux, & dignes de loüange, passerent outre avec leurs fardeaux, de sorte que seurement ils conduirent à bonne fin ce, qu'avec grande hardiesse ils auoient osé entreprendre. Antigone surpassa aussi son pere en ce, qu'en vne grande bataille ayant defait son ennemy, il luy transporta le los & gloire, & l'investist du royaume de Cypre. C'est estre Roy vrayement, de ne vouloir regner, quand tu le peux faire. Manlic surpassa pareillement son pere, encores qu'il fust fier & haultrain, lequel, ayant esté chassé de luy, pour quelque temps, à cause de sa brutale & hebetée ieunesse, vint au Tribun du peuple, qui lors auoit assigné iour à son pere: & apres auoir demandé le temps qu'il luy auoit baillé, esperant le Tribun qu'il voulust trahir son pere, lequel il sebloit haïr aussi, que ce Tribun pensoit auoir beaucoup fait pour ce ieune homme, luy mettant en auant entre autres choses pour un grand crime l'exil où il estoit: un iour, que ce ieune homme trouua le Tribun seul, en quelque lieu à part desgaina l'espée, qu'il auoit cachée sous sa robe, & luy dit: Si tu

## 170 LES BIEN FAITS

ne me iures & promets de relascher le iour que tu as assigné à mon pere, ie te mettray ceste espée au trauers du corps. Il est en ta puissance, en quelque sorte que ce soit, que mon pere n'ayt point d'accusateur. Ce que luy iura le Tribun, & ne le trompa, & rendit la cause deuant toute l'assemblée du peuple, pourquoy il s'estoit deporté de son accusation. Nul ne fut oncques si osé ny si hardy de ranger vn tribun à tel poinct, sans encourir mort, ou punition corporelle.

---

### CHAPITRE XXXVIII.

**I**L y a d'autres exemples, qui s'ensuyuent, de ceux, qui ont deliuré leurs peres & meres des dangers, esquels il estoient, & qui les ont eleuez de basse condition au hault degré d'honneur: & du rang du menu peuple & du nombre des ignobles les ont rendus tant celebres, qu'ils les ont eternizez. Il n'y a personne, qui par parole tant vehemente qu'elle puisse estre, ny pour faculté & grandeur d'esprit, puisse exprimer, combien est necessaire, combien est louable, & combien est chose immortelle, de pouuoir dire: l'ay obey à mes pere & mere estant mauuais: i'ay ecdé à leurs commandemens, ou iustes ou iniustes. le me suis monstré humble & obeissant en-  
leur

leur endroit: en cela seulement i'ay esté desobeyssant, que ie n'ay voulu estre vaincu & surmonté par eux en aucuns bien-faits & plaisirs, que ie leur ay peu faire. Le vous prie enfans, de combattre en ceste façon, & estants mesmes lassez & rompus, de vous remettre sus & soustenir vostre point. Heureux ceux, qui en c'est endroit gagneront la victoire! Heureux aussi ceux, qui seront vaincus! Qui a il plus beau & plus excellent, que le ieune homme, qui peut dire en soy mesme ( car il n'est licite de le dire à vn autre. ) T'ay vaincu mon pere en bien-faits? Qui est plus heureux, que le vieillard, qui en tous lieux peut dire à tous, a noir esté surmonté de son fils par bien-faits? Et qui a il plus heureux, que de ceder à soy-mesme?

*Fin du troisieme livre!*



## LIVRE IV.

DES BIEN-FAITS  
DE SENEQVE.

## CHAPITRE I.



N toutes les choses qu'auës  
deduictes par cy deuant,  
Ebuce Liberal, il n'y en a  
point, que l'on voye plus ne-  
cessaire, ou qui se doie dire  
(cômé dit Saluste) avec plus  
grand soucy, que ce qui est entre nos mains,  
& qu'auons maintenant deliberé de traiter: à  
sçauoir si faire plaisir, & de rédre l'vn à l'au-  
tre la pareille, sôt choses par elles desirables,  
ou comment. Il s'en trouue, qui ont les choses  
honnestes en recommandation, & les suyuent  
pour le loyer qu'ils y pretendent. Il y en a  
d'autres, auxquels ne plaist auoir ceste ver-  
tu de faire plaisir, mais ils veulent bien  
qu'on leur en face, laquelle cependant n'a  
rien.

rien en elle de magnifique, si elle a quelque chose, qui se vède ou mette à pris. Car qui a un plus villain & des honneste, que quelqu'un face recit, combien il a gagné par sa preud'homie? attendu que ny le gaing attire l'homme à vertu, ny la perte en distraict: & que tant s'en faut qu'elle corrompe aucun par espoir & promesse, que mesme elle commande, que toutes choses soient en elle employées, & est le plus souvent és choses volontairement données? En mettant donc sous le pied tous profits & utilitez, il faut la suyre, & aller à elle en tous lieux qu'elle nous appelle, ou enuoye, sans aucun respect de nos profits particuliers. Il la faut suyre, mesme aucunes fois sans esparnier nostre propre sang, & sans jamais contreuenir à son commandement. Que m'en reuiendra il (me dira quelqu'un) si i'entreprends quelque chose vaillamment, & que ie l'execute sans aucun gain ny recompense: Si tu le fais, & ne t'est par auanture rien promis par dehors, tu prendras en patience; mais s'il t'en vient aucun profit, tu le mettras au nombre des sucroists, & auantages. Le prix des choses honnestes ne consiste qu'en elles mesmes. Si honnesteté est de soy à desirer, aussi sera le bien & plaisir, qui de soy est chose honneste: veu que sa qualité ne peut estre autre, puis que la nature n'est autre. Or qu'honesteté soit chose, qui d'elle mes-

me est à apperer, nous l'auons souuentesfois  
& amplement proué.

## CHAPITRE II.

**E**N c'est endroit nous auons le combat  
auec la delicate & ombrageuse bande  
des Epicuriens, philosophans en leurs ban-  
quets, que vertu est misère & serue de vo-  
lupté: qu'elle luy obeyst, qu'elle luy sert,  
qu'elle la voit au desus d'elle, & la reco-  
gnoist pour maistresse. Il n'y a point de vo-  
lupté sans vertu, dit l'Epicurien. Mais pour-  
quoy la mets tu deuant vertu? Tu disputes  
de l'ordre. Il faut que la dispute soit de la to-  
talité, non des parties: & mesme que la dif-  
ficulté & doute en cest endroit n'est que  
de son effet & puissance. Ce n'est pas vertu,  
si elle ne peut que suyre. Son principal  
office est, de conduire, de commander,  
d'estre tousiours au plus eminent lieu. Tu  
luy commandes de demander signe? Qu'en  
as tu affaire? me diras tu. Et de fait ie nye,  
que la vie puisse estre heureuse, sans vertu,  
laquelle n'est autre chose, que plaisir, le-  
quel i'ay suiuy, auquel me suis asseruy com-  
me esclave, & sans lequel ie n'approue au-  
cune felicité. Nostre dispute ne giff qu'en  
cette difficulté à sçauoir, si vertu est la cau-  
se du souverain bien, ou si elle mesme est le  
souuain

souuerain bien. Posé que sur ce point soit seulement nostre different : ne fais tu ton compte que du changement de l'ordre ? De preferer les dernieres & basses choses aux premieres & plus excellentes, cela est vne confusion, & manifeste auuglement. Il ne me desplait point, que tu mettes vertu apres volupté : mais cela seulement, que tu veuz egalier & du tout paragonner vertu à volupté de laquelle, vertu est du tout ennemie, & la foyt tousiours. Vertu est plus familiere & domestique de douceur, & travail, & la faut plus tost mettre avec les adueritez & fascheries, qui communément aduiennent aux hommes qu'avec ceste tant effeminée volupté.

---

### CHAPITRE III.

**I**l a fallu dire ces choses, amy Liberal, pour autant que de faire vn bien ( dont est à present nostre dispute ) est vn acte de vertu, & l'office d'vn homme de bié. Et de fait, c'est chose tres honneste, de faire bien à quelqu'vn nō à autre fin, sinon que pour luy faire vn bié : car si nous donnōs quelq; chose sous ombre d'en receuoir le loyer : nous donnerions tousiours au plus riche, que nous pourrions trouuer, non au plus digne, & qui plus le mériteroit. Mais maintenant l'on voit bien, que

nous donnons plus tost à vn pauvre, qu'à vn riche importun. Ce n'est pas plaisir ce, qui est fait aux riches pour leur grandeur. D'auantage, si le seul profit nous incitoit à ce, que nous fissions vn bien-fait: celuy, qui facilement le pourroit faire, ne deuroit departir ses bien-faits: comme gens riches, puissans, Roys, & ceux, qui n'ont que faire de l'aide d'autroy. Ny Dieu feroit tant de dons, que sans cesse & intermission, iour & nuict il espend sur la terre. Car il n'a indigence ny affaire de chose quelconque: il est de sa nature plein, seur, & inuolable. Il ne feroit donc iamais bien aux hommes, si la seule cause de donner, consistoit à auoir egard seulement à soy mesme, & à son profit particulier. Ce n'est pas vn bien-fait, mais plus tost vne usure, de regarder, non pas où tu l'employes bien, mais tu en pretens faire gain & profit, & d'où tu le pui sses retirer aisement. Laquelle chose comme elle soit fort reculée de Dieu, il s'en fait pas sçavoir qu'il est liberal & nostre bien-facteur. Car si le profit & utilité est la seule cause de faire du bien, & que Dieu n'en doise esperer aucun de nous: Dieu n'a auons occasion de nous en faire.

## CHAPITRE IV.

**J**E sçay ce, que l'on peut respondre en ce lieu. Dieu ne fait à l'homme aucun bien, mais estant en seureté, ne tient compte de nous, & en voulant fauoriser, ny garder le monde, il fait autre chose, ou (qui semble à Epicure estre la plus grande felicité) il ne fait rien: ny le bien né le touche point plus, que le mal. Celuy, qui dit cecy, veut par son dire signifier, que Dieu n'exauce point les voix & prieres de ceux, qui l'ouoquent, ny ne fait aucun compte des vœux & promesses, tant priuées que publiques, qu'à mains iointes les hommes luy font. Chose certes, que l'on ne feroit, ny tous les humains eussent consenty à ceste façon de faire prieres, & supplications à Dieu, s'ils n'eussent creu & pensé qu'il a soing d'eux, & puissance d'otroyer leurs requestes: & mesmes, s'ils n'eussent cogneu par euidente & manifeste experiance les bien-faits d'iceluy, & que tantost il offre sans estre requis, tantost il otroye les requestes des hommes tant grandes, que petites: & estant prié remet les grandes menaces qu'il leur fait pour les corriger. Car qui peut estre tant miserable & contemprible, qui est né de tant de destinnés & de tant de peines & labours, qui n'ay

n'ayt senty ceste grande munificence & liberalité de Dieu ? Regarde les de tous costez se tourmenter & plaindre de leur condition, si ne les trouueras tū neantmoins estre du tout priuez des celestes influences, & qu'il n'y ait quelqu'un, à qui ne distile quelque chose de ceste tresdouce & tres benigne fontaine. Cela est il peu, qui egaleme<sup>nt</sup> est donnée & departy à tout ceux, qui naissent en ce monde? Et à fin que nous passions outre les choses, qui puis apres sont dispensées inegalement, nature a elle peu donné; quand elle s'est soy-mesme donnée à l'homme?

## CHAPITRE V.

**D**E Dieu ne vient pas les biens que nous auons, dit l'Epicurien: D'où viennent donc les biens que tu possedes? que tu donnes? que tu refuses? que tu gardes? que tu ravis? D'où vient si grand nombre de choses, qui attirent nos yeux à les voir: nos oreilles à les ouyr, & nostre esprit à les entendre? D'où vient ceste affluence de tant de choses, qui nous incite & prouoque à volupté & extés? Car non seulement il a esté de Dieu pourueu à nos necessitez, mais aussi iusques à nos delices & voluptez. D'où procedent tant d'arbres portans fruis. en tant

tant de sortes, tant d'herbes salutaires, tant de diuersitez de viures si bien ordonnez par toutes les saisons de l'année, qu'à celuy mesme, qui est sans art & industrie, ils donnent les aliments, qui casuellement & sans labourer prouiennent de la terre? Que dirons nous de la diuersité des animaux, qui naissent les vns sur terre, les autres en l'eau, & les autres, qui volent en l'air? Tellement que l'on peut dire & asseurer, qu'il n'y a aucune partie des choses naturelles, laquelle n'apporte à l'homme quelque tribut. Que dirons nous des riuieres, qui environnent & tournoient les champs de toutes parts par leurs tres plaisants decours, dont les vns administrent les trafiques & marchandises, qui se font entre les hommes, par leur large & nauigable cours: & les autres en quelques saisons de l'an s'enflent tellement, que la soudaine & vehemente imperuosité de leur eau arrose en temps d'esté les lieux arides, & du tout exposez à la grande chaleur du soleil? Que diray ie des veines de tant de montagnes, & de tant de torrent mineraux? Que diray ie des sources des eaux chaudes, lesquelles bouillent sur le bord mesme & riuage de la mer?

*Le lac Come aussi i'ay ray estimer*

*Tres grand & spacieux: & ce lac de la Gardé,  
Lequel on voit hauesse, quand bien on y regarde,  
Avec plus d'ault-bray des deux costez de la mer.*

CHAB.

## CHAPITRE VI.

**S**I quelqu'un t'auoit donné quelques pie-  
 ces de terre, tu dirois auoir receu de luy  
 vn bien-fait. & tu nyeras que ce soit vn bien-  
 fait, d'auoir en ta possession si grandes &  
 spacieuses estendues de terre, qui (comme  
 tu voyes) au loing & au large s'espandent de  
 toutes parts? Si quelqu'un t'a donné de l'argent  
 & emply tes bougettes (ce qui te sèble grand  
 chose) tu appelleras cela vn bien-fait: & Dieu  
 qui a donné cognoissance de tirer de la terre  
 tant de metaux, & fait s'ouuoir tant de fleu-  
 ues courants sur icelle, qui apportent &  
 trainent quant & eux les arenes d'or, d'ar-  
 gent, de cuyure, & de fer, & tant d'autres  
 lieux cachez en icelle: de chercher lesquels  
 il t'a donné faculté & puissance, te montrant  
 les signes des richesses qui y sont cachees:  
 nyeras tu que tu n'ayes en cela receu vn  
 bien-fait? Si l'on te donne vne maison, en  
 laquelle il y ait quelque chose de marbre,  
 qui l'illustre & embellisse plus que l'or, &  
 soit peinte de toutes parts de diuerses cou-  
 leurs, appelleras tu cela vn petit don? Vn  
 autre t'a basty vn grand & sumptueux logis  
 hors de danger du feu ou de ruine, auquel  
 tu vois les pareys couuertes & reuues,  
 non de petites crosttes & pierres de marbre à  
 l'anti-

l'antique, plus minces & deliées, quen'est la  
 lame mesmes dont elles sont taillées, mais  
 de masses-entieres d'une tres precieuse pier-  
 re, & toutes de matiere diuerse, & de laquel-  
 le tu en admires les petirs morceaux: duquel  
 logis la couuerture est luyfante, d'une sorte  
 le iour, & d'une autre la nuict: ayant cela  
 nyeras tu auoit receu aucun don? Et bien  
 que tu faces grande estime de ce que tu as,  
 dis tu en c'est endroit (ce qui est le fait d'un  
 homme ingrat) n'estre en rien tenu à per-  
 sonne quelconque? D'où as tu donc l'esprit  
 que tu possèdes? D'où as tu la lumiere, par  
 laquelle tu disposes & ordonnes les actions  
 de ta vie? D'où as tu le sang, par le cours du-  
 quel, est en toy retenue la chaleur vitale?  
 D'où as tu les choses qui, outre la saieté,  
 chatouillent ton palais de saveurs exquis-  
 ses? D'où as tu les irritamens & aiguillons,  
 dont est prouuquée ta volupté, quand elle  
 est lassée & recreue. D'où te vient ce repos,  
 auquel tu corrompons, & deuiens lasche?  
 Ne diras tu pas, si tu n'es ingrat,

*Amy clair & parfait,*

*Un Dieu fort grand et bien icy m'a fait:  
 Lequel aussi tousiours mon Dieu sera,  
 Et bien souuent son riche autel aura  
 Pour sacrifice, un agneau le plus tendre,  
 Qu'en mon troupeau pourray choisir & pren-  
 dre:*

*Car il permet mes brebis venir paistre,  
 Comme tu vois en ce beau lieu champestre,*

*Et:*

## 182 LES BIEN-FAITS

*Et que ie chante en mode pastorale.*

*Ce que voudray de ma fluste rurale.*

C'est là ce Dieu, lequel non seulement a mis en ce monde quelque quantité de bœufs, mais qui par toute la terre a fait & créé les grands troupeaux de bestail, qui y sont de toute sorte: qui en tous lieux donne alimēt & nourriture aux bestes, qui vaguent de tous costez par les champs: & qui pourroit à leurs pasturages en toutes saisons, soit hyuer, soit esté: qui a enseigné de chanter non seulement d'un chalumeau, & de composer, par quelque plaisir seulement, vne chanson rurale & mal ordonnée, mais qui a inventé tant d'arts & sciences, tout de diversitez de voix, tant de sons, pour en partie par nostre haleine, en partie par vn vent extérieur raisonner les chants & melodies. Car il ne faut pas que tu dies & estimes, que ces choses soient plus nostres, que celles, par lesquelles nous croissons, ny que ces choses, par lesquelles nostre corps fait tout ce qu'il se doit faire, en temps conuenable. Chose, qui se cognoist tantost par la cheute des dents aux enfans: tantost par leur ieune aage, quand ils sont ia eleuez & paruenus en plus fort & robuste degré de vie: & finalement par le dernier iour, qui met fin à ceste fragile & peu durable vie. En nous sont naturellement plantées les semences de: tous aages, sciences, & arts & Dieu, comme le maistre, selon sa volonté y produit

produit occultement les esprits capables de plus grandes choses à leur accroissement.

---

## CHAPITRE VII.

**N**ature ( dira quelqu'un ) est celle , qui m'a fait ce bien. N'entens-tu pas, quand tu dis telle chose , que tu changes le nom de Dieu ? Car qu'est-ce que nature , sinon Dieu & vne raison & sagesse diuine , infuse par tout le monde, & en-toutes ses parties ? Toutes & quantes fois que tu voudras , il t'est licite & permis , maintenant l'appeller auteur de toutes choses : maintenant & proprement Iuppiter , c'est à dire tres-bon & souuerain Seigneur : maintenant liaur-foudroyant, & Stateur , ou arresteur : non pour ce ( comme disent les Historiens ) que l'armée des Romains , qui fuyoit deuant ses ennemis, s'arresta, apres qu'ils luy eurent fait vœu de le recognoistre comme Dieu : mais il est appellé arresteur & assureur, à cause que toutes choses se maintiennent en leur estre & estat, par son bien-fait. Es-tu le veux appeller fatalité & destinée, tu ne mentiras point. Car comme fatalité ne soit autre chose qu'une entresuite entrelasée de toutes les causes des choses du monde , il est la premiere cause de toutes , & dont toutes les

los autres dependent. De sorte que tu luy pourras proprement adapter tous les noms que tu voudras, pourueu qu'ils contiennent quelque vertu, & effect celeste. Et de fait, au tant luy peut on donner de titres & de noms, qu'il a de dons.

---

## CHAPITRE VIII.

**L**Es Latins pensent que ce soit celuy, qu'ils appellent le pere libre, Hercules, ou Mercure. Et le nomment pere libre, pour autant qu'il est le pere de tous, & que la force & vertu des semences a esté de luy premierement inuentée, pour entretenir leurs plaisirs & voluptez. Ils le nomment Hercules, pource que sa force & puissance est inuincible, & quand elle est lassée par les œuvres qu'elle a faits, elle retourne & se reduit en feu. Ils l'appellent aussi Mercure, à cause qu'en luy est la raison, le nombre, & la cognoissance de l'ordre, & science de routes choses. Quelque part que tu te trouueras, là tu le verras se presenter à toy. Il n'y a rien, qui soit destitué de sa presence: il est luy mesme le comble & perfection de son œuvre. Parquoy tu ne fais rien (sur tous les hommes le plus ingrat) quand tu n'yes n'estre tenu & obligé à Dieu, ains à nature seulement. Car nature ne peut estre  
sans

sans Dieu, ny Dieu sans nature : mais l'un & l'autre n'est qu'un, & leur office & action n'est differente. Si tu auois receu quelque chose de Seneque, & que tu disses estre pour cela tenu à Annee, ou à Luce, tu ne changerois pas le creancier, mais son nom seulement. Car soit ou que tu l'eusses nommé par son cognon ou par son propre nom, ou par son surnom, si seroit ce neantmoins toujours le mesmes. Au cas pareil, soit ou que tu appelles nature, maintenant fatale destinée, ou tantost fortune, si est ce que tout cela ne sont que les noms & appellations d'une mesme chose, qui est Dieu, lequel use de sa puissance en diuerses manieres. Au cas pareil iustice, prudence, force, frugalité, ou sobriété, sont les biens & vertus d'un mesme esprit. Si quelqu'une de ces vertus te plaist, l'esprit aussi te plaist, & est agreable.

---

## CAPITRE IX.

**M**Ais à fin qu'à la trauesse ie n'entre  
 Men autre dispute, ie pense que, ces choses entendues, nul ne pourra d'oresenauant  
 nyer, que Dieu ne nous face beaucoup &  
 de grands biens, sans qu'il espere en recevoir de nous. Car de fait, il n'a affaire de  
 chose qu'on luy puisse donner, aussi ne luy  
 pouuons nous rien donner. Parquoy il faut  
 conclu

conclure, qu'un bien-fait est une chose par elle mesme desirable: & que la seule utilité de celuy, qui le reçoit, doit estre considerée: de sorte que celuy, qui veut faire plaisir, sans auoir egard à son profit, doit seulement penser à l'utilité de celuy, auquel il veut donner. Tu me diras, qu'on doit diligemment choisir ceux, auxquels nous deuons bien-faire, imitans en cela les laboureurs, qui n'espandent leurs semences en lieux sablonneux & infructueux. Par ce moyen, nous suyons nostre profit, en faisant un bien à autruy, ny plus ny moins que si nous labourions & semions. Mais de semer, n'est pas chose, par soy, à desirer: D'auantages vous cherchez en cela un plaisir qui ne se deuroit pas faire: si de soy cela estoit chose desirable de faire un plaisir, en quelque lieu, & à quelque personne, & en quelque maniere qu'on le donne, ce seroit toujours bien & plaisir. Car pour nulle autre occasion suyons nous honnesteté, que pour l'amour d'elle. Et toutesfois combien qu'il ne faille suyure autre chose, si cherchons nous que nous ferons, & quand, & comment nous nous y deuons gouverner: car en cela consiste le tout. Parquoy quand ie cherche à qui ie dois faire plaisir, ie fais cela, à fin que ce soit quelques fois un plaisir. Car s'il est fait à quelque villain, cela ne peut estre ny honnesteté ny bien-fait.

## CHAPITRE X.

**D**E rendre ce qu'on a baillé en depest, encotes que ce soit vne chose qui d'elle mesme est desirable, si est ce que ie ne suis tenu le rendre tousiours, ny en tout lieu, ny en tous temps. Aucuaefois il y a autant de danger à rendre vn depest, comme à le nyer. Je regarderay donc le profit de celuy, à qui ie le dois rendre : & si ie voy qu'il luy puisse nuire, ie ne le luy rendray. Le semblable feray en faisant plaisir. Je regarderay & considereray quand, à qui, en quelle sorte, & pourquoy ie le fais. Car il ne faut rien faire sans raison. Or le bien, qu'on fait, ce n'est pas plaisir, s'il n'est fait avec raison: Car raison accompagne tousiours honnesteté. Combien souuent oyons nous la voix de ceux, qui se repentent de leur inconsidérée & imprudente donation? l'eusse mieux aimé ( disent ils ) auoir perdu cela, que de luy auoir donné. C'est vne tres-honnesté & villainie maniere de donner, qu'une donaison faite à la volée, & sans meure consideration : & est chose beaucoup plus grieue d'auoir mal colloqué vn plaisir, que de ne l'auoir receu. Cas ne l'auoir receu, est la faute d'autruy : & la nostre est, que nous n'auons sceu faire election des hommes dignes

gnés à qui nous les faisons. Quant ou chois, ie ne regarderay rien moins que ce, que tu estimes, sçauoir est, de qui ie dois auoir recompense. Car ie choisiray celuy, qui en sera recognoissant & non ingrat : non celuy, qui me doit rendre la pareille, Car souuent est moins ingrat celuy, qui ne le doit rendre, que celuy, qui l'a rendu. Ie ne prens garde qu'au bon vuloir. Parquoy ie ne feray plaisir à vn riche, qui ne le merite : ains ie feray à vn pauvre, qui est homme de vertu. Car en la grande & extreme pauuete, il le recognoistra : & quand toutes choses luy manqueroient, si est ce que la volonté luy demeurera. Ie ne dois faire bien à personne pour par ce moyen en tirer, ou gaing, ou plaisir, ou gloire. Estant seulement content de complaire à vn personnage, ie luy feray plaisir, non pour autre intention, si non à fin que ie face ce, que ie suis tenu faire. Or ce, qui est raisonnable & expedient, ne se peut faire, sans election des personnes : laquelle si me demandes, quelle elle doit estre, ie te rediray.

## CHAPITRE XI.

**I**Estiray vn homme entier, & de bon coeur, bien vucillant, simple, memoratif, recognoissant, non ambicieux, & appetant

petant l'autrui, non auare du sien, ny par trop chiche. Mais quand ie l'auray choisy, iacoit que fortune ne luy ayt rien donné pour me rendre le pareil, si est ce que la chose aura esté faite selon mon aduis & opinion. Si le profit, que ie pourroys esperer du plaisir que ie fais, accompagné d'une orde & villaine computation, me fait liberal: si ie ne profite à personne sinon à l'intention qu'il m'en face autant à son tour: je ne feray bien ny plaisir à celuy, qui s'en va en estrange & loingtain pays: ie ne feray point plaisir à celuy, qui jamais (peut estre) ne doit retourner, & que ie ne verray plus: ie n'en feray point au malade, auquel il n'y a espoir aucun de santé & guerison: ie n'en feray à aucun, sentant mes forces defaillir en moy, à cause que n'ay le temps de receuoir la pareille. Or à fin que tu sçaches que faire plaisir, est vne chose par soy à desirer, tu voys que nous secourons les estrangers tout aussi tost qu'ils sont arriuez à nostre port, & aussi quand ils veulent tost departir. Nous donnons nauire & equippés l'incogneu tombé au peril de naufrage, pour le remener & conduire ou il tend. Cestuy cy s'en va, n'ayant encores à peine eu cognoissance de l'auteur de son salut, & par ce que ne le reuerons jamais, il nous delegue les Dieux pour ses pleges, & les prie de nous rendre pour luy le bien que luy auons fait. Cependant la conscience de ce plaisir sterile nous plaist &

delecte. Que dirons nous de ce qu'estants constituez à la fin de noz iours, & que lors que nous restons & ordonnons de nostre dernière volonté nous distribuons les biens, qui ne nous profitent plus ? Combien employons nous d'heures, combien de temps passons nous secrettement, pour ordonner combien & à qui nous devons laisser nos biens ? Il n'y a point de danger à qui nous les donnions, puis que de nul n'en devons receuoir aucune recompense. Si est ce que nous ne les donnons iamais plus diligemment, ny pour ce faire n'examinons en aucun téps nos iugemens plus curieusement, sinon lors que (noz profits & emolamens mis arriere) la seule honnesteté se presente deuât nos yeux: ayants esté tant de temps mauuais iuges des devoirs, que l'esperance & crainte, ou plustost la volupté (vice de toutes personnes de bas cœur) en corrompt le iugement. Lors donc que la mort a estouppé & fermé le passage à toutes choses, & a enuoyé l'incorruptible iuge pour prononcer la sentence, adonques nous cherchons ceux, que nous pensons les plus dignes & fideles, entre les mains desquels nous mettons nos affaires: de sorte qu'il n'y a rien que nous disposions & ordonnions de plus sainte curiosité & diligence, que ce, qui appartient plus à toute autre personne, qu'à nous.

## CHAPITRE XII.

ET lors certes survient vn grand plaisir à la personne, pensant en elle mesme ainsi: l'advanceray cestuy cy plus, & adiouteray aux biens & à la dignite de cestuy là quelque lustre & clarté d'avantage, qu'aux autres. Or si nous ne faisons du bien à autre intention, que pour en recevoir autant, il nous conviendroit mourir sans testament. Vn Epicurien mettra en avant: Vous dites, entre vous Stoïques, que le bienfait est vne creance, laquelle ne se peut iamais recouurer: Or la creance n'est pas chose desirable par soy. Sur quoy ie respons, que, quand nous disons creance, nous l'appellons ainsi par vne certaine similitude & translation: tout ainsi que nous disons, que la loy est vne regle & mesure tant de ce qui est iuste, que de ce qui est iniuste: & neantmoins la regle n'est pas pour cela chose par soy desirable. Mais nous vsons de ce terme, pour mieux declarer & donner à entendre la chose. Parquoy on peut iuger, que, quand ie dis creance i'entens dire comme, quasi creance. Veux tu veoir, qu'il est ainsi que ie dis? l'adiouste qu'elle ne se peut recouurer, combien qu'il n'y a creance, laquelle ne se puisse ou doive recouurer. Tant s'en fault qu'un bien & plaisir doive estre

## 192 LES BIENFAITS.

fait pour profit qu'on en pourroit attendre & tirer, que souuent (comme i'ay dit) avec le dommage & danger du donateur, il doit estre fait. Si ie deffens celuy, qui est par les brigands assailly, à fin de le mettre hors du danger où il est: ie fais, que luy & moy ne sommes en danger. Si i'entrepris d'aider quelqu'un, qui soit accusé de personnes, qui ayent grand faueur & credit: ie me mets en la mauuaise grace des gents, qui peuent beaucoup, & suis en danger d'encourir telle misere, qu'est celle (eux mesmes m'accusants) de laquelle i'aurois tiré l'autre, bien qu'il fust en ma puissance & liberté d'encliner au party contraire, & de regarder leurs debats en seureté. Et si finalement ie respons de franche volonté, pour celuy, qui est condamné, & les biens de mon amy, estants en danger d'estre perdus, ie fais tant que ie casse & annulle son obligé & breuet, en m'obligant à ses creanciers, à fin que ie puisse garder le proscrit: ie me mets au danger de la mesme proscription & bannissement. Il n'y a homme, estant sur le point d'acheter Tusculan & Tiburtine à cause de la salubrité du lieu & retraite de l'esté, qui dispute en quel an il le doit acheter, ou non: mais quand il a acheté, il faut qu'il le garde. La mesme raison gist & consiste és bienfaits. Car si tu me demandes, que c'est, qui rend le bien & plaisir, que l'on fait: ie te respondray, que ce n'est autre chose, que la bonne conscience.

Que

Que rend vn bien fait ? Dy moy, toy mesme, que rend iustice ? que rend innocence ? que rend magnanimité ? que rend pudicité ? que rend temperance, si outre ces vertus tu demandes quelque chose d'auantage ?

---

## CHAPITRE XIII.

**L**E Ciel, en combien de temps accomplist il son cours ? En combien le soleil accroist il le iour, & en combien le diminue il ? Toutes ces choses sont bien faits, car elles se font pour nostre bien & profit. Tout ainsi que l'office du ciel est de faire tourner & mouuoir l'ordre des choses : & le deuoir du soleil est, d'alterer & changer les lieux, esquels il se lene, & esquels il se couche, & nous causer ceste salubrité & temperature d'air que nous auons, sans recompense ny loyer : aussi est ce l'office & deuoir de l'homme de faire entre autres choses bien & plaisir à son prochain. Pourquoi donc le fait il ? De peur qu'il ne le face, & qu'il ne perde l'occasion de bien faire. Ce vous est volupté, entre vous autres Epicuriens, qui vient par vne negligente & paresseuse oisnité, de dormir depuis le soir iusques au lendemain bien tard, de passer le soir & le matin sans rien faire, de desirer vne seureté & nonchalan ce semblable qu'ont ceux qui dorment, de ne

travailler jamais, estre toujours paresseux, se retirer & cacher sous l'ombre espee, recréer vostre esprit lasche & defailly de delicates & effeminées cogitations, que vous appelez repos, & d'engresser vos corps palles de lascheté, de toutes sortes de viandes & vins, dans les cachettes des iardins. Mais quant à nous ce nous est volupté de faire biens & plaisirs aux personnes: ou avec peine, quand ils soulagent les poiges & travaux d'autrui: ou pleins de danger, quand nous les retirons des perils & dangers ou ils sont: ou par lesquels nous sommes retardez de nous affaires propres, quand nous les mettons hors des angoisses, esquelles ils sont. Qu'ay ie affaire (dira quelqu'un) si ie reçois vn bien-fait, ou non? Car aussi bien apres que ie l'auray receu, il le me faut rendre. Le bien fait a egard au profit de celuy, auquel il est fait, non pas au sien. Autrement, nous le faisons à nous, & non à autre. Parquoy il y a plusieurs choses, lesquelles apportent grand profit aux autres, qui toutesfois perdent leur graces par le prix salaire qu'on en pretend. Le marchand profite aux villes où il trafique, le medecin aux malades, les courtiers & macquignons à ceux qui sont mis en vente: mais ores que tous ceux - cy font plaisir à autrui pour leur profit propre, toutesfois ceux, à qui ils aident, ne leur sont obligez, ny attenus.

## CHAPITRE XIII.

**C**E, qui se donne pour quelque gaing que lon y pretend, n'est point vn bien-fait. Je donneray cecy, à fin que ie recoiue cela. Telle façon de faire, est exposer les choses en vente au plus offrant & dernier encherisseur. Ié ne diray point, Celle là est chaste & publique : laquelle, à fin d'enflammer d'auantage le feu au cœur de son amoureux, se reiette, & fait semblant de n'en tenir compte: ny celle, laquelle s'abstient d'offenser, non pour l'offense, ains pour crainte ou des loyx, ou de son mary. A ce propos dit Ouide:

*Femme qui n'est à mal faire adonnée,  
Tant seulement par ce qu'elle ne peut,  
Et n'a moyen faire ce qu'elle veut:  
Aussi vouldroit, qu'elle fust abandonnée.*

Non sans cause la femme est mise au nombre des pecheresse, laquelle n'a exposé sa pudicité, plus pour crainte de deshonneur, que pour euiter l'offense. Semblablement quelqu'un a fait vn plaisir pour en recevoir vn autre, cela n'est point conté pour plaisir. Parce moyen il faudroit dire, que ce que nous faisons aux bestes brutes, quand nous les nourrissons, pour nous en seruir, ou pour

## 196 LES BIEN-FAITS

nostre nourriture, feust vn bien-fait : mesme ce, que nous faisons aux arbres & plantes, que nous cultiuons, de peur que par la vehemente ardeur du soleil & secheresse, ou n'estants replantez, ou n'en tenant conte; la duresse de la terre ne se meurent. Nul ne laboure vn champ pour l'equité, & pour faire selon Dieu & raison, ny pour aucune autre chose, dont le fruit n'est en elle. Nous ne deuons estre incitez, ny emeus à faire plaisir, d'une villaine & auare volonté : ains d'un humain & liberal vouloir, lequel desire de donner ayant ia donné, & d'augmenter & accroistre les vieux bien-faits par autres nouveaux; & qui ne se propose iamais deuant ses yeux, combien de profit & vtilité luy peut aduenir, en faisant bien & plaisir à autruy : Car c'est chose vile, de peu d'estime, & indigne de los & gloire, de ne vouloir aider & profiter à autruy pour autre raison, que pour le profit, que l'on pretend en retirer. Quelle liberalité & magnificence est ce de s'aimer, de se pardonner, d'acquiescer pour soy mesme ? Le vray desir de faire vn plaisir, retire & destourne l'homme de toutes ces choses : mais au contraire; comme en luy prestant la main, l'attire mesme à son dommage, & en quitte les profits & emoluments qui en peuuent venir, estant tres-ioyeux & se contentant de l'œuvre seulement de bien-faire.

## CHAPITRE XV.

**Q**uelqu'un doute il encores qu'iniure ne soit contraire à un bien fait? Tout ainsi que, faire iniure, c'est une chose, qui par soy doit estre fuyé & euitée: aussi faire plaisir, est chose qui par soy doit estre appetée. Villaine & deshonesteté, a plus de force de nous induire à faire mal à autrui, qu'aucun profit & utilité: mais à faire bien & plaisir, la beauté & bonne grace de vertu & d'honesteté nous y incite de soy mesmes. Je ne mentiray point, si ie dis, qu'il n'y a celuy, qui n'ayme le bien & plaisir qu'il fait: qu'il n'y a homme si bien composé d'esprit & si constant, qui ne voye volontiers celuy, à qui il a fait beaucoup de biens: & avoir une fois fait plaisir, ne luy soit occasion d'en faire de rechef. Chose, qui n'aduiendroit, si les bien-faits & plaisirs ne nous delectoient. Combien souuent entendras tu l'un, qui dira: Je ne scaurois avoir la partie ny endurer, de ne-faire conte de celuy, qui ne tient vie que de moy, que i'ay deliuré de peril. Il me prie, que ie deffende sa cause contre ceux qui ont la faueur des grands personnages. Je ne le veux pas: mais que feray ie? Je luy ay desia aidé une fois ou deux. Ne vois tu pas, qu'en ceste chose, il y en a quelque

propre & particuliere, qui nous contraint à faire plaisirs? Premièrement, parce que faire le fault: secondement, par ce que nous l'auons desia fait. Bien qu'il n'y auoit au commencement raison de faire aucune honnesteté à quelques vns, nous la leur faisons, pource que nous la leur auons autresfois faite. Et tant s'en fault que l'vtilité & profit nous incité à faire plaisir, que par la seule charité du bien-fait nous continuons de defendre & contregarder mesmes les choses qui nous sont inutiles: & fauoriser le plaisir, mesme mal colloqué, nous est chose autant naturelle, que de fauoriser & entretenir noz mauuais enfans.

---

## CHAPITRE XVI.

Ceux cy mesmes confessent, que ceux là crendent le pareil, non par ce que cela est honneste, mais parce qu'il est vtile & profitable. Ce que facilement on peut prouuer n'estre pas vray. Car par les mesmes arguments par lesquels cy dessus amenez nous auons prouué que faire plaisir est chose par soy desirable, nous concludrons encores ce cy: à sçauoir, que honnesteté ne se doit suyure & appeter pour autre occasion, que pource que c'est chose honneste, stable, & constante. Qui sera donc celuy, qui osera met-

tre

tre en dispute, si estre recognoissant est chose honneste, ou non? Qui est celuy, qui ne deteste l'homme ingrat, inutile à soy mesme? Mais qu'est ce que tu peux penser quād l'on te fait recit de celuy, qui est ingrat envers les grands bienfaits de son amy, & comment il a fait cela: à sçauoir, s'il l'a fait comme chose deshoneste, ou comme chose dont il en puisse tirer profit? Je croy que tu ne reputes celuy là estre meschant homme, lequel a besoing d'un curateur, pour ce qu'il n'a pas l'entendement ny esprit de sçauoir bien regir & gouverner son bien, & pour ce qu'il le despense follement, prodigalement, & à la volée: ains celuy qui fait acte, qui merite chastement, & punition, comme fait l'homme ingrat. Ce qui n'aduendroit pas, si estre recognoissant, & non ingrat, n'estoit chose par soy desirable & honneste. Peut estre qu'il y a certaines choses, lesquelles montrent moins leur dignité, & grandeur que les autres, & pour sçauoir si elles sont honnestes, elles ont affaire d'interprete ou truchement: mais ceste cy est tant claire & apparente à vn chacun, & tant belle, que sa lumiere respandit & s'espand par tout. Qui a il plus louable, & qui avec tant d'equité peut estre receu és cœurs humains, que de rendre le bien à celuy, qui t'en a fait?

## CHAPITRE XVII.

**D**Y moy, quelle cause nous induit à ceccy ? Le gaing parauanture, lequel ce-  
 luy qui ne mesprise, est ingrat. Est ce ambi-  
 tion ? Et qu'elle ventance est ce d'auoir payé  
 ce que tu denois ? L'ingrat n'a aucune crainte.  
 Car à ceste seule chose nous n'auons point  
 imposé de loy, comme si nature l'auoit as-  
 sez defendue, tout ainsi qu'il n'y a loy, qui  
 commande d'aimer les parents & fauoriser  
 ses enfans. Aussi est ce chose superflue (me  
 dira quelqu'un) d'estre incité à faire ce, que na-  
 ture commande. Tout ainsi comme nul ne  
 doit estre exhorté l'amourde à soy mesme,  
 laquelle chacun des sa naissance apporte  
 quand & soy: aussi ne le doit il estre, à ap-  
 peter les choses, qui de soy mesme sont hon-  
 nestes. C'est vne vertu, qui de sa propre na-  
 ture est agreable, & tant gracieuse que  
 mesme les meschants naturellement approu-  
 uent les bonnes choses. Qui est celuy, qui ne  
 veult estre veu bien-faiteur ? Qui entre les  
 meschants actes qu'il fait, n'affecte estre esti-  
 mé homme de bien ? Qui par les choses, qu'a-  
 nec force & outrage il a faites, ne se couure  
 de quelque couleur & espee de bien ? Et qui  
 mesme ne vueille estre veu auoir fait plaisir  
 à ceux, qu'il a offensez ? Parquoy ils souffrent  
 estre

estre remerciez mesmes de ceux, qu'ils ont affligez, & feignent estre gents de bien & liberaux, parce qu'ils ne le peuuent estre d'esper. Ce qu'ils ne feroient, si l'amour d'honesteté, par soy desirable, ne les contraindoit de chercher opinion contraire à leurs mœurs, & cacher leur meschanceté, & pailardise: le fruit de laquelle est appeté, encôres qu'elle soit haïe, & que d'elle prouienne souvent honte & vergongne. Et n'est aucun, si fort estrangé de la loy de nature, qui soit mauvais pour son plaisir. Demande à tous ceux qui viennent de rapine, s'ils n'aymeroient pas mieux par voyes raisonnables paruenir aux biens qu'ils amassent, que par larrecins & voleries, lequel bien vient d'affaillir & de deualizer les passants? Celuy qui fait estat de brigander, aymera mieux trouuer ce qu'il destrouffe, que de l'oster par force, & le voler. Tu ne trouueras homme, qui n'aime mieux iouyr du loyer de meschanceté, que de la meschanceté mesme. Nous auons ce bien-fait de nature (lequel est grand) que vertu enuoye tellement la lumiere aux cœurs de tous, que ceux à mesmes la voyent, qui ne la suyuent.

---

## CHAPITRE XVIII

**O**R à fin que tu sçaches, que l'affection du cœur de celuy, qui reconnoist le bien.

bien & plaisir qu'on luy fait, est chose par soy à desirer, tu le peux veoir par cela, que, d'estre ingrat, c'est chose par soy à euirer, parce qu'il n'y a rien, qui plus desassemble & separe la concorde entre les hommes, que ce vice. Car par quelle autre chose sommes nous aidez les vns des autres, assurez & garentis de tous d'angers, que par mutuels plaisirs & deuoirs, que nous faisons l'un à l'autre? Par ceste seule communication de biens & plaisirs, nostre vie est mieux ordonnée & munies contre toutes soudaines incurfions. Pose le cas que nous soyons tous separez les vns des autres: que sommes nous sinon la proye & pasture des bestes sauvages, & le tresbeau & facile moyen de l'effusion du sang humain? Il est vray que tous animaux ont assez de force pour se garder & defendre: tous ceux, qui ont esté faits & créez pour vaguer ça & la par les champs & pour mener vie solitaire, sont arméz ou de cornes, ou d'ongles, ou de dents, ou d'autres choses. Mais l'homme seul est en toutes ses parties foible, de sorte qu'il n'a ny dents, ny ongles, qui le rendent terrible & redoutable à tous les autres. Estans donc ainsi foibles, il n'y a que la cōpagnie qui le face estre craint. Dieu luy a doané deux choses, lesquelles, encores qu'il soit exposé à tous animaux, le rendent tres-fort & puissant pour se defendre d'eux, à sçauoir, raison & compagnie. parquoy si l'homme se feust separe, & res-

tiré des autres, il ne seroit semblable à personne, ny dominateur & maistre de tous. La compagnie seule a esté cause, qu'il a eu domination & puissance sur tous les autres animaux, & poissons de la mer. C'est elle, qui empesche que les vehemens des maladies n'entrent en l'homme: qui pourroit à viellesse ses adminicules & aydes qui luy donne consolation contre ses douleurs & angoisses. C'est elle, qui nous rend forts, & d'où nous appellons contre fortune. Oste ceste société & compagnie des hommes, & tu auras osté l'amitié & concorde du genre humain, par laquelle la vie est soutenue. Or la tolliras tu, si tu fais qu'un cœur ingrat ne soit point de luy mesme euitable, mais seulement pour ce qu'il a à craindre autre chose. Car combien penses tu qu'il y en a, auxquels est permis d'estre ingrats scurement? Finalement i'appelle ce luy ingrat, qui n'est induit à recognoistre le bien & plaisir qu'on luy a fait, que par vne crainte.

---

## CHAPITRE XIX.

**I**L n'y a celuy, qui ne soit fol d'auoir peur de Dieu: car c'est folle d'auoir peur de la chose, laquelle ne nous peut qu'aidér, & bien-faire. Nul aussi n'ayme ceux qu'il

qu'il craint. Toy aussi Epicurien tu fais Dieu sans armes, tu le denuës de toute sa puissance, & de peur qu'il ne fust craint des autres, tu as de toy reietté toute crainte de luy. Tu n'as point donc d'occasion pourquoy tu le doisues craindre, luy qui est mury & réparé, d'un si grand & inaccessible mur, & qui est reculé de tout atouchement & de la veüe des hommes, comme tu dis, pource qu'il n'a moyent ny d'aider, ny de nuire. Car, à ton dire, il est constitué au milieu de la distance de l'un, & l'autre ciel; sans compagnie de beste ny d'homme, sans chose quelconque, auquel lieu il euit que les ruines des mondes, qui sont au dessus & au dessous, ne tombent sur luy, n'exauçant aucunement nos prieres, comme n'estant point soigneux de nous. Toutesfois tu veux estre veu l'honorer comme ton pere, d'un cœur, comme ie pense, non ingrat: ou bien, si tu veux estre veu ingrat envers luy, parce que tu n'as jamais receu de luy aucun bien-fait (comme tu dis) mais que tes atomes & menüs poudrettes volans en l'air, t'ont fortuitement & temerairement assemblé en vne masse, dont tu es fait: pourquoy le reueres tu donc? A cause, diras tu, de sa grande & excellente maiesté, & de sa nature singuliere. Je croy (à fin de condescendre à ta fantasie) que tu fais cela, sans que tu y sois induit par esperance, ny loyer, que tu y pretendes. Si est ce qu'il y a en cela quelque chose

se de soy mesme à desirer, dont la dignité induit à ce faire, qui est honnesteté. Mais qui a il plus honneste, que de n'estre ingrat? La matiere de ceste vertu, s'estend autant loing, que la vie.

---

## CHAPITRE XX.

**M**Ais en ce bien (me dira il) il y a quelque utilité & profit. Car quelle vertu y a il, qui ne l'ait en soy? Or est la chose dite estre par soy mesme desirable, laquelle, ores qu'elle ayt hors soy quelques profits, elle plaist ce nonobstant, les biens mesmes estants mis à part, & soustraits. De recognoistre vn bien - fait & plaisir, c'est chose, qui profite: si seray ie toutesfois recognoissant, encore qu'elle nuise. Celuy, qui est recognoissant, que gagne il? Que ceste chose soit moyen de luy acquerir d'autres amis, & d'autres bien-faits. Que fera ce donc si aucun se pourchasse les indignations & malueillances d'autrui? Si quelqu'un entend, que tant s'en faut que par cela il gagne quelque chose, qu'au contraire il faut beaucoup perdre mesme de ce, qui est acquis, il ne condescendra pas volontiers à sa perte & dommage. Celuy est ingrat, qui, pour rendre la pareille, ne voit autre chose que ce, qui luy est donné, & qui espere luy en estre  
autant

autant fait quand il le rend. l'appelle celuy ingrât, qui n'assiste au malade pour autre fin que pource qu'il est prest à faire son testament, & qui n'a autre soing, qu'à penser de l'heritage, ou des lays testamentaires. Iagoit qu'il face tout ce qu'est tenu faire vn bon amy, & recordatif du plaisir, qu'on luy a fait: si l'esperance d'en auoir quelque bien luy vient en opinion, & n'a autre pensement que cela: s'il ne pourchasse que le gain, & iecte l'hameçon: il ressemble aux oyseaux, qui se paissent du demembrement & deschirement des corps, & espient soigneusement quand les bestes, qu'elles suyuent, defaillent & meurent pour s'en paistre: car aussi cestuy desire que son amy meure, & ne fait que voler à l'encontre de la charogne. Vn cœur recognoissant, est attiré de la vertu de son voulois & intention.

---

## CHAPITRE XXI.

**V**Eux tu sçauoir, que la chose est telle, & qu'vn tel ne peut est corrompu d'aucune utilité & profit? Vn homme peut estre en deux sortes recognoissant. Car celuy est dit recognoissant, qui en lieu du bien-fair, qu'il auoit receu a rendu quelque chose. Cestuy-cy parauanture se peut vanter, & occasion de ce faire, pource qu'il a de-  
quoy

quoy se monter. Celuy est appellé recognoissant, lequel de bon cœur a receu le bien qu'on luy a fait, & l'a rendu liberalement, & d'un bon vouloir. Cestuy là est caché dans sa conscience. Quel profit peut il aduenir d'une affection latente? Or cestuy cy, combien qu'il ne puisse rien faire dauantage, si est il recognoissant. Il aime, il se dit estre tenu & obligé, il a vouloir de rendre le pareil. Tout ce, que tu desires en outre ne luy defaut point & n'est sa faulte, s'il ne le met'en effect. Celuy là ne laisse pas d'estre bon ouurier, qui n'a pas des outils, ou instruments, pour exercer son art. Ny moins est expert en l'art de musique celuy, dont le grand bruit & fremissement des autres empesche d'entendre la voix. Je veux rendre la pareille, mais apres cela il reste encores quelque chose, non à ce que ie sois recognoissant, mais afin que ie m'acquie de mon deuoir: de sorte que le plus souuent celuy, qui a rendu la pareille, est ingrat: & celuy, qui ne l'a rendue, recognoissant. Car tout ainsi que l'estimation de toutes autres vertus se rapporte à l'esprit, aussi fait celle de ceste-cy. Si cestuy cy n'a fait son deuoir, tout ce qu'il y a deffaut, vient de la fortune. Comment peut estre disert & eloquent celuy, qui ne dit mot? Comment peut estre fort celuy, qui a les mains liées? Comment aussi peut celuy estre bon gouuerneur d'un nauire, qui est à sec? Car rien ne

defaut

defaut à vne science parfaite & consommée, encores qu'il y ait quelque chose, qui empesche qu'elle ne puisse vser de soy mesme. Aussi celuy, qui a seulement bon vouloir, combien qu'il n'ayt autre tesmoing de sa bonne volonté, doit estre estimé recognoissant. L'adiousteray cecy d'auantage. Celuy est aucunes fois recognoissant, mesme qui semble estre ingrat, parce que l'opinion des hommes interprerans mal la conception d'autruy, fait entendre le cōtraire. Que doit cestuy-cy suyure autre chose, que sa propre conscience : laquelle, estant mesme confuse & opprimée, le reiouyst: laquelle contredit à la renommée cōmune du peuple, & se fie du tout à soy-mesme: & voyant de l'autre part vn grand nombre de contraires opinions, elle ne cōte point ny ne s'arreste à la pluralité des voix, ains de sa seule sentēce emporte le dessus. Mais si elle voit que sa bonne foy & loyauté soit exposée aux tourmēts qui'appartiennent à la desloyauté & infidelité, elle ne s'abbaisse ny ne dechet point de sa perfection & comble, mais se tient ferme & constante au dessus de sa peine.

---

## C A P I T R E XXII.

**I**'Ay ( me dira quelqu'vn) ce que ie voulois & ce que i'ay demandé. le ne m'en repens point

point, ny ne m'ẽ repẽtiray iamais, ny ne permettray que par aucune iniquitẽ fortune me conduise iufques là, que i'entende ceste voi x: Qu'ay-ie voulu faire ? Que me sert maintenant la bonne volon tẽ? Elle sert mefmes en la tourture, elle sert pareillemẽt au milieu du feu, lequel s'il eftoit appliquẽ à tous les membres de la perfonne l'vn apres l'autre , & que peu à peu il enuironnãt le corps viũ, combien que ce corps (ainfi plein de bonne confciẽce) diftillãt de tous coftez, fi eft ce que le feu toujours luy plaifroit , par lequel la bonne foy reluit. Ramenons en ce lieu maintenant l'argument, qu'auons traitẽ cy deuant: à ſçauoir, d'oũ vient que nous voulons eũte reconnoiffãns quand nous mourons : pourquoy nous peũons & confiderons tant diligemment les deuoirs d'vn chacun: pourquoy nous faifons que (noũtre memoire fe combatant pour toute noũtre vie) ne femblions auoir mis en oubly aucun deuoir, difans, Il ne reũte plus riẽ ou ie puiũse eũtendre mon' eũperance : & ainfi eũtant fur ce point, nous en voulons aller de ce monde tres reconnoiffãnt. Or y a-il grand loyer de la choĩe en l'œũure mefmes & vne grande force d'honneũtetẽ pour y allecher les volon tẽs des hommes, dont la beautẽ s'eũpand à l'entour des eũsprits, & les rauit ; attrãits de l'admiration de fa lumiere & ſplendeur. Mais (dĩra l'Epicurien) de là ſortent beaucoup de commodĩtẽs. Ce que ie ne nyẽ ſeulement, mais ie dis d'auan-  
tage,

## 210 LES BIEN-FAITS.

rage, que la vie des innocents, & ceux qui sont de bon cœur reconnoissans, est plus assurée, que celles des autres: & est plus (selon le iugement des gens de bien) hors de danger, & de toute crainte, pource que nature eust esté tres-inique, si elle eust fait ce grand bien miserable, incertain, & sterile. Parquoy voy & considere vn peu tout cecy, si pour paruenir à telle vertu (laquelle souuentefois se donne & ottroye aisement & sans aucun danger) tu voudrois passer au trauers les grands & excessifs rochers, par lieux pierreux, & enuironnez de toutes parts de cruelles bestes sauuages, & veneneux serpens.

---

## CHAPITRE XXIII.

**L**A chose (me dira-il) n'est par suy desirable, quand en elle y a faute de quelque emolument & profit. Car les choses, qui sont les plus belles, sont le plus souuent accompagnées de plusieurs dons prouenant d'autre part, que de la chose mesme: mais elles tirent celles cy, & celles là precedent. Fait on doute que le circuit du soleil & de la lune par leurs cours ne tempere ce domicile & manoir du genre humain? que les corps ne soyent nourris & alimentez par la chaleur du soleil? que les terres n'en ayent

ayent leur relasche? que les humeurs par  
 trop abondantes n'en soyent reprimées?  
 que toutes les rudesses & asperez de l'hyuer  
 estreignant n'en soyent dissipées? que par  
 l'efficace & penetrante tepidité de la lune, la  
 maturité des fruits ne s'endurcisse? Il n'y  
 a aucun doute que, par le cours d'iceux,  
 les choses humaines ne soient plus ou  
 moins fecondes: ny aussi que, par le cours  
 du soleil, l'anne nous soit prescrit & ter-  
 miné, comme par le cours de la lune (la-  
 que le se tourne par plus courtes espaces  
 de la sphere) les moys sont limitez. Et  
 combien que tu soustrayes ces choses, le  
 soleil de soy-mesmes n'est ce pas vn specta-  
 cle capable des yeux, & digne d'estre reue-  
 ré, ores que seulement il outrepassast sans  
 ses effets? La lune seroit elle indigne du  
 regard des hommes, ores qu'elle transcou-  
 rust n'estant seulement que planette sans  
 profit? Regarde le ciel, toutes & quantes  
 fois que de nuict il a produit & allumé ses  
 flambeaux, & fait luire si grande quantité  
 d'inoumerables estoilles: qui est celuy, qui  
 ne se rende fort ententif à les regarder? Et  
 qui est celuy ( cependant qu'il les admire)  
 qui pense, que ces choses soyent faites pour  
 son profit & vtilité? Regarde les estoilles,  
 qui tombent d'enhaut en si grande assem-  
 blée, comment elles cachent leur vistesse  
 & soudaineté. en se monstrant à nous fer-  
 mes, stables, & immobiles. Combien. ceste  
 nuict

nuiſt (à laquelle, quant à ſon nombre, & à la différence des autres, ſur tout tu prens garde) ſe fait il de choſes? Combien de troubles tournent ſous le ſilence de la nuit? Combien vn certain but amene il d'entrefuites de fatales deſtinées? Toutes ces choſes (leſquelles tu ne conſideres autrement ſi non qu'elles ſont ainſi de nature eſparſes, & eſtendues pour vne beauté) ſont vne chacune à part en ſon œuvre & action. Car il ne faut pas que tu eſtimes, qu'il n'y ayt que ſept eſtoilles erratiques, & que les autres ſoyent arreſtées & immobiles. Vray eſt que nous ne comprenons que le mouuement de quelques vnes: mais il y en d'autres ſans nombre fort éloignées de noſtre regard, qui vont & viennent inceſſamment. Et entre celles, qui s'offrent à nos yeux, il y en a aucunesfois qui marchent couuertement, & ſans que nous les apperceuions aucunement. Pourquoi donc n'es tu eſpris & rauy à la contemplation de ceſte grande machine, encores qu'elle ne te gouvernaſt point, ne te gardaſt point, ne te nourriſt & ne t'engendraſt point? & qu'elle ne te arrouſaſt point par ſon eſprit?

## CHAPITRE XXIV.

Tout ainsi que ces choses ont le premier usage, & sont nécessaires & utiles, toutesfois leur grandeur & maiesté occupe tout humain entendement: aussi toute ceste vertu, & mesmement de celuy qui est recognoissant, fait certes beaucoup: mais elle ne veut estre aymée pour cela, car elle a en soy ie-ne sçay quoy de plus grand: ny n'est de celuy assez entendue, duquel elle est nombrée entre les choses utiles & profitables. Il est recognoissant, parce qu'il est expedient, & par ce moyen autant qu'il luy est expedient. Vertu ne reçoit aucun amateur sordide & deshoneste. Il faut venir à elle le sein ouuert, & avec toute liberalité & abondance. L'homme ingrat pense cecy en soy-mesmes: i'eusse volontiers rendu le pareil, mais ie crains les frais, ie crains le peril, ie crains l'offense. Je feray donc plus tost ce, qui m'est profitable & expedient. Vne mesme raison ne peut ensemble rendre l'homme recognoissant, & ingrat. Tout ainsi que leurs œuvres sont diuerses, aussi sont leurs propos & de liberations diuerses entre elles. Celuy là est ingrat, pource qu'il ne fait ce, qu'il deuroit faire, mais ce qui luy reuient à profit. Cétuy-cy est recognoissant, qui ne fait

ce qui luy reuiendroit à son profit , ains qu'il doit faire.

---

## CHAPITRE XXV.

**N**Ous auons proposé viure selon nature, & ensuiure l'exemple de Dieu. Or en tout ce que fait Dieu, il ne suit autre chose que la raison de faire : si d'aduanture tu ne l'estimes recevoir le fruit de son œuure par la fumée des sacrifices & de l'odeur de l'encens, qui luy est offert par ceux, qui factifient. Regarde combien il fait de grandes choses iournellement, combien il en distribue & departit, de combien de fruiets il remplit la terre : de combien de vents propices & portez pas tous les ports de la mer il l'esmeut : de combien de pluyes tombantes subirement du ciel il adoucit la terre, & remplit les veines des fontaines tariées par l'extreme chaleur du soleil, & par vn nourrissement, occultement infuz, les renouelle. Sans loyer & sans aucun profit, qui luy en reuienne, il fait toutes ces choses. Nostre raison pareillement, si elle ne se desnoye de son patron & exemplaire, doit garder, qu'elle ne soit incitée à faire les choses honnestes par auarice, ny par aucune esperance de gaing. On doit auoir honte de vendre

de les bien-faits. Nous auons Dieu qui ne se vend point, & ne fait rien pour recompense. Si tu imites Dieu, fait aussi plaisir aux ingrats. Car le soleil se leue mesmes sur les meschans, & les mers sont ouuertes aux pyrates & escumeurs de mer.

## CAPITRE XXVI.

**L**Es Epicuriens font vne question, & demandent en ce lieu, si l'homme de bien doit faire plaisir à vn ingrat, le sachant estre tel. Permits moy d'entreprouuer quelque chose, & de rompre ce propos, de peur que ne soyons surprins de quelque fraudulent & deceptif interrogatoire. Entens donc qu'il y a ( par la constitution & tradition des Stoïques ) deux especes de gens ingrats. L'vn est ingrat pour autant qu'il est fol. Celuy qui est fol, est pareillement mauuais : & celuy qui est mauuais, est plein de tout vice : parquoy il est aussi ingrat. Ainsi nous disons tous mauuais estre desordonnez, auaricieux, luxurieux, & malins : non que toutes ces choses soyent en vn chacun particulierement grands & notoires vices, mais parce qu'elles y sont ou peuuent estre, bien qu'elles n'apparoissent point. L'autre est dit ingrat, parce que vulgairement on le dit estre de nature

ture prompt & enclin à ce vice. L'homme de bien ne laissera de bien faire à cest ingrat pour auoir ce vice, comme considerant que nul n'est sans vice. Car s'il repousse arriere & reiette tels hommes, il ne trouuera à qui il puisse faire bien & plaisir. Mais à c'est ingrat, qui defraude ses bienfaiteurs, & qui a l'esprit enclin en cette partie, l'homme de bien ne fera point plus de grace, d'auantage, ou de plaisir, qu'à vn trompeur, & qui par fraude pourchasse le bien d'autrui. Qui sera celuy, qui prestera ou baillera à garder son argent à celuy, qui a follement despendu & mangé tout son bien? ou qui donnera quelque chose en garde à celuy, qui ia a denyé à plusieurs ce qui luy auoit esté mis entre mains? Quelqu'un est dit craintif, par ce qu'il est fol, & pour cela il ensuit les mauvais, qui de toutes parts sont enuironnez de vices. Celuy est proprement dit estre craintif, pour ce qu'il est tel de sa nature, & a peur de la plus petite chose, qui se puisse remuer. L'homme fol & insensé est plein de tous vices, mais il n'est pas de nature prompt & enclin à tous. L'un est enclin à auarice, l'autre à luxure, & l'autre à petulance & effrontée mauuaistie.

## CHAPITRE XXVII.

**P**Arquoy ceux-là errent grandement qui interrogent ainsi les Stoïques : Quoy donc ? Achilles estoit-il timide ? Quoy donc ? Aristide , qui par sa iustice & bonté a esté ainsi appelé , estoit-il iniuste ? Quoy donc ? Decie craignoit-il la mort ? Mutie a-il esté traistre ? Camille a-il abandonné le pays ? Nous ne disons pas que tous vices soyent ainsi à tous, comme les vns particulièrement excellent en quelques vns : mais nous disons que l'homme mauuais & fol est rempli de tout vice : ny n'exemprons de crainte l'audacieux, ny ne delirons d'auarice le prodigue. Tout ainsi que l'homme a tous les sens , & ce neantmoins tous hommes n'ont la viuacité de la veüe semblable au Lynce : aussi celuy qui est fol, à toutes ses affections autant ardentes & aussi precipitées, qu'aucuns en ont quelques vnes. Tous les vices sont en tous hommes : mais tous n'apparoissent pas en vn chacun. L'vn est de nature incité à auarice, l'autre addonné à luxure , l'autre au vin : ou s'il n'y est encores addonné, il y est tellement fait & formé , que ses mœurs se transportent à cela. Donc pour tenenir à mon propos, & pour respondre à la question : Il n'y a homme mauuais, qui ne soit ingrat quant &

## 218 LES BIEN-FAITS

quant. Car il a en soy toutes les semences de malice. Toutesfois celuy est proprement appellé ingrat, qui est enclin à ce vice. Et à cestuy ie ne feray bien ny plaisir. Tout ainsi que celuy a mal pourueu sa fille, qui l'a mariée à l'hōme contumelieux, & qui a esté souuent refusé : tout ainsi que celuy sera estimé mauuais pere de famille, qui aura donné la charge de son bien à celuy, qui a esté repris de iustice pour s'estre mal porté en d'autres pareilles affaires, & pour auoir esté mauuais mesnager : tout ainsi que tres-follemēt celuy aura resté, qui aura donné pour tuteur à son fils, vn pillleur de mineurs & pupilles: Aussi sera dit auoir mal colloqué son bien, quicōque elit, pour se faire, gens ingrats, & auxquels il donne choses qui aussi bien seroat perdues.

---

 CHAPITRE XXVIII.

**D**ieu semblablement ( me dira quel-  
 qu'un ) donne beaucoup de choses aux  
 ingrats, encor qu'il les eust apprestées aux  
 bons. A quoy ie respons, qu'elles aduiennent  
 aussi aux mauuais, pour autant qu'elles ne  
 peuuent estre separées. Or est ce chose plus  
 seante de profiter, mesmes aux mauuais à  
 cause des bons, que de defaillir aux bons  
 pour les mauuais. Ainsi les choses, que tu  
 recites, le iour, le soleil, les cours de l'hyuer,  
 & de l'esté, & les saisons moyennes de la pri-  
 meure

meure & automne., les pluyes, & les cours des fontaines. , avec les ordinaires soufflemens des vents , furent eréez de Dieu , pour le bien de tous les hommes : car il n'a voulu choisir vn chacun à part , ny les assembler, pour les faire iouyr particulièrement de ses biens. Quand le Roy veut donner quelque estat & dignité, il choisit les personnes , qui en sont dignes, & qui l'ont mérité : mais s'il fait ietter d'vn eschaffaut , & distribuer au peuple quelque largesse, aussi-tost le donne il au mauuais, comme au bon. Semblablement quand on donne , ou distribue publiquement quelque quantité de blé, autant en a le larron, que le patriure, & adultere, sans auoir esgard aux mœurs & conditions des personnes, pourueu qu'ils soient bourgeois de la ville. Bref, quand on donne quelque chose , non comme aux gens de bien, mais comme aux bourgeois & citoyens, vn chacun, tant les bons que les mauuais, en est participant par égale portion. Dieu aussi a donné quelques choses à tout le genre humain vniuersellement, dont nul n'est excluz. Car il ne se pouuoit faire , que le vent fust fauorable & gracieux aux gens de bien, & contraire aux mauuais. C'est toutesfois vn bien commun, que la communication & vsage de la mer fust à tous ouuert, & que le royaume du genre humain fust mis au large. Ny ne pouuoit estre loy imposée aux pluyes , qui deuoient tomber , qu'elles n'arroulassent les champs

## 210 LES BIEN-FAITS.

des mauuais & meschans. Aucunes choses tiennent le milieu. Les villes se font tant pour les bons, que pour les mauuais. Les liures, qui sont mis en lumiere, publient les escrits des gens d'esprit: ce neantmoins ils deuoient paruenir à gens, qui en seroient indignes. La medecine aussi donne aide & secours aux meschans. Nul ne supprima oncques les compositions des remedes salutaires, à fin que ceux, qui ne le meritent, n'en fussent gueriz. En choses, qui se donnent separément, comme à celuy, qui les merite, tu dois examiner la censure & estimation des personnes, & non en celles, qu'indifferemment reçoit vne multitude. Car il y a grande difference entre debouter quelqu'un, & l'elire & choisir. Le droit est pour tous exercé aux Parlemens, & aux autres cours subalternes: les meurtriers mesmes & homicides y sont en paix, & ceux, qui ont rauy l'autruy, demandent les choses qui leur appartiennent. Le mur defend les meschans; & ceux qui en sedition manient les armes ciuiles, des assaults de l'ennemy. Ceux, qui ont grandement & sur tous les autres offensé les loix, sont par l'aide & protection d'icelles defenduz. Il y a d'autres choses, lesquelles ne pouuoient aux autres escheoir, si à tous n'estoient données generallyment. Parquoy il ne se faut point faire de dispute de ce, à quoy nous sommes publiquement incitez. Ce qu'à mon iugement deuoit escheoir à quelqu'un,

ie ne le donneray à celuy, que ie sçauray estre ingrat.

## CHAPITRE XXIX.

**P**As cela donc ( me dira quelqu'un tu ne donneras pas conseil à l'homme ingrat te demandant ton aduis : ny ne luy permettras tirer de l'eau de la fontaine, ou du puy : ny ne luy montreras le chemin, s'il le te demande, quand il se fouruoye ? Pourrois tu bien le faire sans luy donner ? le distingueray cecy, pour le moins ie tascheray à le distinguer. Vn bien fait est vne œuure vtile : mais toute œuure vtile, n'est pas bien fait. Car quelques choses sont tant petites, qu'elles n'obtiennent point le nom du bien-fait. Il y a deux choses, qui se doivent conioindre, pour faire vn bien fait. Premièrement, la grandeur & magnitude de la chose. Car il y en a quelques vnes, qui sont au dessous de la mesure du nom. Qui fut oncques celuy, qui ayt appelé bien-fait vn quartier de pain, ou vne monnoye d'un vil cuiure, ou auoir donné permission d'allumer vn autre feu au sien ? Ces choses sont aucunesfois plus profitables, qu'elles ne sont grandes. Si est-ce que leur vtilité mesmes, quand, par la nécessité du temps elles sont faites nécessaires, leur diminué le pris. Secondement, il faut que ce,

k s. qui

qui est le principal de tout, s'y accorde & y condescende: à sçauoir, que ie face le bien & plaisir, que ie veux faire, pour l'amour de celuy, auquel ie voulois que mon bien-fait paruint, & que ie le iuge en estre digne, & que ie luy donne volontairement, & sans obligation ny contrainte precedente, en receuant de mon don vne ioye & soulas. De toutes lesquelles choses il n'y a rien en celles, desquelles nous parlons. Car nous ne les faisons point, comme à personnes qui le meritent, ains negligemment, cōme choses de petite valeur & consequence: & ne les faisons point à l'homme, mais à l'humanité.

---

## CHAPITRE XXX.

**I**E ne voudrois nyer, que ie ne doie aussi à quelques fois faire bien & plaisir à gens qui ne le meritent, en l'honneur des autres: comme en matiere de demander dignitez & honneurs: de sorte qu'on a quelque fois preferé les plus vilains & rustiques en faueur de leurs predecesseurs: aux industrieux & diligens qui n'estoient encor pas bien cogneuz. Tant est sainte & sacrée la memoire des grandes vertus: & aussi fauorise elle plusieurs gens de bien, pourueu que la grace d'iceux ne defaille point auec eux. Qu'est-ce qui a fait Consul le fils de Cicéron, sinon son peres  
 Qu'est-ce

Qu'est-ce qui a receu n'a gueres Cinna en  
 l'estat de Consulat, retournant du camp des  
 ennemys? Qu'est-ce qui a receu & admis  
 Sexte Pompée & les autres Pompeians, sinon  
 la hautesse & grandeur d'un seul homme?  
 laquelle certes fut tant excellente, que sa  
 ruyne mesmes, a assez hautement eleué tous  
 les siens. Qu'est-ce qui a fait Prestre ( il n'y a  
 pas long-temps ) non seulement en vne as-  
 semblée, mais en plusieurs, Fabie Persique  
 ( le baiser duquel eust mesmes empesché les  
 desirs d'un homme de bien ) sinon les Verru-  
 cosiens & Sauoyens, & ces trois cens, qui  
 pour la republique auoient hazardé toute  
 vne famille en vne course & saillie, que les  
 ennemys auoyent faite sur eux? Nous deuons  
 ces choses aux vertus & prouesses, à ce que,  
 non seulement estans presentes, mais aussi  
 elloignées de nostre face, nous les honorions  
 & reuerions. Tout ainsi qu'elles se sont effor-  
 cées de ne profiter point seulement pour vn  
 aage, mais de laisser leurs bien-faits, mesmes  
 apres elles: aussi ne deuons nous estre reco-  
 gnoissans du bien, qui nous a esté fait, seule-  
 ment pour vn temps, ains pour tousiours.  
 De cestuy-cy sont sortis plusieurs grands  
 & nobles personnages, dont il merite que  
 on le recognoisse, & qu'on luy face du bien,  
 quiconque il soit: par ce que ceux, qui en  
 ont esté dignes, en sont venus. Cestuy cy  
 est né d'une race fort noble & ancienne,  
 qui tous ont esté vaillans hommes: tel,

quel qu'il soit, doit estre couuert de l'ombre des siens. Tout ainsi que les lieux salles sont illustrez par les rayons du soleil: aussi sont resplendissans les couiards, lasches, & failliz, par la clarté & noblesse de leurs maieurs.

---

## CHAPITRE XXXI.

**I**E veux en ce lieu, amy Liberal, excuser Dieu contre les detracteurs de sa prouidence. Car nous auons coustume de dire quelque fois: Qu'a voulu fait la prouidence de Dieu quand elle a estably Arrhidée sur vn royaume? Penses tu que cela luy ait esté donné? C'est à son pere & à son frere, que cela a esté donné. Pourquoi a-elle fait monarque de tout le monde Cesar Caligule, homme tant conuoiteux du sang humain, qu'il le commandoit non autrement estre espendu deuant sa face, comme s'il l'eust deu boire? Comment? penses tu donc que cela luy ayt esté donné? Cela fut donné à son pere, qui s'assugettist la Germanie, à son ayeul, & bisayeul, & auant ceux-cy à autres non moins illustres & nobles personnages, encores qu'il eussent mené vie priuée, & sans charge en la republique, estans egaux aux autres. Que faisois tu quand tu creoy Consul Mamerque Scaure? Ne sçauois-tu pas bien qu'à bouche ouuerte il receuoit le  
flux

aux menstruat de ses chambrières. Car pen-  
ses tu qu'il le dissimulast? Penses tu qu'il  
voulust estre veu pur & munde? le reciteray  
ceste sienne parole contre luy mesme, de la-  
quelle j'ay souuenance qu'on faisoit bruit, &  
laquelle on louoit en sa presence. Pollion  
Asinie estant vne fois couché sur vn liest, Ma-  
merque vstant d'vn mot sale & deshonneste,  
luy dit, qu'il luy vouloit faire, ce que plu-  
tost il vouldroit endurer. Et voyant la face  
de Pollion refrongnée, comme estant cour-  
roucé d'vne tant abominable parole. Tout  
le mal, que j'ay dit (dit il) ie l'ay dit à  
moy, & à ma teste. Voila son dire, qu'il  
racomptoit. As-tu admis vn homme tant  
apertement villain, & deshonneste, aux magi-  
strats, & honneurs Romains, & au siege ju-  
dicial? Certainement quand le Senat pense  
bien à c'est ancien & noble Prince Scaure, il  
doit bien estre marry & dolent de la perte de  
la race d'vn tel homme.

---

## CHAPITRE XXXII.

**I**L est vray semblable, que Dieu permet ces  
choses, afin de traiter les vns plus douce-  
ment, à cause de leurs parents & ancestres: &  
les autres, à cause de la bonne, & vertueuse  
nature, qui deuoit estre en leurs neveux & ar-  
riere-neveux, & de ceux qui viendroient  
long-

long temps apres eux. Car la suite de leur œuvre ne leur peut-estre cachée, & la science de toutes choses, qui se doiuent conduire par leurs mains, leur est tousiours aperte : mais quant à nous, la cognoissance de nous vient & procede comme d'un lieu caché & secret: de maniere que les choses, que nous pensons estre subites, & fort soudaines, leur sont longtemps auparauant preuenues, & comme familières. Voyent ceux-cy roys, à cause que leurs ancestres & deuanciers ne l'ôt pas esté, sinon qu'ils ont eu, pour leur souuerain empire, iustice, & abstinence de toutes meschancetez : & mesmes par ce qu'ils ne se sont pas dediez la republique, mais se sont à elle consacrez & vouëz. Les autres ayent tout le gouvernement d'un Royaume, à cause que quelque bisayeul des leurs, a esté homme de bien. Il a eu le cœur plus haut qu'aucune fortune, parce qu'en vne dissension ciuile, pource qu'il estoit ainsi expedient à la republique, il a beaucoup mieux aymé estre vaincu que vaincre. En si longue espace de temps, elle ne luy a peu rendre le plaisir & seruice qu'il luy auoit fait. Pour le regard donc de cest homme de bien là, que quelqu'un de sa race maintenant commande au peuple, non pource qu'il le sçait ou peut bien faire, mais pource qu'un autre l'a merité pour luy: combien que cestuy cy soit laid & difforme de corps, & vilain regard; chose, qui pourroit diffamer ses dignitez & grands honneurs.

Main

Maintenant les hōmes m'accuserōt & me dirōt auetgle & temeraire, ne sçachāt en quel rang & degré ie dois mettre les choses deuës aux souuerains & tres-excellens personnages. Mais au contraire, ie sçay, que ie donne cecy en autre part, & qu'autre part ie paye ce, qui est deu de lōg-temps. D'ou sçauent ceux-cy, que celuy là refuyt sur tous autres & reiette la gloire qui suit sa nature, & qu'il se presente aux dangers d'vn mesme visage, que les autres en retournent? & qui iamais ne fait distinction de son bien à celuy du public? Oū est cestuy-là me diras-tu : ou qui est-il? D'ou le sçauuez-vous? Pource que i'examine les articles des cōptes tant de la recepte, que des mises. Ie sçay à qui & que ie dois. Ie rends aux vns vn long-temps apres, aux autres ie leur auance, ou ainsi que l'occasion, ou la faculté & puissance de ma republique peut porter.

---

## CHAPITRE XXXIII.

**I**E feray bien quelques fois à l'ingrat, mais non pour l'amour de luy. Que sera ce (me dira quelqu'un) si tu ne sçais s'il sera reçoignoissāt, ou ingrat? Attendras tu iusques à ce que tu le sçaches, ou si tu ne perdras le temps de faire plaisir? L'attente en est longue. Car (comme dit Platon) la coniecture de l'esprit humain, est difficile. Et de ne l'at-  
tendre

rendre est chose temeraire & outre cuidée. A cestuy cy nous respondrons, que nous n'attendons iamais la tres-certaine intelligence & cognoissance des choses : pour ce que l'esperuue & certitude du vray, est fort difficile, de sorte que nous sommes contrains d'aller la part que nous meine la semblance du vray. Tout le deuoi de cecy procede de cette voye. Nous semons ainsi, nauigeons, ainsi allons nous à la guerre, c'est ainsi que nous nous marions, & en telle sorte nous eleuons nos enfans : attendu que l'euement de toutes choses est incertain. Nous nous approchons des choses, desquelles nous croyons qu'il faut bien esperer. Car qui est-ce qui promet abondance & foison de biens à celuy, qui seme ? port à celuy, qui est en mer ? victoire à celuy, qui combat ? femme pudique, à celuy qui se marié ? à vn pere, enfans, qui luy rendent le deuoir tel qu'il appartient ? Nous suyons la part, ou raison nous tire : non celle, ou verité nous conduit. Si iamais nous ne voulions rien faire, que nous ne fussions asseurez si cela nous fust profitable, & n'entreprendre rien, que premierement n'eussions cogneu la verité : iamais en toute nostre vie ne se feroit par nous aucune chose. Quand les choses, qui auront quelque ressemblance de la verité, à laquelle elles sont veuës approcher aucunement, m'inciteront à cecy, ou à cela : ie ne craindray de faire bien & plaisir à cestuy, auquel il y aura

y aura quelque apparence qu'il le recognoistra.

---

## CHAPITRE XXXIV.

**P**Lusieurs choses (diras-tu) surviendront, pour lesquelles le mauvais acquerra l'estime & opinion d'homme de bien, & le bon desplaira pour le mauvais. Car les especes des choses, auxquelles nous croyons, sont le plus souvent deceuables. Qui est celuy, qui le nye ? Mais ie ne trouue autre chose, par laquelle ie puisse regir & gouverner ma fantaisie. Il me faut suivre la verité par ces traces. Je n'ay rien plus certain & assuré, que cela. Je mettray peine de le iuger & l'estimer, & n'y adiousteray pas foy soudainemés & à la volée. Car il peut ainsi aduenir en vne bataille, que ma main adressera mon dard, & le tirera droit contre mon compaignon de guerre, deceüe par quelque erreur & mesgarde, & que ie pardonneray presque à mon ennemy, comme s'il estoit des miens. chose, qui aussi n'aduiedra pas souvent, & si elle aduient, ce ne sera pas ma faute : car mon intention est de tuer mon ennemy, & defendre mon citoyen. Si ie cognois vn homme ingrat, ie ne luy feray point plaisir. Mais il m'a abusé sous ombre de simplicité & bonté. Mais il m'a deceu par fiction & hypocrisie.

## 230 LES BIEN-FAITS

En cét endroit il n'y a nulle coulpe de celuy qui fait plaisir, d'autant qu'il le fait comme à celuy, qu'il pense en deuoir estre recognoissant. Si tu as promis ( me diras-tu ) de faire plaisir à quelqu'un en luy aydant en quelque sorte que ce soit, & que puis apres tu le cognoisses ingrat, luy feras tu ou non? Si tu luy fais, le sçachant estre tel, tu peches, car tu fais bien à celuy, à qui tu ne le dois faire. Si tu luy refuses tu offenses aussi, par ce moyen, en ce que tu ne fais ce, que tu as promis. Nostre conscience est en doute & chancelle en ce lieu, tant à cause de la superbe & outreuidée promesse que nous auons faite, que pour autant que c'est le fait de l'homme sage & constant, de ne se repentir iamais d'une chose qu'il aura faite, ny iamais corriger ce, qu'il aura fait, ny ne changer de conseil. Le sage ne change point de conseil, quand toutes choses, qui estoient lors qu'il le prenoit, demeurent en leur entier. Parquoy iamais ne s'en repent: car pour lors rien ne s'est peu mieux faire que cé, qui a esté fait: ny rien mieux ordonner, que ce, qui a esté lors ordonné. Car il ne s'entremesse iamais de faire aucune chose, sans quelque exceptiō: à sçauoir, s'il ne suruient quelque chose, qui l'empesche de faire ce, qu'il auoit proposé faire. Et par ce moyen nous disons, que toutes choses luy succedent à souhait, & que rien ne luy aduient contre son opinion, pource qu'il presume en son esprit, & imagine qu'il peut suruenir quelque chose,

chose, qui le gardera de faire ce qu'il auoit deliberé & en enuie de faire. Ceux là s'ont fols & imprudens, qui se fient d'auoir telle fortune qu'ils voudroient auoir. Mais le sage pense aux choses, qui peuuent venir, tant d'une part que d'autre. Il sçait combien il est permis à erreur, combien les choses humaines sont incertaines, combien de choses empeschent & retardent nos conseils & entreprises. Et recognoissant combien est variable & incertaine la fortune des choses humaines, il demeure suspens, attendant la fortune douteuse, & avec cōseils fermes & certains tempere les euenemens incertains. Parquoy l'exception, sans laquelle il ne propose rien, ny n'entreprend chose quelconque, le contre-garde & defend en cét endroit.

---

## CHAPITRE XXXV.

**I**'Ay promis à quelqu'un de luy faire un plaisir: ouy, pourueu (se doit-il entēdre) que quelque chose ne suruiēne, pourquoy ie ne le doine faire. Car que sera ce, si la patrie me cōmande luy donner ce, que i'auois promis à autrē? Si l'on impositoit quelq; nouvelle loy, laquelle me gardast de faire ce, dōt i'aurois fait promesse à mō amy? Le t'auois promis ma fille en mariage, puis apres tu as esté trouué estranger: or la loy defend de ne contracter mariage

mariage, avec vn estranger. La chose mesme, qui le prohibe, m'excuse & defend. Je fau-  
 ceray lors ma foy, lors à bon droit me sera  
 reproché le crime de legereté & inconstan-  
 ce, si, les choses estans telles & en pareil de-  
 gré qu'elles estoient, quand ie fis la promes-  
 se, ie ne tiens ma parole. Autrement, tout ce,  
 qui se change, me donne liberté de prendre  
 conseil tout de nouveau, & me deliure de ma  
 foy. J'ay promis d'estre aduocat en vne tien-  
 ne cause, puis apres il a esté descouvert que  
 cela tourneroit au preiudice de mon pere.  
 J'ay promis à vn autre d'aller avec luy en  
 quelque lointain voyage qu'il entreprend :  
 mais on nous vient dire, qu'il fait dange-  
 reux sur les champs, pour les brigands, &  
 espieurs de themin. Je deuois aller en cer-  
 tain lieu avec toy, pour quelque affaire ex-  
 pres : mais mon fils est deuenu malade, &  
 ma femme presse à gesir, qui me retiennent  
 de sorte que ie n'y puis aller, ny tenir promes-  
 se. Les choses doiuent estre telles qu'elles  
 estoient lors que ie promettois, à fin que ma  
 foy soit obligée à toy. Et quel plus grand  
 changement & mutation se peut-il faire, que  
 de t'auoir trouué mauuais homme & ingrat ?  
 Ce que ie te donnois comme à homme di-  
 gne & qui le meritoit, ie te le refuseray com-  
 me à personne indigne : & estant en ceste  
 sorte deceu par toy, i'auray, quant & quant,  
 cause de me courroucer.

## CHAPITRE XXXVI.

Toutesfois ie prendray garde de quelle estime & valeur est-ce, dont il est question. Le prix & mesure de la chose promise, me donnera conseil de ce, que ie dois faire. Si cela est petit & de peu de consequence, ie le te donneray, non que tu en sois digne, mais pource ie l'ay promis. Ny ne le donneray comme vn present, mais ie rachetteray mes paroles, & me conseilleray, & m'admonesteray moy-mesme, & avec ce peu de dommage i'apprendray à estre vne autre fois plus sage, & ne promettray ainsi à la volée, à fin que ie ne tombe en pareille faute. Ie chastiray par mon dommage la remerité de celuy, qui promet. Voilà, diray-ie en moy mesme, ie veux que tu donnes, à fin que tu en sois puis apres marry & desplaisant, & à fin qu'une autre fois tu sois plus aduisé à ce, que tu dois dire, & que tu parles plus considérément, & que (comme l'on dit communement) tu te mordes la langue. Si ce, que ie veux donner, est de plus grande valeur, ie te donneray garde (comme dit Meccenas) que ie ne sois repris & tancé d'auoir fait present de deux cens cinquante mille escus. Car ie compareray & examineray l'interest de l'un & de l'autre. C'est quelque chose,

## 234 LES BIEN-FAITS

chose, de perseverer en ce, que tu as promis : c'est aussi beaucoup de perseverer en cela, que tu ne faces plaisir à l'homme, qui en est indigne. Si faut-il neantmoins prendre garde à la quantité. Si la chose est legere & de petite valeur, nous devõs dissimuler. Mais si ie sçauois que cela me deust venir à grand preiudice, & à ma honte & deshonneur, i'aymeroie trop mieux vne fois pour toutes m'excuser, pourquoy ie l'ay refusé, que tousiours, pour l'auoir donné. Le tout gist en cela ( comme l'on dit ) combié me doiuent couster les paroles de ma promesse. Tant s'en faudra que ie donne ce, que i'ay temerairement & à la volée promis, que mesmes ie redemanderay & repeteray ce que ie n'ay pas bien & iustement donné. L'Homme est fol, qui persiste en son erreur.

---

 CHAPITRE XXXVII.

**P**hilippe, Roy des Macedoniens, auoit vn iour quelque soldat en sa compagnie, puissant, & hardy : daquel ayant eu plusieurs expeditions experimenté l'vtile industrie & vaillance, de fois à autre, luy auoit, pour sa vertu, departy quelque chose de ce, qu'il auoit butiné : de sorte qu'il enflammoit cét hõme ( qui pour argent espandoit son sang ) par les bien-faits & recompenses, que souuent il luy faisoit. Cestuy, estant tombé vne fois au danger de naufrage, fut ietté par les flots de  
la

la mer és terres & possessions de quelque Macedonien : lequel en estant aduertý, y accourut en toute diligence, luy fit reuenir ses esprits, le conduit en sa metairie, se decoucha de son liét pour le coucher, le recreea estant malade & à demy mort, le guerit à ses frais & despens, & fit, qu'en l'espace de trente iours le remit sus bout. Finablement le garnit d'argent, & de tout ce, qui luy faisoit besoing pour son chemin : luy disant ce soldat, de fois à autre, qu'il luy reueroit le bien & humanité qu'il auoit faite, s'il aduenoit que iamais il peut reuoir son empereur. Estant de retour au Roy Philippes, luy recita son naufrage tout au long, faisant toutesfois le secours & ayde, qu'il auoit receu du Macedonien : & incontinant, pour se releuer de sa perte, en recompense demanda au Roy que son plaisir fut, de luy vouloir dōner par confiscation les heritages de quelqu'un. Ce quelqu'un estoit son hoste, celuy mesme, duquel il auoit esté tant humainemēt traité, & guery, & receu tant d'autres plaisirs & courtoysies. Les Roys ont accoustumé, durant la guerre principalemēt, de dōner beaucoup de choses, les yeux bāndez. Il est malaisé, qu'un seul hōme, tant iuste soit il, puisse resister aux cupiditez de tant de gens d'armes. Il n'y a si bon prince, qui en un mesme temps se puisse mōstrer hōme de bien, & bon chef d'armée. Cōment tant de milliers d'hōmes insatiables pourrons-ils estre rassasiez ?

Qu'au

## 236 LES BIEN-FAITS

Qu'auront-ils, si chacun a ce qui luy appartient ? Ce sont les propos, que le Roy Philippe luy dit, quand il luy commanda d'entrer es biens qu'il demandoit. Ce Macedonien, hôte de c'est importun & ingrat demandeur, estant par luy chassé hors de ses biens, n'endura pas c'este iniure sans mot dire, comme simple & rustique : ains mal content, que celuy, à qui il auoit tant fait de bien, en auoit esté pourueu contre tout droit & equité, escriuit au Roy vne lettre courte, mais aspre & vehemente, & par laquelle franchement & sans crainte luy fit entendre l'ingratitude de son hôte. Le Roy, ayant receu ceste lettre, s'enflamma tellement de courroux, qu'à l'instant il commanda à Pausanie, de faire rendre ces biens à leur premier maistre. Et quant à ce tres-meschant gendarme, à ce tres-ingrat hôte, & tres-auaricieux, il luy fit escrire avec vn fer chaud sur son front ce qui ensuit :

*Pour auoir esté ingrat à son hôte.* Homme certes digne, auquel ces lettres non seulement fussent inscrites, mais aussi engravées, pour auoir chassé son hôte, semblable, à l'homme nud, & semblable à celuy, qui auoit enduré le naufrage, au mesme riuage de mer, ou luy mesme auoit esté couché & esté-du. Mais nous verrons cy-apres, quelle maniere de peine deura estre gardée en telles choses. Certainement il estoit bien raisonnable de luy oster ce, qu'il auoit meschamment

ment usurpé, & enuahy. Qui se fust émeu de la peine de celuy, qui auoit commis & perpetré ce, pourquoy nul, tant misericordieux qui peut-estre, n'en n'eust pû auoir pitié ?

---

## CHAPIT. XXXVIII.

**P**hilippes te le donnera-il, pour l'auoir promis, encores qu'il ne te le doie pas ? encores que, par cela, il d'eust faire vne meschanceté, encores que par ce seul acte il deust empescher & estre cause, que les échappez de naufrage ne fussent receus par les habitans des pays sur les riuages de la mer, quand ils y abordent ? Ce n'est pas inconstance & legereté, de se retirer d'vn erreur, lequel est cogneu & condamné : chose, qu'il faut confesser franchement, en disant : l'ay pensé que la chose fust autre qu'elle n'est, ie suis deceu. Mais de dire ce, que i'ay dit vne fois ? Quoy, ou comment que ce soit, ie veux qu'il soit arresté & ferme : cela est vne perseuerance en folie, prouenant d'orgueil. Ce n'est pas deshonneur de changer son conseil & propos avec raison, selon que l'affaire le requiert. Or ça, si le Roy, Philippes eust delaisné cét ingrat possesseur de ces riuages de mer, n'eust-il pas priué tous les pauvres misérables, qui eussent pû par apres échapper du danger de la mer, de l'usage de

L. feu

feu & d'eau, condamnez ? Il est meilleur ( dit il ) que tu portes ce dicton escrit sur ton dur & cruel front ( qui doit plus-tost estre escrit sur les yeux. ) pour estre exemple aux autres, à fin que, le voyant, ils se gardent de faire vn pareil acte, de peur d'en-courir semblable punition. Monstie combien es chose s'acte la table, où sont receuz les hostes amys. Qu'en ta face se lise ce decret, par lequel est donné ordre, que ce ne soit vn cas capital, d'ayder & receuoir les pauures calamiteux en son logis. Cette ordonnance sera beaucoup plus ferme & assurée par ce moyé, que si ie l'eusse engrauée en cuyure.

---

## CHAPITRE XXXIX.

**P**ourquoy donc ( dira quelqu'un nostre Zenon ayant promis à vn autre de luy prester cinq cens deniers ( qui pouuoient valloir quatre vingts sept liures dix sols ou enuiron, en comptant chacun denier pour trois sols six deniers de nostre monnoye ) & l'ayant trouué peu suffisant, contre l'opinion de ses amis, qui luy d'snadoyent de ne le bailer, a-il perseueré de luy prester, pour ce qu'il luy auoit promis? Premieremét c'est autre chose, prester argent: & autre, faire plaisir. L'argent, encores qu'il soit mal presté, & à hōme qui ne le merite, peut estre deman-dé:

dé : de sorte qu'il m'est licite de faire conuenir en iugement mon debiteur, afin de recouurer mon argent : & s'il fait cession de biens, ou banque-routte, i'en emporteray vne portion, avec les autres crediturs. Mais faire plaisir, perit inconstant. D'auantage, ne rendre point vn argent presté, est le fait d'vn melchant homme : & prester son argent à qui ne le merite, c'est le fait d'vn mauuais mefnager. En apres, ny Zenon mesme, si la somme eust esté plus grande, n'eust perseueré de prester. Il a cinq cens deniers : qu'il les consume (comme l'on dit) en maladie, puis qu'il a fait si peu d'estime de rompre sa promesse. I'iray à vn banquet, puis que i'ay promis d'y aller, encores qu'il face froid, non pas toutesfois s'il tombe de la neige. Je me leueray du liect pour aller aux fiançailles, parce que ie l'ay promis, encores que la concoction de mon estomach ne soit encores faite : mais non, si i'ay la fièvre. Je viendray à respondre pour toy, & te plegger pour autant que ie l'ay promis : mais si tu voulois que ie promisse de ce faire pour toy, sans scauoir la somme, ou que ie m'obligeasse au fisque, ie ne le feray pas : car en promettant, il s'entend tousiours, encores qu'on ne le die : si ie puis, si ie suis tenu à ce faire. Fais en sorte que ce, que tu me demandes, soit en mesme estat auquel il estoit lors que ie le promis. Ce ne sera point inconstance de faillir de promesse s'il entreuient quelque chose de nouveau.

Dequoy t'esmerueilles-tu, si, estant changée la condition du prometteur, est changé pareillement son conseil? Fais que toutes choses soyent pareilles, & tu me trouueras tout vn & sans aucun changement ny variation. Nous promettons de comparoïr en personne le iour de l'assignation: si est ce toutesfois, que nous nous laissons tomber en défaut. Vne partie n'est pas receuë à faire vne demande & poursuite en iugment contre tous. Plus grande force & nécessité excuse celuy, qui ne comparoït à l'assignation.

## CHAPITRE XL.

**E**stime que semblable responce te soit faite en cette question, à sçauoir, s'il faut tousiours rendre la pareille, & en tous lieux, pour le plaisir, qu'on te fait. Je suis tenu monstrier vne volonté recognoissante: mais quant au reste, mon malheur ne permet pas quelque fois que ie rende le pareil: quelque autrefois l'heur & felicité de celuy, à qui ie suis obligé, m'en garde. Car que rendray ie à vn Roy, à vn Prince, à vn riche? veu mesme qu'aucuns iugent estre iniure, de receuoire vn bien-fait, & chargent de fois à autre les bien-faits, par autres bienfaits? Que puis ie d'auantage enders telles personnes qu'auoit bon vouloir? Car aussi ie ne dois reietter le bien

bien & plaisir que l'on me fait de nouveau, pour autāt que ie n'ay encores payé le vieil. Je le receuray aussi volontiers qu'il me sera donné, & me rendray moy mesme à mon amy matiere capable à exercer sa bonté. Celuy, qui ne veut recevoir plaisirs nouveaux, se tient offensé de ceux, qu'il a recus. Je ne veux point rendre la pareille. A quel propos? Le retardement ne vient point de moy, si ou l'occasion me defaut, ou la puissance. Cettuy-là m'a fait du plaisir, mais çà esté quand il auoit l'occasion & faculté de ce faire. A sçauoir s'il est bon, ou mauuais? Enuers l'hōme de bien, i'ay bonne cause: deuant le meschant, ie ne la plaide point. Ny mesme ie n'estime point que cela se doie faire, que nous nous hastions de rendre la pareille malgré ceux mesmes, auxquels on la rend, & que nous pressions ceux, qui nous en quittent. Ce n'est rendre la pareille, de rendre à celuy, qui ne veut prendre recompence de ce, que tu as receu de luy volontiers. Il y en a aucuns, qui quand on leur a enuoyé quelque petit present, en renuoyent aussi-tost vn autre hors temps, & saison, & disent que par ce moyen ils ne sont point leurs teus ny obligez. C'est vne maniere de reietter, & ne faire compte du bien que l'on fait, d'en renuoyer incontinant vn autre: c'est abolir & effacer vn don par vn autre don. Aucunes-fois aussi ie ne rendray le plaisir qui m'aura esté fait, encore que ie le puisse faire, si ie

## 242 LES BIEN-FAITS

voy que cela me porte plus de dommage, qu'à luy de profit: & que, l'ayant receu, ce ne luy sera pas tant grand profit, qu'à moy de dommage de l'auoir rendu. Parquoy celuy, qui s'aduançe de redte le bien & plaisir qu'on luy a fait, n'a point la volõté d'hõme recognoissant, mais d'un bon debiteur. Et pour le faire brief, celuy qui veut soudainement payer ce qu'il doit, il le doit contre son gré: & celuy, qui le doit contre son gré, est ingrat.

*Fin du quatriesme liure*

LIVRE



LIVRE V.  
DES BIEN-FAITS  
DE SENEQUE.

---

CHAPITRE I.



**E** S. LIVRES precedans il me  
 sembloit avoir paracheué  
 mon propos ayant traité la  
 maniere comment le bien-  
 fait se doit faire & collo-  
 quer, & cōme il le faut rece-  
 voir: esquelles deux choses gist la fin de cette  
 matiere. En tout ce que outre ie poursuy, ie re-  
 sers point à la matiere, mais seulement luy  
 obeïs, laquelle il faut suyure la part qu'elle  
 nous meine: non toutesfois en tous lieux,  
 où elle nous iouire. Car de fois à autre nai-  
 stra chose, qui par quelque douceur cha-  
 touïllera l'esprit, qui non moins super-  
 flue & inutile, que non necessaire. Mais par-  
 ce que tu le veux ainsi, apres que tout ce,  
 qui concerne la matiere que nous traittons,

## 244 LES BIENFAITS

est paracheué, perleuersons aussi d'enquerir, & chercher soigneusement les choses qui sont liées ensemble, mais qui ne s'entretiennent point, & auxquelles vn chacun prend garde diligemment, encores qu'il ne les estime pas de grande consequence & valeur, & toutesfois ne perd pas la peine en la poursuite d'icelles. Mais quant à toy, Liberal Ebnice, qui de ta nature es tres-homme de bien, & enclin à rousiours faire plaisir à chacun, il n'y a loüange d'icelles qui encores te satisface. Je ne voy iamais homme si doux & benin que ta personne, & qui plus face compte, mesmes des devoirs les plus legers qui se font : de sorte que ta bonté est maintenant venue iusques là, que tu penses, que le bien & plaisir, qui est fait à autrny, te soit pareillement fait. Tu es prest & appareillé (de peur que quelqu'vn ne se repente du bien qu'il aura fait) de satisfaire pour les ingrats. Tu es tant reculé de toute ventance, & as tel vouloir de descharger incontinent ceux que tu obliges, que tout le bié, que tu fais à quelqu'vn, ne veut estre veu le luy donner, ains le luy rendre seulement. Parquoy les choses ainsi faites retournent en toy plus pleinement. Car le plus souuent les bien-faits suivent celuy, qui n'en demande point recompense : & tout ainsi qu'honneur & gloire suit de plus en plus ceux qui la fuyent, aussi le fruit des bien-faits retourne plus agreablement à ceux, qui ne s'en soucient. Par tout  
moyen

moyen il n'y a aucun retardement que ceux qui ont receu quelques bien-faits, ne les repètent de leur propre motif. Et ne refuseras d'en conferer d'autres & y en adiouster d'auantage, & de plus grands que ceux qu'ils veulent cacher, & feindre n'auoir receus. Le propos & intention d'un vray homme de bien & de grand cœur, est d'endurer tant & si long-temps l'ingrat, qu'il le fasse reconnoissant. Or ce moyen ne te trompera pas: car les vices cedent aux vertus, quand le vouloir s'ensuit non moins de les amander & corriger, que de les auoir en hayne & detestation.

---

## CHAPITRE II.

Ce n'est sans cause que cela sur tout te plaist, comme estant magnifiquement d'être vaincu par bien-faits & plaisirs. Ce que s'il est vray, ou non, ce n'est pas sans raison, qu'on a accoustumé de s'en enquerir. Et est certes bien auant chose, que tu ne crois, ny ne conçois en ton esprit. Car ce n'est iamais deshonneur, d'estre surmonté au combat de choses honnestes, pourueu que tu ne te dessaisisses iamais de tes armes: & qu'estant vaincu, tu veilles aussi vaincre. Tous hommes (iaçoit qu'ils ayent bonne deliberation) n'ont iamais

égales forces, mêmes puissances, mesme fortune, laquelle modere & attrempé seulement les fins mesmes des meilleurs conseils, qui se puissent prendre. La volonté de celuy, qui cherche droit & raison, est louable, encoires que quelque autre le surpasse d'un pas plus léger & soudain: non pas cōme és combats qui se font pour vn spectacle, dont la victoire demontre, qui est le plus vaillant, nonobstant qu'en iceux fortune ayt souuent esfois preferé le pire. Quand on traite & dispute du deuoir d'un chacun, & de ce que l'un ou l'autre souhaite de son costé estre parfait & accompli, si l'un d'eux a eu plus de pouuoir, & a eu en main matiere suffisante à son esprit, & si fortune luy a permis. & laissé faire tout ce, qu'il vouldoit: & que l'autre luy soit seulement pareil de volonté, encoires qu'il aye rendu choses moindres, qu'il n'a receu, ou qu'il n'aye pas tout rendu, mais a volonté de ce faire, ayant en cela son esprit entierement ententif. Celuy là n'est moins vaincu, que celuy, qui meurt ayant les armes au poing, lequel son ennemy a plus aysement occis, que de le faire retirer vn pas en arriere. Ce que tu estimes estre vilain, cela ne peut escheoir à l'homme de bien, pour estre vaincu: car il ne succombera iamais, il ne quittera iamais, il persistera iusques au dernier iour de sa vie, & finalement en si bonne garde, qu'avec le dessein d'icelle il mourra, confessant tousiours d'auoir receu de  
 grands

grands biens, lesquels s'il n'a rendus, il a eu le vouloir de les rendre égaux.

### CAPITRE III.

Les Lacedemoniens defendoient à leurs Citoyens, de se combattre à la luitte, & à tous autres combats, ausquels celuy, qui se rend, se montre estre inferieur. Le coureur, qui premier a attainct le but, a precedé l'autre de viffesse, non de volonté. Le luitteur, ayant esté atterré d'un autre par trois fois, a perdu la victoire, laquelle toutesfois il n'a pas eedée. Cômé les Lacedemoniens estimassent beaucoup, que leurs citoyens ne fussent vaincus de ceux, contre lesquels ils menoient guerre: ils les retirerent de ces combats, et quels le fait rend le victorieux, non le iuge: non la fin par elle mesme, mais la voix de celuy qui se rend, & confesse estre vaincu. Ce que lesdits Lacedemoniens gardent en leurs citoyens, la vertu & bonne volonté l'exhibe à tous, à ce qu'ils ne soyent jamais vaincus: à l'occasion certes que la volonté est invincible, mesmes entre les choses, qui surmontent. Parquoy nul ne die que les trois cens Fabiens ayent esté vaincus, mais occis. Regule fut pris des Carthaginois, non toutesfois vaincu: & le mesme disons nous de tous les autres, les-

quels, estans oppressez de la violence & cruelle fortune, n'ont perdu courage. Le semblable est és bien-faits. Tu en verras aucun, qui en aura receu plusieurs grands & frequens, qui toutesfois n'est par cela vaincu. Les bien-faits sont par aduantage vaincus par autres bien faits, si tu mets en compte, tant ceux, qui ont esté faits, que ceux, qui ont esté receus. Si tu fais comparaison entre celuy qui donne, & celuy qui reçoit, les coeurs & volontez desquels il faut estimer, & non ce, qui est donné & receu: la victoire ne sera, ny de l'un, ny de l'autre: car il se fait communement en vn combat, que, quand l'un est nauré de plusieurs playes, & que l'autre n'est que bien peu blessé: ils soient dits tous deux estre sortis pareils, combien que l'un semble estre inferieur à l'autre.

---

#### CHAPITRE IV.

**N**VI peut doncques estre vaincu par bien-faits. Il se scait estre obligé, s'il veut rendre la pareille: & ce qu'il ne peut egaler par effect, il egale de volonté. Tout le temps qu'un tel homme demeure en ce repos, tout le temps qu'il a telle volonté, il fait paroître par signes qu'il a le cœur non ingrat. Quel interost y a-il de laquelle des deux parties soyent baillez plus de presents. Tu peux don-

ner

ner plusieurs choses, & quant à moy, i'en puis seulement autant recevoir. La fortune est de ton costé, & avec moy est la bonne volonté. Toutesfois ie suis autant à toy pareil, que gens nuds, ou armez à la legere le font à plusieurs armez de toutes pieces. Ainsi nul n'est vaincu par bien-fait: car aurant est chacun recognoissant, qu'il luy a pleu. Car s'il est deshonneste d'estre vaincu par bien faits, il faudroit conclure, qu'on ne deuroit recevoir bien ny plaisir de ceux qui sont riches & puissans, auxquels tu ne peux rédre la pareille. J'entens dire des Princes, & des Roys, lesquels fortune a mis en tel degré, qu'ils ont puissance de donner beaucoup de choses, & n'en recevoir que bien peu, encor non pareilles à celles, qu'ils ont données. J'ay dit les Roys & Princes, pour lesquels toutesfois on peut employer sa peine, desquels l'excellente puissance est fondée sur le consentement & ministere des coeurs des autres. Il y en a aucuns gremez de toute cupidité, lesquels à peine sont touchez & attainctz d'aucuns desirs humains & mortels, & auxquels fortune ne peut rien faire. Il est necessaire, que ie sois vaincu de bien-faits par Socrates: il est necessaire que ie le sois par Diogenes, qui estant nud, a marché par le milieu des finances des Macedonians, foulant aux pieds les richesses Royales. Dy moy, ne crois au pas, que à l'heure il sembloit avec grand raison, à luy & à tous autres (au pouvoir desquels

desquels estoit de sçauoir cognoistre la verité, cōme n'estant pas cachée ny offusquée de tenebres) qu'ils estoient plus grands que celuy, auquel toutes autres choses estoient suiettes & afferuies? Il fut beaucoup plus puissant & riche, que n'estoit Alexandre, lequel en ce temps estoit Roy presque de tout le monde, & auoit le tout en sa puissance. Car plus estoit ce, que Diogenes refusoit, que ce qu'eust peu donner Alexandre.

---

## CHAPITRE V.

**I**L n'est pas deshonneste d'estre vaincu de  
tes personages. Pource qu'il ne se peut  
dire que ie sois moins fort & vaillant, si tu  
me fais combattre, & me mets au deuant  
d'un homme qui soit destiné à tel heur, qu'il  
ne pourra iamais estre bleissé: semblable-  
ment si le feu se prend en vne matiere tant  
dure, qu'elle ne puisse brusler, on ne dit  
pour cela, que le feu ne peut brusler: &  
pour cela le cousteau n'a perdu sa force de  
coupper, si vne pierre solide, en receuant  
le coup, & estant de nature inuincible à l'en-  
contre des choses dures, ne peut estre coup-  
pée par iceluy. Le mesme ie te respons d'un  
homme recognoissant. Ce n'est chose hon-  
teuse, d'estre vaincu de courtoisie, si ceux, à  
qui on est obligé, sont ou riches, ou tant ex-  
cellens

cellens en vertus , qu'on ne leur puisse rendre le contrechange. Nous sommes ordinairement vaincus de nos parens. Car nous les auons tant de temps en hayne , que nous les iugeons facheux & ennuyeux , & que n'entendons pas les biens qu'ils nous ont faits. Mais quand l'age cōmence d'acquérir quelque peu de sagesse & prudence, & cognoistre que leurs aduertissemens , leur severité, & le soucy & soing , qu'ils auoyent de nostre inconsiderée & mal aduisée ieunesse ( moyennant lesquelles choses ils n'estoient aymez de nous ) sont celles, pour l'occasion desquelles nous les deuons aymer : c'est alors qu'ils nous sont ravis par mort & separez de nous. Il y a bien peu de tels peres , qui viuent iusques là, qu'ils puissent receuoir le vrây fruit de leurs enfans. Les autres sont cogneus estre peres aux despenses , facheuries, & desplaisirs, qu'ils supportent de leurs enfans. Toutesfois ce n'est chose laide , d'estre vaincu en bien faits de son pere. Car pourquoy cela seroit-il villain en cēt endroit , attendu qu'il n'est pas deshonneste d'estre vaincu en telle sorte d'aucune personne ? Aux vns nous sommes également égaux , aux autres non. Nous sommes égaux , si on considere le cœur , lequel ils cherchent seulement , & lequel seul nous promettons. Non égaux ny pareils , si on a égard à la fortune, laquelle si elle empesche quelqu'un de sorte qu'il ne puisse rendre le  
merite

merite des bien-faits, cestuy-cy ne doit auoir honte, comme vaincu. Ce n'est chose honreufe de n'atteindre, pourueu que tu suiues. Il aduient souuentefois, que auant que nous ayons rendu les premiers bien-faits, nous sommes contraincts d'en demander d'autres. Si est-ce pourtant que ne deuous laisser à los demander, à cause que nous n'auons pas le moyen de les rendre: d'autant qu'il ne tiendra à nous, que n'en soyons recognoissans: mais à l'auanture il entreciendra quelque chose par dehors, qui nous y donnera empeschement. Toutesfois nous ne serons vaincus de courage. Car d'estre vaincu des choses, qui ne sont en nostre puissance, ce n'est honte, ny deshonneur.

---

## CHAPITRE VI.

**A**lexandre, Roy des Macedoniens, auoit de coustume se glorifier de n'auoir iamais esté vaincu de personne par bien-faits. Mais qu'il ne s'enfe ny enorgueillisse pour cela: & s'il a vaincu les Macedoniens, les Grecs, les Cariens, Perles, & autres nations quasi sans armée: qu'il ne s'en emerveille, & n'estime que, de n'auoir esté iamais vaincu en bien-faits & plaisirs, luy aye esté son royaume depuis le petit coin de la Trace, iusques aux bords de la mer incogne. De mesme

me chose se peut glorifier Socrates, & de mesmes Diogenes, par lequel Alexandre a esté vaincu. Et pourquoy ne iugeroit on celuy auoir esté vaincu le iour mesmes, auquel, estant cassé par dessus toute mesure d'humaine arrogance, il en vid vn, à qui il ne pouuoit rien donner, ny oster? Le Roy Archelas pria vne fois Socrates de venir parler à luy: auquel on dit que Socrates respondit, qu'il ne venoit point à celuy, auquel il eust pû esperer receuoir aucun bienfait, attendu qu'il ne luy pouuoit rendre le pareil. Premièrement, il estoit en sa puissance de ne le prendre point: secondement, il commençoit le premier à luy faire ce bien, car il venoit estant de luy prié, & luy bailloit ce, que pour certain Archelas ne luy eust pas rendu. D'auantage Archelas luy vouloit donner de l'or & de l'argent: pour lequel il en eust receu contennement & mespris. Donc Socrates ne pouoit-il pas rendre la pareille à Archelas? Et que deuoit tant receuoir Socrates comme il donnoit, en se montrant enuers luy homme, qui scauoit quelle chose estoit le viure & le mourir, & qui n'ignoroit les fins de l'vn & de l'autre? S'il eust remis le Roy en son bon sens, fournoyant en la nature des choses, lequel aussi estoit tant ignorant, qu'vn iour le Soleil estant obscurcy, il fit fermer son palais, & à vn sien fils (chose, qu'on n'a accoustumé de faire, sinon en quelque grande & extreme aduersité) fit re-

re les cheueux : combien ( dy-ie ) eust esté grand le bien-fait de Socrates, s'il eust tiré ce Roy craintif hors du lieu, où il eust esté caché, & l'eust exhorté d'auoir bon courage ? Lors pour le mieux aseurer il luy eust pû dire. Ce n'est pas icy eclipse de Soleil, ains vne conionction & rencontre de deux planettes, quand la lune, qui court plus bas, oppose son rond au Soleil, & s'y opposant le cache : laquelle maintenât couure ses plus petites parties, si en passant loy erement elle les a quelque peu arrainctes : maintenant les couure d'auantage, si la plus grande partie d'elle est opposée : maintenant en'a empesché & du tout oité la veüe, si de droit cõtrepois elle est interposée au milieu du Soleil & de la terre. Mais toutesfois la viffesse de ces deux planettes les separera incõtinant l'vn çà, l'autre là, & tout soudain le monde recouurera sa lumiere : & durera ce cours eternellement par tous les siecles. Ils auront ce nonobstant certains iours disposez & ordonnez, auxquels le Soleil sera empesché par l'interposition de la Lune, d'espãdre tous ses rayõs. Attens vn peu, il sortira tantost, il laissera petit à petit cette obscurité & nuée qui se voit, & estant deue- loppé de tous empeschemens, fera apparoir sa lumiere librement & sans aucun destour- bier. Socrates ne pouuoit il pas par ce moyen rendre la pareille à Archelas ? S'il luy eust en- seigné la maniere de bien regir son peuple, n'eust il pas receu vn grand bien de Socrates,

en recompense du plaisir, que auparauant il luy eust fait? Puis d'ocques que Socrates auoit moyen de luy faire plaisir, pourquoy respondoit il ainsi? Pource qu'estant facecieux, cōme celuy, qui auoit coustume de tousiours se gaudir par figures, & brocarder vn chacun, & principalement les plus grands, il ayma mieux finement que fierement & orgueilleusement refuser. Il luy dit, qu'il ne vouloit receuoir aucun bienfait de celuy, auquel il ne pouuoit rendre le change. Il craignoit parauenture d'estre contrainct receuoir ce, qu'il ne vouloit: il craignoit de receuoir quelque chose indigne de Socrates. Quelqu'un dira qu'il la pouuoit refuser, s'il ne la vouloit. Mais il eust irrité contre soy ce Roy fier & arrogant, lequel vouloit que toutes les choses, qu'il donnoit, fussent beaucoup estimées. Cela ne fait rien à nostre propos, à sçauoir, si tu ne veux rien donner à vn Roy, ou ne prendre & receuoir rien de luy: car autant luy est l'un de ces deux refus, que l'autre. L'homme superbe & glorieux, est plus marry d'estre desdaigné & mesprisé que de n'estre point craint. Veux tu sçauoir au vray pourquoy il n'a voulu rien prendre? Il ne s'est point voulu mettre de son gré en seruitude: la liberté duquel, vne cité libre n'a seu endurer.

## CHAPITRE VII.

**N**ous avons assez ( comme i'estime ) traité ceste partie , si c'est chose deshonneste de se laisser vaincre par bien-faits. Celuy , qui demande telle chose , sçait bien , que les hommes n'ont pas coustume de faire plaisir à eux mesmes : car ils cognoissent manifestement , n'estre point deshonneste d'estre vaincu de soy-mesmes. Les Stoïques doutent si quelqu'un se peut faire plaisir à soy mesme , & se remercier & rendre la pareille. Et ce qui les a émeus de demander cela , a esté , pource que nous avons coustume de dire : le me remercie : Je ne me puis plaindre d'autre , que de moy mesme : Je me courrouce à moy mesmes : le me veux mal à moy-mesmes : & plusieurs autres telles & semblables paroles , par lesquelles vn chacun parle de soy-mesmes , comme d'un autre. Si ie me puis ( dira-il ) nuire , pourquoy ne me puis ie aussi faire plaisir ? D'avantage si les choses , que i'eusse fait à vn autre ,, eussent esté appellez bien-faits , pourquoy ne le feront elles aussi dites en mon endroit , si ie me les suis faites ? Si ce , que i'eusse receu d'un autre , ie luy deuroit & seroit par ce moyen tenu à luy : pourquoy doncques ne seray ie tenu à moy mesme , si ie me suis donné quelque chose

chose ? Pourquoy dois ie estre ingrat à moy mesme ? Ce qui n'est moins vilain & des-honneste , que d'estre à soy-mesmes auaricieux, dur, cruel, & negligent de sa personne. Le macquereau est autant meschant, que celuy, qui abandonne son corps : autant est blasme le flateur (lequel selon le vouloir & fantaisie d'autruy est prest à louer aussi-tost les choses, qui meritent blasme, que celles, qui meritent louange) que celuy, qui est glorieux & se mire estant bien content de sa personne, & qui est de soy mesme (comme l'on dir) flateur. Les vices ne sont pas seulement haïs quand'ils offensent par dehors quelqu'un, mais aussi quand ils sont en eux mesmes retournez. Quel personnage admireras tu plus, que celuy qui se peut commander, & qui se tient soy-mesme en sa puissance ? Il est plus facile de regir & gouverner les nations barbares & impariètes de la puissance d'autruy, que de contenter & arrester son esprit, & le ranger sous soy-mesme. Platon (me dira quelqu'un) rend graces à Socrates, de ce qu'il a appris de luy : pourquoy aussi Socrates ne se remerciera-il de ce, qu'il s'est enseigné soy-mesmes ? Marc-Caton dit, Emprunte de toy-mesmes ce, qui te defaudra. Pourquoy ne me puis-ie aussi bien donner à moy-mesme, comme ie puis emprunter de moy-mesme ? Il y'a des choses innombrables, esquelles la coustume nous fait estre differant. Nous auons coustume  
de

de dire : Laisse moy en paix , que ie parle à moy mesme , à fin de me ramenteuoir & reduire en memoire mes affaires. Lesquelles choses si elles sont vrayes , tout ainsi que la personne se doit courroucer à soy-mesme, aussi se doit elle rendre graces : tout ainsi qu'elle se doit reprendre aigrement , aussi se doit elle louer : & tout ainsi qu'elle se peut endommager , aussi se peut elle auantager. Tort & plaisir , sont deux choses contraires. Si nous pouuons dire que quelqu'un s'est fait tort : nous poutrons pareillement dire, qu'il s'est fait plaisir. Mais ( dira quelqu'un ) c'est chose naturelle , de se faire plaisir. Nous respondons qu'il est vray : mais c'est chose naturelle de deuoir premietement , que de satisfaire, & rendre le plaisir. Vn debteur n'est point sans creancier , non plus qu'un mary sans femme, ou vn pere sans fils.

---

## CHAPITRE VIII.

**I**L faut qu'il y aye quelqu'un , qui donne à fin que l'autre recoiue. Cela n'est pas donner ny receuoir , de transporter de la main senestre en le main dextre. Tout ainsi que nul ne se porte , combien qu'il mouue son corps & le transporte ça & là : & tout ainsi que nul, ores qu'il aye plaide pour soy, n'est dit s'estre favorisé & ayde soy-mesmes,  
ny

ny ne se dresse vne statue comme à son aduocat mesme : tout ainsi qu'un malade , qui s'est guery , n'exige point de salaire de soy-mesme : aussi en tout affaire , mesme quand quelqu'un aura bien-fait , si ne deura-il neantmoins se rendre graces , parce qu'il n'ura point à qui il le puisse rendre. Encores que l'accorde qu'une personne se fasse plaisir : quand elle se donne quelque chose , c'est elle mesme qui la reçoit. Encores que ie consente que quelqu'un recoiue vn plaisir de soy mesme : ie te dis , qu'il le rend , mesmes en le receuant : de sorte que c'est à soy-mesmes , qu'il emprunte dequoy il rende le bien , qu'il s'est fait : & ne sort de sa maison ( comme l'on dit ) pour trouuer dequoy rendre : dont il est acquitté incontinent enuers soy : tout ainsi que celuy , qui represente vn personnage en vn ieu , perd le nom de celuy qu'il representoit , incontinent qu'il a ioué son roolle. Car il n'y a autre , qui face ce plaisir , que celuy qui le reçoit , mais c'est mesme personnage. Ce mot icy ( estre obligé ) n'a point de lieu , sinon entre deux personnes. Comment peut-il donc auoir lieu en vne seule personne , laquelle en s'obligant s'acquitte ? Tout ainsi qu'en vn cercle , ou esteuf , il n'y a ny bas , ny haut , fin , ny commencement , pour ce que par le mouuement se change l'ordre , de sorte que ce , qui suuoyt precede , & ce , qui estoit caché , se monstre , & toutes choses , de quelque sorte qu'elles

les soient allées, retournent en vn mesme estat : aussi estime qu'il s'en fait tout autant en l'homme, lequel, quand tu l'auras changé en plusieurs sortes, n'est tousiours qu'vn. S'est-il battu soy-mesme ? Il n'y a personne qu'il puisse faire conuenir en matiere d'iniure, ny accuser de luy auoir fait tort. S'est-il lié & enfermé soy-mesme ? Il n'est point coupable du crime de violence & effort. S'est-il fait plaisir ? il l'a incontinent rendu à celuy, qui le luy a fait. On dit, que nature ne perd rien, pource que tout ce, qui luy est osté, luy retourne : ny ne peut aucune chose perir, laquelle n'a lieu, qu'elle puisse outrepasser, mais retourne au mesme doat elle est partie. Quelle similitude a ( me dira quelqu'vn ) c'est exemple à la question proposée ? Je le diray. Penses que tu sois ingrat, le bien-fait pour cela ne sera pas perdu : celuy mesmes l'a, qui l'a fait. Penses que tu ne vuelles point receuoir, auant qu'il se rende, tu l'as. Tu ne scaurôis rien perdre. Car ce, qui t'est osté, ne laisse pas de t'estre acquis. C'est vn cercle, qui se tourne au dedans de toy : en receuant tu donnes, en donnant tu reçois.

---

## CHAPITRE IX.

**I**L se faut faire plaisir ( dira quelqu'vn ) à soy-mesme, il faut aussi se rendre la pareille

reille à soy-mesme. Le premier est faux, dont depend le suyuant. Car nul ne se fait plaisir à soy-mesme, mais seulement obeit à sa nature, de laquelle il est fait & composé pour la charité de soy-mesme : au moyen de quoy il a vn souuerain & extreme soin, d'euiter ce, qui luy est nuysible, & d'appercevoir ce, qui luy est profitable. Celuy donc, qui donne à soy-mesme, n'est point pour cela liberal doux, ny humain celuy, qui se pardonne : ny misericordieux celuy, qui est touché de repentance des maux qu'il a fait. Ce que si l'on fait à autruy, est liberalité, clemence, & misericorde : le faire à soy-mesme, est chose naturelle. Vn bien-fait, est vne chose volontaire : mais de se faire profit, c'est chose necessaire. D'autant qu'un homme a plus fait de bien & de plaisir, d'autant est-il plus magnifique & liberal. Qui fut oncques loüé de s'estre aydé soy-mesme? de s'estre deliuré des brigans & larrons? Nul ne se peut donner grace & oütoy, non plus que logis. Nul ne donne à soy-mesme, non plus qu'il se preste, ou baille à garder. Si vn chacun se fait plaisir, il se le fait tousiours, & sans aucune intermission : & par ce moyen il ne peut trouuer le compte de ses bien-faits. Quand doncques se rendra-il la pareille, attendu que par cela, qu'il se rendroit, il se feroit plaisir? Car comment pourras-tu discerner s'il se fait plaisir, ou s'il se le rend, considerant que l'une & l'autre chose se fait à

vn mesme homme ? Ie me suis deliuré d'vn danger , ie me suis fait vn plaisir : ie me deliure encores vne fois d'vn autre peril , me fais ie par cela plaisir , ou si ie me le rends ? Finablement posé que ie concede ce premier point , à sçauoir que nous pouuons faire ou donner vn bien & plaisir à nous mesmes : si ne concederay-ie pas ce , qui s'enfuit. Car combien que nous faisons bien à nous mesmes , si ne le deuons nous pas pourtant. Pourquoi ? parce que nous le receuons tout aussi tost. Il nous faut premierement receuoir le bien fait , puis apres le deuoir , & t'ercement le rendre. Il n'y a temps ny lieu de le deuoir , parce que nous le receuons incontinent & sans dilacion. Nul ne donne qu'à vn autre. Nul ne doit , qu'à vn autre. Nul ne rend , qu'à vn autre. Comment veux tu donc , que ce , qui se recherche tant de fois en deux personnés , puisse estre fait en vne seule ?

---

## CHAPITRE X.

**V**N bien-fait & plaisir gist à auoir fait quelque chose au profit & vtilité de la personne. Or ce mot ( auoir fait ) appartient aux autres , qui que ce soyent. Ceuy-là semblera-il pas estre fol , lequel dira s'estre à soy-mesme vendu quelque chose ?

Car

Car vendition est vne alienation, & transport de son bien, & droit à vn autre. Or tout ainsi que vendre, aussi donner quelque chose, c'est la laisser atler, & luy donner congé, & ce qui estoit tien le bailler à vn autre, à fin qu'il en soit iouyssant. Que si c'est vne grace & bien-fait, nul ne se l'est donné pour ce que nul ne peut donner quelque chose à soy-mesme. Deux contraires conuiennent, & s'assemblent en vn, en sorte que donner & receuoir soit tout en vn. Mais encores y a-il grande difference entre donner & receuoir. Pourquoi non? veu que ces deux termes sont mis au contraire l'vn de l'autre? Or si quelqu'un se donne quelque grace & octroy, il n'y a aucune difference entre donner & receuoir. Je disois vn peu auparauant qu'il y a quelques choses, qui appartoient aux autres, & qui sont tellement faites & formées, que la totale signification d'icelles part de nous, & en somme se referent à autrui. Je suis frere, mais c'est d'vn autre: car ie ne puis estre frere de moy-mesmes. Je suis pareil, mais c'est de quelqu'un: car qui est celuy, qui soit de luy mesme pareil? Ce, qui reçoit comparaison & similitude, ne se peut entendre sans vn autre: Ce qui se conioint ne peut estre sans vn autre. Aussi ce, qui se donne, n'est point sans vn autre: & vn bien fait, grace, octroy, & plaisir ne se fait point sans vn autre. Cela se cognoist par le terme mesme, auquel est contenu cecy

auoir bien-fait. Or nul ne se fait grace & oëtroÿ, non plus qu'il ne se fauorise point, non plus qu'il n'est pas pour foy-mesmes. Il faut pourſuiure cecy d'auantage, & l'orner de plusieurs exemples. Pourquoy? veu que le bien fait se doit nombrer entre les choses, lesquelles requierent vne seconde personne? Il y a quelques choses, lesquelles encores qu'elles ſoyent honnestes, tres-belles, & de tres-grande vertu, elles n'ont aucun lieu, si non avec vn autre. La foy est loüée & entre les plus grands biens du genre humain elle est reuerée. Y a-il doncques homme, qui fut oncques dit auoir esté à foy-mesme loyal, & s'estre gardé la foy?

---

## CHAPITRE XI.

**I**E viens maintenant à la dernière partie. Celuy, qui rend la pareille, doit employer quelque chose, ny plus ny moins que celuy, qui paye l'argent qu'il doit. Mais celuy, qui se rend la pareille, n'employe rien, non plus que gaigne celuy, qui de foy-mesme reçoit vn bien-fait. Le bien-fait & la reddition de pareille, doiuent aller reciproquement de toutes parts. Il n'y a point d'alternation ny vicissitude en vn seul homme. Celuy doncques, qui rend la pareille, profite en son tour à celuy, duquel il a obtenu quelque chose.

Celuy

Celuy qui se rend la pareille à soy-mesmes, à qui profite-il ? l'entés bien, que tu me pourras respondre, qu'il fait le profit de soy-mesmes. Et qui est celuy, qui d'un costé ne pense à la relation de la pareille, & d'autre au bien-fait ? Celuy, qui rend la pareille, profite à soy-mesmes. Et qui fut oncques l'homme ingrat, qui n'aye voulu profiter à soy-mesmes ? Mais qui plus est, qui est celuy, qui n'aye esté ingrat, afin de faire son profit ? Si nous nous devons rendre graces & mercier, aussi nous devons nous rendre la pareille. Or disons nous, le me remercie de ce, que ie n'ay voulu espouser celle-là, & que ie n'ay accointance ny amitié & compagnie avecques cestuy-là. Quand nous disons cela, nous nous loüons, & à fin que nous approuuions qui rendent nous abusons des paroles de ceux se, laquelle se peut rendre. Un bien-fait est vne chodonnée. Celuy, qui se fait plaisir, ne peut estre en sorte, qu'il ne recoiue, qu'il a donné. Pourquoy cela n'est pas plaisir. Un bien-fait se recoit en vn certain temps, & se rend en vn autre. Entre autres choses dignes d'observation, & grande admiration en vn bien-fait, c'est, quand quelqu'un a oublié son propre & particulier profit, pour faire celuy de l'autrui, se priuant soy-mesme de ce, qu'il a donné à vn autre. Celuy qui se fait plaisir, ne fait pas cela. C'est chose compaignable de faire plaisir : elle est cause & moyé de la cognois-

sance & accointance de deux ensemble, elle oblige quelqu'un. Mais de donner à soy-mesme, ce n'est chose de compagnie : elle n'attire, ny ne gagne personne, elle n'oblige personne, elle ne met personne en espoir, par quoy il puisse dire : C'est homme est digne d'honneur & reuerence : il a fait vn plaisir à vn tel, il m'en pourra bien faire aussi. Vn bien-fait est-ce, que quelqu'un fait, non pour l'amour de soy-mesme, mais de celuy, auquel il le fait. Or celuy, qui se fait plaisir, le fait à cause de soy-mesme. Ce n'est pas doncques vn bien-fait.

## CAPITRE XII.

**T**E semble-il, que ie t'auoy de ce, commencement que ie non seulement ie fais chose indigne de loz & d'aucune loüange, mais qu'au contraire de fait aduisé ie reiette arriere toute la peyne & difficulté qui gist en cette matiere. Attens aussi vn peu, tu pourras dire cecy plus au vray, si tolt que ie t'auray conduit en ces cachettes : desquelles quand tu seras eschappé, tu n'auras pas plus gagné, que d'auoir euité ces difficultez, lesquelles tu pourras éuiter. Quel profit reuient-il de lier vn nœud avecques grande peine, lequel toy-mesmes auois fait, afin de  
le

le deslier puis apres ? Mais tout ainsi qu'il y a quelques choses , lesquelles sont en telle sorte liées par plaisir & recreation , que celuy , qui ne l'entend pas , est bien empesché de les deslier : mais celuy , qui les a liées , les peut separer sans grande difficulté , pource qu'il cognoist leurs conioinctures & arrests : en quoy toutesfois y a quelque volupté & plaisir , & cause qu'elles font experience de la subtilité des esprits & excitent l'intention de la personne. Au ~~cas~~ pareil , les choses , qui semblent ingenieuses , & par lesquelles on rasche à deceuoir les personnes , nettoient les esprits de toute nonchalance paresse & negligence , desquelles il faut tantost couvrir le champ , auquel elles seront espandues , tantost luy opposer quelque chose espesse , rabbotteuse & mal aisée à entendre , par ou ils puissent grimper , & marcher soigneusement. Disons doncques que nul n'est ingrat : ce qui se conclud , & prouue ainsi : Tout ce , qui apporte profit & vtilité à quelqn'vn , est vn bien-fait. Or ne peut nul profiter à celuy , qui est mauuais : comme vous dittes , entre vous autres Stoïciens. Le mauuais donc ne peut receuoir vn bienfait : par ainsi il n'est ingrat. D'auantage , vn bien-fait est chose louable & honneste. Le mauuais ne peut receuoir chose honneste ou loüable , ny aussi par ce moyen vn bié-fait : lequel s'il ne peut receuoir , il ne le doit pareillement rendre : & par ce moyen

il n'est point ingrat. Et outre ( comme vous dites ) l'homme de bien , fait toutes choses avec droit & raison. S'il fait tout avec raison, il ne peut estre ingrat. L'homme de bien rend le bien-fait , le mauuais ne le reçoit point. Que si ainsi est , il faut par cela conclurre qu'il n'y a homme de bien ny mauuais qui soit ingrat : & par ainsi ce nom , ingrat, est vain & inutile. Il n'y a entre nous Stoïciens qu'un seul bien, qui est honnesteté : lequel ne peut estre au mauuais : car il consiste d'estre mauuais, si vertu entre en luy. Or tant de temps qu'il est mauuais , nul ne luy peut faire plaisir, pour autant que les choses, tant bonnes, que mauuaises , sont entre elles différentes ny se conuiennent en vn. A cette cause nul ne luy profite: parce que ce, qui luy vient, se corrompt par mauuais vsage. Tout ainsi qu'un estomac , vicié de maladies & plein de mauuaises humeurs, change toutes les viandes qu'il prend, & tire toute sa nourriture en ce qui est cause du mal , & de sa douleur : aussi pareillement l'esprit auégulé se charge , & tire la destruction & occasion de sa misere, de tout ce qu'on luy commet. Parquoy il y a grande ardeur & vehemence és plus heureux & riches de ce monde : & se cognoissent moins, d'autant qu'ils sont tombez en plus grande matiere, pour estre agitez de ces flots. Rien ne peut doneques venir aux mauuais qui leur profite : mais au contraire, rien ne leur peut venir qui ne leur nuise & soit

soit dommageable. Car tout ce qui leur peut escheoir, ils le tournent en leur nature: & les choses, qui d'elles mesmes sont belles & profitables, si elles sont données à vn homme de bien, consacrées au meilleur d'entre eux, elles lay sont pèrnicieuses. A cette cause ils ne peuvent aussi faire plaisir, pour autant que nul ne peut donner ce qu'il n'a point: & dieu qu'vn meschant n'a cure de bien faire.

---

### CHAPITRE XIII.

**M**Ais combien que ces choses en soyent telles, si est-ce que le mauuais peut recevoir choses, qui soyent semblables aux bien-faits & plaisirs, lesquelles quand il n'aura rendues, il sera ingrat. Il y a trois sortes de biens: à sçavoir, de l'esprit, du corps & de fortune. Ceux de l'esprit sont estoignez du fol, & du mauuais. Il est admis à ceux, qu'il peut recevoir, & doit rendre: lesquels s'il ne rend, il est ingrat. Ce qui ne vient pas seulement de nostre constitution & ordonnance Stoïque, mais aussi de celles des Peripatetiques, qui au long & au large estendent les fins de l'humaine felicité, disans que les menus bien-faits viennent iusques aux mauuais: & que celuy, qui ne les rend, est ingrat. Quant à nous, nous ne trouuons pas bon, que cela soit dit bien-fait, qui ne rend pas l'esprit

meilleur. Toutesfois nous ne nyons pas, que cela ne soit profit & emolument, & qu'il ne doive estre appeté. Le mauuais peut aussi donner ces choses à l'homme de bien, & les recevoir de luy: comme argent, habillemens, honneurs, & la vie. Lesquelles choses s'il ne rend, il encourra le nom d'ingrat. Mais comment appes-tu celuy ingrat, pour n'auoir rendu ce, que tu nyes estre vn bien-fait? Il y a quelques choses, lesquelles, encores qu'elles ne soyent vrayes, ce neantmoins, à cause de la similitude, sont comprises sous vn mesme mot. Ainsi nous appellons vne bouëte, ou qu'elle soit d'argët, ou qu'elle soit d'or. Ainsi disons nous vn homme estre ignorant des lettres, non pas qu'il le soit du tout, mais parce qu'il n'a pas encores attainct la parfaite cognoissance des lettres. Ainsi celuy, qui aura veu quelqu'un mal vestu & pauurement habillé, dit auoir veu vn homme nud. Ces choses ne sont pas bien-faits, elles ont toutesfois quelque apparence de bien-faits. Tout ainsi doncques (diras-tu) que ces choses ne sont point bien-faits, mais cōme bien faits: aussi celuy, qui ne les rend, n'est pas ingrat, mais comme ingrat. Cela est faux: car tant celuy, qui donne, que celuy, qui reçoit, appelle ces choses bien-faits. Aussi celuy, qui abuse & deçoit l'esperance de l'homme de bien, est autant ingrat que l'empoisonneur, qui, pensant que ce fust poison, a donné à autrui quelque bonne & sauoureuse chose.

## CHAPITRE XIV.

CLeantes, avec grande vehemence, dit en cette sorte : Içoit que le bien-fait ne soit pas ce que quelqu'un reçoit : si est neantmoins celuy-là ingrat, qui, ores qu'il eust receu, n'auoit pas intention de le rendre. Autant est-il d'un brigand & voleur, lequel, auant qu'il fouille ses mains au sang de celuy, qu'il veut faire mourir, a desia le cousteau en la main, pour le deualiser, desrober, & meurtrir. Sa malice ne commence pas lors, ain; par effet s'exerce & se montre. Ce qu'il a receu, n'estoit pas un bien-fait, mais seulement s'appelloit ainsi. Les sacrileges sont punis, combien qu'on n'aye mis la main sur eux. Comment ( me diras-tu ) se peut-il faire, que quelqu'un soit ingrat enuers les maunais, veu qu'un plaisir ne peut estre fait au maunais ? Cela ne se fait pour autre raison, sinon pource qu'il receura de luy quelque chose, de celles, qui semblent estre bonnes aux simples gens & peu entendus : enuers lequel ( encores qu'il soit maunais ) il deura estre recognoissant en cas semblable : & quand il aura de luy receu ces choses pour bonnes ( quelles qu'elles soyent ), il sera tenu les rendre aussi pour bonnes. Celuy est dit estre endebté, non seule-

ment qui doit des escus, mais aussi qui doit du cuyt marqué à la marque du coing public ( comme iadis les Lacedemoniens souloient faire ) ce qui valoit autant que de l'argent qu'on bailloit comptant. En quelque sorte & maniere que tu sois obligé, acquitte-toy de ta promesse.

---

## CHAPITRE XV.

Quels sont proprement les bien-faits ou plaisirs ; & si la grandeur d'un excellent & illustre nom doit estre abbaissée iusques à cette sordide & abiecte matiere, cela n'appartient à nous autres d'en iuger, ains c'est le fait de quelques autres. Que raison seulement regle & modere vostre esprit selon la verité : & quand vous nommez honnesteté, honorez, & reuerrez entierement tout ce, qui est comprins sous le nom d'icelle. Pour ainsi ( dira quelqu'un ) que nul n'est ingrat, selon l'opinion de vous autres Stoyciens : ainsi d'un autre costé tous les hommes seront ingrats. Pource que ( comme vous disons ) tous fols sont mauvais ; & celuy, qui a un seul vice, a tous les autres. Or sont tous les hommes fols, & mauvais : par ce moyen donc tous sont ingrats. Qu'est-ce que tu dis ? N'est-ce pas de tous costez fait iniure au genre humain ?  
n'est

n'est-ce pas vne complainte publique, que les bien-faits sont perdus, & qu'il n'y en a guieres, qui ne rendent mal pour bien? Ne pense point, qu'il n'y aye seulement que nous, qui tenions cette opinion, de compter pour tres-mauuais, & meschant ce, qui seroit aduenu contre la regle de droit & raison. Voicy ie ne sçay qu'elle voix, qui crie, non dedans la maison des Philosophes, mais du milieu de l'assemblée, avec vn tres grand blasme de tous peuples & nations, disant en cette sorte :

*On vit desia de ce qu'on omblo & oste :*  
*Chez l'hostelier n'est point assouré l'hoste,*  
*Ny le beau-pere avecques le sien gendre.*  
*Petite amour entre les freres s'engendre.*  
*Le mary s'offre à la mort de sa femme :*  
*Femme au mary fait semblable diffame.*

Maintenant c'est bien plus : Les bien-faits sont conuertis en meschancetez, & n'est point pardonné au sang mesmes de ceux, pour l'aide desquels nous sommes tenus espandre le nostre. Nous suyons les bien-faits, avec l'espée & la poison. De faire violence à la patrie, & de la forces & contraindre de ses forces mesmes, cela n'est estimé que puissance & dignité. Il n'y a celuy, qui ne s'estime estre de basse condition, & sorty de bas lieu, s'il n'a eu super-intendance & autorité sur toute la republique. Les exer-  
cices

cires & armées receuës d'elle, se conuertissent & bandent contre elle mesme : & quand le Capitaine fait harangue & exhortation aux soldats, il vse de semblables paroles : Combattéz, gens de bien, combattez contre vos femmes : bataillez, vaillans & cheualoureux gens d'armes, bataillez contre vos enfans : saccagez à force d'armes les autels, les temples & maisons, les dieux domestiques & familiers. Vous, qui ne deuriezz, mesme pour triompher, entrer en la ville, sans le congé & permission du Sénat, auquel on deust bailler lieu hors la ville, pour consulter des affaires publiques, lors mesmement que vous ramenez l'armée victorieuse : entrez y maintenant, avec l'enseigne desployée, apres auoir tué & massacré les citoyens d'icelle, & ensanglantez du sang de vos parens & alliez. Que la liberté ne sonne mot parmy les gens d'armes : & que le peuple, iadis victorieux & pacificateur de tout le monde ( les guerres chassées au loin, & toute crainte reprimée ) assiegé & enfermé dans ses murailles, aye crainte & frayeur de ses propres enseignes.

## CHAPITRE XVI.

CORiolan fut ingrat, lequel bien tard fut touché de repentance de son mesfait, & se souvenant du deuoir, auquel il estoit obligé enuers ses parens, & au pays de sa naissance, posa les armes apres auoir commis parricide. Catiline fut pareillement ingrat, auquel eust esté peu de cas de prendre sa patrie, s'il ne l'eust aussi ruinée & destruite: s'il n'eust introduit en elle les bandes & compagnies des Sauoyens: si de delà les Alpes estant l'ennemy mandé, il n'eust assouuy sa hayne inueterée & enracinée: & si, par la poursuite, les Capitaines Romains n'eussent entierement payé les sacrifices & ceremonies deuës de long-temps aux sepulchres des François. Caye Marie fut semblablement ingrat, estant d'homme inepte, conseruptible, & de basse condition, paruenue au Consulat: lequel, s'il n'eust autant tué de Romains, comme il auoit occis premierement de Cimbriens: & n'eust seulement donné le signe de l'exil, & meurtre de ses citoyens, mais luy mesmes n'eust esté le signal: il n'eust pas beaucoup apperceu, que sa fortune eust prins changement, & qu'elle fust remise en son premier estat. Luce Sylla le fust aussi ingrat, lequel donna guerison  
à son

## 276 LES BIEN-FAITS

à son pays, par plus rudes & aspres remedes, que n'estoient les dangers. Lequel, apres auoir marché, depuis la forteresse Prenestine iusques à la porte Colline, par dessus le sang humain, fit plusieurs guerres en la ville, & beaucoup d'autres cruels homicide. d'auantage il deffit deux legions & estroitement tangées en vn coing, qu'elles ne pouuoient eschapper : qui fut chose par trop cruelle, apres auoir par leur moyen & ayde obtenu victoire : & contre Dieu & raison, leur ayant promis sa foy. Puis apres il inuenta la proscription & bannissement des citoyens de Rome ( ô bon Dieu ! ) durant lequel ban, il falloit que ce luy, qui auoit occis le citoyen Romain, non seulement receut impunité, mais on luy deliuroit aussi de l'argent pour son salaire, & outre ce, la couronne cinique, laquelle ne se donnoit à personne, qui n'eust sauué de mort quelque citoyen. Cnée Pompée fut aussi ingrat, lequel, pour trois Consulats, pour trois triumphes, pour l'eschange de tant d'honneurs, qu'il auoit occupez la plus part deuant son aage, rendit plaisir à la republique en telle sorte, qu'il introduit aussi les autres avec luy en la possession d'icelle, comme voulans oster le blasme & mauuaise opinion, que le peuple auoit de sa puissance, si ce, qui ne deuoit estre licite à aucun, eust esté permis à plusieurs. Et lors qu'il conuoit la puissance & autorité extraordinaire de commander : lors qu'il

departoit

departoit les provinces à fin d'elire celles qui luy plairoient : lors qu'il distribuoit tellement le peuple Romain à trois hommes ( toutesfois en telle maniere , qu'en sa maison les deux parties demeuroient ) il reduit la republique & le peuple Romain en tel accessoire , que luy-mesme ne peut oncques se sauuer , sans estre esclave. Son ennemy aussi & vainqueur Caius Iules Cesar fut ingrat en ce que de la Gaule , & de la Germanie il amena son armée à l'entour de la ville , & luy qui soustenoit la querelle du menu peuple , & qui estoit de la mesme ville & cité , mit son camp en vn lieu à Rome entouré de murs , où les cheuacheurs & luitteurs s'exercitoient, nommé le cercle Flaminié, plus pres, que n'auoit esté celuy du Roy Porcense. Il est vray qu'il ne fit point les cruautés , ayant vaincu, qu'il eust peu faire. Il est vray qu'il obserua ce , qu'il souloit dire : à sçauoir , qu'il n'auoit iamais occis personne , sinon celuy qu'il auoit trouué armé, & qui se defendoit. Mais que veut-on dire par cela ? Les autres se sont aydez de leurs armes plus cruellement : si est-ce , qu'en estans las , ils les ont quittées. Cesar remettoit bien-tost l'espée au fourreau, mais iamais ne la posa. Finablement Antoine fut ingrat enuers son Dictateur , lequel prononça qu'à bon droit il auoit esté tué , & distribua à ceux, qui le tuerent , les provinces , & royaumes : & quant au pays , apres l'auoir

tormen

## 278 LES BIEN-FAITS

tormenté & affligé par proscriptions, incur-  
sions, & guerres, apres tant de maux, il ne le  
destina pas meimes aux Roys Romains: mais  
il voulut que la republique ( qui auoit rendu  
le droict de la liberré, sans aucune redevance,  
aux Achayens, Rhodiens, & plusieurs autres  
villes renommées) fust contraincte de payer  
tribu, non aux hommes, ains aux chastrez &  
eunuques.

---

### CHAPITRE XVII.

**L**E iour me defaudroit, si ie voulois re-  
leuer tous ceux, qui ont esté ingrats, ius-  
ques à l'extreme destruction de leur pays.  
Ce seroit semblablement chose infinie, si ie  
commençois à discourir, combien mesme la  
republique a esté ingrate enuers ceux, qui luy  
ont esté tres-bons, tres-loyaux, & fideles: &  
combien souuēt elle n'a moins offensé, qu'on  
l'a offensé. Elle a enuoyé Camille en exil: el-  
le a abandonné Scipion: apres Catiline, Cice-  
ron a esté banny, ses maisons abbatues, & ses  
biens pilléz & ravis: de sorte qu'on fit tout  
autant, qu'eust fait Catiline, s'il fut venu au  
dessus de ses entreprises. Le guerdon & re-  
compense, qu'eut Rutilie de son innocence,  
fut d'estre caché & fuitif en Asie. Le peuple  
Romain refusa l'estat de Preteur à Caton, &  
luy denia tout à plat celuy de Consul. Nous  
sommes

sommes publiquement ingrats : & pour le  
 cognoistre & sçauoir, qu'un chacun s'interro-  
 ge. Il n'y a celuy, qui ne se plaigne de l'ingra-  
 titude de quelqu'un. Toutesfois il ne se peut  
 faire que tous se complaignent , sans auoir  
 occasion de se plaindre de tous. Tous sont  
 doncques ingrats ? Non seulement tous les  
 hommes sont ingrats , mais aussi tous sont  
 auaricieux , malins , timides , & entre au-  
 tres ceux , qui semblent estre hardis. Ad-  
 iouste aussi que tous sont ambicieux , &  
 tous meschans. Si ne faut-il point que  
 pour cela tu te courrouces. Pardonne leur,  
 ils sont tous insensez. Je ne te veux poin-  
 reuoquer à choses incertaines. <sup>afin</sup> que ie te  
 le die franchement. <sup>et</sup> regarde seulement com-  
 ment la jeunesse est ingrante. Qui est celuy ,  
 encores qu'il soit innocent, qui ne desire la  
 mort de son pere ? Qui est celuy , combien  
 qu'il soit modeste, qui ne la desire ? Qui est ce-  
 luy, quelque homme de bien que ce soit, qui  
 n'y pense ? Combien en trouue on, qui ayent  
 crainte de la mort de leurs femmes, tant bõ-  
 nes qu'elles puissent estre , & qui en font  
 aucun compte ? Je te prie, dy moy , qui fut  
 oncques l'homme, lequel, ayant esté deffendu  
 par l'aduocat , aye souuenance d'un si grand  
 bien , qui dure plus que le premier iour ?  
 Chacun confessera ce , que ie veux dire à  
 cette heure : Qui est celuy , qui meurt sans  
 complainte ? Qui est celuy , qui ose dire au  
 iour de son trespas :

*Or i'ay v:scu, & ay passé le cours,  
Que la fortune auoit mis à mes iours ?*

Qui est celuy , qui ne part de ce monde en plourant & malgré soy ? Toutesfois c'est le fait d'un homme ingrat , de ne se contenter du passé. Nos iours ( si tu les comptes ) seront petits. Pense, que le souverain bien ne consiste pas au temps. Prends en bonne partie autant ce qui est peu , que ce qui est assez. Que le iour de la mort te soit prolongé , cela ne t'ayde ny profite en rien à la felicité. Pour autant que nul retardement ne fait la vie plus ~~heureuse~~ mais seulement la fait plus longue. Combien est-il ~~plus~~ d'estre recognoissant des voluptez receuës , & non pas faire compte des ans d'ansruy, mais doucement estimer les siens , & les compter de gain ? Dieu m'a estimé digne de cela. C'est assez. Il m'en pourroit d'auantage donner : mais ce, qu'il m'a donné, il me l'a donné par sa courtoisie & liberalité. Soyons recognoissans enuers Dieu , enuers les hommes , enuers ceux qui nous ont fait quelque bien : & finalement enuers ceux, qui en ont fait aux nostres.

## CHAPITRE XVIII.

**T**V m'obliges (ce me diras tu) infinimēt, quand tu dis qu'il faut estre recognoissans des plaisirs qu'on a faits aux nostres. Parquoy mets-y quelque fin. Celuy, qui fait plaisir au fils, le fait, à ton dire, semblablement au pere. Ie te demande dequoy premierement : en apres ie veux aussi, que cela me soit borné & limité, à sçauoir, si, en faisant plaisir à mon pere, il ne sera pas aussi semblablement fait à mon frere, à mon Oucle, à mon grand pere, à ma femme, au pere de ma femme ? Dy moy, où ie dois mettre fin, insques où dois-ie s'uyare la suite & continuation des personnes ? Si ie cultiue ton champ, ie te feray plaisir. Si i'esteins le feu de ta maison qui brusle, ou que ie la garde de tomber, ne te feray-ie pas aussi en cela vn plaisir ? Si i'ay gardé ton seruiteur, ie te le comptesay. Si i'ay contregardé ton fils, nyeras-tu que ie t'aye fait plaisir ?

## CHAPITRE XIX.

**T**V mets (me diras-tu) exemples dissimilables, & qui ne s'accordent pas. Car celuy,

celuy, qui cultiue mon champ, ne fait pas plaisir à mon champ, ains à moy : & celuy, qui estançonne ma maison de peur qu'elle ne tombe, me fait ce bien, & non à ma maison. Car la maison n'a aucun sentiment. Il m'a pour son debteur, parcé que pour ce bien-fait il n'en a point d'autre. Et celuy, qui a labouré mon champ, acquiert ma bonne grace, par le moyen de ce plaisir & seruice: non, celle de mô champ. L'en diray autant d'un cerf, c'est mon affaire, il m'est gardé. Par ainsi ie le dois pour luy. Quant à mon fils, il est capable de pouuoir entendre, que c'est qu'un bien-fait, & comment il s'y faut gouverner. Parquoy il le reçoit, & ie m'eslouys du bien-fait: ie viens en consequence, mais si ne m'oblige ie pas principalement. Je voudrois neantmoins que toy, qui penses n'estre pour cela obligé, tu me respondisses. La santé du fils, son heur, son patrimoine, sont ce pas choses, qui appartiennent au pere? Celuy sera plus grand heur, s'il a son fils sain & sauf; & plus grand malheur, s'il vient à le perdre. Quoy donc? Celuy, qui par mon moyen est fait plus heurieux, & qui est deliuré du danger d'un grand malheur, ne reçoit-il pas un bien-fait par cela? Non (dira quelqu'un). Car il y a aucunes choses, lesquelles ores qu'elles se conferent & donnent aux autres, si paruiennent elles iusqu'à nous. Et se doit exiger la chose de celuy,

luy, auquel elle est conférée, comme vn argent se demande à celuy, à qui on l'a presté. Combien qu'en quelque sorte & maniere elle me soit aduenüe. Il n'y a aucun bien-fait, duquel l'vtilité & profit ne touche aussi les prochains, estans mesmes aucunesfois loin de là. On ne demande point, ou le bien-fait sera transporté de celuy, auquel il est fait: mais, ou il est premierement colloqué. Il faut que ton recours soit sur luy, comme sur celuy, qui en est le chef. Que sera ce donc, ie te prie? Ne dis tu pas: Tu m'as donné mon fils, lequel s'il eust perillé, ie fusse mort? N'es tu point tenu de rendre le plaisir pour la vie de ton fils, à laquelle tu preferes la tiene? Et qui plus est, quand i'ay sauué ton fils, tu t'es ietté à genoux, tu fais sacrifice à Dieu en le remerciant, comme si toy-mesmes eusses esté sauué. Tu vses de telles paroles: Il n'y a point de difference, si tu m'as sauué, ou non: tu en as sauué deux, mais moy plustost. Pourquoy dis tu cecy, si tu ne reçois par cela vn bien-fait? Car encores que mon fils aye emprunté de l'argent, ie le payeray au creancier, non pas toutesfois que ie le doie. Combien que i'aye honte, que mon fils aye esté trouué en adultere, si n'est ce pas à dire que pour cela ie sois adultere. Ie dis bien, que ie suis teau & obligé à toy pour mon fils, non pas certes que ie le sois, mais pource que ie me veux à toy offrir volontaire debiteur.

Bien

## 284 LES BIEN-FAITS

Bien est vray , que grande ioye m'est aduenue de sa santé, & grand proffit , pour auoir euité la tresgriefue & fascheuse playe de priuation de lignée. La question ne gist point maintenant en cela , si en cet endroit tu m'as proffité , ou non : mais seulement si tu m'as fait plaisir : car il se peut faire qu'une beste , vne pierre , vne herbe profite à la personne : toutesfois elles ne font pas plaisir, lequel ne se fait iamais, sinon par celuy, qui en a la volonté. Mais quand à toy , tu ne veux pas faire bien au pere, mais au fils : & cependant, tu ne cognois pas mesme le pere. Parquoy quand tu auras dit : Par ce moyen ie n'ay point fait de plaisir au pere , en sauuant son fils d'un danger : oppose au contraire : I'ay donc fait plaisir au pere , lequel ie n'ay cogneu, auquel ie n'ay pas pensé en ce faisant. Et que sera ce de ce qui aduient aucunesfois, que, haïssant le pere , tu sauues le fils neantmoins? Te semble il par cela auoir fait plaisir à celuy , duquel tu estois grand ennemy, quand tu ne luy faisois? Mais afin que ( contre alteration & dialogues mis en arriere ) ie responde, à la façon du iuriconsulte, on doit prendre garde à la volonté de celuy , qui fait le plaisir, s'il le fait à celuy, auquel il vouloit qu'il fut fait. S'il a fait en l'honneur du pere, le pere a receu le bien-fait : combien que toutesfois il n'est point obligé par le bien & plaisir qu'on a fait à son fils, encores qu'il en iouisse. Ce nonobstant si l'occasion se presente

fente & qu'il vueille faire quelque chose, il ne le fera point comme y estant obligé, mais à celle fin d'auoir n'oyen de commencer. Vn bien fait ne se doit repeter d'vn pere. Si pour recognoissance & recompense de cela il fait quelque chose de grace, il doit estre appellé equitable hōme & iuste: non pas recognoissant: car cela ne peut auoir fin. Si ie fais plaisir au pere, ie le fais par mesme moyen à la mere, au grand pere, à la grand mere, à l'Oncle, à la Tante, aux enfans, aux freres, aux soeurs, aux cousins, aux cousines, & aussi à tous les parens, aux amis, aux seruiteurs, à la patrie. Où commence doncques le bien-fait à prendre arrest? Car cet argument inexplicable du premier au dernier, nommé des Grecs Sorites, se presente, auquel est mal aisé d'imposer moyen, pource que petit à petit il vient en auant, & ne desiste iamais de croistre & s'augmenter de plus en plus. On a coustume de demander: Si deux freres ont debat l'vn contre l'autre, & que i'en sauue & garde l'vn: fais ie plaisir à celuy, qui doit impatienttēt porter que son frere, lequel il hayt, n'est mort? Il n'y a doute, que ce ne soit vn bien-fait, de faire plaisir, encores que ce soit contre le gré de celuy, à qui on le veut faire: ny plus ny moins que cestuy-là n'a point fait de plaisir à celuy, à qui il l'a fait contre son vouloir.

## CHAPITRE XX.

**A**ppelles tu vn bien-fait ( me dira quel-  
 qu'vn ) par lequel cestuy-là est offensé,  
 & par lequel il est tourmenté? Il y a plusieurs  
 bien-fais, qui ont apparence triste & seuer,  
 comme de tailler & de brusler afin de guer-  
 rir, & avec liens refreindre & reprimer la las-  
 ciueté & meffait de quelqu'vn. Il ne faut pas  
 prendre garde, si quelqu'vn est marry, apres  
 auoir receu vn tel bien-fait: mais il faut re-  
 garder s'il s'en doit resiouyr. Vne monnoye  
 n'est pas pour tant mauuaise, si vn hōme bar-  
 bare, ignorant la marque publique, la reiette,  
 & n'en veut point. Cestuy qui a receu le bien-  
 fait, & l'a en hayne, pourueu qu'il luy soit  
 profitable, il n'importe en rien, encores qu'il  
 le reçoie de mauuais courage: ioint aussi  
 que celuy, qui l'a donné, l'aye fait en inten-  
 tion de luy profiter: car il reçoit chose vtile  
 & profitable. Or tourne cela à l'opposite.  
 Cestuy-là hait son frere, lequel luy est pro-  
 fitable & expedient d'auoir. Je l'ay tué: ce-  
 la n'est pas plaisir, combien qu'il le tienne  
 pour tel, & s'en resiouysse. Fort traistreuse-  
 ment nuyt cestuy-là, qu'on remercie, pour  
 auoir fait tort à autrui. Je t'entens. Tu veus  
 dire, que toute chose, qui apporte profit, est  
 vn bien-fait: & si elle nuyt, que ce n'est pas  
 vn

vn bienfait. Regarde vn peu : ie donneray chose , laquelle ne profitera ny ne nuyra à personne : & ce neantmoins c'est vn bienfait. I'ay trouué le pere de quelqu'vn mort en vn desert , i'ay enseuely son corps , en quoy faisant ie ne luy ay en rien profité. Car qu'auoit-il à faire comment ; ou en quelle sorte il fust corrompu ny pourry ? ny à son fils mesme : car quelle commodité luy a rapporté cela ; Ie diray ce qu'il a gagné. Il a par moy fait & accompli en cela le deuoir solemnel & necessaire. I'ay fait à son pere ce , qu'il eust voulu , mesmes qu'il estoit tenu faire. Cela, toutesfois, est vn bienfait , pourueu que ie ne l'aye fait par misericorde & charité, & que ce n'aye esté afin que ie cachasse vn corps , quel qu'il fust. Mais si i'ay cogneu le corps , si i'ay pensé lors faire cela pour l'amour du fils, c'est autre chose. Mais si i'ay ietté de la terre sur le mort , qui m'estoit incogneu, ie n'ay en cét endroit aucun debiteur de ce deuoir , ains seulement ay esté humain en public. Quelqu'vn me dira : Pourquoi cherches tu tant à qui tu feras plaisir , comme si tu le deuois repeter quelque fois ? Il y en a quelques vns, qui disent , qu'il ne faut iamais repeter le bien - fait : & apportent leurs raisons. L'homme indigne & de meschante nature ne le rendra , encotes qu'on le luy demande : mais celuy , qui le merite , & qui est homme de bien , le rendra sans en estre prié.

D'auantage , si tu as fait plaisir à vn homme de bien, attens, de crainte que tu ne luy faces iniure , le luy reduisant en memoire , en luy demapdant la debte, comme s'il ne l'eust deu rendre de son propre mouuement. Si tu l'auois fait à vn mauuais homme , aye regret à la chose donnée. Ne corromps point ton bien-fait par paroles, en faisant prest & credit. En apres , ce que la loy n'a pas commandé de repeter, elle a deffendu de ce faire. Ce sont icy les paroles qu'il faut dire: Tant de temps que fortune ne me contraint en rien, tant de temps que rien ne me presse , ie demanderay plustost que l'on me face vn bien-fait, que ie ne le repeteray. Mais si cela touche le salut de mes enfans , si par cela ma femme tombe en quelque inconueniant, si le salut ou liberteé de mon pays m'enuoye mesmes où ie ne voudrois aller : ie commanderay à ma honte, & testifieray auoir tout fait , à fin de n'auoir besoin de l'ayde de l'homme ingrat. A la fin la necessité de recenoir vn bien-fait, vaincra la honte de l'en requerir. Quand ie fais vn bien fait à vn homme de bien, ie le fais en telle intention , de ne le redemander iamais, sinon estant contraint & forcé de necessité. Mais quelqu'vn dira: La loy ne permet point, qu'vn bien-fait se puisse redemander de ceux, à qui ils sont deus.

## CHAPITRE XXI.

**I**L y a plusieurs choses, qui n'ont ny loy ny action: toutesfois la custume de la vie humaine, plus valable que toute loy, y donne ouverture. Il n'y a loy, qui deffende de dire & publier les secrets de ses amis: ny loy, qui commande de tenir sa promesse, mesme à son ennemy. Quelle loy y a-il, qui nous lie à faire ce, que nous auons promis à quelqu'un? Il n'y en a point. Toutesfois ie me plaindray de celuy, qui n'a peu celer le secret, que ie luy ay dit: & me despiteray de la promesse qu'on m'a faite, & qu'on ne m'a gardée. Mais d'un bien-fait ( dira quelqu'un ) tu en fais vne dette. Non fais: car ie ne l'exige point, mais ie le repete: & si ne le demande pas, mais i'en admoneste le personnage seulement. Car aussi l'extreme necessité me contraindra de venir à celuy, avec lequel il me conuiendra long-temps débattre. Qui est celuy, qui soit tant ingrat, à qui ne suffise pas d'estre admonesté? Ie le laisseray & l'estimeray indigne, lequel ie doiue contraindre à estre recognoissant. Tout ainsi qu'il y en a quelques vns, que l'vsurier ne presse pas, d'entre ceux, qui luy doiuent, lesquels il sçait auoir follement despendu & mangé tout leur bien, & à la honte desquels il ne reste rien,

## 290 LÈS BIEN-FAITS

sinon qu'ils perissent : aussi laisseray-je en arriere , & n'yray chercher ceux , qui sont & veulent estre obstinément ingrats : ny ne repeteray le bien-fait à personne , sinon à ce-  
luy, qui liberalement & d'un bon cœur le me  
voudra rendre.

---

### CHAPITRE XXII.

**I**L en y a plusieurs , qui ne sçavent ny re-  
fuser ce , qu'ils reçoivent , ny en rendre  
le merite puis apres : lesquels ne sont pas  
si bons , que les recognoissans , ny si mes-  
chans , que les ingrats. Ils sont lents & tar-  
difs , & plustost longs debtors de nom, que  
meschans. Je ne me plaindray point de ce-  
stuy-cy , mais ie l'aduerteray & l'attireray  
( cōme estant empesché ) à faire son deuoir :  
tellement qu'il sera contraint me respondre  
soudainement en cette maniere : Pardon-  
ne moy , car en verité, ie ne sçauois pas , que  
tu en eusses à faire, t'assurant que, si ie l'eus-  
se sceu , ie te l'eusse rendu , sans en estre re-  
quis. Je te prie de ne me vouloir estimer  
ingrat : car ie veux bien que tu sçaches, que  
ie n'ay pas oublié les biens & plaisirs, que tu  
m'as faits. Pourquoy doncques ne dois ie  
faire cecy en telle sorte & maniere , attendu  
qu'en les faisant souuenir des bien-faits que  
ie leur ay faits , ie les feray meilleurs qu'ils  
ne

ne sont, & à eux mesmes, & à moy ? Le m'ingere de garder tant que ie puis que personne ne face aucun mal : à plus forte raison me doys ie ingerer de prendre soigneuse garde, qu'un mien amy ne faille, & principalement cōtre moy, & à mon dommage le luy fais vn autre plaisir, quand i le garde d'estre ingrat. Ne pense pas que ie luy reproche rudement le plaisir, que ie luy auray fait, mais le plus doucement qu'il me sera possible, pour luy donner moyen de me le rendre : & pour luy en renoueller la memoire, ie luy demanderay qu'il me face vn tel plaisir : en quoy il entendra, que ie repete celuy, que ie luy ay fait. Aucune fois i'vseray de paroles vn peu plus rudes, pensant que par ce moyen il se pourra amender. Je ne me toutmenteray point comme d'une chose deplorée & perdue, de peur que d'ingrat ie ne le face mon ennemy. Mais si nous gardions qu'aucun ne fit remonstrance aux ingrats, nous les ferions plus lents & tardifs à rēdre les bienfaits qu'on leur auroit faits. De sorte que, par faute d'admonitiō, nous laisserions mourir ingrats quelques vns fort aisez à guerir du vice d'ingratitude, & qui peuuent estre faits bons en leur en donnant quelque atteinte. Ne voyons nous pas que par admonition, le pere corrige plusieurs fois son fils : & la femme reduit à soy son mary, lequel estoit vn vagabond & coureur de paue ? Ainsi vn amy admonestant l'autre, qui

estoit sur le point de l'abandonner, fait, qu'il luy deuient fidelle & recognoissant.

---

## CHAPITRE XXIII.

**I**L y en a aucuns, lesquels ne faut battre ny frapper pour les cueilles, mais les faut seulement admonester. Par mesme moyen la foy de quelques vns ne rend pas le plaisir pour ne le vouloir rendre, mais pource qu'elle est froide, languissante & presque ma ade. Parquoy telles gens ont besoin d'estre cueillez, & piquez. Donne toy garde que ton don ne se tourne en iniure. Car c'est iniure, si, à fin que ie sois ingrat, tu ne le repetes point. Que sera ce, si ie ne sçay quel vouloir tu as? Car estant fort empesché, & appellé à autres affaires, ie n'ay prins garde à ta necessité, ny à l'occasion. Monstre moy ce que ie puis faire, & que tu veux que ie face. Pourquoi te desespères tu, auant que tu m'ayes expérimenté? Pourquoi est tu si hastif à perdre ton bienfait & ton amy? Comment sçais tu que ie ne le veux pas, ou que ie l'ignore? Si la volonté, où la puissance me defaut? fais en experience. Par ainsi i'admonesteray mon amy, & le feray souuenir du bien & plaisir que ie luy auray fait, non asprement, ny en presence de beaucoup de personnes, ny avec iniures, mais en sorte qu'il semblera s'en

s'en estre luy mesmes souuent, sans que ie luy aye remis en memoire.

---

CHAPITRE XXIV.

**V**N soldat des vieilles bandes de Iules Cesar, vn peu plus violent à l'encontre de ses voylins que de raison, estant accusé deuant luy, & cognoissant qu'il auoit tort : Vous souuient-il, Empereur (dit-il) que vous vous tordistes le pied en Espagne pres la ville de Sucrone ? Quand Cesar luy eut dit qu'il en auoit bonne souuenance, l'autre luy dit : Vous souuient-il que, vous voulant asseoir (le Soléil estant fort chaud) sous vn certain arbre, lequel n'estoit gueres ombrageux, & aussi que le lieu estoit fort aspre & rudé, & auquel entre tous les hauts rochers d'al'entour ce seul arbre estoit, vn de vos soldats esparant dessus la terre son manteau, pour vous asseoir dessus ? Auquel respondant Cesar, luy dit, Pourquoi ne m'en souuiendrois-tu ? Car ie cuiday mourir de soif ; & parce que i'estois empesché de sorte que ie ne pouois aller à vne fontaine qui estoit pres de là, i'estois sur le point d'y grimper avec les mains : mais vn de mes soldats, homme vaillant & hardy, m'apporta de l'eau en son morrion. Pourrez-vous (dit l'autre) ô Empereur, reconnoistre le personnage, ou son

N 5. armoir

armet ? Cesar luy respondir , que , quant au heaume , il ne le pouuoit pas cognoistre , mais trop bien l'homme : & adiousta , estant tout courroucé : le pense que , par ton beau parler tu me veux faire icy quelque compte , & me faire souuenir du passé. Or n'es tu pas cestuy-là. A bon droit ( dit-il ) vous ne me cognoissez pas , Cesar. Car quand cela aduint , i'estois entier de mes membres. Quelque temps apres vn œil me fut creué au siege de Mandé , & quelques os tirez de la teste. Et quant au heaume , ie pense que , quand vous le verriez , vous le recognoistriez bien. Car il fut couppe presque en deux , d'vn coup d'espee , par vn Espagnol. Cesar alors commanda qu'on ne luy fit aucun empeschement , & donna à ce bon soldat les champs & le chemin , qui auoit esté cause , que luy & son voisin estoient entrez en procès.

---

## CHAPITRE XXV.

**Q**ue diras-tu donc ? cestuy cy ne deuoit il point repeter le bien-fait à son Empereur , la memoire duquel , par la multitude des affaires qu'il auoit , estoit confuse : & lequel , pour la grande fortune qu'il auoit , & parce qu'il pensoit à bien disposer & ordonner les exercites , ne le permettoit de pouuoir suruenir à tous ses soldats l'vn apres l'autre.

l'autre ? Cela n'est pas repeter vn bien-fait, mais c'est, estant mis en bon lieu & appresté, le reprendre. Si faut-il toutesfois estendre la main pour le reprendre. Pour conclusion, ie repeteray le bien fait, entant que la necessité me contraindra de ce faire, où pour raison de celuy, à qui ie le redemanderay. Comme quelque personnage de prime entrée de sa harangue, dit à Tybere Cesar, auant qu'il eust mis en auant les marques & indices de leur ancienne familiarité, Vous souuiet-il point ? Tybere luy respondit en cette sorte : Il ne me souuiet pas de ce que i'ay esté. Iniques à quand doit estre repeté de cestuy. cy vn bien-fait ? le te respons, qu'vne oubliance luy eust esté meilleure. Il desdaignoie recognoistre ses amis & compagnons, & vouloit qu'on ne print garde seulement qu'à sa presente fortune, & à la prosperité, en laquelle il estoit. Il auoit pour informateur son ancien amy. Il faut plustost repeter en temps & lieu, vn bienfait, que le demander. Il conuient vser d'vne moderation, & attrempance de paroles, afin que l'ingrat mesmes ne le puisse dissimuler. Si nous viuions entre les sages, il faudroit se taire, & auoir patience : toutesfois il seroit meilleur de declarer pareillement aux sages, ce que requiert l'estat de nos affaires. Nous prions Dieu qui a la cognoissance de toutes choses : & toutesfois les vœux, prieres & supplicatiōs, que nous luy faisons,

n'impetrent point ce , que nous luy demandons, mais seulement en le priant, on luy rafraeschit le souuenir. De là vient que Homere introduit des prestres, comme luy estans assignez pour officiers, lesquels doiuent estre en toute deuotion honorez & reuerrez, à fin que par leur moyen nous obtenions de luy ce , que nous luy demandons. De vouloir & pouuoir estre admonnésté , est la seconde vertu, attendu que c'est la premiere de bien-faire de soy-mesme, sans qu'on en face souuenir. Il faut doucement manier la bride à vn esprit, & la tourner non rudement de çà & de là : car pour peu de chose est esmeu & induit vn esprit , qui se peut bien regir & gouverner par soy-mesmes: auquel approcher ceux, qui estés aduertis, viennent au bon chemin. Ceux-là ont besoin d'un Capitaine ou guide, lequel il ne leur faut pas oster. Combien que les yeux soyent fermez, toutesfois en eux demeure la pointe & viuacité de la veüe , ores qu'ils ne voyent point : lesquels la lumiere de Dieu mise en elle appelle & conduit à faire leur deuoit & ministeres. Les instrumens cessent, si l'ouurier ne les met en-besongne. Il n'y a faute de bonne volonté aux esprits : mais elle se rend paresseuse tantost par delices & nonchallances, tantost par ignorance & faute de sçauoir son office. Nous la deuons rendre viable, & ne la delaisser en son vice pour courroux quelconque : ains faire à la façon des maistres d'escole , qui endurent patiemment les

fautes.

fautes de la memoire caduque des enfans, lesquels ils enseignent. Car tout ainsi qu'en ramenteuât à leurs disciples vn mot ou deux de leur leçon, ils leur raffreschissent la memoire, si bien qu'ils se souuiennent de tout le reste : ainsi deuons nous faire, pour rendre les hommes recognoissans des biens, que nous leur auons faits.

*Fin du cinquiesme liure.*



LIVRE VI.

DES BIEN-FAITS  
DE SENEQVE.

CHAPITRE I.



L y a quelques choses ( amy Liberal, homme le meilleur du monde) qui se proposent pour exercer l'esprit, & qui ne viennent iamais en vſage, ny  
n'ap

n'apportent aucun profit à la vie humaine. Il y en a quelques vnes, qui apportent plaisir, pendant qu'on les cherche : & estans trouuées, profit & vtilité. Je te feray l'ouuerture de toutes. Quant à toy, ainsi que tu verras estre bon à faire, commande qu'on les paiface, ou qu'elles soyent mises en auant & introduites tant seulement pour monstre. Et aussi si tu commandes à celles cy de saillir incontinent, par ce moyen on en tirera quelque profit. Car aussi, ce, qui est superflu d'apprendre, profite de cognoistre. Je dependray donc de ton visage, & m'assubiertiray à ta volonté selon qu'elle me suadera : ie. detiendray quelques choses plus longuement : les autres i'enuoyeray dehors, & chasseray incontinent.

---

## CHAPITRE II.

**I**L a esté proposé auparauant, si vn bien-fait se peut oster par force & ravir. Il y en a aucuns, qui nyent que cela se puisse faire. Et c'est pource que le bien fait n'est pas la chose mesme, ains l'action d'icelle. Tous ainsi comme autre chose est le navigateur, & autre chose est la nauigation : & combien  
que

que la personne malade ne soit sans maladie, si est-ce que ce n'est pas tout vn, que le malade & la maladie: Aussi est-ce autre chose, qu'un bien-fait, & autre, ce que par le bien-fait d'autruy paruient à chacun de nous. Le bien-fait est vne chose incorporelle, & par ce moyen il ne peut-estre changé, ny estre fait vain. La matiere peut-estre transportée çà & là, & pour changer de maistre & de seigneur. Parquoy quand tu l'ostes par violence à celuy à qui tu l'as donné, nature ne peut reuoker ce qu'elle a donné. Elle interrompt & discontinuë ses bien-faits, mais elle ne fait pas qu'ils ne soyent faits. Celuy, qui meurt, a autresfois vescu: celuy, qui a perdu les yeux, a autresfois veu. Il se peut faire, que les choses, qui ont esté à nous, ne le soyent plus: mais il ne se peut faire, qu'elles n'ayent esté nostres. La plus certaine & assurée partie du bien-fait, est celle, qui a esté faite. Il est vray, qu'il aduient souuentefois, quelque chose qui nous garde de iouyr long-temps du bien-fait: mais ce neantmoins le plaisir & bien-fait est stable, demeure tousiours, & ne s'oste iamais. Nature ne peut (encores qu'en cela elle employast toutes ses forces) retourner arriere, ny reculer, ny faire que ce, qui est fait, n'aye esté fait. Vne maison, vn argent, vn seruiteur, & tout cela d'où descend le nom du bien-fait, se peut oster par force & violence.

## 300 LES BIEN-FAITS

ce : mais le bien fait est stable & immobile. Il n'y a aucune puissance qui puisse faire que cestuy-cy n'aye fait plaisir, & que cestuy-là ne l'aye receu.

---

### CHAPITRE III.

**I**L me semble que Marc-Antoyne ( voyant, que la fortune passe, & le départ de luy, & que rien ne luy est delassé, fors que la puissance de s'occire, & mesme si soudain ) s'escrie fort bien, en Rabirie le poëte, en cette sorte : l'ay maintenant tout ce que j'ay donné. O combien eust il peu avoir s'il eust voulu ? Ce sont icy les certaines & assurées richesses ) en quelque sorte & maniere, que la mutable fortune tourne sa rouë ) qui demeureront toujours en la mesme estat, sans aucune mutation : lesquelles, d'autant qu'elles seront plus grandes & amples, auront moins d'enuie. Pourquoi donc les espargnes tu, comme si elles estoient proprement tiennes ? Tu n'en es que le procureur. Toutes ces choses, qui vous rendent superbes & orgueilleux, plus qu'il n'appartient aux hommes, en mettant en oubly vostre fragilité, ne sont point vestres. Toutes ces choses, que vous gardez avec armes & portés de fer, murailles & bastions : toutes ces choses, que vous avez acquises par l'effusion du sang d'autroy, & defendez

fendez par le vostre propre : pour lesquelles vous mettez si grande armée sur mer, pour la reindre du sang humain : pour lesquelles vous ruinez & brisez les villes, ignorans combien de dards fortune dresse contre les aduersaires : pour lesquelles finalement les confederations & alliances d'affinité, d'amitié, & compagnie, ont esté tant de fois rompues entre deux contendans ( car il y en a eu deux au monde, qui se debattoyent à qui il seroit ) ces choses ( dy-ie ) ne sont pas volttes, ains les auez, comme vn depost, pour de main en main se departir de vous, & s'en aller à vn autre maistre : lesquelles ou l'ennemy occupera, ou quelque autre successeur, qui aura semblable vouloir que vous. Demandes tu comment tu feras tiennes ces choses ? En les donnant. Prends donc garde à tes affaires en telle sorte & certitude, qu'elles ne te puissent estre ostées : & par ce moyen tu les feras non seulement plus honorables, mais beaucoup plus seures. Ce, que tu admires, & pourquoy tu penses estre riche & puissant, tout le temps que tu le possedes, gist sous le nom d'vne sordide avarice. Tu as maison, tu as seruiteurs, tu as argent : quand tu as tout donné, cela est vn bien fait.

## CHAPITRE IV.

**T**V confesses (dira quelqu'un) que nous ne sommes pas tenus aucunesfois de faire plaisir à celuy, duquel nous l'avons receu : c'est donc à dire, qu'on le luy a osté par force. Je te respons, qu'il y a plusieurs choses, pour lesquelles nous nous deportons de rendre le plaisir, non pource qu'il est osté, mais parce qu'il est corrompu. Quelqu'un m'a deffendu en jugement, estant accusé : mais puis apres il a prins ma femme à force, & l'a violée. Il ne m'a pas osté son bien-fait, mais opposant pareille iniure, il m'a deliuré de ce, dont ie luy estois tenu. Et si m'a en cela beaucoup plus offensé, qu'il ne m'a fait de profit auparavant. Non seulement en cela s'esteinct la grace, mais aussi se fait par ce moyen, que ie me puis à bon droit venger, & complaindre de luy, quand à la comparaison du plaisir, l'iniure est beaucoup plus grande que le bien-fait, lequel ne s'oste point, mais seulement se lie & contraint. Dy moy un peu, ne trouue on pas certains peres si meschans & tant abominables, que la loy, tant humaine que diuine, ne permet qu'on les bante ? Diras-tu par cela, qu'ils ayent osté le plaisir, qu'ils ont fait à leurs enfans ? Certes non : mais tu diras bien,

bien, que leur meschante vie & conuersation, laquelle s'est apres ensuyue, a osté l'estime & reputation du premier deuoir. Vn bien-fait ne s'oste point, mais seulement la grace du bien-fait: & par cela aduient, non que ie ne l'aye, mais que ie ne doie point. Comme si quelqu'un m'auoit presté de l'argent, & puis apres il eust mis le feu en ma maison, en cela sa creance a esté recompensée avec mon dommage: & encores que ie ne le luy aye rendu, si est-ce que ie ne le luy doit pas. Le semblable est de quelqu'un, lequel m'aura fait courtoisie & liberalité, mais puis apres il a usé enuers moy souuentefois d'orgueil, d'atroces iniures, & cruauté. Il m'a mis, en ce faisant, en ma liberté de ne luy estre obligé non plus que si ie n'eusse rien receu de luy: pource qu'il a fait effort & violence à ses bien-faits. Vne personne, qui a foullé aux pieds les blez de son maistre, estans encores en terre, & coupé tous ses arbres, ne le tient pas obligé, combien que le contract de son bail à ferme soit encor en son entier: non, pource qu'iceluy maistre l'aye payé de ce, qui entre eux auoit esté accordé & conuenu: mais pource qu'il l'a empesché qu'il ne l'aye payé. Il aduient souuentefois, qu'un creancier est condamné enuers son debiteur, si par vn autre compte est deu au debiteur plus grande somme, que n'est celle, que le creancier demande. Vn iuge, qui est assis

pour

## 304 LES BIEN-FAITS

pour iuger entre vn debiteur & son credit-  
 teur, ne dit pas seulement. Tu luy as presté  
 de l'argent. Que dit-il donc ? Il dit : Tu as  
 emmené son bestail, tu as tué son seruiteur,  
 tu retiens l'argent, qui n'est pas tien. Par ce  
 moyen ( le tout compté & rabbattu ) toy, qui  
 estois venu comme creditur, t'en retourne-  
 ras debiteur. La raison aussi fait comparai-  
 son entre les bien-faits & les iniures. Souuē-  
 tesfois le bien fait demeure, & n'est pas deu,  
 si celuy, qui l'a fait, s'en est repenty, & s'est  
 estimé miserable pour l'auoir fait: s'il a sou-  
 piré lors qu'il le faisoit, s'il s'est refrogné,  
 s'il a creu le perdre, & non, le donner: s'il l'a  
 fait pour son profit, ou du moins il ne l'a pas  
 fait pour le mien: s'il ne s'est gardé de dire  
 outrage, se moquer, se glorifier, & se venter  
 par tout, en faisant son don amer & fascheux.  
 Le bien-fait demeure doneques, com-  
 bien qu'il ne soit pas deu. Comme de quel-  
 que argent, duquel on n'en fait pas droit  
 aux creanciers: est deu, encore qu'il ne s'e-  
 xige point.

---

 CHAPITRE V.

**T**V m'as fait vn plaisir, puis apres vne in-  
 iure: grace est deuë au bien-fait, & ven-  
 geance à l'iniure. Par ce moyen il se fait, que  
 ie ne suis obligé à luy rendre chose aucune,  
 & luy

& luy semblablement ne doit endurer aucune peine : l'un absout l'autre. Quand nous disons : le luy ay rendu le plaisir qu'il m'a fait : nous ne disons pas, que nous auons rendu ce, qu'auons receu : mais nous disons, que nous en auons rendu vn autre pour cestuy-là. Car c'est donner vne chose pour vne autre. Peut on donc ( diras tu ) rendre vne chose pour l'autre en eschange ? Pourquoi non ? Veu qu'en toute solution & payement, on ne rend pas la mesme, mais on en rend autant : d'où vient que nous disons auoir rendu l'argent qu'on nous a presté, encores que nous ayons rendu de l'or, encores que nuls deniers n'y soyent entreuenus, mais que nous les faisons payer à vne tierce personne, en assignant à nostre creditur quelqu'un de nos debiteurs : & par ce moyen se fait le payement avec paroles, sans aucun argent ny monnoye. Il me semt le que tu me dis : Tu perds ta peyre : Car que m'appartient il de sçauoir, si ce, qui n'est pas deu, demeure, ou non ? Ce sont icy les subtilitez & resueries des Iuriconsultes, qui nyent qu'un heritage puisse estre acquis pour en vser, mais trop bien ce qui est en l'heritage : Comme si l'heritage estoit autre chose, que ce, qui est en l'heritage. Mais distingue moy cela plustost, qui peut appartenir à nostre propos : à sçauoir, quand vn mesme homme m'a fait vn plaisir, puis apres vne iniure, si ie suis tenu luy rendre le plaisir, & me venger, ce neantmoins de luy, &

comme

comme satisfaitte à deux debtes separément : ou bien , si ie dois contribuer , & compenser l'vn pour l'autre, & estre content de m'accorder que le bien-fait soit effacé pour l'iniure, & l'iniure pour le bien-fait ? Car ie voy que cela se pratique en la Cour de Parlement : quât à ce, que vous autres observez en vostre escole, ie vous en laisse faire. A la Cour les actions sont diuerses: car pour mesme cause, que ie feray cōuenir ma partie aduersé, ie seray aussi pourluyuy : autrement , tout pache & accord seroient confondus & meslez. Si quelqu'vn m'a baillé quelque argent en garde & puis apres me l'a desrobbé : ie l'accuseray de larcin, & le feray conuenir: & luy, me fera aussi ad'ourner pour luy rendre l'argent , qu'il m'a baillé en garde.

---

## CHAPITRE VI.

**L**Es exemples, que tu me proposes ( amy Liberal ) sont compris sous certaines loix , lesquelles il faut suyure de necessité. Vne loy ne se melle ny trouble avec vne autre. Chacune a sa propre action, tant le de-  
post, que le larcin. Vn bien-fait n'est subiect à pas vne loy, il vse de moy qui en suis l'arbitre : il m'est libre de faire comparaison entre ceux qui m'ont fait profit , lequel des deux m'en a le plus fait : ou entre ceux qui m'ont  
fait

fait tort, lequel m'a plus endommagé : & alors iuger s'il m'est plus deu, que ie ne dois. Mais quant aux loix, rien n'est en nostre puissance : il faut aller la part, où nous sommes menez. Mais vn bien-fait est entierement en ma puissance. Parquoy ie le iuge, ainsi qu'il me plaist : ie n'y separe rien, ie n'y deuise rien, ie remets à la discretion d'un mesme iuge, tant les iniures, que les bien-faits. Autrement, ce seroit tout autant, que si tu me commandois d'aymer & hayr en vn mesme temps, ou de faire complaincte & remercier ensemble : chose, qui n'est point receüe en nature. Plustost faisant comparaison d'un bien-fait & d'une iniure ensemble, ie verray aussi si ie reste debiteur d'aucune chose. Tout ainsi que si quelqu'un imprime & escrit d'autres vers au dessus de ceux, que i'ay desia escrits il n'oste point les premiers, mais les cache seulement : aussi vn bien-fait suruenant, ne souffre point qu'une iniure apparaisse.

---

## CHAPIT. VII.

**T**A face, à laquelle me suis baillé pour estre d'elle regy & gouuerné, se ridde & refrongne, comme si ie serrois par trop loing des limites. Tu me sembles dire :

*Toy,*

*Tuy, qui m'estois propice & favorable,  
Où t'en vas tu ? Ta course secourable  
Adresse icy : & prens nostre riuage  
En son amour.*

Ce que ie fais tant que ie puis. Parquoy si tu penles qu'ayons à ce propos satisfait, passons à l'autre : à sçauoir, si en aucune chose nous sommes tenus & obligez à ceux, qui nous ont fait plaisir, ou par contraincte, ou cõtre leur vouloir. l'eusse peu dire cette question plus apertement, si non que la proposition deuoit estre plus confuse à fin que la distinction, laquelle incontinant s'est ensuyuie, demõstre laquelle des deux choses nous demandons : desquelles la premiere est à sçauoir, si nous ne sommes point obligez à celuy, qui nous a fait plaisir contre sa volonté : la seconde, si nous sommes tenus à celuy, qui nous le fait à son desceu. Or ie dy que nous ne sommes point obligez à celuy qui nous a fait plaisir par contrainte, & malgré soy : chose, qui est tant claire, qu'elle n'a besoin d'aucune preuue. Et s'explique cette question aysement, & si aucune autre y en a semblable à cette-cy, qui se puisse mouuoir, pourueu que nous pensions eecy diligemræt en nostre esprit : à sçauoir, qu'aucune chose ne peut estre appellée bien-fait, sinon celle, qu'on auoit vouloir de nous donner auant qu'on nous la donnast : en apres, qu'on a donnée

née amyablement, en esperance de nous faire profiter & vtilité. De là vient que ne sçauons gré ny grace aux fleues, combien qu'ils soustiennent & portent de toutes parts les bateaux & nauires, & coulent avec larges & perpetuels canals, en nous donnant la commodité de transporter les marchandises d'un pays en autre: ny mesmes de ce qu'ils sont abondans en toutes sortes de poissons, lesquels ils nous fournissent: ny de ce qu'ils arrosent & engraisent les terres voisines. Et n'y a aucun, qui se iuge eitre tenu d'aymer le Nil, non plus qu'il iuge ne se deuoir hayr, quand il est deuenu gros, ou s'il a trop peu tardé à se desensier. Le vent pareillement ne nous fait point plaisir, encores qu'il souffle doucement, & nous soit favorable: ny la viande, encores qu'elle soit vtile & profitable. Parquoy celuy, qui me veut faire vn plaisir, ne doit tant seulement m'aider (s'il veut que ce soit vn bien-fait) mais aussi doit auoir le vouloir de m'ayder & profiter. De là vient, qu'on n'est pareillement tenu ny obligé aux bestes brutes: encores qu'il y en aye eu plusieurs, que la viffesse du cheual a deliuré du danger de mort. Ny aux arbres semblablement: combien qu'il y en aye plusieurs, que l'ombrage & opacité des rameaux a couuert, estans trauaillez de la vehemente chaleur du Soleil. Quelle difference y a-il entre celuy, qui m'ayde, & n'en sçait rien toutesfois, & celuy, qui ne le peut sçauoir, veu que l'un ny l'autre n'ont

## 310 LES BIEN-FAITS

n'ont point eu le vouloir ? Quelle difference y a-il, que tu vueilles, que ie sois tenu & obligé à vn nauire , au chariot, à la lance : ou à celuy , qui n'a point plus de vouloir de me faire bien & plaisir, que ces choses , mais casuallement & fortuitement me profite ?

---

### CHAPITRE VIII.

**I**L est bien possible, que quelqu'un reçoive plaisir, n'en sçachant rien : mais il est impossible qu'aucun fasse plaisir , sans que celuy , qui le fait , le sçache. Tout ainsi que les choses fortuites guerissent plusieurs , qui pourtan ne sont pas remedes : comme d'estre tombé dans vne riuere au temps de grande froidure , a esté quelquefois cause de santé & guerison à celuy , qui y est cheut : & tout ainsi qu'à coups de fouët on a fait passer la fièvre quarte à quelques vns : & vne peur soudaine , en destournant l'esprit en autre cure & sollicitude , a fait passer la melancholie & soucy de quelques heures suspectes : ce neantmoins il n'y a rien de tout cecy , salutaire , encores qu'ils portent santé : Aussi y a-il quelques vns , qui nous font profit lors qu'ils ne le vueillent pas , & qui plus est , parce qu'ils ne le vueillent pas : ausquels toutesfois nous ne sommes tenuz ny obligez.

Que

Que dirons nous de ceux , lesquels ayans mauuais vouloir contre nous , & desir<sup>d</sup> de nous nuire , fortune a conuertie en bien leur meschant & damnable vouloir , & a fait en sorte qu'ils nous ont ayd<sup>e</sup> ? Estimes tu que ie doieue estre tenu à celuy , lequel , ayant vouloir de me toucher , a frappé vn mien ennemy , & par lequel ( s'il ne m'eust failly ) i'eusse esté blessé ? Il aduient souuentefois que , tandis qu'un tien ennemy se pariure faussement en public , soy luy est adioustée , & fait par ce moyen , que la deposition des tesmoins ( encores qu'elle fust vraye ) n'est point creué : d'où vient que l'accusé ( estant presque destruiet par son aduersse partie ) soit plaint de nous , l'estimans digne de compassion. Il y en a aucuns , lesquels , estans opprimez par la puissance & grande authorité de quelques grands personnages ont esté deliurez , parce que les iuges , voyans la grande faueur qu'auoyent ceux-cy , ne les ont point voulu condamner , de peur qu'on estimat qu'ils le fissent par faueur , combien que d'autres ( selon le droit de la cause ) les eussent condamnez. Si est-ce qu'encores qu'ils m'ayent ayd<sup>e</sup> , ie ne diray point qu'ils m'ayent profité : parce que l'on demande iusques où le dard a esté ietté , non , iusques où il est paruenu. Et de fait aussi non l'euénement , mais la volonté , fait distinction du bien-fait avec l'iniure. Quand ma partie aduersse dit au

contraire de moy, & par vn orgueil & outrecuidance offence le iuge, & sans égard ny consideration recuse vn tesmoin, il fait bonne ma cause. Je ne m'enquiers point s'il a erré en son iugement pour moy, parce qu'il en vouloit contre moy.

---

## CHAPITRE IX.

C'Est chose certaine, que, pour estre reconnoissant, ie dois faire le semblable, que doit vouloir celuy, qui m'a fait plaisir: Car qui a-il plus inique que l'homme, qui a en hayne celuy, lequel en vne grande presse & assemblée l'a pressé, ou renuersé, ou poussé la part qu'il ne vouloit pas? Or est la chose en tel estar, qu'elle fait, que cestuy ne peut ny ne doit se courroucer ( combien qu'à la verité il aye receu iniure ) pource que celuy, qui l'a poussé, ne sçauoit pas qu'il faisoit. La semblable raison fait, que cestuy-cy ne m'a point fait de plaisir, ny cestuy d'outrage. Il n'y a autre chose, qui face, que quelqu'un te soit amy, ou ennemy, sinon la volonté. Combien y en a-il, de qui la guerre a esté cause de liberté? Combien y en a-il pareillement, qui, estans contrains par leur aduerses parties de comparoix en iugement, ont par ce moyen euité que leur maison, qui cependant vint à cheoir, ne tombast sur eux? Quelques vns  
ont

ont eschappé d'estre prins par les escumeurs & coursaies de mer, par le moyen du naufrage. Et toutesfois nous ne leur sommes pas tenus pour cela : car les euenemens fortuis sont hors du sens du plaisir. Ioinct que nous auons esté tourmentez & arrestez d'un costé par nostre partie aduerse, en mesme temps que nous auons eschappé vn danger. Ce n'est pas vn bien-fait, s'il ne vient de bon cœur, & si celuy, qui le fait, ne cognoist qu'il le fait. Quelqu'un m'a aydé n'en sçachant rien : par cela ie ne luy suis tenu en aucune chose. L'autre m'a profité, en me voulant nuire. L'imiteray-ie?

## CHAPITRE X.

**R**etournons au premier propos. Pour rendre le plaisir à quelqu'un, tu veux que ie face quelque chose. Mais cestuy-là, pour me faire plaisir, n'a rien fait. Et afin que retournerions à l'autre point, tu veux que ie rende graces de bon vouloir à vn homme, duquel malgré luy i'ay receu quelque chose. Car que diray ie du tiers, qui, me voulant faire nuire, par ignorance m'a fait plaisir? Pour vouloir que ie te soy obligé, c'est peu de chose, & ne suffit pas que tu ayes eü volonté de me faire plaisir, parce que la seule volôté ne fait point vn bien-fait. D'auantage, cela ne s'appelle

pellé pas bien fait , qui par cas fortuit vient de toy , sans ton bon vouloir : de sorte que, si tu veux que ie te sois tenu & obligé , il est besoin non seulement que tu me faces plaisir, mais aussi que tu le faces en intention de me vouloir ayder & faire plaisir.

---

## CHAPITRE XI.

**C**leanthes vfe de tel exemple. J'ay enuoyé, dit il, deux seruiteurs à l'Academie, pour chercher & appeller Platon. L'un l'a cherché par tout le pourmenoir, & a couru par tous les autres lieux où il esperoit le trouver: & ce fait, est retourné en la maison non moins las, que frustré de ses peines. L'autre s'est arresté à quelque basteleur, où il s'est amusé à deuiler avec d'autres. A la fin il trouue Platon, qui par cas fortuit passoit par là, sans le chercher. En cela (dit-il) nous deuons louer le premier seruiteur, lequel a fait tout ce, qui luy a esté possible: & chastier l'autre, qui en sa lascheté & paresse a esté heureux. La voloné est celle, qui donne & departist les bien-faits, & fait que nous sommes tenus de les rendre: à laquelle voy quelles conditions sont requises, afin que quelqu'un nous demeure redevable. Il ne suffit l'auoir voulu, s'il ne m'a aidé: ny m'auoir aidé,

aidé, s'il ne l'a voulu. Pource imagine que quelqu'un m'aye voulu faire un present, mais il ne l'a pas fait. J'ay bien son vouloir, mais ie n'ay pas le present. Car de fait en un present sont requises deux choses, sçavoir est, que ie l'aye receu, & que tu me l'ayes voulu donner: qui sont, le vouloir, & l'effet. Tout ainsi que ie ne suis en rien tenu, à celuy, qui m'a voulu prester argent, & ne me l'a presté: aussi suis ie seulement amy, & non obligé, à celuy, qui m'a voulu faire plaisir, & ne l'a peu faire. Et pour cette occasion ie voudrois faire quelque chose pour luy, d'autant qu'il a eu bon vouloir de me faire le semblable. Au demeurant, si j'ay la fortune douce & fauorable, & que ie luy face quelque honnesteré, ie luy auray fait plaisir, non pas que ie luy aye rendu la pareille. Quant à luy, il aura à me rendre la pareille, & par ce moyen j'auray esté le premier, qui luy auray bien-fait.

---

## CHAPITRE XII.

J'Entens maintenant ce, que tu veux proposer: il n'a ia besoin que tu le dies, ton visage parle assez. Si quelqu'un nous a fait profit pour l'amour de soy, tu me demandes si l'on est tenu & obligé à luy de quelque chose. Pource que ie t'entens

souuent complaindre, qu'il y a des hommes, qui, se faisans plaisir à eux mesmes, le mettent au compte des autres. A quoy ie te respondray, amy Liberal, mais premierement ie diuiseray cette petite question, & separeray la chose equitable de l'inique & iniuste. Car il y a grande difference, si quelqu'un nous fait plaisir pour l'amour de soy, ou de nous, ou pour l'amour de soy & de nous ensemble. Celuy, qui regarde du tout à soy, & en se faisant plaisir nous fait profit, pource qu'autrement il ne peut faire le sien: est ny plus ny moins enuers moy, que celuy, qui pouruoit au fourrage & pasture d'esté & d'hyuer, pour son bestail: & que celuy, qui nourrit bien ses prisonniers & esclaves, afin de les vendre d'auantage: & du boucher, qui engresse & frotte bien ses bœufs, afin d'exercer en cela mieux son fait de marchandise, pour puis apres en nourrir & mieux entretenir sa famille. La negociation & traffique (comme dit Cleanthes) est bien reculée du bien-fait.

---

### CHAPITRE XIII.

**I**E ne suis point aussi tant inique, que ie ne vueille estre en rien obligé à celuy qui, m'ayant fait profit, se l'est quant & quant fait à soy-mesmes. Car ie ne veux que luy, sans auoir aucun égard à son profit, me face plaisir:

plaisir: mais ie desire aussi, que le bien & plaisir, qui m'aura esté fait, face autant ou plus de profit à celuy, qui me l'a fait, qu'à moy-mesme: pourueu que celuy, qui me l'a fait, aye eu égard à tous deux en le faisant, & qu'il aye fait diuision entre luy & moy, encores qu'il possède la plus grande part du bien & plaisir qu'il m'a fait. Moyennant qu'il m'aye admis & receu en la compagnie, & qu'il aye pensé à moy: ie ne serois pas ingrat seulement, mais aussi iniuste, si ie ne me resiouysois quand quelqu'un, me faisant plaisir, fait pareillement son profit. C'est vne grande malignité, de n'appeller vn bien-fait, sinon ce, qui apporte quelque perte ou dommage à celuy, qui le fait. Ie respondray autrement à celuy, qui seulement fait vn bien & plaisir, pour l'amour de soy-mesme, & n'a égard qu'à son profit particulier. Pourquoi diras-tu m'auoir profité plustost, que moy à toy? Posé le cas ( me dira quelqu'un ) que ie ne puisse autrement obtenir vn office ou magistrat, si ie n'ay auparauant racheté dix citoyens d'un grand nombre, qui sont detenus prisonniers: ne me seras tu point attenu, quand ie t'auray deliuré de ta captiuité? Si est-ce que ie fais cela pour l'amour de moy. A quoy ie respondray: Vray est, que tu fais en partie cecy pour l'amour de toy, en partie aussi pour l'amour de moy. Tu le fais pour toy, quand tu me rachetes, pource que pour auoir l'office il te conuient en racheter dix indifferemment: qui

## 318 LES BIEN-FAITS

est cause que ie te suis obligé, non pource que tu me rachettes, mais en ce, que tu me choisfis entre les autres : car tu pouuois obtenir le mesme , par la deliurance d'vn autre. En cela ie te suis redeuable, pource que tu communique ton profit & vtilité avec la mienne, & me reçois en part au benefice, lequel par ce moyen, doit aider à deux. Pource que tu me preferes à beaucoup d'autres, tu fais tout cecy pour moy. Parquoy si, pour racheter dix captifs, tu dois estre fait Prêtreur, & que nous ne fussions seulement que dix captifs, nul d'entre nous seroit ton obligé, pour autant que tu n'aurois moyen de dire à aucun de nous : Je fais cecy pour l'amour de toy, non pour mon profit & vtilité. Je ne suis point mauuais interprete du bien-fait, ny ne desire point qu'à moy seulement il soit fait, mais à toy pareillement.

---

### CHAPITRE XIV.

**Q**Voy donc? ( dira-on ) si i'eusse fait mettre vos noms au sort, & le tien eust esté du nombre de ceux, qui deuoient estre deliurez, ne serois-tu pas obligé à moy? Oüy certes, mais bien peu. Je te diray pourquoy. Tu fais quelque chose en faueur de moy, en ce que tu mets mon nom au sort, afin que ie sois en hazard d'estre deliuré : mais  
de

de ce que le sort est tombé sur mon nom, ie suis tenu à fortune : à toy, de ce que mon nom a esté mis au sort, lequel sans toy ne fust venu sur moy. Tu m'as donné accès à ton bien-fait, duquel i'en dois la plus grande part à fortune : mais ie te dois cela, c'est, que par ton moyen, i'ay peu deuoir à fortune. Je laisseray ceux-là du tout, & n'en tiendray aucun compte, qui ne font plaisir ny bien-fait, que pour esperance de gagner : pource que celuy, qui donne, ne regarde point à qui il fait le plaisir, mais celuy, de qui il en doit receuoir plus de profit en le faisant, & lequel de toutes parts retourne en soy-mesme. Quelqu'un m'a vendu du blé, sans l'acheter duquel ie ne pouuois viure : si est-ce que, pour l'auoir acheté, ie ne luy dois point ma vie. Je ne fais estime combien cela estoit nécessaire, sans quoy ie n'eusse sceu viure : mais combien est mal agreable & desplaisant ce, que ie n'eusse eu, si ie ne l'eusse acheté. Quand le marchand fait amener du blé au marché, il ne pense pas à combien de gens il aydera, mais combien il y gagnera. Parquoy ie ne luy dois point estre tenu ny obligé, de ce que i'achetteray.

## CHAPITRE XV.

EN cette maniere, dira quelqu'un, tu soustiendras que tu n'es point tenu au medecin qui t'a guery, que bien peu: ny au precepteur, qui t'aura enseigné: parce que tu leur as baillé quelque argent. Toutesfois assurez toy que tu dois tenir telles personnes plus cheres, & en plus grande reuerence, que nulles autres. A l'encontre de cecy on respond, qu'il y a quelques choses, lesquelles sont en plus grand prix, que l'on ne les achette. Tu achettes du medecin vne chose inestimable, qui est la vie, & bonne santé: & du precepteur les bons arts, les estudes liberaux, & l'ornement de l'esprit. Par ce moyen on ne paye pas le prix de telles choses, ains seulement le salaire de leur peine & labeur: pource qu'ils te seruent, & delaisent leurs propres affaires, pour vaquer aux tiennes: & ne reportent point, le loyer de leur merite, mais de leur occupation. Nous pouons dire cecy autrement, & avec plus grande verité: ce que ie feray tout aussi tost que i'auray monstré par argumens, comment cela se peut refuter.

## CHAPITRE XVI.

**I**L y a quelques choses, me dira quelqu'un, qui sont de plus grande valeur & estime, qu'elles ne sont vendues: & pour cette cause tu me dois quelque chose d'avantage, ores que pour ce prix tu les ayes acquises. Premièrement, quel interest y a-il de quel pris elles soyent, quand il est convenu entre l'acheteur & le vendeur? Secondement, elles n'ont point esté vendues à leur pris, ains au tien. Elles valent plus (diras tu) qu'elles n'ont esté vendues. Cela va bien; mais elles n'ont peut-estre vendues d'avantage. Et de fait, le pris de chacune chose, est selon le temps & saison. Quand tu auras bien loüé ces choses, elles valent autant qu'elles se peuvent vendre. En outre, celuy n'est en rien tenu au vendeur, qui achette à pris raisonnable, encores que ce, qui a esté vendu, soit de plus grande valeur qu'il n'a esté achetté. Cela n'y fert en rien, attendu que la viande ne s'estime point pour son usage, ny pour son effet, ains par la coustume & cours du marché. Quel pris & salaire ordonnes tu à celuy, qui passe les mers, & qui, s'estant esloigné du regard de la terre, tient le droit chemin & prevoit la tempeste future, cependant que sous ceux du navire, estans sans aucun soucy.

## 322 LES BIEN-FAITS

soucy, se donnent du bon temps : qui commande faire caler les voiles, de ietter l'ancre quand il en est besoin, & vn chacun de se tenir prest pour soustenir la force, & soudaine impetuosité des vents & vagues de la mer ? Si est-ce que la voicture a payé entierement le prix d'une si grande chose. Combien estimes tu de trouuer logis en vn desert ? la retraicte d'une maison en vne grosse pluye ? le baing, ou le feu en vn grand froid ? Toutesfois pour auoir ce petit logis, ie sçay bien combié il me coustera. Quel bien penses tu que nous fait celuy, qui estançonne & appuye nostre maison, quand elle est presté à tomber ? & qui, par vn art incroyable, contregarde vne isle, qui se fend & creuasse de pied en fond ? Si est-ce neantmoins que l'appuy & estayement de ces choses s'entreprennd à faire pour certain & leger prix. Le mur nous contregarde des ennemis, & des subites incurtions des larrons & volleurs. Toutesfois l'ouurier sçait combien il doit gagner par iour, pour faire & eleuer des tours de deffense pour vne seurté publique.

---

## CHAPITRE XVII.

**C**E ne seroit iamais fait, si ie cherchois plus amplement exemples, pour par  
iceux

iceux faite paroïr , que les grandes choses coustent peu. D'où vient il donc ( diras-tu) que nous sommes obligez à vn medecin , & au precepteur de quelque chose d'auantage , & ne sommes quitres enuers eux , pour leur auoir payé leurs salaires ? Le le diray. C'est pource que de medecin & de precepteur ils se changent en amis , & nous obligent , non par la doctrine, qu'ils vendent , ains par leur benigne & familiere volonté. Parquoy au medecin , qui ne touche autre chose que la main, & qui me met au rang de ceux , qu'il va visiter , m'ordonnant sans aucune affection les choses qu'il faut faire & eiter , ie ne suis en rien d'auantage obligé , parce qu'il ne m'est pas venu voir & visiter comme amy , mais pour gagner mon argent. Ny n'ay occasion pourquoy ie sois tenu de faire honneur & reuerence au precepteur , pour m'auoir eu au nombre de ses disciples, s'il ne m'a estimé digne d'vn soin propre & peculier : si iamais n'a dressé son intention & volonté enuers moy : & quand il disoit au milieu de tous ce qu'il scauoit , ie ne l'ay pas de luy apprins , mais l'ay seulement recueilly. D'où vient donc cela, qu'on est beaucoup tenu à ceux-cy ? Ce n'est pas , que ce, qu'ils ont vendu , soit de plus grande valeur & estime , que nous ne l'auons acheté : mais cela vient , parce qu'ils nous ont fait quelque auantage , plus qu'ils n'estoient tenus faire. Celuy-là a plus fait, qu'il n'appartient :

à vn medecin. Il a eu crainte pour moy, non pas qu'il eust peur qu'on dit qu'il n'estoit pas bon medecin : mais pour le bien & bonne amitié, qu'il me portoit. Il ne s'est pas cōtenté de dire. Il est besoin d'appliquer tel remede: mais luy mesme l'a appliqué. Cependant il m'a tenu compagnie, & a esté soigneux de ma personne, & m'est venu voir à l'heure plus dangereuse & qu'il auoit plus suspecte. Tout le seruice, qu'il m'a peu faire, il me l'a fait, ny n'en a eu aucun desdain. Il n'a iamais entendu mes pleurs, sans grand soin & penement. Entre plusieurs, qui demandoient son ayde, il a eu soin de ma fanté. Il n'a point vaqué plus de temps aux autres, que quand il n'estoit besoin qu'il fust aupres de moy. Je suis obligé à luy, non comme à vn medecin, mais comme à vn amy. Le precepteur a trauaillé, me montrant : outre les choses, qui se disent en commun à ceux, sur lesquels il a commandement, il m'a baillé & enseigné quelque chose d'auantage : en m'ehortant, il a dressé mon naturel, & tantost par louanges il m'a eleué le cœur aux arts & sciences, tantost par admonitions & aduertissemens a osté de moy & a dechassé toute paresse. D'auantage, en mettant (par maniere de dire) la main à mon esprit, qui estoit lourd, tardif, & paresseux, il l'a tiré hors, & n'a malicieusement dispensé son sçauoir enuers moy, afin que plus longtemps on eust affaire de luy, mais il a voulu si il luy eust esté possible, le mettre tout en

une fois dans ma teste. Je suis ingrat, si ie n'aime vn tel homme, & ne le tiens encor les plus chers & fauoris, que i'aye.

---

## CHAPITRE XVIII.

**N**ous auons de coustume d'adiouster quelque chose d'auantage ( outre ce, qui a esté promis ) à ceux, qui exercent les arts sordides & mecaniques, quand nous voyons qu'ils se font plus efforcez de tra-uailer, qu'on n'a ordinairement accoustu-mé: & au gouuerneur d'vn nauire, & à l'ou-urier mesmes d'vne tres-vtile marchandise, & à celuy, qui se louë à la iournée, nous leur donnons quelque chose plus que n'a-uons promis. Mais quant es bonnes scien-ces, qui conseruent, ou qui ornent la vie, ce-luy, qui ne s'estime estre point obligé & atrenu d'auantage, outre ce, qui est accordé entre luy & celuy, qui les luy a enseignées, est ingrat. Ioint que la tradition de telles estudes, émeut & mesle les esprits des hom-mes. Chose, laquelle estant faite, tant au medecin qu'au precepteur, le prix de leur peine & traual leur est payé, mais celuy de l'esprit leur est encoges deu.

---

 CHAPITRE XIX.

**C**omme vne fois Platon eust passé vne ri-  
 uiere en vne barque, & que le passager  
 ne luy eust rien demandé pour le passage :  
 Platon ( estimant que cela luy estoit fait  
 pour l'honneur de luy ) dit, qu'il auoit au-  
 tant à luy d'obligation pour ce plaisir. Quel-  
 que temps après, comme par mesme dili-  
 gence il en passoit, puis l'un, puis l'autre, sans  
 salaire : Platon dit, que pour ce regard il ne  
 luy estoit desia plus artenu. Car si tu veus,  
 que ie te sois obligé pour le seruice que tu  
 m'as fait, il t'est besoin non seulement de le  
 me faire, mais aussi de le faire cōme à moy.  
 Si tu iettois quelque chose de la fenestre au  
 peuple, tu ne te pourrois plaindre d'aucun.  
 Quoy donc ? ( diras-tu ) ne me doit on rien  
 de cecy ? Ie te payeray avec tous ceux, qui  
 ensemble en sont decteurs,

---

 CHAPITRE XX.

**T**V nyes, ce dira quelqu'un, que ce-  
 luy m'aye fait vn bien & plaisir, qui m'a  
 passé le fleuve du Pau, gracieusement, & sans  
 salaire. le le nye. dira-il Ie ne voudrois tou-  
 tes fois

tesfols nyer ; qu'il n'aye fait quelque bonne chose, mais non pas vn bienfait. Car ce qu'il a fait, ç'a esté pour l'amour de soy, ou pour le moins ce n'a pas esté pour l'amour de moy. Tout le fait de cecy gist en cela, qu'il n'a pas pensé me faire plaisir, mais il l'a pensé faire, ou à la republique, ou à ses voisins, ou à son ambition. & y a pretendu quelque profit & commodité pour cela, autre qu'il ne doit recevoir d'vn chacun en particulier. Que seroit-ce donc, dira il, si le Prince auoit octroyé le droit de citoyen & bourgeoisie en la ville de Rome, à tous les François, & l'immuniré & franchise d'icelle aux Espagnols ne luy seroient-ils point obligez pour cela ? Pourquoy ne luy seroient-ils obligez ? Si est-ce, qu'ils y seront tenus, non pas comme d'vn propre bien-fait, mais cōme d'vne partie du public. Il n'a eu, dira quelqu'vn, en cela aucune pensée ny souznançe de moy. En ce temps-là, auquel il faisoit plaisir à tous, il ne m'a pas voulu proprement octroyer le droit de bourgeoisie, ny eu égard à moy. Par ainsi pourquoy serois-je tenu à cestay-là, lequel, en faisant ce qu'il fait, ne pense pas à me faire plaisir ? Le te respons. Premièrement quand il a pensé de faire profit à tous les François, il a pensé te faire plaisir pareillement : car tu estois François : & il t'a aussi comprins, non pour ta recommandation & cognoissance, ains pour la republique. Et par ainsi tu

ne luy deuras pas comme vne chose propre, mais comme vne commune, & vn d'entre le peuple: & ne la payeras pas comme pour toy, mais comme pour le pays.

---

## CHAPITRE XXI.

**S**I quelqu'un preste de l'argent à mon pais, ie ne m'en diray pas son debiteur, ny pour cela confesseray, ny n'aduouërâ la dette d'autruy, ou en brigant vn estat & office, ou en estant pleige & respondant: toutesfois, pour le payement de cela ie contribueray ma portion. Ainsi ie nye que ie sois debiteur de ce don, qui est à tous vniuersellement donné. Il a bien certes donné, } mais non pas pour l'amour de moy: & quand tout est dit, il a semblablement donné à moy, mais ne sçachant s'il me le donnoit: iaçoit que ie sçache bien, qu'il me faut payer quelque chose, parce que par vn long circuit cela est aussi paruenû à moy. Il faut que la chose, laquelle m'oblige, soit faite pour moy. En cette sorte (me dira quelqu'un tu n'es en rien tenu à la Lune, ny au Soleil: Car ils ne se mouuent point pour l'amour de toy. Mais comme ainsi soit, qu'ils se mouuent pour la conseruation de l'vniuers, en cela ils se mouuent aussi pour moy. Car ie suis vne partie d'iceluy vniuers. Adiouste maintenant, que nostre condition

&

& celle de l'univers est dissimulable. Car celuy, qui me fait profit, afin qu'il profite à soy-mesme semblablement, ne m'a pas fait plaisir, pource qu'il m'a fait instrument de son utilité & profit. Or le Soleil & la Lune, encores qu'il nous profitent pour l'amour d'eux, si est-ce qu'ils ne nous font pas profit, à celle fin que par nous ils en reçoivent autant. Car que leur pourrions nous donner ?

---

## CHAPIT. XXII.

**I**E sçauray (me dira quelqu'un) que le Soleil & la Lune nous veulent faire profit, s'ils ont en leur puissance de ne le vouloir. Mais il ne leur est licite ny permis de ne se mouvoir. Pour le faire court, qu'ils s'arrestent, discontinuent, & interrompent leur course, si bon leur semble. Considere en combien de manieres, cette opinion se peut refuter par argumens. Ce n'est pas à dire, que celuy, qui ne peut ne vouloir, ait pourtant moins de volonté. C'est donc un grand argument & signe d'une ferme volonté, de ne la pouvoit changer. L'homme de bien ne se peut garder, qu'il ne face ce qu'il fait : car il ne seroit pas homme de bien, s'il ne le faisoit. Parquoy ny l'homme de bien mesme ne fait pas plaisir, pource qu'il fait ce qu'il est tenu

tenu faire, & ne peut faire autrement, qu'il ne face ce qu'il doit faire. D'anantage, il y a grande différence de dire, Il ne peut faire qu'il ne face cela, parce qu'il y est contrainct: ou bien, Il ne peut, qu'il ne le vueille. Car s'il luy est besoin & necessaire de le faire, ie ne suis point tenu à luy de ce bien-fait, mais à celuy, qui le contrainct. S'il est bon & vtile de le vouloir, pour autant qu'il n'a rien de meilleur qu'il vueille, il se contrainct luy mesme. Par ainsi ce, que ie ne deurois point comme de celuy qui à cela est contrainct, ie e dois à celuy, qui se contrainct. Qu'ils cessent de vouloir: me dira quelqu'un. Qu'il te souuienne de ce, que ie veux dire en ce lieu. Qui est celuy tant insensé, qui nyc, que ce ne soit volonté, en laquelle il n'y a nul danger de se deporter & tourner son dessein au contraire: attendu que, au contraire, nul ne doit si iustement vouloir, sinon celuy, duquel la volonté est si certaine, qu'elle esternelle? Dis moy: si celuy est dit vouloir, duquel puis apres se change la volonté: pourquoy ne semblera-il que cestuy vueille, en la nature duquel ne tombe point de ne vouloir pas?

---

## CHAPITRE XXIII.

**O**R sus donc ( me diras-tu ) qu'ils resistent, s'ils peuvent. Voicy ce, que tu dis:  
 Q ue

Que toutes les choses diuinitées par grâds interualles, & disposées pour la garde de l'vniuers, delaissent leurs stations : les estoilles, & planettes courent par vne subire confusion les vnes cõtre les autres: & que par ce moyẽ, la concorde estant rompuẽ, les choses diuines se ruinent : & que l'ordre du Ciel, lequel se tourne si soudainement, delaisse au milieu du chemin son cours: & les saisons, changées par tant de siècles, & promises de si long-temps, viennent à cesser: & que les choses, qui vont & viennent alternatiuement, temperans le monde également, soient bruslées d'vn soudain embrasement : & que toutes choses soient dissoutes & reduites, d'vne si grande diuersité, toutes en vne. Que le feu possede toutes choses, lequel puis apres la nuict paresseuse occupe, & qu'vn profond gouffre englourisse vn si grand nõbre de Dieux. Que tout cecy soit ainsi que tu le dis. Si seras tu par tous moyens contrainct de confesser que Diou t'aide, encores que tu ne le vueilles, & que ces choses sont pour l'amour de toy, ores qu'elles soient faites principalement pour vne premiere occasion plus digne, & meilleure.

## CHAPITRE XXIV.

**A** Diouste doncques maintenant, que les choses externes & estrangeres ne contraignent pas Dieu, mais son eternelle volonte luy est au lieu d'une loy : & a tellement ordonné les choses, que iamais elles ne prendront changement. Parquoy il ne peut estre veu faire quelque chose, malgré son vouloir : & ce, à cause qu'il a voulu que toutes les choses, qui ne peuuent iamais faillir, fussent eternelles. Pareillement iamais Dieu ne se peut repentir de son premier conseil. Sans aucune dotte il perseuere & demeure en vn estat, & ne luy est licite de se changer au contraire. Mais non pourtant, pource que sa force & vertu le maintient en son propos & intention ne faut-il pas dire, qu'il soit foible & imbecille : mais pource qu'il n'endure rien estre fait, qui ne soit bon & iuste, il a ordonné & arresté d'ainsi proceder. Or en cette premiere constitution, quand il disposoit toutes choses, il a aussi pareillement veu les nostres, & a eu égard à l'homme. Parquoy on ne peut dire, que pour l'amour de luy seulement il paracheue & ordonne son ceuvre, d'autant que nous sommes vne partie d'icelle. Nous sommes donc par ce moyen tenus au Soleil & à la Lune, & à tous les autres corps celestes,

pour

pour le bien qu'ils nous font. Car combien qu'ils ayent plus grande & meilleure occasion, pour laquelle ils se leuent, couchent, & font leurs cours : si est-ce que, tendans à plus grandes choses, ils nous aident. Aufquelles choses faut adiouster d'abondant que Dieu nous aide de son propre vouloir, sans y estre aucunement contrainct. Et par ainsi nous luy sommes obligez, en ce que nous n'auons receu le bien, qu'il nous a fait, par cas fortuit & n'en sçachant rien ; ains au contraire, il sçauoit, que nous receurions tout ce, que nous auons receu. Et combien que son propos & intention, & l'acte de son fruit soit plus grand, que de garder les choses mortelles : si est-ce que dès la constitution du monde, il a pensé à nostre profit & vtilité, & à esté cet ordre donné au monde, pour nous monstres, que le dernier soin, qu'il a eu, n'a esté de nous. Nous devons aimer nos parens, & leur porter obeissance, combien que plusieurs d'eux ayent cognu leur femme, en autre fin, que pour engendrer. Mais quant à Dieu, il ne peut-estre veu auoir ignoré ce, qu'il deuoit faire, veu & considéré, qu'il a pousueu à tous animaux, dès aussi-tost qu'ils ont esté nez, & à tous leurs alimens, & à toutes autres choses à eux necessaires. On ne peut dire patellement, qu'il les aye créés sans y penser, attendu qu' auparauant pour leur profit & vsage il auoit créé toutes autres choses. **Car Nature a pensé de nous, auant qu'elle**

P                      nous

nous fit : & ne sommes œuvre tant légère , ny de si petite consequence, qu'elle nous aye mis en oubly. Considere d'avantage quelle liberté elle nous a donnée : & comme la condition de l'empire de l'homme ne s'estend pas seulement sur les hommes , mais sur tous les autres animaux aussi. Regarde quel manoir & habitation elle nous a donné , pour nous pouvoir estendre : & qu'elle ne nous a voulu limiter nostre demeurance en certains coins de la terre , ains nous a donné vn lieu ample & spacieux , avec puissance de s'y pouvoir promener en tous les endroits. Aduise combien de hardiesse prennent vos esprits , & comme il n'y a qu'eux , qui sçachent , ny qui taschent à sçavoir que c'est que Dieu , & qu'eux seuls contemplant les choses celestes , & quasi s'accompagnent d'icelles. Sois seur & assuré , que l'homme est vn œuvre , qui n'a point esté fait à la haste , & sans qu'on n'y aye bieu pensé auparavant. Nature , entre toutes les choses excellentes , qu'elle a faites , n'en a aucune , de laquelle , & à laquelle elle se puisse plus glorifier ny eslouyr, qu'en l'homme, & à l'homme mesmes. Mais combien est grande la folie de ceux-là , qui veulent mettre en doute, & debatre contre Dieu, à sçavoir s'ils ont receu bien de luy ? Comment est-il possible que telle maniere de gens soient reconnoissans envers Dieu , auquel nous ne sçaurions tant rendre , ny tant remercier.

que tousiours ne demeurions redevables grandement ? Qui est celuy, qui n'ye auoit receu de luy tout ce qu'il tient & possède en ce monde ? Et qui ne soit tousiours prest à nous donner, sans iamais vouloir rien recevoir ? Mais combien est grande la peruersité de ceux, qui nyent qu'ils soyent obligez à un homme, pource que (encores qu'ils nyent auoit receu quelque chose de luy) il en donne encores d'autres : & disent que la continuation de ses bien-faits, est argument, qu'il les donne necessairement ? Je ne veux point de ses bien-faits : qu'il les garde : je ne l'en prie point. Adiouste à tout cecy toutes autres voix, que les hommes des-hontez & impudens ont accoustumé de dire. Ice-luy ne laisse point à te faire plaisir (encores que tu n'yes auoit receu le bien, qu'il t'a fait) la liberalité duquel est la plus grande de toutes, qu'il t'ayde, sans que tu l'en requieres, mesmes lors que tu te plains de luy.

---

## CHAPITRE XXV.

**N**E voy tu pas, comme les peres & meres contraignent leurs ieunes enfans à endurer les choses, qui leur sont salubres & profitables, encores qu'il s'en plaignent, & ne le veulent endurer. Ils eschauffent &

P 2                      entretien

## 336 LES BIEN-FAITS

entretiennent en chaleur les corps de leurs petits enfans, qui pleurent, & y repugnent : & de peur qu'une liberté trop hastive ne destourne leurs corps, ils les estreignent & serrent, pour les faire droicts : puis apres leur font apprendre les lettres, & estudes liberales, les y contraignans par crainte, quand par douceur & amour ils n'y veulent entendre. Finablement, estans deuenus grands, les contraignent à estre honnestes, modestes, sobres, honteux, & les instruisent à toutes bonnes mœurs & coustumes. Et combien qu'ils soient grands & ia capables à eux gouverner selon leur fantaisie, si pour leur intemperance ils ne veulent endurer correction, on les y contraint par force. Parquoy les plus grands bien-faits & plaisirs, que nous receuons de nos patens, sont ceux, qu'ils nous font, quand nous n'en cognoissons rien, ou que nous ne voulons recevoir.

---

### CHAPIT. XXVI.

**C**es ingrats, qui refusent les bien-faits, non tant pour ne les vouloit recevoir, que pour ne vouloit estre obligez à personne, sont à l'opposite semblables à ceux, qui par trop sont recognoissans, qui ont coustume de souhaitter quelque aduersité à ceux,

ceux, à qui ils sont obligez, pour auoir moyé de pouuoir demonstret leur affection memoratiue du bien, qui leur a esté fait. En ce lieu icy nous demaillons, s'ils font bien en ce faisant, & si cela prouient d'une bonne & charitable volonté. L'affection de ceux-cy est semblable à ceux, qui, estans esprits d'un amour folle & deprauee, desirent un bannissement à leur amye, afin qu'estant delaissee & en fuite, ils l'accompagnent: luy souhaitent pauureté, afin qu'elle leur sçache plus de gré de ce, qu'on luy donne: la desirent malade, pour pouuoit tousiours estre aupres d'elle: bref, tout ce que luy pourroit desiter son ennemy mortel, ceux, qui l'aiment, le luy desirent. Qui me fait dire, que l'ysuë d'une folle amour, est presque semblable à vne hayne. Le cas semblable aduient à ceux, qui desirent mal à leurs amys, afin d'en mal parler: & qui, voulans bien faire, commencent par iniure, combien qu'il est plus expedient de se deporter du tout de faire aucun bien-fait, que de tascher à le faire avec meschanceré. Que seroit ce, si le gouuerneur d'un nauire, pendant qu'il est sur mer, demandoit à Dieu qu'il luy enuoyast tēpeste, tormēte, & orage de vents, à fin que, par son grand danger & peril, son art fust plus agreable, & estimée? Que seroit-ce, si le chef d'une armée prioit Dieu, qu'il fust assiegé d'une grand armée d'ennemis, qui de premiere arriuee donnassent tant aspre & cruel assaut à la ville, que par iceluy

## 338 LES BIEN-FAITS

ils remplissent les fossez de corps morts , & ainsi ayans rôpus bastions, trancheés & rempars, ils vissent si auant, qu'ils missent leurs enseignes & estendarts sur les portes de la ville, crians Ville gagnée : afin que, les choses estans venuës en telle extremité & danger, il fust estimé l'autheur ( au moyen d'un soudain secours, qu'il donneroit ) d'une victoire non esperée ; & presque deplorée ? Telle maniere de gens veulent faire plaisir à autrui d'une sorte fort execrable & damnable , en ce qu'ils requierent l'ire de Dieu tomber sur celuy, lequel apres ils veulent secourir & ayder, & desirent qu'il tombe, à fin que puis apres ils le reueient. C'est vne grande inhumanité, se ressentant d'une nature cruelle & indigne d'un homme de bien, de souhaitter mal à celuy, auquel, pour ton honneur, tu ne peux denier ton secours en sa necessité.

---

## CHAPITRE XXVII.

**T**V me diras, que ton souhait ne luy est nuisible , pource qu'en mesme temps tu luy desires le mal & le bien. C'est vne maniere de parler, par laquelle tu dis bien que tu offenses, mais non pas tant, que si tu luy desirois le mal sans le remede. C'est l'acte

Ête d'un méchant homme, de ietter quel-  
 qu'un en l'eau, pour puis apres l'en retirer ?  
 de le faire tomber, afin de le releuer : & l'em-  
 prisonner, pour le remettre hors en la liber-  
 té. Faire tort à quelqu'un sans celle, cela ne  
 se peut appeller bien-fait. Tu ne me fais au-  
 cun plaisir, de me deliurer du danger, auquel  
 tu m'as mis. l'ayme trop mieux, que tu ne  
 me blesses point, que de me guerir apres  
 que tu m'auras blessé. Si tu me gueris, moy  
 estant blessé, ie te seray obligé par ce moyen:  
 mais si tu me bleffois pour me guerir, ie ne  
 t'en scauray aucun gré. La cicatrice d'une  
 playe n'est iamais plaisante, sinon quand on  
 fait comparaison d'elle avec la blessure. Et  
 sommes ioyeux que la playe est guerie, de  
 forte toutesfois que nous aymerions mieux  
 ne l'auoir iamais receüe. Ton souhait est  
 cruel, malheureux, & fort inhumain, si tu  
 desires mal aduenir à celuy, duquel tu n'as  
 receu aucun plaisir. De combien sera ce donc  
 chose plus terrible & abominable, de desirer  
 mal à celuy, auquel tu es recheuable ?

---

 CHAPIT. XXVIII.

**L**E desire, diras tu, cela luy aduenir, à  
 fin que i'aye moyen de luy ayder quant  
 & quant. Toutesfois pource que ton vou-  
 loir est diuisé en deux patties : dont l'une

est, que tu desires mal aduenir à celuy, qui t'a bien-fait : & l'autre, que tu as grand vouloir, d'auoir le moyen de pouuoir monstrier la bõne affection , que tu as de luy bien-faire : si est-ce que ( pour t'arrester au milieu de ce, que tu desires ) ie te pourray estimer à bon droit meschant & ingrat : pour autant que i'ignore ce, que tu as vouloir de luy faire : ce sçay ie bien, que tu desires qu'il endure. Tu desires, qu'il aye peur, fascherie, ennuy, malheur, & toute autre tribulation, afin qu'il aye besoin de ton aide & secours. Toutes ces choses sont contre luy. Tu desires qu'il aye affaire de toy, & de ton aide : cela fait pour toy. Tu ne le veux secourir, ains luy payer ce, que tu luy dois. Celuy, qui procede par telle maniere, ne veut pas rendre vne pareille, mais il veut, que son amy soit deliuré. Par ce moyen, la seule chose, qui pouuoit estre trouuée hõneste en ton souhait, est cogneuë pour ingrate & villaine : qui est, de ne vouloir deuoir rien à personne du monde. Pource que tu desires, non d'auoir le moyen & puissance de rendre le plaisir qu'il t'a fait, mais qu'il aye besoin de requerir ton aide. Tu t'estimes plus que luy, & veux encores ( ce qui est fort vilain ) que celuy, qui t'a fait plaisir, se vienne ietter & prosterner à tes pieds. Combien est-il meilleur, & beaucoup plus louable. de uoir honnestement quelque chose, que de la vouloir payer meschamment & villainement? Si tout à plein tu denyois ce que tu as receu, tu

ne commettras si grande faute : pource qu'il ne sçauroit perdre que ce, qu'il t'auroit donné. Mais tu veux, qu'il te soit assugetty avecques perte, & grand dommage de son bien propre, & qu'ayant changé son premier estat, ( lequel estoit assez suffisant pour faire, qu'il eust contentement, & se passast d'autroy ) il soit beaucoup moindre & inferieur, que toy, auquel il a fait plaisir. Je suis content de t'estimer homme recognoissant, pourueu que premierement tu faces vne chose : c'est, que tu faces ton vœu, & desires ce, que tu voudrois aduenir, en la presence de celuy, auquel tu veux aider. Appelles tu vn bon vouloir, ce qui peut-estre commun, & attribué tant à l'amy qu'à l'ennemy ? & ce, que l'on ne douteroit auoir esté désiré de la part de nostre ennemy, si l'on n'auoit premierement entendu la cause, pour laquelle tu estois emeu à désirer telle chose? Les ennemis desirent bien prendre quelques villes, pour les garder & defendre : & vaincre quelques vns, pour leur pardonner. Et neantmoins telles choses sont à bon droit appellées souhaits d'ennemis, la douceur & clemence desquels ne vient qu'après la cruauté. Finablement ne voyons nous pas, que tels desirs sont contre toute raison : lesquels contiennent en soy choses, qu'il n'y a celuy, qui desirast moins t'estre aduenües, que celuy, à qui tu les desires aduenir? Tu t'acquittes fort mal de ton deuoir à l'endroit de celuy, lequel tu souhaittes estre affligé de

## 342 LES BIEN-FAITS.

Dieu, afin qu'il soit secouru & aydé de toy : semblablement enuers Dieu, pour autant que tu luy veux attribuer & imposer vn office, qui luy est fort odieux & desplaisant : & reserues pour toy la bonté, douceur, & benignité. Dieu n'ayra à quelqu'vn, afin que puis apres tu luy aydes. Si par ton moyen quelqu'vn l'accusoit de crime, lequel puis apres tu appaisasses : ou si tu le mettois en procès, pour l'en oster : personne ne douteroit de ta meschanceté. Quelle difference mets tu, si telle chose se fait avec fraude & tromperie, ou avec vœux & prieres ? Sinon que tu luy cherches des ennemys plus puissans. Il n'est si à besoin que tu dies Quel tort luy fais-ic ? Ton vœu est ou superflu, ou iniurieux : & mesmes il ne laisse d'estre iniurieux, encor que la chose n'adienne selon ton desir. Tout ce, que tu ne peux faire, est don de Dieu : ce que tu desires, est iniure. Il suffit. Nous de-uons estre autant marris contre toy, comme si tu l'auois fait.

## CHAPITRE XXIX.

**S**I mes desirs eussent eu force & vertu, (diras-tu) aussi l'eussent ils eu, afin & à cette condition que tu fasses en sousté, & sans aucun mal. Pense certainement, que  
la

la premiere chose, que tu me desires aduenir, est vn certain danger, sous vne ayde incertaine. En apres, pose que l'vn & l'autre soit certain: si est-ce que ce, qui est domageable, est tout le premier. Tu sçais au surplus quel est ton souhait. Cependant la tourmente me prend incontinent, sans sçauoir en quel port ie dois aborder, ny à qui ie pourray auoir recours. Combien estimes tu, que mon travail aye esté grand, d'auoir eu besoin d'ayde, encor que l'on m'aye secouru? d'auoir eu peur, & frayeur, encor que j'aye esté sauné? & combien que j'aye esté absous, auoir soustenu & debattu ma cause deuant le iuge? Il n'y a fin d'aucune crainte, qui nous soit tant agreable, qu'une certaine, solide, & immobile assurance ne le soit d'auantage. Desire d'auoir le moyen de me rendre le bien, que ie t'ay fait, quand il en sera besoin: & non pas que, i'en puisse auoir necessité. Si ce, que tu me souhaittes aduenir, eust esté en ta puissance, toy-mesmes me l'eusses fait.

---

## CHAPITRE XXX.

Combien seroit-ce vn plus honneste  
 vouloir de dire: le souhайте & desire  
 qu'il soit tousiours en tel estat, qu'il aye  
 moyen de tousiours faire plaisir, & qu'il n'en  
 puisse

puisse iamais auoir affaire? Dieu vueile qu'il  
 puisse vser benignement en donnât, & aydant  
 autrui : & que iamais il ne puisse auoir faute  
 de moyen pour faire plaisir : & qu'il ne se  
 puisse iamais repentir de ceux, qu'il aura  
 faits. Je prie Dieu, que la nature, estant en-  
 cline d'elle mesme à toute humanité, dou-  
 ceur, & pitié, soit faite plus prompte par les  
 gens de bien & non ingrats, & qu'il n'aye  
 iamais besoin de faire esprouue de ceux, qui  
 ne sont recognoissans? Que telle fortune le  
 puisse suyre, que personne ne luy soit sinon  
 recognoissant, & de bon vouloir! O combien  
 sont ces prieres plus iustes, lesquelles ne se  
 font point attendre l'occasion, mais se ren-  
 dent incontinent, & sans aucun delay, re-  
 cognoissant? Car qui a il, qui se puisse gar-  
 der de recognoistre le merite du bien-fait,  
 mesmes à celuy qui est en prosperité? Com-  
 bien y a-il de choses, moyennant lesquelles  
 nous pouuôs rendre tous les plaisirs & bien-  
 faits, que nous scauroient auoir faits les  
 plus riches & puissans? Ce que l'on peut  
 faire en les conseillant fidellement, en les  
 frequentant iournellement, en leur complai-  
 sant honnestement, & sans aucune flaterie.  
 S'ils veulent deliberer de quelque chose,  
 faut les escouter diligemment, estre seur  
 & secret, manger & boire ensemble, han-  
 ter & frequenter familierement en leur  
 maison. Il n'y a celuy, qui d'autant que  
 plus il est eleué de fortune, de tant plus  
 n'aye

n'aye affaire d'amis , à fin que rien ne luy  
defaille.

## CHAPITRE XXXI.

**C**ette tienne, occasion , par laquelle tu te  
veux acquiter d'un plaisir receu, est fort  
triste & fascheuse , & deuroit estre du tout  
chassée. Faut - il donc, pour estre recognois-  
sant, que par l'ire de Dieu il aduïene quelque  
fortune, ou disgrâce à quelqu'un ? Tu persi-  
stes en ta opinion & erreur , & n'y a chose  
qui t'on puisse distraire. Si est - ce que pour  
le moins cecy te deuroit donner à entendre,  
que tu es fort villainement , pour autant  
que les choses succedent plus prosperes à ce-  
luy , à qui tu es ingrat & meconnoissant.  
Pense & considere en toy - mesme , que c'est  
chose miserable d'estre prisonnier , d'estre  
reduit en extreme pauvreté , estre mis en  
seruitude, estre ruiné par guerre : toutes les-  
quelles choses tu ne nyras estre fort terri-  
bles. Toutesfois , si tes prieres peuuent auoir  
lieu , il faut que ton amy endure toutes ces  
choses. Pourquoy ne desires tu plustost, que  
celuy, qui t'a fait tant de biens, par le moyen  
desquels tu luy es tât obligé, soit riche, puis-  
sant, & heureux ? Quelle chose y a - il, qui te  
puisse garder (comme j'ay dit) de rendre la  
pareille

pareille à ceux, qui sont plus riches que toy  
 auxquels tu ne scaurois iamais faillir, de pou-  
 uoir faire plaisir en plusieurs & diuerses sor-  
 res? Dy moy: ignores tu, qu'on ne paye aux  
 plus riches leurs debtes? Le ne te veux dete-  
 nir par force: ie suis content de te conceder  
 qu'un homme riche & heureux, n'a faute  
 d'aucune chose, de laquelle tu luy puisses  
 ayder: toutesfois ie te veux enseigner les  
 choses, desquelles les riches & heureux ont  
 necessité. C'est, d'un homme veritable, & qui  
 n'ayme point à ouyr menterie: lequel puisse  
 faire en telle sorte, que l'homme riche &  
 opulent ( & lequel auparauant n'a iamais  
 accoustumé que d'ouyr paroles fausses des  
 menteurs, par le moyen dequoy il se trompe  
 & deçoit aux affaires de plus grand impor-  
 tance ) s'accoustume de n'adouster foy aux  
 douces & fausses paroles des flateurs, à fin  
 qu'il puisse discerner la verité du mensonge.  
 Ne vois tu pas que la liberte est morte, qui  
 les fait tomber en ruine: & qu'un chacun  
 va à bride abbatue tout au contraire, sou-  
 mettant sa foy à un estat seruite, comme si  
 nous estions esclaves: quand il n'y a aucun,  
 qui se suade ou dissuade comme il l'exced,  
 mais y a debat entre plusieurs en maniere  
 de flater, de sorte qu'il n'y a plus en amitié  
 que ce deuoir & effort, à scauoir, qui sera  
 celuy qui complaira le mieux, & avec plus  
 grande flaterie? Vels amys feints font val  
 acte tres-meschant, en eux efforçant de faire

vne seule chose, c'est, de leur complaire; pour les tromper. Et lors, eux ne sçachans point la puissance & pouuoir qu'ils ont, pensans estre si riches & puissans, comme on leur fait croire, commencent incontinant & sans aucune raison, vne cruelle & dangereuse guerre, & rompent la paix tant vtile & profitable, pour descharger leur colere, laquelle personne de leurs amys n'a rasché d'appaier. Quoy faisans, ils ont puisé & tiré le sang de plusieurs, & à la fin espondront le leur, prenans vengeance des choses incertaines au lieu des certaines, estimans que ce n'est pas moindre honte de fieschir, que d'estre vaincus, & croyans fermes & durables les choses, lesquelles, paruenues en leur plus haut degré, s'esbranlans incontinant. Ils ont ruiné de grands Royaumes, lesquels deuoient venir en leur subiection: & n'ont entendu, qu'en ce theatre fortuit, rempli de biens caduques & vains, ils deuoient craindre quelque delastre & infortune, dès le temps qu'ils commencerent à ne prester l'oreille aux choses vraies, mais se delectent aux faulces.

---

## CHAPITRE XXXII.

**A**V temps que Xerxe denonçoit la guerre aux Grecs, les desliant au combat,
   
 chacun

## 248 LES BIEN-FAITS

chacun incitoit à ce faire son cœur fier & superbe, & qui ne ſçauoit pas combien par trop il ſe fioit aux choſes caduques & fragiles. L'un luy diſoit, que les Grecs ne pourroient ſeulement endurer le deſſy de la guerre, ains que du premier coup ils tourneroient le dos. L'autre, qu'il n'y auoit point de doute qu'avec ſi grande gendarmerie, la Grece ne ſeroit ſeulement ſubiuguée & vaincue, mais par icelle toute couuerte & du tout accablée: & qu'il deuoit plus craindre, qu'ils ne trouuaſſent les villes vuydes & deſertes, & que, les Grecs s'en eſtans fuyz, & ayans abandonné leur pays, ils ne trouueroient contre qui eſprouuer leur force. Vn autre luy diſoit, que tout le monde ne ſçauoit reſiſter à ſes forces: pource que la mer ne pouuoit quaſi receuoir tous ſes vaiſſeaux, & que ſes ſoldats ne ſçauoient trouuer lieu pour loger, ny que ſes hommes d'armes n'auoient pays pour eux pouuoit eſtendre, ny que l'air ne ſeroit aſſez grand pour receuoir toutes les fleſches décochées de leurs arcs. Chacun luy diſant telles choſes d'un coſté & d'autre, ce Roy ſ'eleva & émeu de ſi grande preſomption, qu'il eſtoit hors de tout bon ſens & entier iugement. Mais Domarate Laecedemonien ſeul entre tous autres luy dit, que ſi grande multitude (de laquelle il ſe glorifioit, & tenoit tant aſſeuré) confulé & deſordonnée, deuoit eſtre redoutée de celuy, qui la conduiſoit: pource qu'elle n'auoit pas force, mais

poix

poix & pesanteur: & que les choses tant grãdes ne peuvent iamais estre bien gouvernées: & ce, qui ne se peut regir, ne peut loag-temps durer. En premier lieu (dit-il, en luy monstrant vne montaigne) les Lacedemoniens se mettront en tel endroit, & se donneront à cognoistre à toy quels ils sont. Tant de mille de personnes seront rembarrez; arrestez & encloz par trois cents soldats: & n'y aura aucun d'eux, qui bouge de son lieu, ains garderont les passages & destroits des Thermopyles, qui leur ont esté baillez en garde. Toute l'Asie ne les fera desplacer de leur lieu. Bien peu de personnes souffriront les menaces & brauades de toute cette gendarmerie, & effort presque de tout le genre humain. Quand les loix de nature changées, tu aurois nauigé par terre, & cheminé sur la mer, encor t'arrestes-tu sur le chemin, & penseras aux maux qui peuvent aduenir: & lors que tu auras considéré, combien les destroits des Thermopyles t'ont cousté, tu pourras estimer par cela, quels seront les autres inconueniens. Tu cognoistras, que tu peux estre chassé & mis en fuite, quand tu entends que tu peux estre retenu. le confesse, qu'en beaucoup de lieux on te fera place, cōme en estant ostez par la vehemence & impetuosité de ton armée, cōme d'un torrent, duquel la premiere force est terrible & espouventable. Mais puis apres sortiront gens de tous costez, qui t'aisailliront, &

te pourront vaincre avecques ta puissance  
 mesme. Certes ce, qu'on dit, est vray : à sça-  
 uoir, que l'appareil de cette guerre est si  
 grand, qu'il ne peut estre receu du pays, lequel  
 tu as deliberé combattre. Mais ce cy est contre  
 nous. La Grece te vaincra pource mesmemēt  
 qu'elle ne pourra receuoir toute ta gendar-  
 merie. Tu ne te peux seruir de tous tes gens.  
 D'auantage, tu ne pourras ( en quoy gist &  
 consiste le salut d'une bataille ) te trouuer  
 aux premiers assaults & escarmouches, ny  
 ayder à ceux qui feront ruez par terre, ny  
 fortifier ce qui sera sur le point d'estre per-  
 du, ny donner courage aux recreus & pres-  
 que faillis. Tu seras vaincu, beaucoup de-  
 uant que tu t'en sois donné garde. Et ne faut  
 pas que tu penses, que, iacoit que ton camp  
 soit si grand, superbe, & en si grand nom-  
 bre, que <sup>du</sup> en sçais pas mesme le compte,  
 pour ~~ce~~ <sup>les d'armes</sup> il ne puisse estre soustenu,  
 & brauement receu. *Rien n'est si grand, qui  
 ne puisse perir : & de ta grandeur, naistra la  
 cause de ta ruine, encor qu'il n'y aye autre  
 chose, qui l'aduance.* Tout ce que Demarate  
 auoit predict à Xerxe, luy aduint: de sorte que  
 trois cens hommes firent arrester celuy, qui  
 menaçoit le Ciel & la terre, & qui ruoit par  
 terre tout ce, qui luy resistoit. Et par ainsy  
 Xerxe, estant par toute la Grece mit en rout-  
 te, à entendu, quelle difference il y auoit en-  
 tre vne multitude, & vne gendarmerie. Par-  
 quoy Xerxe: ( plus malheureux de honte, que  
 de

de perte, qu'il eust faite) remercia Demarate, en luy disant, que luy seul auoit dit la verité: & luy permit, qu'il demandast ce qu'il voudroit. Demarate luy demanda, que son plaisir fust de le laisser entrer dans la ville de Sardes ( qui est la plus grande ville de toute l'Asie ) sus vn chariot, ayant la tiare ou turban sur son chef, qui estoit vn accoustremēt de teste, lequel porter n'estoit permis qu'aux Roys. Certes tel honneur & récompense luy estoit iustement deuë, mesmes auant qu'il eust demandée. O nation malheureuse, & digne de compassion, en laquelle n'y auoit vn seul homme, qui dit verité à leur Roy, sinon celuy, qui ne le faisoit pas pour son profit!

## CHAPIT. XXXIV.

L'Empereur Auguste bannist sa fille plus que impudique, sous le nom de paillardise: & manifesta les crimes fort execrables d'une race la plus noble de tout le monde: disant, que sa fille auoit prins plaisir de receuoir grand nombre de paillards & adulteres, & de faire la nuit banquets & festins dissolus, en la compagnie de gens impudiques, non pas en vn seul endroit de la ville, mais ( qui estoit chose incroyable, & detestable:

detestable) au Senat & aux Rostres, dans lesquels son pere auoit fait publier la loy contre les adulteres. [ Ces Rostres, estoit vn temple, en maniere d'une loge, situé au milieu de la grande place du palais, & au dessus du Capitole : auquel lieu les Tribuns & officiers s'asceoyent, quand ils vouloiét haranguer au peuple: dit Rostres, pource qu'il fut iadis fait de becs de nauires gagez sur les ennemis, qui en Latin s'appellent *Rostres*. ] Il publia aussi, quelle alloit iournellement en la maison de Marsie, afin que d'adultere, elle deuint paillarde cōraune & mercenaire, & pour plus librement rasasier sa lubricité & paillardise avec tous venans, à elle inconnus. Cette chose, qui ne deuoit pas moins estre punie d'un prince, que celée ( pource que souuentefois la villainie d'un vice, redonde sur celuy, qui le punit ) Auguste, ne pouuant refrener sa colere, auoit publiée. Puis quelque temps apres, au lieu de colere, fut surprins de honte, estant fort dolent & marry, qu'il n'auoit reu telle chose, laquelle il n'auoit entendue que lors, qu'il ne se sceut contenir, qu'il ne la declarat à son deshonneur. Parquoy il s'escria plusieurs fois, en disant: Si Agrippe, ou Mecene fussent en vie, rien de tout cecy ne me fust adueni. Combien est-il difficile à vn homme qui a tant de mille hommes en sa subiection, d'en pouuoir trouuer deux semblables ? Les bandes, & legions des soldats, ont esté souuent defaites,

faites, & toutes taillées en pieces, & incontinant on en mettoit d'autres en campagne. L'armée de mer a esté souuentefois brisée & rompue, toutesfois en peu de iours on en a remis sus vne nouvelle. Les beaux & excellens bastimens publics, ont esté bruslez cruellement, toutesfois on en a reedifié de plus superbes & excellens que ceux, qui ont esté consumez & mis en cendre. Mais les lieux d'Agrippe & de Mecene, depuis leur mort, ont esté vacans. Dois-ie penser, que au lieu d'eux, il n'en aye peu trouuer d'autres, ou bien, que la faute est à celuy, qui ayme mieux estre cherché, que chercher? Nous ne deuons penser, pour cela, qu'Agrippe & Mecene fussent coustumiers de luy dire la verité, lesquels, si pour lors ils eussent esté pleins de vie, eussent esté simulateurs, comme les autres. Car c'est la coustume d'un prince, de tousiours louer les choses perdues, pour mespriser les presentes: & dire que ceux disoient verité, desquels ils ne la pouuoient plus onyr.

---

## CHAPITRE XXXIV.

**M**Ais afin que retourniens à nostre propos, considere, combien il nous est aisé de rendre le bien-fait, mesmes aux plus riches,

riches , & constituez sur les richesses mondaines. Dy leur, non ce, qu'ils veulent ouyr, mais ce, qu'ils voudroient tousiours auoir ouÿ : à fin qu'en l'oreille, pleine de flaterie, puisse entrer quelquefois la voix de verité. Donne leur bon & vtile conseil. Tu me demandes , quel plaisir tu scaurois faire à l'homme riche. Fais en sorte , qu'il n'aye point fiance en sa prosperité & fortune , & qu'il entende , que la felicité se doit garder avec beaucoup de mains fideles. Penserois-tu luy auoir peu donné , & fait petit plaisir , si tu luy auois osté cette folle & temeraire presumption , qu'il a , par vne assurance vaine, de rester tousiours en prosperité & honneur ? & si tu luy apprens, que les biens , que la muable fortune nous donne , s'enfuyent de plus grande viftesse , & legereté , qu'ils ne sont venus ? & qu'ils ne reculent pas de telle proportion , qu'ils sont paruenus en grandeur ? & que souuentefois il n'y a gueres de difference entre vn grand heur, & vn malheur ? Tu n'entens pas de quel pris & efficace est l'amitié, si tu ne cognois , combien tu donnes à vn homme , en luy donnant vn amy. Chose (à la verité) rare non seulement en vne maison, mais à tout le monde , & de laquelle nous en auons autant de deffaut , que nous en pensons auoir d'abondance. Quoy ? Penses-tu , que tous les noms escrits dans ces lintes si grands , qu'avec grande difficulté le

Nomenclateur les peut tenir en sa main, ou en sa memoire, soient tous noms d'amis ? le n'appelle pas amy, celuy, qui heurte à la porte avecques vne grande roydeur & impetuosité : ny ceux, qui sont diuisez en la premiere & seconde entrée / C'est à faire à vn Roy, & à celuy qui le veut ensuyure, de faire description & registre de la multitude des amis. C'est le naturel de l'arrogance, d'estimer beaucoup l'entrée & touchement de la porte : & de penser faire grand honneur à vn homme de luy permettre s'asseoir pres de son huis, à fin d'estre le premier, qui entre en la maison : en laquelle il y a beaucoup de portes les vnes apres les autres, lesquelles ne permettent entrer plus outre que la premiere porte.

---

## CHAPITRE XXXV.

**L**Es premiers des nostres, qui instituerent la coustume de separer la multitude des amys, furent auant tous autres Gracche, & apres luy Liue Druse. Ceux cy receuoient les vns en secret, les autres avec plus grand nombre, & les autres en la presence de tous. Ceux-cy doncques ont eu des amys, premiers & seconds, mais  
 mais

mais n'en eurent de vrais & entiers. Appelles-tu celuy amy, pour lequel voir & salüer il y a certain ordre? La foy de celuy-là te peut elle estre manifeste, qui n'entre pas, mais se coule plustost tout doucement & à la desrobbée par la porte malicieusement ouuerte? Veux tu qu'il soit permis à quelqu'un, de dire librement sa pensée, à celuy, auquel il ne peut donner le bon iour au matin, sinon en certaine heure & ordre: ce qui est commun & ordinaire, & qui se dit, encores à ceux, qu'on ne cognoit? A quiconques de telles gens tu fasses bonne alliance (pour lesquels salüer on fait le matin tant de bruit parmy la ville) sçaches qu'encores que tu voyes les rues pleines de gens, & les chemins battus par plusieurs personnes qui y vont & en retiennent: sçaches, dis-ie, que tu vas en vn lieu plein d'hommes, mais vuide d'amis. L'amy ne se doit chercher en la maison, ny au marché, ains au cœur: dans lequel nous le deuons retenir, auquel il doit estre gardé, & où il faut le cacher. Enseigne leur ces choses, & tu leur rendras le bien, qu'ils te pourroient auoir fait. Tu as vne tres-mauuaise opinion, si tu penses n'estre en ton pouüoir de faire plaisir à personne, qu'aux pauvres & affigez: & si, les choses estans en bon estat, & bien asseurées, tu t'estimes estre inutile. Tout ainsi qu'en choses douteuses, aduerses, & prosperes, tu te gouvernes sagement, administrant celles, qui sont douteuses prudemment

ment, les aduerses constamment, les prosperes modcrement : par mesme troyen tu te peux monstret vtile à ton amy en toutes ces choses , si tu ne l'abandonnes en ses aduersitez, & ne luy en desires point. Plusieurs choses ( encores que tu n'en ayes point d'enuie) te donneront matiere de te monstret fidele. Tout ainsi que celuy, qui desire richesses à quelqu'un, pour en auoir vne partie, combien qu'il semble les souhaitter pour l'autre, pouruoit à soy-mesme: ainsi celuy, qui desire à son amy quelque necessité, afin que par son ayde il l'en deliure, qui est le propre d'un ingrat, se prepose à luy, & prise beaucoup qu'il soit miserable, afin que de sa part il luy puisse estre recognoissant: & parce moyen il est ingrat. Car il se veut de charger, & deliurer d'un tel fardeau, qu'il estime fort pesant & fascheux. Il importe beaucoup, si tu t'efforces d'estre recognoissant, afin de rendre le bien-fait, ou bien à fin de ne luy estre obligé. Celuy, qui veut rendre le plaisir, s'accomode à l'vtilité & profit de l'amy, & en desirant attend le temps oportun à ce faire. Celuy, qui ne desire que de se deliurer par quelque moyen que ce soit, cherche de venir à son intention, laquelle procede d'un tres-mauuais cœur.

## CHAPIT. XXXVI.

**T**V me diras, que cette trop grande hasti-  
 tucté est signe d'un ingrat. Je ne puis plus  
 apertement expliquer ce, si ie ne repete ce,  
 que j'ay dit au commencement. Tu ne veux  
 pas rendre le plaisir, que tu as receu, mais tu  
 le veux fuir. Il semble que tu veux dire :  
 Quand auray-je defaut de cestuy-cy? Il faut  
 que ie m'e force par tous moyens, de ne luy  
 estre plus obligé. Si tu desirois le payer du  
 sien mesmes, tu serois bien loia d'estre reco-  
 gnoissant : ce, que tu desires, est encor plus  
 inique. Tu le maudis, & desires qu'un homme  
 de bien, moyennant ta malediction, te soit as-  
 subierty. Personne (à mon iugement) ne dou-  
 teroit de ta meschanceté, si apertement tu  
 priois Dieu, qu'il le reduisist en pauvreté, ou  
 le fist estre prisonnier, ou tomber en quelque  
 grand danger. Mais quelle difference ou in-  
 terest y a-il, de le dire tout haut ou de le de-  
 sirer secretement dans ton cœur? Va main-  
 tenant, & pense que c'est vne chose fort agrea-  
 ble, laquelle mesmes un ingrat ne feroit pas,  
 pourueu qu'il ne soit venu si auant de hayr  
 celuy, qui luy auroit bien fait, mais seule-  
 ment nyeroit le plaisir qu'on luy auroit fait.

## CHAPITRE XXXVII.

**Q**ui seroit celuy, qui estimeroit *Ænée* charitable, s'il auoit souhaité que *Troye* fust prise des Grecs, afin qu'il tirast son pere de captiuité? Qui en iugeroit d'auantage des ieunes Siciliens, si, pour monstrier le bon vouloir & charité, que doiuent tous bons enfans à leur parens, ils auoient désiré, que le mont d'*Ethne* bruslast plus que de coustume, afin qu'ils eussent moyen de monstrier à leurs peres le deuoir de charité enuers eux, en les tirant hors des flammes? Rome ne seroit de rien tenuë ny obligée à *Scipion*, si, pour mettre fin à la guerre Punique contre les Carthaginois, il desiroit qu'elle perseuerast & durast longuement: ny aux Deciens, pour auoir gardé le pays par leur mort, s'ils auoient parauant désiré, que les affaires vissent en telle extremité, qu'il leur fust besoin de s'exposer à la mort verueusement, à fin de sauuer leur patrie. Le medecin, qui desire auoir le moyen d'exercer sa science & art, est digne de grand blasme. Plusieurs ont augmenté les maladies, afin qu'ils acquissent plus d'honneur en leurs cures, lesquelles à la fin ils n'ont sceu guerir, ou s'ils les ont gueries, ç'a esté

avec grande difficulté de leur costé , & douleur des pauvres patients.

## CHAPIT. XXXVIII.

**O**N dit que Callistrate ( comme véritablement recite Hecaton ) s'en allant en exil , auquel cette seditieuse , & par trop libre cité , l'envoyoit avec plusieurs autres , entre tous ceux de la compagnie , on trouva vn , qui prioit Dieu , que les Atheniens fussent reduits en telle extremité , qu'ils eussent besoin de rappeler ceux , qu'ils auoient bannis : mais Callistrate eut en grand horreur & detestation tel retour. Nostre Rutile fit encores plus vertueusement : car estant consolé par quelqu'un , qui luy disoit qu'en peu de temps s'apprestoit vne guerre ciuile , par le moyē de laquelle tous les bannis pourroient retourner à Rome : il luy dit : Quel mal t'ay ie fait , pour me souhaitter vn plus mauuais retour , que n'a esté le bannissement ? I'ayme mieux que mon pays aye honte de m'auoir banny , qu'occasion de pleurer pour mon retour. Ce n'est pas bannissement , quand ceux , qui ont banny quelqu'un , ont plus de honte de l'auoir fait , que luy d'estre banny. Tout ainsi que ceux-là font actes de bon citoyen , qui ne veulent retourner en leur pays  
avec

avec le danger d'iceluy & ruine de leur cité, & qui estiment qu'il est meilleur que deux hommes endurent iniustement, que si toute vne republique en souffroit : au cas semblable, ceux - cy n'ont pas bon vouloir enuers ceux, qui leur ont bien - fait, qui desirent qu'ils soyent pressez de beaucoup d'affaires & grands inconueniens, à fin qu'ils les en deliurent. Lesquels (encores qu'ils ayent bon vouloir) faillent grandement en priant. Ce n'est secours ny ayde, ny chose digne d'honneur & recompense, d'esteindre vn feu, que tu auras allumé, En certaines villes les manuales prieres estoient iadis aussi grieuement punies que les actes meschans.

## CHAPITRE XXXIX.

**D**Emade condamna vn homme à Athenes, lequel vendoit choses appartenantes à la mort, luy ayant prouué, qu'il auoit desiré faire grand profit, lequel il ne pouuoit faire sans la mort de plusieurs. Toutesfois on peut demander, s'il fust iustement condamné. Car parauanture il ne desiroit d'en vendre à plusieurs, mais de vendre cher, & d'acheter à bon marché ce qu'il vouloit vendre. Mais puis que la trafique & negociation consiste à vendre & acheter,

pourquoy amenes tu son vouloir en la seule partie de vendre, veu que le gaing & profit, est tant au vendre qu'à l'acheter? Outre cela, tu pourras blasmer, selon ta fantaisie, tous les marchands qui se mesent de trafiquer en vendant & achetant, car il n'y a celuy, qui n'aye enuie de profiter: tous le desirerent, & par ainsi tu cōdamneras la plus grande partie des hommes. Car qui est celuy, qui ne desire son profit au dōmage d'autruy? Le gen-d'arme desire la guerre, pour acquerir gloire & honneur. La cherté des viures enrichit le laboureur. L'aduocat desire force procès. Quand le temps est mauuais, & l'air pestiferé, les medecin gagnent beaucoup. Les ieunes gens desbauchez enrichissent les marchands des viandes friandes & delicates qu'ils demandent. Si les maisons n'estoient iamais ruinées ou par tempeste, ou par feu, l'art d'architecture ne seroit pas en grand estime. Quel on a cogneu le vouloir d'vn seul, tel aussi l'on a cogneu le vouloir de tous les autres. Penses tu qu'Arunce, & autres, qui ont fait profession de receuoir les testamens, ne souhaitent semblables choses que les maistres des ceremonies, & ceux, qui font mestier d'enseuelir les trespassés, & d'apprester ce, qui est necessaire aux funerailles? Ceux-là ne sçauent, de qui ils souhaitent la mort: mais ceux-cy desirent celle de leurs plus grands amys, desquels, à cause de l'amitié, ils attendent auoir plus de biens.

biens, Personne ne vit, au dommage de ceux là: mais d'autant que plus on differe de mourir, d'autant ont ils plus à endurer. Ils desirent donc, non seulement de recevoir le salaire de leur vile & sale seruitude, mais aussi de se deliurer de quelque grief tribut. Il n'y a donc point de doute, qu'ils ne desirent ce, qui a esté reprobé par cy - devant, disans, que celuy nuyt par la vie iequel peut profiter par la mort. Neantmoins tous les desirs de telles gens ne sont point punis. Finablement qu'un chacun examine & mette la main à sa conscience, & qu'il considere ce: qu'en soy-mesme il a désiré. Combien y a-il de desirs & pensées, qui font honte en les confessant à ceux qui les desirent? & combien peu en ose on faire en presence de tesmoins?

---

## CHAPITRE XL.

Toutes choses, qui meritent reprehension, ne meritent pas blasme & condamnation: comme ce desir & volonté d'amy que nous defendons, lequel a bon vouloir, mais il en vse mal, & qui tombe en la faute, qu'il vouloir fuyr. Car cependant qu'il s'efforce de monstrier son bon vouloir, il tombe au vice d'ingratitude. Cestuy-

cy dit, Je prie à Dieu qu'il puisse tomber en mes mains , qu'il puisse auoir affaire de mon ayde , qu'il ne puisse estre sauué, ny garder son honneur , ny estre en seureté , sans mon ayde & secours : & qu'il soit tant miserable, que tout ce , que ie luy rendray , luy soit au lieu d'un bien-fait. Osera-il dire ces choses en la présence de Dieu? Qu'il soit tellement entourné des embusches de ses ennemis domestiques , que moy seul l'en puisse deliurer , & les saccager tous : que quelque puissant homme luy soit ennemy , le presse, & luy soit fort rude : que quelque assemblée bien equipée d'armes luy coure sus : que ses credeurs le vexent , & ses accusateurs le tourmentent.

---

## CHAPIT. XLI.

**R**Egarde comme tu es raisonnable. S'il ne t'auoit fait plaisir , tu ne luy souhaitterois rien de cecy. Mais afin que ie taïse les autres plus grandes fautes que tu commets en rendant mal pour bien , tu es grandement en ce , que tu n'as point de consideration à l'opportunité du temps , comme il conuient auoir en toutes choses : car de faire vne chose auant qu'il en soit temps , n'est pas moindre erreur, que de la faire quand il n'en est

est plus besoin. Tout ainsi qu'on ne doit recevoir en tout temps vn plaisir, aussi ne le faut-il pas rendre en toute saison. Si tu le me rends m'en ayant point affaire & ne le desirant point, tu seras ingrat. De combien donc es tu plus ingrat, si tu me contrains de le desirer & d'en auoir affaire ? Attens vn peu. Pourquoi ne veux tu, que mon bien-fait demeure avec toy : Pourquoi es tu fasché, de m'estre obligé ? Pourquoi te hastes tu tant de me vouloir rendre la pareille, comme si tu auois affaire à vn vsurier importum, & auare creditur ? Pourquoi me veux tu donner fascherie ? Pourquoi veux tu prouoquer l'ire de Dieu contre moy ? Comment l'exigeras-tu, puis que tu le rends en telle sorte ?

---

## CHAPITRE XLII.

Sur toutes choses donc (amy Liberal) apprenons à deuoir les bien-faits, sans aucune crainte & passion, & que nous soyons prests de les rendre, quand l'occasion & opportunité s'y adonnera, non pas l'aduancer & faire avec la main : nous souuenans, que cette cupidité & enuie de se deliurer des bien-faits, le plustost qu'on peut, appartient à vn ingrat : pource que personne ne rend jamais volontiers ce qu'il doit malgré luy :

& estime ce, qu'il ne veut auoir, estre vn fardeau, non pas vn don. Cōbien est-il meilleur, & plus raisonnable d'auoir tousiours entre mains les dons & plaisirs, que tes amys t'ont faits, & leur offrir la pareille, non pas ietter, & ne s'estimer pour cela endebté? Car vn bien-fait est vn lien commun, lequel lie deux personnes l'vne avec l'autre. Dy luy: Il ne tient pas à moy, que ce, qui t'appartient, ne te soit rendu. Je desire que tu le recoiues ioyeusement. Si par quelque necessité, ou bien, par la destinée l'vn de nous deux est contrainct de receuoir, ou bien de donner: que celuy, qui a appris de donner, donne. Quant à moy, ie suis tout prest, il n'y a entre nous deux aucun retardement. Quand le temps, & l'opportunité avec l'occasion se presentera, lors monstrey-ie mon bon vouloir. Cependant Dieu en sera tesmoin.

---

## CHAPITRE XLIII.

**I**'Ay de coustume ( amy Liberal d'observer & presque toucher avec la main cette tienne affection: c'est, que tu as grande crainte d'estre estimé tardif ou paresseux en aucunes choses, qui concernent ton deuoir. Sçache, qu'il n'est decent ny conuenable à vn bon esprit & recognoissant, de se contrister, quand il ne fait ce, qu'il doit, sçachant bien  
qu'il

qu'il est prest à le faire, toutes & quantes fois, que le temps se presentera, & le conuendra faire. Quand quelqu'un sçait pour vray ce, qu'il ayme, il ne doit iamais se tourmenter. Cela n'est honneste de receuoir ce, qui n'est conuenable, ny plus ny moins, que de ne rendre ce, que tu dois. Il faut que la premiere loy du bien-fait qu'on donne, soit telle: à sçauoir, que celuy, qui le fait, elise le temps commode, quand il le voudra reprendre. Mais ie doute (pourras-tu dire) que les hommes ne parlent de moy, comme ceux, qui ne l'entendent point: & que ie ne le fasse à leur fantasie. C'est fort mal fait d'estre recognoissant, pour acquerir bon bruyt, & non pour descharger sa conscience. En ceste chose icy tu as deux iuges, qui ne te peuvent tromper, & que tu peux deceuoir. Si donc l'occasion ne se presente iamais, dirois-tu, ie seray toujours debiteur? Tu le seras vrayement, mais ce sera volontairement: & en toute ioye & plaisir, considereras diligemment en toy-mesme ce, que tu auras receu. Celuy qui se fasche, quand il n'a rendu lo plaisir qu'on luy a fait, est marry de l'auoir receu. Parquoy celuy, qui t'a semblé estre digne de receuoir plaisir de luy, te doit-il sembler indigne, auquel tu sois longuement redevable?

## CHAPIT. XLIV.

Ceux-là s'abusent grandement, qui estiment estre grande chose, & digne d'un grand cœur de faire grands dons & presens, & de remplir les seins & maisons de plusieurs personnes. Chose, que quelque fois les bons vouloirs, & grands cœurs ne font pas, ains la grande & bonne fortune. Ceux-cy ignorent de combien c'est plus difficile chose, & grande, de recevoir un plaisir, que le faire. Parquoy afin de n'oster rié de l'un ny de l'autre (parce qu'ils sont égaux quand ils sont faits avec vertu) cela ne procede pas moins d'un bon cœur, de vouloir estre debiteur du bien fait receu, que de le donner. Aucuns pensent, que la chose soit plus fascheuse à rendre, que de la donner: pource que chose, qu'on prend, se garde avec plus grande peine, que celle, qu'on reçoit. Pour laquelle cause, il n'est à besoin d'avoir tant de peur ny de honte de la rendre, ny de s'en efforcer avant le temps: pource que celuy ne faue pas moins, qui ne rend le plaisir en temps convenable, que celuy, qui tasche à ce faire, quand il n'en est besoin. Il a mis ce plaisir entre mes mains. Je n'ay crainte ny pour luy, ny pour moy: car il est en bonne & seure

seure garde. Il ne le peut perdre, sinon avec moy : & encores ne le peut - il perdre avec moy. Je l'en ay remercié, c'est à dire, que ie luy ay rendu. Celuy, qui par trop est curieux de rendre le bien-fait, pense que celuy, qui le luy a fait, a par trop d'enuie de le recouurer. Il est meilleur d'estre facile en vne part & en l'autre : s'il veut receuoir le plaisir, rendons le luy ioyeusement. Il ayme mieux qu'il soit entre nos mains : pourquoy donc luy voulons nous oster son tresor ? pourquoy faisons nous difficulté de le garder ? Il merite que ce, qu'il voudra, touchant ceey, luy soit permis. Or quant à l'opinion & renommée des hommes, nous la dénonns auoir en reuerence : non pas, qu'il la faille tirer par force, mais fait qu'elle suyue de son gré.

*Fin du sixiesme liure.*

**LIURE**



LIVRE VII.  
 DES BIEN-FAITS  
 DE SENEQUE.

---

CHAPITRE I.



*Y es bon courage, amy Liberal, car nous sommes au bord. De longs discours ie ne se retiendray :*

*Propos obscurs point ne commenceray.*

Ce liure icy va ramasser routes les choses esparses es precedens. Ayant fourny à la matiere, ie ne regarde & considere en moy seulement, ce que ie dois dire, mais aussi ce que ie n'ay encores dit. Tu prendras, toutesfois, en bonne part ce, qui reste, & ce qui ne profite rien au propos. Si ie m'eusse voulu complaire, ie deuois faire en sorte, que cét œuvre allast croissant de peu en peu, & reseruer sur la fin la partie, laquelle  
 chaquo,

chacun, encores qu'il fust lassé des choses precedentes, desirast grandement. Toutes-fois i'ay ramassé au commencement toutes les choses, qui estoient grandement vtils, & necessaires: & maintenant, s'il y en a aucune, qui soit passée, ou oubliée, ie la ramasseray. Et à la verité, si tu me demandois mon opinion, ie te dirois, que i'estime ( apres auoir traité les choses, qui regissent & appartiennent aux mœurs, & les font meilleures ) qu'il n'importe pas beaucoup, de poursuyre le reste, qui a esté inuenté, non pour le remede, ains pour l'exercice seulement de nos esprits. Pour laquelle cause Demetrie le Cynique, homme fort grand à mon iugement, encores qu'il soit comparé aux plus grands, auoit coustume d'vser de ce proverbe fort excellent: Qu'il estoit plus vtile de sçauoir peu de preceptes de bien viure, & les auoir à la main, & s'en seruir promptement, que d'en auoir beaucoup apprins, & ne s'en sçauoir promptement aider. Tout ainsi, dit il, que celuy n'est grand lucteur, qui a apprins entierement tous les tours & prin-ces qu'on peut sçauoir en l'art de lucter, desquels, quand vient au ioindre, peu se souuiét: mais c'est celuy, qui en vn ou en deux est fort adroit, & attend l'occasion de s'en ayder & seruir, & les bien mettre en besongne quand il en est réps. Car il n'importe en rien d'estre sçauoir beaucoup, pourueu qu'on en sçache assez pour vaincre. Aussi en cette estude, il y a plusieurs

plusieurs choses, qui nous plaisent : mais bien peu, qui emportent la victoire. Et combien que tu ne sçaches les raisons pourquoy la mer Oceane s'ensiz & desenfie : & pourquoy de sept ans en sept ans, l'homme se change avec l'age : ny pourquoy la largeur d'un portique ou galerie ( à qui la regarde de loin ) ne maintient sa proportion, mais la dernière partie semble aller en restreignant : & pourquoy les extremes espaces des colonnes s'appetissent & ioignent ensemble : d'où procede que les gemeaux naissent en vn mesmes temps, & ne se cõçoient en vn mesme : & si vne mesme semence se diuise en deux, ou bien si vrayement ils sont engendrez à deux diuerses fois : & pourquoy les mesmes gemeaux, qui naissent ensamble, ont diuers effets, bien qu'il n'y aye que bien petit interualle de temps en leur naissance : Il ne te nuira pas beaucoup de laisser toutes ces choses, ensemble beaucoup d'autres, lesquelles on ne peut sçauoir : & les sçachans bien, l'intelligence d'icelles ne nous est profitable en rien. La verité, enveloppée sous mille couuertures, demeure cachée au plus profond. Nous ne deuous estre marris contre nature, s'il n'y a aucune chose mal-aysée à trouuer, sinon celle, laquelle ( estant de nous trouuée ) ne nous profite en rien, sinon que nous l'auons trouuée. Tout ce, qui nous doit rendre meilleurs & plus heureux, elle l'a exposé à nostre veüe au descouuert, ou donné

moyen.

moyen d'en approcher. Si l'esprit de l'homme mesprise les choses subiectes à fortune : s'il s'esleue tant, qu'il n'aye crainte aucune : s'il n'embrace pas les choses infinies, avec vne esperance desmesurée : s'il a apprins d'acquerrir richesses, non d'autruy, ains de soy-mesmes : s'il a chassé de soy la crainte de Dieu & des hommes, estimant qu'il ne faut pas craindre les hommes, & bien peu Dieu : s'il mesprise toutes les choses, qui tourmentent nostre vie, cependant que nous taschons à l'orner, s'il est veu iusques-là, qu'il pense la mort n'amener avec soy aucun mal, ains estre la fin de plusieurs : si son esprit est adonné à vertu, & que son chemin luy semble plein & aisé en tous les endroits qu'elle l'appelle : s'il est animal sociable, & engédré pour le bien commun : s'il regarde le monde non autrement, qu'une seule maison, & descouvre sa consciéce à Dieu, & vit en telle maniere comme s'il viuoit en public, craignât plus de mal faire pour l'amour de Dieu & sa consciéce, que pour la crainte des homes : s'il s'absente des mondaiues tempestes, & suit la vraye & claire voye, qui est la plus affeurée : Il est lors paruenü à la perfection d'une tres-vtile & necessaire science. Les autres choses ne sont que plaisirs & soulagemens d'estrit. Car il est licite à vn esprit, qui est ia retiré en seurté, de recourir encor à telles choses, lesquelles n'apportent pas force aux esprits, mais plustost quelque ornement.

## C H A P I T. I I.

**N**Ostre Demetrie disoit, que ce sont icy les choses, que celuy qui fait profession de vertu, doit embrasser avec les deux mains, sans jamais les laisser partir de soy, ains les imprimer, & s'icher en son esprit, comme vne partie de soy-mesmes, & faire tant avec la pensée quotidienne, qu'elles aydent de leur bon gré à autruy, & qu'elles soyent prestes en tout lieu, sans aucun retardement, toutes & quantes fois qu'on aura affaire d'elles. Qu'on mette en auant telle distinction du vice & de la vertu, & qu'on s'iche, qu'il n'y a aucune chose, qui soit de soy mauuaise, si elle n'est villaine & deshonneste: ny pareillemēt aucune bōne, si elle n'est honneste. Que cette reigle distribue les œures & actions de la vie, que cette loy face & exige toutes choses. Qu'elle condamne & iuge ceux - là estre les plus meschans & malheureux, qui, estans fort riches & opulens, ne desirent autre chose, qu'yurongner, faire grand chere, & pailarder, ayans les esprits endormis & abba-stardis. Que l'homme die cecy en soy-mesmes: Tant plus que la fragile & breue volupté reiette & se fasche des choses, qui luy sont mises deuant, & qu'elle est prinse de  
plus

plus grande affection, tant plustost se change elle en son contraire, duquel puis apres il faut de necessité qu'elle se repente incontinant. Il n'y a rien d'excellent en la volupté, ny chose aucune, qui soit conuenable ny digne d'un homme, lequel approche de Dieu. C'est vne chose fort vile, ne procedant que du seruire des membres o. ds & sales, & qui ne retourne à la fin qu'en toute fascherie. C'est vne volupté honeste, & digne de l'homme, & mesmes de l'homme vertueux, de ne remplir par trop son corps de viandes, ny l'engresser, ny irriter ses cupiditez, le repos desquelles est fort assuré: ne se troubler d'aucune chose: ne se soucier ny de ambition, par laquelle les hommes s'excroissent & battillent ensemble tous les iours: ny de celle, qui est insupportable, & vient du Ciel, à sçauoir, quand nous croyons les choses qu'on dit de Dieu fausement, & l'estimons selon nos vices. La volupté, de laquelle nous parlons, est tousiours en vn mesme estat, & n'est entremeslée d'aucune crainte, & ne se fasche iamais de soy. C'est elle, qui gouerne le sage, qu'à present nous introduisons, lequel, estant docte (par maniere de dire) tant en droit diuin qu'humain, s'estouyt des choses presentes, sans qu'il depende des futures. Parce que celuy, qui est incliné aux choses incertaines, n'a rien d'assuré. Et pourtant ce-  
 luy,

luy , qui est hors des grandes passions qui tourmentent l'esprit , n'espere ny ne desire aucune chose , ne se met en doute ou soucy de rien , aias se contente du sien. Et ne pense pas qu'un tel soit content de peu : tout est à luy. Non pas en telle sorte que toutes choses estoient à Alexandre , lequel ( encores qu'il fust parvenu iusques au bord de la mer rouge ) auoit faute de plus de choses , que n'estoient celles , par où il estoit là venu , & qu'il auoit mises en son obeissance. De sorte que ce , qu'Alexandre possedoit & auoit sub'ugué , n'estoit point à luy : veu que Onesicrite , Admiral & chef de son armée nauale , estoit par luy enuoyé deuant , pour espier les lieux incogneus , errant par mer , & cherchant à faire guerre. Ne se voit-il pas manifestement , qu'Alexandre estoit pauvre , puis qu'il alloit emouuoir guerre aux choses hors des termes & limites de nature ? Lequel , par vne auéglée cupidité , s'exposoit au danger d'une mer grande & incogneite ? Car que sert il d'auoir osté à autrui & rany par force tant de royaumes , & en auoir donné à d'autres ? Que luy profitoit-il de sçauoir combien de parties du monde il auoit rendues tributaires à soy ? Autant luy defailloit , qu'il desiroit auoir.

## CHAPITRE III.

Cela n'a pas esté seulement le vice d'Alexandre, lequel son heureuse follie & temerité a conduit iusques aux vestiges & traces de Bacchus & d'Hercules, mais aussi de tous ceux, que fortune stimule & irrite, en les enrichissant. Compte bien toute la genealogie de Cyre, & Cambises, & de tous les Roys de Perse : qui trouueras-tu qui se soit contenté des terres de son empire, & qui n'aye finy ses iours avec vne pensée & conuoitise d'aggrandir ses limites? Et ne s'en faut esbahir, pour autant que tout ce, qui appartient à la cupidité, se cache & engloutit du tout. Mais il n'y a pas grand interest combien tu verses sur vn vaisseau, qui ne peut estre remply. Celuy seul est sage, auquel toutes choses appartiennent, & qui n'a querelle ny noise à les deffendre. Tel n'a besoin d'enuoyer Ambassabeurs de là la mer, n'y d'amener gendarmerie & se camper sur les frontieres de son ennemy, ny de mettre garnisons en ses forteresses, ny de coronas, Capitaines, Lieutenans, Enseignes, sergens de bande, infanterie, ny Caualerie quelconque. Et tout ainsi que Dieu immortel regit & gouerne son regne sans armes, &

d'vn

## 378 LES BIEN-FAITS

d'un haut & tranquille lieu garde & modere tout ce, qui est à luy : aussi fait cestuy-cy son deuoir & office (combié qu'il soit grād) sans aucun bruit, & contemple toute l'humaine generation, de laquelle il est le plus puissant & le meilleur. Tu t'en mocqueras tant que tu voudras : si est-ce chose de grand esprit, d'auoir veu, & tournoyé tout l'Orient, & tout l'Occident, par lesquels on paruient aux autres regions plus loingtaines, où l'on ne peut aller pour les desers & lieux inaccessibleles, qui de toutes parts les enuironnent & enferment : & apres auoir veu tant d'animaux, & si grande abondance de choses, que nature produit heureusement, prononcer cette parole, laquelle n'appartient qu'à vn seul Dieu : Tout est à moy. Dont se fait qu'il ne desire aucune chose, pour autant qu'il n'y a rien apres tout.

---

## CHAPITRE I V.

**V**Oyey ce, que ie voulois, diras-tu, ie te tiens : ie veux voir, comme tu te deueloperas des lacs, ausquels tu es tombé de ton gré. Dis moy : comment pourra on donner quelque chose au sage, si tout est sien ? Car tout ce, qu'on luy donne, est sien. Chose, par laquelle il s'ensuit, qu'on ne peut à vn sage faire

faire plaisir, pource qu'on le luy fait du sien. Si vous direz qu'on peut donner quelque chose au sage, sçachez que i'en veulx autant demander des amys. Vous autres dites que toutes choses sont communes entre les amis: l'amy donc ne pourra rien donner à son amy, pource que tu auras honte de luy donner vne chose commune. Il n'y a rien qui empêche, qu'une chose ne puisse estre à celuy qui la possède, & à celuy, à qui elle est donnée & assignée. Par ainsi i'entens que tout est au sage, combien que pour cela vn chacun n'aye moindre autorité & domination sur son bien. Selon le droit civil, tout est au Roy: si est-ce que ce, qui luy appartient, est separé particulierement: vne chacune chose à son seigneur, maistre, & particulier possesseur. Parquoy nous pouons donner au Roy vne maison, vn seruiteur, de l'argent: & ne dit on pourtant qu'on luy aye donné quelque chose du sien, & qui luy appartient. Car la puissance de toutes choses est aux Roys, & à vn chacun la propriété d'icelles. Nous disons: Voicy les limites du finage des Atheniens, celles-cy des Champenois: lesquelles apres les voisins separent entre eux par bornes particulieres: de sorte que toute la contrée est à la republique premierement, mais puis apres vne chacune partie se distribue, à qui il appartient. Et par ce moyen nous pouons donner nos possessions à la republique, combien qu'on die qu'elles

qu'elles font à elle : pource qu'elles font d'une autre sorte à elle & d'un autre à moy. Y a-il doute que le seruiteur ne soit à son maistre, & l'argent, ou autre chose qu'il luy baille pour traffiquer, avec les acquisitions & biens? Toutesfois il peut donner à son maistre quelque chose. Car on ne dit pas le seruiteur n'auoir rien, pource que, si son maistre vouloit, il n'auoir rien. Ny pour cela ne se doit appeller un don ( l'ayant donné librement ) pour autant que son maistre le luy pouuoit oster, malgré qu'il en eust. Or est-il besoïn que nous prouions ( ayans desia entre nous accordé , que tout appartient au sage ) comment un autre pourra estre liberal enuers ce luy , à qui nous disons toutes choses appartenir. Tout ce qui est en la puissance du fils, est au pere. Or qui est celuy, qui ignore, que le fils ne donne par fois quelque chose à son pere ? Tout est à Dieu : toutes fois nous luy pouuons donner quelque don, en iettant vne piece d'argent sur l'autel. Par ce moyen, mon bien laisse-il de m'appartenir, si ce, que j'ay, est encores rien? car il se peut bien faire qu'une mesme chose soit à toy , & à moy. Tu diras : Ceux-là, desquels les femmes sont putains , sont macquereaux. Or tout appartient au sage : les putains donc seront à luy. Or est celuy macquereau , à qui les paillardes appartiennent : le sage donc est macquereau. Par le mesme argument, ils ne veulent que l'homme sage achette aucune chose : Pour autant que

que ( comme ils disent ) personne n'achette ce qui est sien : or tout est au sage : le sage donc ne peut ny ne doit rien acheter. Et par mesme syllogisme ils deffendent , qu'il ne doit rien emprunter à interest , pource que nul ne paye l'vsure de son argent. Les choses sont innumerables, par lesquelles ils nous caillent, encores qu'ils entendent fort bien ce que nous voulons dire.

## CHAPITRE V.

**E**Ntens bien donc : car ie veux dire , que tout appartient au sage , en teile sorte & maniere, que pour cela chacun n'a pas moindre domination & superintendance sur son bien tout ainsi qu'un bon Roy, par sa puissance possede tout ce , qui est en son royaume, & les particuliers le possedent sous sa puissance & subiection : comme nous prouuerons , quand il en sera temps. Cecy nous suffira pour cette heure , pour monstrer que ie puis donner au sage ce , qui autrement appartient à moy. Et ne se faut esbahir si, on peut donner quelque chose à celuy , auquel est le tout. J'ay loué de toy vne maison : en cette maison il y a certaines choses, qui t'appartiennent, & d'autres à moy. La maison est tienne , mais l'vsage en est mien.

R Parquoy

Parquoy tu ne peux cueillir les fruiſts de ta poſſeſſion malgré ton fermier, encores qu'ils ſoient venus en ton heritage, & que les viures ſoient chers, & meſmes en temps de famine. Helas ! commét regarderas tu en vain, durant la grande cherté, les grands monceaux de blé d'un autre, encores qu'il les aye cueillis en tes poſſeſſions, lesquels tu penſeras deuoir eſtre menez en tes greniers ! Si eſt ce que tu n'entreras pas malgré moy dans ce, que j'auray loüé, encores que tu en ſois le maïſtre : & ne pourras emmener quant & toy, celuy, qui autresfois aura eſté ton ſeruiteur, quand ie l'auray loüé : & ſi j'ay à loüage de toy un cha-iot, coche, ou liſtiere, tu auras receu plaisir de moy, & m'en es obligé, ſi ie t'ay permis de t'aſſeoir dedans ta coche meſmes. Tu vois doncques qu'il ſe peut faire, qu'une perſonne, en receuant le ſien, peut recevoir plaisir.

---

## CHAPITRE VI.

**E**N toutes ces choſes, que j'ay recitées, l'un & l'autre eſt maïſtre d'une meſme choſe. Comment ? Pource que l'un eſt maïſtre de la meſme choſe, l'autre de l'uſage. Nous diſons : Ces liures ſont de Ciceron : au conſtraire, celuy, qui les vend, dit qu'ils  
 lay

luy appartiennent : toutesfois l'un & l'autre est vray : l'un, comme en estant autheur : l'autre, comme en estant l'acheteur. Tous les deux sont vrais, pource qu'ils sont à l'un & à l'autre, mais non pas d'une mesme sorte. Par mesme moyen, Tite Liue peut prendre ou acheter d'un Libraire certains de ses liures. Il puis donner à un sage, ce, qui specialement & particulierement est à moy, combien que tout soit à luy. Car tout ainsi que toutes choses luy sont communes, comme au Roy, & que l'usage des choses est à un chacun particulierement departy : il peut receuoir un don, & le deuoir, acheter, & louer. L'Empereur à tout : de son domaine il a seulement son reuenu, ses choses privées & particulieres. Tout est entièrement sous son empire : mais pour son propre il n'a que son patrimoine à part. Et pour cette cause on demande ce, qui est à Cesar, & ce, qui n'est pas à luy, sans aucunement diminuer l'autorité & puissance de son empire. Car encores que la raison luy oste ce, qui n'est pas à luy, si ne laisse-il d'estre à luy, mais c'est par un autre moyen. Par ainsi le sage possède tout avecques l'esprit : & de son propre droit sont siennes les choses, qui luy appartiennent en particulier.

## CHAPIT. VII.

**B**lon prouue maintenant, que tous les hommes sont sacrileges : maintenant il dit, qu'il n'en y a pas vn. Quand il veut, que tous meritent le gibet, il argumente & dispute en cette sorte. Celuy qui approprie en son vsage ce, qui appartient à Dieu, est sacrilege. Or tout est à Dieu. Quiconques donc prend quelque chose, la desrobbe à Dieu, auquel toutes choses appartiennent. Celuy doncques qui prend quelque chose, est sacrilege. Mais quand il commande qu'on pille les Eglises, & qu'on brusle le Capitole, il dit qu'il n'ya a point de sacrilege : pource que tout ce, qu'on prend des lieux saints & sacrez, & dediez à Dieu, est transporté en autre lieu, qui est aussi à Dieu. On peut respondre à cecy en telle sorte : Il est vray que tout est à Dieu, mais tout ne luy est pas vouié, ny consacré. Quand on desrobbe ce, qui luy a esté vouié, on commet sacrilege. En cette sorte l'on dit, que le monde est vne Eglise de Dieu immortel, de la grandeur & magnificence duquel, le monde seul est digne, afin de luy seruir de temple : ce neantmoins les choses prophanes sont séparées des sacrées : & que toutes les choses, qui sont licites de faire

sous

sous le Ciel & à la veüe des Estoilles ne sont permises en vn coin auquel on aura imposé le nom de temple. C'est chose assurée, qu'un sacrilege ne peut faire iniure à Dieu: car la diuinité fait, qu'il ne peut-estre offensé de luy: si est-ce qu'il est puny de telle offense, parce qu'il l'a faite comme à Dieu, & contre Dieu. Nostre opinion & la sienne l'obligent à la peine. Tout ainsi que nous cognoissons vn sacrilege, quand il resobbe quelque chose sacrée, bien qu'en quelque part qu'il la transporte, elle ne passe ny n'est hors des limites du monde: au cas pareil on peut desrobber le sage. On ne luy oste rien des choses qu'il a toutes vniuersellement, mais de celles, desquelles par les loix & constitutions humaines il est fait maistre, & qui luy seruent comme à vn homme particulier. Il recognoistra sa premiere possession, & ne voudra auoir cette derniere, combien qu'il la puisse tenir en sa puissance. Il dita semblables paroles, que dit vn iour vn Empereur Romain, quand, par sa vertu ayant bien regy la republique, luy fut assigné auant de terre, qu'il en pourroit circuir en vn iour, en labourant. Vous n'auiez point besoin, dit-il, d'auoir vn ciroyen, auquel il faille plus qu'à vn autre citoyen. Combien penses tu que cela procede d'un plus noble cœur, d'auoir refusé vn tel don, que de l'auoir bien mérité? Car il y a eu beaucoup d'Empereurs, qui ont esté les termes & finages aux

autres : mais on en trouue bien peu, qui mettent fin à leur conuoitise.

---

## CHAPITRE VIII.

**I**E croy que , quand nous contemplons l'esprit d'un homme sage , lequel peut tout , & s'espend en tous lieux , nous disons toutes choses estre en sa puissance : mais quand nous regardon aux raisons ordinaires , nous trouuons qu'il y a grande difference à estimer ce, qu'il possède , ou de la grandeur de l'esprit , ou du reueu. Il ne voudra auoir pour chose du monde ce, dequoy tu parles. Je ne m'arresteray icy à te raconter Socrates , Chryssippe , Zenon , & les autres , lesquels certes estoient grands personnages , encores plus grands que ie ne dis : pource que l'enuye ne peut en rien nuire , à la louange des anciens. Je t'ay, vn peu par cy-deuant , fait mention de Demetrie , lequel me semble auoir esté produit de nature en nostre temps , pour monstrier, qu'il ne pouuoit estre corrompu de nous, ny au semblable nous de luy. Homme de parfaite sagesse ( iasoit qu'il le nie ) & d'une tres assuree constance, en tout ce, qu'il proposoit faire. Duquel l'elequence & faculté de bien dire ( comme il est decent aux choses

ses graues ) n'estoit forcée ny palliée de paroles , mais dite & proferée d'un courage, selon que l'impetuosité des choses requeroit. Je ne doute point , que la prouidence n'aye donné à cestuy-cy telle vie , & telle faculté de bien dire: afin qu'en nostre siecle l'on n'eust defaut d'homme, lequel on peut imiter , & à l'exemple duquel on peut reprendre & arguer les vices.

---

## CHAPITRE IX.

**S**I Dieu vouloit donner à Demetrie , la possession de nos biens , sous telle condition qu'il ne les pourroit donner : Je ferois affirmer , qu'il n'en voudroit point. & diroit : Je ne veux entreprendre porter vn fardeau si pesant & malaisé , ny ne veux deprimer , contraindre , ny abaisser mon esprit en vne chose enuelpée d'une telle bouë. Pourquoy me veux tu apporter l'occasion du mal de tous les hommes , lesquels ie ne prendrois , encores qu'il me fust permis de les pouuoir donner : pource que ie vois beaucoup de choses , lesquelles ne me conuient donner. Je me veux presenter au deuant ces choses , lesquelles auengent les yeux du peuple , & des Roys. Je veux voir le pris de vostre sang , & de vos

R 4      esprits.

esprits. Mettez-moy au deuant des yeux les  
 despouilles de toutes les richesses & super-  
 fluitez : ou bien desployez les moy , par or-  
 dre, l'vne apres l'autre : ou bien plustost ( ce  
 que sera le meilleur ) donnez les moy tou-  
 tes à vn coup. Je voy vne voute en façon de  
 Tortue , peincte avec grand artifice & dili-  
 gence, ensemble les coquilles des bestes vil-  
 laines & tres lentes, achetées en grand pris,  
 lesquelles, pour leur varieté & vraye portrai-  
 cture , nous plaisent & resiouyissent , estans si  
 bien peinctes & colorées en diuerses sortes,  
 qu'on les iugeroit estre en vie. Je voy d'autre  
 costé des tables, & vn petit morceau de bois,  
 lequel vaut autant que le reuenu d'vn Sena-  
 teur : & tant plus est-il estimé, que la liaison  
 & entrelasseure de l'arbre, le plie en plusieurs  
 noeuds. Je voy des rasses de cristal, lesquelles  
 sont plus estimées, d'autant qu'elles sont plus  
 fragiles. Car le plaisir de toutes les choses,  
 que la simple populace & gens ignares esti-  
 ment , pour cestuy-là mesmes pourquoy ils  
 les louent, ne doiuent estre en rien prizez. Je  
 voy des coupes de Porcelaine ou myrrhe, la  
 sumptuosité desquelles ne seroit par trop  
 estimée , si elles n'estoient routes & ouuertes  
 perles & pierres precieuses , qui ont telle  
 vertu par icelles on cognoist si ce, qu'on  
 ne, est contraire à l'estomac. Je voy  
 es, non pour en mettre vne à chaque  
 mais ( pource que la coustume est  
 fardeau ) on en pend deux l'vne  
 sur

sur l'autre, & encor d'auantage. La folie des femmes, ayans l'estat, n'auoit pas assez asubierry les hommes, si à chacune aureille ne pendoit la valeur de trois ou quatre patrimoines. Le voy des robes de soye ( si robes se doivent appeller ) ausquelles n'y a rien, dequoy on puisse defendre le corps, ou courir les parties honteuses : desquelles la femme en estant vestue, n'osera iurer si elle est nue, ou non. On les fait apporter de loingtain pays par gens incogneus, avec grands frais & despens, à fin que nos matrones & courtisanes monstrent autant leur chair à tout le peuple, comme elles font en chambre à leurs adulteres.

---

## CHAPITRE X.

**Q**ue dis tu, avarice ? Combien y a il de choses beaucoup plus cheres, & precieuses, que ton or ? Toutes les choses, que par cy-deuant i'ay recitées, sont plus prisées & honorées le veux maintenant reconnoistre les richesses, lesquelles ne sont autres choses, que lames d'or & d'argent, ausquelles nostre cupidité est eblouye. Certes la terre, qui met en euidence toutes choses qui nous sont viles, cache l'or & l'argent, cōme choses pernicieuses & dommageables, & ne sont tirez hors qu'avec grand mal de tout le monde.

de, & avec grand peine, qui est la cause qu'elle les a bien auant cachées. Je voy le fer estre tiré des mesmes tenebres que l'or & l'argent, afin que n'eussions faute dequoy tuer l'un l'autre. Or ces choses ont tousiours quelque matiere, par laquelle nostre esprit peut suyure l'erreur des yeux. D'autre costé ie voy des lettres patentes, cedulles, obligations, & autres cautionns, images & simulachres vuydes de verité, pour attrapper deniers, qui n'est autre chose qu'ombre d'avarice, laquelle ne s'entremesse, que de tromper les esprits de ceux, qui se delectent à choses vaines. Parquoy, dis moy, que sont toutes ces choses? Je te respons, que ce sont iournalles vsures & obligez, cherchez outre la cupidité humaine. Je me puis plaindre de nature, qu'elle n'a caché plus profond dans terre l'or & l'argent, & qu'elle ne l'a fait si pesant, qu'on ne l'en sceut titer. Quoy? que sont ces registres? que sont ces comptes & supputatiōs, & le temps qu'on vend par cruelles & sanglantes vsures, en baillant cent pour cent? Ce n'est autre chose, qu'un mal volontaire, lequel depend de nostre maniere de faire: en laquelle n'y a aucune chose, qui puisse estre veüe des yeux, ny touchée des mains, ains est un songe d'une avarice vaine. O combien malheureux est celuy, qui se delecte de voir un gros liure de ses rentes & reuenus: & d'auoir infinies terres, pour les faire labourer par ses esclaves: & innumerables troupeaux.

de bestes, pour les faire paistre çà & là : telle quantité de seruiteurs, qu'elle est plus grande qu'une belliqueuse nation : & siuablement maison plus grande, que beaucoup de grandes villes ! Quand il aura bien consideré ces choses, par lesquelles il pense estre riche & deuiet superbe, s'il parangonne tout ce, qu'il a avec ce qu'il desire auoir, il cognoistra qu'il est pauvre. Laisse moy ( disoit Demetrie ) & me rends à icelles miennes richesses. Je sçay que le Royaume de sagesse est grand, & fort assure. Par ce moyen, i'ay toutes choses en telle sorte que toutesfois elles sont à tous.

## CHAPIT. XI.

Cesar donc luy voulant donner dix mille Cescus, il les refusa en riant, & ne luy sembla la somme, si grande, qu'il se deust puis apres glorifier de l'auoir receüe. O mon Dieu, combien en peu de choses Cesar vouloit magnifier son esprit, ou le corrompre ! Je suis tenu de tesmoigner pour cet homme de bien. Je luy ay ouy dire, qu'il s'esbaïssoit de Cesar, qui le pensoit changer pour si petite somme. S'il vouloit faire preuue de moy ( disoit il ) il falloit qu'il en fit l'experiance en me donnant tout son Empire.

## CHAPITRE XII.

**O**N peut donc donner quelque chose au sage, combien que tout soit à luy. Il n'y a rien pareillement qui engarde qu'on ne donne quelque chose à son amy, combien que nous difons, qu'entre les amys tout est commun. Car ie n'ay les choses communes avec vn amy, comme avec vn compagnon qui a vne partie sienne, & l'autre est mienne : mais c'est de mesme sorte, que les enfans sont communs au pere, & à la mere, lesquels enfans estans deux; le pere n'en a pas vn à part, & la mere vn autre, mais chacun en a deux. La premiere chose, que ie veux monstrier à cestuy-cy, qui dit mes biens luy estre communs, sera, que ie luy veux faire entendre, qu'entre luy & moy n'y a rien de commun. Pourquoy ? Pource que cette association & compagnie n'est qu'entre les sages, entre lesquels se trouue la vraye amitié. Les autres ne sont non plus amys, que compagnons. Outre ce, les choses sont communes en diuerse sorte. Les lieux equestres sont communs à tous les cheualiers Romains, & n'y a rien en iceux, qui me soit propre, sinon le lieu que j'occupe. Si j'accorde cecy à quelqu'un, encores que ie luy aye accordé vne chose commune.

mune, si luy ay- ie donné quelque chose. Il y a certaines choses, qui appartiennent à quelques vns, sous certaines conditions. J'ay au Theatre vn lieu entre ies cheualiers, non que ie le puisse vendre, ny engager, ny en iceluy habiter, mais seulement pour m'asseoir, & regarder faire les vieux. Outre ce, ie ne mé- tiray, si ie dis, que i'ay lieu entre les cheua- liers: mais si par fortune, quand ie suis arri- ué au Theatre, les lieux des cheualiers sont pleins; à la verité i'y ay vn lieu, car ie m'y puis asseoir s'il me pl'aist: & n'y en ay point, pource qu'il est premierement occupé par ceux, avec lesquels il m'est commun. Pense que le semblable se fait entre les amis. Tout ce, qui appartient à nostre amy, nous est com- mun: mais c'est le propre de celoy, qui le possède. Je ne m'en scaurois servir contre son vouloir. Te moques tu de moy? diras-tu. Si ce, qui appartient à mon amy, est mien, m'est- il pas licite de le vendre? Il ne r'est pas permis. Pource que tu ne scaurois vendre le lieu, que tu as entre les Cheualiers, enco- res qu'il te soit commun avec eux. L'argu- ment n'est pas bon de dire: Je ne puis ven- dre telle chose, ny la despendre, ny la louer, ny eschanger à vne meilleure, ou pire: elle n'est donc pas à moy: pour autant qu'elle est encores à toy, combien qu'elle t'appartienne sous loy & condition. Je l'ay receu, mais cer- tes tu n'en as pas moins pour cela.

## CHAPITRE XIII.

**A** Fin que ie ne tienne plus longuement : le plaisir & bienfait ne peut estre plus grand : mais les causes & circonstances d'iceluy peuuent estre plus grandes, & se peut entendre la beneuolence en plus de choses : & se plaît & fait pour soy-mesme tout ainsi comme ont coultume de faire les amoureux, lesquels, combien qu'ils se baissent & embrassent plus estroitement, par cela n'augmentent leur amour, mais l'exercent. Iacoit que la question, qui s'ensuit, aye esté par cy-deuant declarée, si ne differerons nous pour cela d'en parler quelque peu : pource que le mesme argument s'accommode & transporte fort proprement du susdit lieu en cestuy-cy. On demande, si celuy a rendu le plaisir qu'on luy a fait, qui s'est efforcé de toute sa puissance, à le rendre. Combien que tu sçaches (diras-tu) qu'il ne l'a rendu, si a il fait tout ce, qu'il a peu, pour le rendre. Considere donc qu'il ne l'a fait, pour n'en auoir eu la commodité. Celuy, qui doit de l'argent, ne le paye pour le chercher de tous costez, & ne le sçauoit trouver. Il y a certaines choses, qui sont de telle sorte, qu'en icelles se recherche le fait, d'autres y en a, auquel

auxquelles suffit d'auoir cherché tous les  
 moyens pour les faire. Si vn medecin a fait  
 tout ce qu'il a peu à fin de guerison , & n'a  
 rien obmis de ce , que son art luy comman-  
 de , il a fait son deuoir. Encores que celuy ,  
 que defendoit vn aduocat , aye esté condam-  
 né : pourueu que l'aduocat aye vsé de tous  
 les termes & couleurs de rhetorique , &  
 qu'il aye fait son deuoir de playder la cause  
 de sa partie , il s'est acquitté de son office.  
 Vn Capitaine, encores qu'il aye esté vaincu,  
 est fort loué, si la prudence, industrie, & har-  
 dieffe n'ont esté espargnées , ains ont fait  
 leur deuoir. Il a fait tout ce, qu'il a peu, pour  
 te rendre le bien , qu'il a receu de toy : mais  
 ton heur , & fortune l'ont empesché à ce  
 faire. Il ne t'aduient aucune chose contraire  
 à ton bon-heur : pour laquelle il te puisse  
 monstrer son amitié n'estre point feinte.  
 Toy estant riche , il ne te pouuoit rien  
 donner : ny te garder , n'ayant aucune ma-  
 ladie : ny te donner secours , toy estant  
 heureux en ton estat. Encores que tu n'ayes  
 de luy receu plaisir aucun , si t'a il ren-  
 du la pareille. Or le personnage , qui aura  
 esté tousiours attentif à te satisfaire , atten-  
 dant le temps commode pour le pouuoir  
 faire, n'ayant autre soing plus grand , ny ne  
 mettant en chose du monde plus grande  
 diligence, que de pouuoir trouuer moyen de  
 recognoître le bien que tu luy as fait, com-  
 me il est tenu : tel personnage, dis-ie, a en-  
 duré

duré beaucoup plus de peyne, que n'a celuy qui a eu le moyen de le rendre plustost, & inconrinant.

---

## CHAPITRE XIV.

**L'**Exemple, que tu m'as amené d'un deb-  
 teur, est dissemblable : pour ce que celuy  
 est peu de chose, d'auoir cherché argent, s'il  
 ne le paye. Car le debteur a tousiours apres  
 sa queue vn mauuais creditur & importun  
 exacteur, lequel ne le laisse passer vn seul  
 iour en repos, sans luy demander la debte.  
 De toy, tu as vn bien-facteur doux & cle-  
 ment, lequel te voyant courir çà & là en fas-  
 cherie, pour luy satisfaire, te dit :

*Il faut chasser de ton entendement  
 Ce dur soucy, & fascheux pensément.*

Cesse de te molester. l'ay tout ce, que ie  
 veux auoir de toy. Tu me fais tort, si tu pen-  
 ses, que ie desire auoir de toy autre chose,  
 que ce, que tu fais. l'ay fort bien cogneu ton  
 bon vouloir. Dis moy, diras tu, penserois tu  
 celny là m'auoir rendu le plaisir que ie luy  
 ay fait, pour m'auoir seulement remercié ?  
 Par ce moyen donc celuy, qui ne rendra le  
 plaisir, sera en tel degré que celuy, qui le rend.

*Am*

Au contraire, dis moy, s'il auoit mis en oubly le bien-fait, & si mesmes il n'auoit pas tasché aucunement de le rendre, nyerois-tu qu'il te l'eust rendu? Mais cestuy-cy s'est mis en peine nuit & iour, laissant tous autres affaires, estant tousiours attentif à cestuy seul, afin qu'il ne laissast passer aucune occasion pour le pouoir rendre. En mesme degré donc est celuy, qui ne pense iamais à rendre le bien fait, & celuy, qui ne pense iamais en autre chose, qu'à le rendre? Tu est iniuste, si tu recherches en moy & exiges le fait, voyant que i'ay tousiours eu bon vouloir de ce faire, & qu'il ne tient pas à moy. Et pour dire en brief, pense, quand tu as este prisonnier, que i'ay emprunté les deniers pour payer ta rançon: & laissé en gage à celuy, qui me les a prestez (pour seureté) tout ce, que i'auois, & que ie me suis mis en mer, encores que ce que fust en hyuer, & qu'elle fust pleine de coursaies: que i'ay passé tous les perils, qui peuvent aduenir sur mer, encores estant calme: & ayant passé toutes les solitudes, en cherchant ceux, que tous autres suyuoient, finalement ie suis tombé entre les mains des coursaies: & en mesme temps vn autre t'aye racheté: nyeras tu, que ie ne t'ay rendu le plaisir? Et combien qu'en cette nauigation, i'aye perdu l'argent, que i'auois amassé pour te rachetter, & que i'aye esté mis en captiuité, de laquelle ie te voulois retirer: nyeras tu, que ie ne t'aye rendu le plaisir?

plaisir ? Or tu sçais bien , que les Atheniens appellent Hermode & Aristogitone tyrannicides, hui est à dire, meurtriers de tyrans : & la main de Mutie , laissée sur l'autel, fait qu'il est autant loué , que s'il eust tué Por-senne. En tout temps ceux , qui ont tasché à faire œuvres vertueuses , combien que la fortune leur aye esté contraire , pour n'a-voir conduit l'œuvre en sa perfection , ont esté neantmoins louez comme vertueux. Plus a fait celuy , qui a cherché tous les moyens , sans en laisser aucun en arriere , pour pouvoir rendre le bien qu'on luy a fait , que celuy , qui , sans aucune peine & difficulté , a eu moyen de le rendre des le commencement.

---

## CHAPIT. XV.

**T**V diras , que cestuy - cy t'a donné deux choses , à sçavoir, la bonne volon-té , & la chose mesme. Tu luy en dois donc au semblable autres deux. Tu pourrois à bon droit dire cecy mesmes à celuy , qui ne t'auroit rendu autre chose , que le vouloir , sans se donner aucune peine de pouvoir rendre par effet. Mais tu es veritablement obligé à celuy , lequel veut estre reco-gnoissant , & tasche à faire tout ce qu'il peut :

peut : pource que presentement il te donne vne chose , qui est le bon vouloir , & tasche à t'en donner vne autre , tant qu'il luy est possible. D'auantage , il ne faut rendre les plaisirs , en pareil nombre , que nous les auons receus. Car quelquefois vn tout seul en vaut deux. De là vient , que le bon vouloir de celuy , qui est si desirant & connoiteux de recognoistre le bien-fait , tient le lieu du bien-fait mesmes , & se doit autant estimer , que le propre fait. Or si le seul vouloir n'est assez suffisant pour recognoistre les bien-faits , uul ne pourra estre recognoissant enuers Dieu , auquel nous ne pouuons rien donner , que la seule volonté. Tu respondras , que vrayement nous ne luy pouuons donner autre chose. Mais si ie ne puis donner autre chose à celuy , à qui ie suis tenu de rendre le bien , qu'il m'a fait : quelle chose y a - il , qui empesche que ie ne sois ( par mon bon vouloir seul ) recognoissant enuers les hommes , voyant que ie n'en presente pas d'auantage à Dieu ?

---

## CHAPIT. XVI.

**T**outesfois tu me demandes ce qu'il m'en semble, & veux noter ma response. Que cestuy-cy estime , qu'il a receu le bien-faict.

faict : mais que c'est autre pense, que ce n'est luy, qui l'a rendu. Que cestuy-cy le laisse : que l'autre ne s'en alle point. Que cestuy-cy die, ie suis content : & l'autre, ie ne l'ay point. En toutes questions & demandes nous devons tousiours auoir deuant nos yeux le bien & profit du public Il faut retrancher aux iuges toutes excuses, auxquelles ils pourroient auoir recours, & par icelles courir leur refus & deniement. I'ay tout fait, fais le encores vne fois. Dis moy : penses tu que nos encestres ayent esté si imprudés, qu'ils n'ayent estimé estre chose inique, de mettre en pareil degté, celuy, qui auroit iouë ou paillardé l'argent emprunté : & celuy, lequel, avec ses biens propres, auroit perdu ce, qu'il auroit emprunté, ou par feu, ou destrouffement, ou par quelque autre defastre ? Ils n'ont voulu admettre aucune excuse, à fin que les hommes sceussent, que la foy doit estre gardée & maintenue en tous euemens. Car il estoit plus expedient, de ne receuoir l'excuse (encores qu'elle fust iuste) de peu de personnes, pour ne donner occasion à tous de s'excuser. Tu as fait tous tes efforts, pour luy rendre le bien qu'il t'a fait. Cela luy suffit : mais à toy, c'est peu de cas. Car tout ainsi que celuy, qui ne se contente d'aucun deuoir, auquel tu te sois mis, pour luy rendre le plaisir, ny de ton bon vouloir, ny effort, est indigne qu'on le luy reconnoisse : aussi es tu ingrat, si tu ne  
demeu

demeures grandement & beaucoup plus re-  
 deuable à celuy, qui se contente de ta seule  
 volonté, pour cette cause seulement qu'il te  
 quitte. Ne te fers point de cecy, disant :  
 J'ay tout fait. Et ne cherches pas moins les  
 occasions, pour recognoistre le bien, qu'il t'a  
 fait. Rens luy le plaisir, pource qu'il te le de-  
 mandé : & à cestuy aussi, pource qu'il te don-  
 ne, & t'en quitte : à l'autre, pource qu'il est  
 meschant : à cet autre icy, pource qu'il est  
 homme de bien. De là vient, qu'il ne faut  
 que tu penses appartenir à toy cette questiõ,  
 qui est telle : à sçauoir, si celuy, qui a re-  
 ceu vn plaisir d'vn homme sage, est tenu de  
 le luy rendre, encor qu'il soit deuenu fol &  
 mauuais. Pourquoy ne le luy rendras tu, si  
 tu es tenu luy rendre vn depost, ou vne deb-  
 te ? Te veux tu changer, s'il s'est changé ?  
 Dis moy, si tu auois receu vn plaisir d'vn  
 homme sain, ne le luy voudrois tu pas rendre,  
 s'il estoit malade, veu que nous sommes plus  
 tenus de faire plaisir à nos amys estans ma-  
 lades, qu'eux estans sains ? Aussi cestuy est  
 malade d'esprit : qu'on luy aide, qu'il soit  
 supposé, & enduré. Folie est vice de l'esprit.  
 Mais à celle fin que cecy s'entende mieux, il  
 me semble bon de te distinguer.

## CHAPITRE XVII.

**I**L y a deux manieres de bien - faits. L'une est , ce que personne ne peut donner au sage, fors celuy qui est sage : & est le vray & parfait plaisir. L'autre est commun & vulgaire, qui est celuy , que les hommes ignorans se font les vns aux autres. De cestuy-cy , on ne doute aucunement , que ie ne le doive rendre à celuy , qui me l'a donné , soit homicide, larron, ou adulateur. Les vices ont leurs loix. Le iuge corrige & amende plustost ceux-cy, que ne fait pas vn ingrat. Personne ne te face meschant , pource qu'il l'est. Je feray estat de perdre le plaisir fait au mauvais , & le rendray au bon : à cestuy-cy , qui est homme de bien , pource que ie luy suis obligé : & à l'autre , lequel est meschant, pour ne luy estre tenu.

## CHAPIT. XVIII.

**O**N doute de l'autre maniere de bien-faits , lesquels si ie n'ay peu recevoir sans estre sage , ie ne les puis rendre qu'au sage.

sage. Parquoy fais compte que ie les rende, si ne les peut-il receuoir: tant à cause qu'il n'est capable de cette chose, que pour autant qu'il a perdu la science d'en sçauoir vser. Ne seroit-ce pas comme si i'enuoyois l'esteuf à vn manchot? C'est vne grande folie, de vouloir donner quelque chose à vn, qui ne le peut receuoir, & qui, encores qu'il le reçoit, ne s'en sçauroit aider. Pour commenter à te respondre au dernier: Ie ne luy donneray - ce, qu'il ne peut receuoir: ie luy rendray le bien, encores qu'il ne le puisse receuoir. Parquoy ie ne puis obliger aucun à moy, s'il ne reçoit rien de moy, mais ie me puis bien acquitter, en rendant ce que ie dois. Il ne s'en pourra seruir ( diras-tu ) & ainsi la coulpe ne sera mienne, a ns sienne.

---

## CHAPITRE XIX.

**R**endre ( diras-tu ) c'est bailler quelque chose à celuy, qui la deuoit receuoir. Par ainsi si tu dois du vin à quelqu'un, & il te dit que tu le verses dans vn rays, ou dans vn crible., diras-tu luy auoir rendu son vin? Ou bien, voudrois-tu ainsi rendre vne chose, laquelle rendant, elle se perd pour toy, & pour celuy, qui la reçoit? Cela s'appelle rendre,

dre, de bailler ce que tu dois à celuy, à qui il appartient, & qui le veut auoir. Je n'ay autre chose à faire, que de luy rendre : mais quand il aura receu, c'est à luy, de garder ce, que ie luy auray rendu. Je ne suis obligé d'estre son tuteur, ains de luy garder la foy : & par ce moyen il luy est beaucoup plus expedient qu'il ne l'aye point, qu'à moy de ne le rendre. Je payeray à mon creditteur ce que ie luy dois, encores que ce soit pour le despendre follement, à la boucherie, rostisserie ou poissonnerie. Et s'il me dit, que ie le baille à sa fauorite & adultere, ie le luy bailleray, combien qu'elle mette cet argent dans son sein, sans estre ceinte : pource que ie suis tenu de le luy rendre, non pas de le garder & defendre, quand ie luy auray rendu. Je sçay bien, que ie suis tenu à la garde d'un plaisir deu : mais non pas, quand ie l'auray rendu. Pendant que ie l'ay, ie le dois garder. Ainsi, combien qu'il se doie escouler & euanouir entre les mains de celuy qui le reçoit, si faut-il que ie le rende, en estant requis. Je le rendray à celuy, qui sera homme de bien, quand il en sera besoin : & à un meschant, quand il me le demandera. Tu ne peux (diras-tu) luy rendre tel plaisir, que tu as receu de luy. Car tu l'as receu d'un homme sage, & tu le rends à un fol. Je ne le rends pas à cette occasion : mais ie le rends tel, qu'il le peut, pour le present, receuoir : ny n'est-ce que ie rends fait pire par moy, mais c'est par luy. Je rendray  
 routes

toutesfois ce, que j'ay receu. Que s'il retourne à estre sage, ie le rendray tel, que l'ay recsu : mais tant qu'il demeurera meschant, ie luy rendray tel, qu'il le pourra recevoir. Le te demande, diras-tu, si non seulement il n'est devenu meschant, mais aussi superbe, fier, arrogant, & autant inhumain qu'un Apollodore, ou Phalaris, luy rendras tu le plaisir, qu'il t'aura fait ? Nature n'endure point tel changement en un homme sage. Car encores qu'un homme de bien soit devenu meschant, si luy est-il besoin, qu'en sa meschanceté il tienne quelques vestiges & traces de vertu. Car jamais vertu ne s'esteint tant, qu'elle ne laisse & imprime quelque marque & signe si apparent, qu'aucun changement ny alteration ne la peut oster, ny arracher totalement. Les bestes sauvages, que nous avons nourries & apriuoisées entre nous, quand elles s'en sont fuyes dans les boys & forests, retiennent tousiours quelque peu de leur premiere douceur : & tant leur a profité cette domestique nourriture, qu'elles different autant de la nature des bestes douces, que de celles, qui ont tousiours demeuré dans les forests, & n'ont jamais esté maniées, ny domptées des hommes. Celuy, qui tousiours s'approche de vertu & sapience, ne devient jamais meschant totalement. Il est si bien teinct, qu'il ne peut recevoir aucune autre couleur ou teincture, qui puisse du tout

S

effacer

effacer la premiere. D'auantage, ie demande, si celtuy est si cruel & farouche d'esprit, qu'il soit tout prest à nuyre à la republique ? Car tu m'as proposé Apollodore, & Phalaris Tyrans, ausquels s'il est semblable de nature, & est meschant dans le cœur, pourquoy ne luy rendray - ie le plaisir qu'il m'aura fait, afin que iamais plus ie n'aye affaire avec luy ? Mais s'il ne prend plaisir qu'à faire espandre le sang humain, & s'en nourrit, & a en soy vne telle cruauté, qu'elle ne se peut rassasier qu'en exerçant les plus grandes inhumanitez qu'on peut excogiter en nostre temps à tourmenter & faire patir gens de toutes aages : s'il moust<sup>ra</sup> la fureur non par ire, mais par vne cruelle & forcenée cupidité qu'il a d'estre cruel, s'il estranglé l'enfant en la presence du pere : si, non content de la simple mort, il tourmente, & ne brusse seulement ceux, qu'il veut faire mourir, mais les fricasse : si son art n'est que toute cruauté à tuer & massacrer les hommes, & s'arroser tousiours de nouveau sang : ce sera peu de cas, quand iamais ie ne luy rendray le plaisir, qu'il m'a fait : pource que toutes les raisons, par lesquelles il estoit conioint avec moy, sont rompues, pour auoir corrompu & depraué toute humaine societé. Si vn homme m'auoit fait quelque plaisir, & puis venoit à faire guerre à mon pays : Il auroit perdu tout ce qu'il auroit fait, & estimeroit on à

*follic.*

folle, de le luy rendre. Et encores qu'il ne fist guerre à mon pays, ains au sien, & estant loin de ma nation, il tourmente la sienne: ce neantmoins son mauuais & meschant vouloit le separe totalement de moy: & ores qu'il ne se soit soy mesme rédu mon ennemy, pour le moins il m'est odieux: & dois plus estimer le deuoir, duquel ie suis tenu à tout le genre humain, que celuy, qui ne m'oblige qu'à vn seul homme.

---

## CHAPITRE XX.

**C**ombien que cela soit ainsi, & que des le temps qu'il m'a esté libre de ne luy faire aucun bien (pource que luy, en violant tout droict & raison, a fait en sorte qu'il m'est permis de luy faire tous les maux que ie pourray) ie ne dois douter qu'il ne me faille tenir tel moyen, que, si le plaisir, que ie luy fais, ne luy augmente les forces contre la Republique, & le bien d'icelle, & ne luy confirme & establit celles, qu'il a: mais sera telle chose, que ie luy pourray donner sans le dommage du bien public: ie la luy donneray. Je sauueray, si ie puis, son petit enfant. Car en quoy nuit ce mien bien-fait à aucun de ceux, qui sont tourmentez & flagellez par la cruauté de son pere? Je ne luy bailleray point argent, par lequel

lequel il puisse soudoyer son satelite & estaf-  
fiet. S'il veut dresser vne statue de marbre, ou  
auoir vne robe, ie la luy donneray : pource  
que la chose, par laquelle la luxure est ornée  
& assouuie, ne peut nuire à personne. S'il me  
demande des soldats ou des armes, ie ne les  
luy enuoyeray. Mais s'il me prie, au lieu  
d'vn grand plaisir, que ie luy enuoye des bas-  
teleurs, des filles, ou autres choses, qui pour-  
roient addoucir sa fierté : ie les luy offriray  
volontiers. Auquel ie n'enuoyerois nauires,  
& galeres en equipage pour combattre. Ie luy  
feray bien tenir des nauires peintes & con-  
trefaites, & autres telles petites gentilleses,  
esquelles les Roys prennent plaisir quand ils  
s'esbattent sur mer. Que si la santé & vie est  
du tout abandonnée, ie la luy rendray si ie  
puis, en mesme sorte, que i'ay accoustumé de  
faire plaisir à tous : combien que contre tel-  
les gens, la fin de leur vie soit le seul & plus  
seur remede, puis qu'ils sont tant endurcis à  
mal, qu'ils ne se vueillent amender. Car le  
plus grand & profitable bien, qui puisse adue-  
nir à celuy, qui ne se veut corriger, & retour-  
ner à soy, est la mort. Toutesfois si grande  
iniquité n'auient gueres souuent, & a esté  
tousiours estimée comme vn monstre, tout  
ainsi que quand la terre s'ouure, & quand des  
cauernes & concauitez marines sort quelque  
feu. Parquoy laissons telles choses, & parlons  
de celles, lesquelles nous haïssons sans aucun  
horreur. Ie rendray le plaisir, que i'ay receu, à

vn de ces meschans & malheureux, qu'on trouue par tous les marchez, & duquel tout le monde se deffie & a crainte. Pour autant qu'il ne m'est licite ny profitable, d'estre secouru ny aidé de son iniustice & meschance-té. Il ne me faut soucier, s'il retourne bon ou mauuais en sa maison. O combien diligem-ment & attentiument j'y aurois l'œil, si c'e- stoit, que ie voulusse faire vn plaisir, & que ce ne fust pour rendre la pareille ! Pour bien donner à entendre ce lieu-cy, il est bon que ie compte vne nouvelle, pour seruit d'e- xemple.

---

## CHAPITRE XXI.

**V**N personnage, de la secte Pythagori- que, auoit acheté à credit vne paire de bottines. Quelques iours apres, retournant à la boutique du cordonnier pour le payer, il la trouua fermée: & apres auoir assez long- temps heurté à la porte, luy fut dit: Pour quelle raison demeres-tu si long temps là, pour perdre ton temps ? Le cordonnier, que tu cherches, est mort, & enterré : ce qui est fascheux à nous, qui perdons les nostres, sans iamais rien esperer d'eux : mais à toy, tout au contraire (en se moquant de l'opi- nion des Pythagoriens) qui crois qu'il doit resusciter, & tous autres morts aussi. Ce

## 410 LES BIEN-FAITS

que voyant ce bon philosophe, rapporte en sa maison fort joyeusement les trois ou quatre deniers ( vaillants la piece, trois sols six deniers ) qu'il auoit pour payer son cordonnier, les faisant sonner assez souuent l'un avec l'autre. En apres, quand il eut luy mesme repris cette sienne occulte volupté, qu'il auoit de ne payer point ce qu'il deuoit, cognoissant que ce petit profit luy auoit esté agreable, incontinent il retourna en la boutique, & dit. Il est en vie pour toy, parquoy rens ce, que tu luy dois. Ce dit, luy ietta par vne fente dans la boutique les quatre deniers, ( qui estoit la somme de quatorze sols tournois ) se voyant luy mesmes punir de sa folle cupidité, pour ne s'accoustumer à connoiter le bien d'autruy.

---

## CHAPITRE XXII.

**C**herche à qui tu rendras ce, que tu dois : & si personne ne le demande, demande le à toy - mesmes. Soit bon ou meschant celuy, à qui tu dois rendre, cela ne t'appartient en rien. Rens luy le sien, & puis apres accuse le, & le reprends, n'ayant oublié comme les bien-faits sont partis & distribuez avec vous. Il a esté commandé à celuy qui fait plaisir, de l'oublier, & à toy, qui le

le reçois, t'a esté commandé de t'en souuenir. Celuy toutesfois le trôpe, qui pense (quand nous disons que celuy, qui a fait le plaisir, le doit oublier) que nous voulions, qu'il ne s'en souuienne point, veu que c'est vne chose tant honneste, & tant honorable de faire plaisir à autruy. Il y a certaines choses, lesquelles nous commandons oultre leur mesure, afin que nous les puissions remettre en leur deu & entier moyen. Quand nous disons, qu'il ne s'en doit souuenir, nous voulons qu'on l'entende ainsi, à sçauoir, qu'il ne le doit point publier, ny s'en vanter, ny en estre importun exacteur. Pource qu'il en y a plusieurs, qui, s'ils ont fait vn plaisir, le racomptent à vn chacun: quand ils n'ont point beu, ils ne cessent d'en parler: & quand ils sont yures, ils ne s'en peuvent garder. Ils le recitent, tant à ceux, qu'ils ne cognoissent point, qu'à leurs amis. Et ainsi, afin que cette par trop reprochante memoire s'efface & repose quelque peu de temps, nous auons commandé, que celuy, qui auoit donné quelque chose, l'oubliait: & en luy commandant plus qu'il ne peut faire, luy auons persuadé & prié de se taire.

---

## CHAPIT. XXIII.

**T**outesfois & quantes que tu te desies de celuy, auquel tu commandes fai-

## 412 LES BIEN-FAITS

re quelque chose, tu luy dois commander vn peu d'auaniage, qu'il ne t'en faut ; afin qu'il en fasse autant, que tu en as de besoin. En cecy toute hyperbole ( ainsi nommée par les Grecs, laquelle nous pourrions appeller surpassement ) excède, à fin que la verité soit sceuë & cogneuë par la mensonge. Parquoy Virgile, voulant louer certains cheuaux, dit en cette sorte :

*Qui en blancheur la nege passeroient,  
Et à couvrir les vents surmont. roient.*

Il a dit ce, qui ne peut estre, afin qu'on en creust le plus que l'on pourroit. Celuy qui dit,

*Plus qu'un rocher, stable est & immobile :  
Plus qu'un torrent, violant & habile :*

Pense il nous faire croire, quelqu'un pouuoir estre autant immobile, qu'un rocher ? Celuy, qui vse de cette hyperbole n'espere pas tant persuader, comme il ose & entreprend : mais il afferme choses incroyables, afin de pouuoir faire croire les incroyables.

Quand nous voulons, que celuy, qui a fait le plaisir, l'oublie, nous voulons dire, qu'il fasse en telle sorte, comme s'il ne s'en souuenoit point, & qu'on ne s'apperçoie en aucune sorte qu'il s'en souuiene. Quand nous disons, qu'il ne faut pas repeter le bien-fait, nous ne voulons pas par cela dire, qu'il ne se doie repeter. Car souuentefois il est besoin d'vser de reproches enuers les mauuais, & d'admonitions enuers les bons, pour les

en faire souuenir. Quoy ? Ne declareray-je point l'occasion à celuy, qui ne la sçait ? Pourquoi ne luy declareray-je mes necessitez, afin que puis apres il ne se pleigne iniustement, disant, qu'il n'en sçauoit rien, ou qu'il ne s'en souuient pas ? Fais quelque fois souuenir celuy, à qui tu as bien fait, mais modestement, & en telle sorte, qu'il ne luy semble, que tu le demandes, ou que tu le vueilles recouurer par iustice.

## CHAPITRE XXIV.

**S**ocrates dit vne fois en la presence de ses amis : l'achetterois volontiers vn manteau, si i'auois argent. Il ne demanda rien à personne, mais il les aduertit tous, de sorte qu'il fat entre eux debattu, qui seroit celuy, qui le luy donneroit : & non sans cause. Car pourquoy ne s'en deuoient-ils debattre ? Combien estoit ce grande chose, que Socrates receuoit vn present ? Combien estoit ce grand honneur d'estre celuy, qui meritoit, que tel personnage, qu'estoit Socrates, daignast prendre de luy quelque chose ? Il n'eust sceu les chastier plus honnestement, qu'en disant : l'achetterois vn manteau, si i'auois de l'argent. Ce dit, bien que chacun se despeschast de luy donner, toutesfois c'estoit :

bien tard. Car desia Socrates auoit eu défaut. Nous defendons, que les bien-faits soient repetez, pour cause de ceux, qui les demandent trop rudement. Je ne veux par cela entendre, que l'on ne les doie demander : mais il faut que ce soit bien peu, & le moins que faire se pourra.

## CHAPITRE XXV.

**A**Ristippe, ayant vne fois experimenté que cestoit de se parfumer, voyant que cela luy plaisoit, dit : Mal puisse aduenir aux hommes effeminez, qui ont souillé si belle chose. Le semblable peut-on dire : Mal aduienne aux meschans, & importuns exacteurs de leurs bien-faits, qui ont osté d'entre les amys vne si belle & plaisante admonition. I'vsureray toutesfois de ce droit d'amitié, & redemanderay le plaisir, que i'ay fait, à celui, à qui ie l'eusse auparauant demandé : lequel deura prendre au lieu d'un autre bien-fait, de l'auoir peu rendre. Je ne diray iamais, pour fasché que ie sois, ce que disoit Dido d'Enée :

*Il n'y a foy certaine en part du monde.  
Je l'ay receu ietté à bord de l'onde,  
Pauvre, indigent : Et d'un sens peruerty  
Luy avec luy mon royaume party.*

Tel.

Tei propos n'est point vne admonition, ains vne iniure, reproche, & contumelie. C'est vouloir faire, de plaisirs, iniures & haynes. C'est faire, qu'il soit permis, ou vtile à tous, d'estre ingrat. Il suffit de ramener en memoire ce, que tu as fait, par douces & amyables paroles: comme aupatauant auoit fait la mesme Dido à Enée, quand elle disoit:

*Si quelque bien de toy i'ay merité,  
Si rien de moy te fut oncque à plaisir,  
D'auoir pitié te viens le desir  
D'une maison, qui en ruine passe :-  
Et si encor en toy peut trouuer place  
L'humble prier, ie te prie humblement  
Oste cela de ton entendement.*

A laquelle Enée deuoit ainsi respondre:

*Ie le feray, puis que de bon courage  
Tu m'as receu, iesté sur le riuage,  
Pauvre, indigent: me faisant tel party,  
Qu'avec moy, as ton royaume party.*

## CHAPIT. XXVI.

**M**Ais quelqu'un pourroit dire: Nous n'auons rien profité. Il fait semblant de s'en souuenir, il l'a oublié. Que dois ie faire en tel cas? Tu demandes vne chose grandement necessaire, en laquelle gist la consum-

mation & accomplissement de cette matiere: à l' auoir comment on doit endurer les ingrats : avec vn bon vouloir, doux visage, & magnanime. Que l'homme, pour ingrat & inhumain qu'il soit, ne t'offense iamais tant, qu'il te garde de te resiouyr de luy auoir fait plaisir. Que iamais l'iniure & tort, qu'il te fait, & t'incitent à dire telles paroles: Je voudrois ne l'auoir iamais fait. Que le plaisir, que tu auras fait, te soit tousiours agreable, encores que tu l'ayes mal employé. Il s'en repentira tousiours, si maintenant mesmes tu ne t'en repens pas. Tu n'as occasion de te molester, cōme s'il te fust aduenu quelque chose de nouveau. Tu te deuois beaucoup plus esbahir si telle chose ne te fust aduenue. Les vns sont destournez de ce, pour le traual: les autres, pour la despense: les autres, par les dangers: les autres, par vne laide & villaine honte, afin de ne confesser les auoir receus, quand ils les rendent: les autres, par ignorance de leur deuoir: les autres, par paresse: vn autre, pour les occupations. Regarde & considere diligemment, comme les desmesurées & insatiables cupiditez des hommes demandent tousiours quelque chose. T'esbahiras tu, s'il n'y a personne qui rende, veu qu'il n'y a aucun, qui recoiue tant qu'il demande? Qui est celuy d'entre les hommes de si ferme & solide vouloir, auquel tu puisses asseurement faire tes bien-faits? L'vn est enragé de paillardise: vn autre, de

gourman.

gourmandise : l'autre est addonné au gain, & n'a iamais assez : l'autre est enuieux : vn autre est surprins d'vne aveuglée ambition, & qui se feroit elle mesme tuer. Adiouste à cecy le trop grand repos, & assoupissement de l'esprit : & son contraire, qui est vne perpetuelle cure, sollicitude, & tumultes perpetuels. Adiouste la trop grande estime & presumption qu'on a de soy-mesmes, par laquelle iustemét les hommes sont mesprizez. Que diray - ie de l'obstination, fierté, mespris, contumace, & rebellion de ceux, qui s'esforcent à faire le contraire de leur deuoir ? Que diray - ie de l'inconstance & legereté, laquelle se change d'vne chose en autre ? Que la precipitée temerité soit icy ad oustée ensemble la crainte, qui ne peut iamais donner bon & seur conseil : avec mille autres erreurs, desquels nous sommes agitez. L'audace des plus craintifs, la discorde des plus grands amis, & qui est vn mal commun, la trop grande fiance aux choses incertaines, se fascher de ce qu'on possède, que premierement tu ne pensois iamais pouuoir acquerir.

---

## CHAPIT. XXVII

**E**Ntre les affections, qui n'ont aucun repos, tu cherches vne foy tranquille & paisible.

## 418 LES BIEN-FAITS

paissible. Si la vraye contemplation de nostre vie vient de ton esprit, il te semblera voir proprement l'obiect d'une grande cité prinse par force des ennemis, en laquelle toute pudicité est contemné ensemble toute honnesteté. Il n'y a autre conseil ny recours, que la force: cela nous estant quasi donné pour signe & figure d'un entier renversement du monde. On ne s'abstient ny de fer, ny de feu. Les meffaits & crimes n'ont aucunes loix qui les retranchent & contraignent. Ny la religion mesmes, laquelle, estant ennemie des armes, a peu defendre ceux qui se sont vouëz à elle, & retenir l'impetuosité de ceux, qui furieusement pillent & desrobent tout. Cestuy rait le bien du priné, l'autre du public, & l'autre du profane. L'un desrobbe les choses sacrées, l'autre rompt les murailles, vn autre les transperse. Quelqu'un, ne se contentant d'un chemin estroit, fait abbatre toutes les maisons qui luy empeschent, & pen'e gagner beaucoup en faisant telle ruine. Les vns desrobent sans meurtrir, aucuns portent les despouilles sanglantes en leurs mains. Il n'y a celuy, qui ne desrobbe quelque chose à vn autre: tât est pour lors grande la cupidité de l'humaine generation. Certes tu as par trop oublié l'estat de la commune fortune, quand tu cherches vn homme reuerend entre ceux, qui saccagent & brigandent. Si tu mesprises l'avarice des hommes, deteste quant & quant  
leur

leur impudicité, avarice, infirmité, brutalité, laidur, & palle vieillesse. Il est vray, que l'ingratitude est vn vice fort fascheux, & intolerable, tant pource qu'il separe les hommes de la iournelle conuersation, que pource qu'elle rompt toute paix & concorde, sur laquelle se fonde l'humaine felicité. Et combien que ceux, qui s'en marrissent & pleignent, la fuyent, si n'est elle pas moins pour cela vulgaire & commune, mesmes à ceux, qui taschent à l'euit.

---

## CHAPIT. XXVIII.

CONsidere vn peu, si tu as tousiours rendu le plaisir à tous ceux, à qui tu en estois reu & obligé : & si iamais il ne s'en est perdu aucun en son endroit : & si tu as bonne souuenance de tous ceux, qu'on t'a faits. Tu trouueras, que tu as mis en oubly ceux, qu'as receus en ton enfance : d'autres aussi, estant paruenu en l'aage d'adolescence : & que les choses, qui t'ont esté données en ta ieunesse, n'ont demeuré en ta memoire iusques en l'aage de vieillesse. Nous auons perdu quelques vnes de ces choses, les autres se sont ostées petit à petit de nostre regard, de quelques autres nous mesmes auons destourné nos yeux. Or  
 aia.

afin que ie te donne le moyen d'excuser ton imbecillité, tu peux dire, que la memoire est fort fragile, & ne peut retenir tant de diuerses choses. Il est necessaire qu'elle en jette autant dehors, qu'elle en reçoit & que de main en main elle couure les choses vieilles des nouvelles. Et par ainsi se fait que ta nourrice a moins de credit enuers toy, que n'a vn autre, pource que l'age a mis le bien-fait d'icelle au loin. De là s'est ensuyuy, que tu ne portes aucun honneur & reuerence à ton precepteur. Il s'est aussi ensuyuy, que tu as mis en oubly celuy, qui t'a aidé à estre Questeur, thresorier, ou receueur, quand tu brigues l'office de Consul, ou quelque estat de prestriſe. Si tu regardes diligemment à toy, peut-estre que tu trouueras en ton sein le vice duquel tu te plains tant. Tu fais mal, de te courroucer au vice, qui est commun: & foiblement, au tien. Pardonne à autruy, afin qu'il te soit par donné. Tu le feras meilleur, quand tu endureras: & au contraire, tu le feras pire, si tu le luy reproches. Tu ne dois luy faire endurcir le front: permets luy, qu'il maintienne & garde ce peu de honte, qu'il a. Pour dire outrage à quelqu'un publiquement, on a esté souuentesfois cause, qu'il a rompu toute honte, laquelle n'auoit encores coustume de se desborder. Nul ne craint estre ce, qui à chacun semble estre tel. Quand vn vice se voit descouuert, toute honte est perdue instant.

## CHAPIT XXIX.

**I**'Ay perdu le plaisir, que i'ay fait (diras-tu.)  
 Mais ie te demande, auons nous perdu ce,  
 qu'auons consacré & dedié à Dieu? Le bien-  
 fait est du nombre des choses sacrées, & le-  
 quel est tousiours bien employé, encores  
 qu'on ne nous en sçache aucun gré. Il n'est  
 pas tel, que nous esperions: mais soyons nous  
 autres tels, que nous auons esté, à sçauoir,  
 dissemblables à luy. Le dommage, qui se fait  
 pour lors, n'est point apparent, & ne s'en ap-  
 perçoit on incontinent. Vn ingrat ne se ma-  
 nifeste point sans nostre honte: pour ce que  
 c'est signe d'auoir mal colloqué le bien-fait,  
 quand on s'en plaint. Deffendons mainte-  
 nant, tant que nous pourrons, la cause:  
 peut-estre, qu'il n'a pas eu le pouuoir, ou  
 bien il l'a ignoré, ou peut-estre qu'il le fera.  
 Vn creditur sage, & patient fait bon son  
 debteur, pour endurer sa dilation. Nous en  
 deuons faire autant en cét endroit. Nourris-  
 sons & entretenons au mieux qu'il nous sera  
 possible, vne foy que nous verrons estre lan-  
 guissante.

## CHAPITRE XXX.

**L'**Ay perdu le plaisir que j'ay fait, dira quelqu'un. Fol que tu es, tu ne cognois point, quand il est besoin de donner. Il est vray, que tu as perdu, mais c'à esté en donnant. Maintenant cela est descouvert. La moderation a beaucoup profité aux choses, qu'on tenoit pour perdues. Tout ainsi que la maladie du corps veut estre traitée doucement, aussi fait celle de l'esprit. Souventesfois ce, qui par long-temps a esté desployé, a esté rompu par la pertinacité de celui, qui differoit. Qu'est-il besoin de maledictions, de querelles, & de poursuite? Pourquoi le desliures-tu? Pourquoi le laisses-tu? S'il est ingrat, par ce moyen il ne doit rien. Qu'elle raison y a il d'irriter vn homme, auquel tu auras beaucoup fait de plaisirs, & de faire en sorte, que d'un amy incertain, tu en faces vn ennemy tout certain, qui ne cherche qu'à se defendre, avec nostre infamie & deshonneur? Et ne faut douter, qu'il n'y en aye plusieurs, qui diront: Je ne sçay d'où vient cela, qu'il ne puisse endurer celuy, duquel il a receu tant de plaisirs. Il y a quelque chose. Il n'y eut iamais personne, qui, se plaignant d'auoir receu iniure de quel-

qu'un,

qu'un, ( combien qu'il fust grand personnage, & plus que celuy, qu'il auroit offensé ) n'aye tasché par tous moyens, de blasmer, & interesser l'honneur & grandeur de celuy, qui luy a fait tort, pour se vanger, sinon du tout, pour le moins de quelque partie. Et n'y a personne qui se contente de dissimuler choses legeres, quand il veut qu'à force de mentir, on le croye de ce qu'il dit.

## CHAPIT. XXXI.

**C**ombien est meilleur le moyen, par lequel l'esperance d'une amitié luy est gardée, & nostre amitié mesme, s'il se veut remettre en son bon sens? Celuy, qui persevere en sa bonté & preud'homme, surmonte & gagne les meschants. Il ne se trouve aucun de si mauvais vouloir, & tant endurcy enuers la chose qu'on doit aymer, qu'estant mauvais, il n'ayme les bons: auxquels il commence aussi à estre obligé, pource qu'il n'a souffert aucune peyne, pour n'auoir esté recognoissant. Pense donc à ces choses icy. Le plaisir ne m'a point esté rendu. Que dois-je faire? Ce que fait nostre bon Dieu, autheur de toutes bonnes choses, qui eslargit ses bien-faits à ceux, qui point ne le cognoissent: & persevere toujours, enco-  
res

## 424 LES BIEN-FAITS

res que ceux, qui les reçoivent, soient ingrats. Il y en a aucuns, qui luy reprochent, qu'il n'a aucun soin & cure de nos affaires : d'autres, qu'il n'a point bien deparry ses biens, en donnant plus à vn, qu'à l'autre : les autres le chassent hors leur monde, & le laissent sans faire aucune chose, comme s'il n'en entendoit aucune, & comme s'il estoit sans lumiere, & sans œure. Il s'en trouue encores de ceux, qui disent, que nous sommes obligez & tenus au Soleil, en ce que, par son moyen, nous auons ordonné le temps du travail & du repos : & que n'estans point suffoquez des tenebres, auons fuy & euité la confusion d'vne perpetuelle nuit : & en ce que, par cours, il tempere l'année, & qu'il nourrit & entretient nos corps, & qu'il fait naistre les semences, & meurir les fruiçts : & qu'il n'est autre chose qu'vne pierre, ou bien vn globe de feu tournoyant par cas fortuit : & l'appellent toute autre chose, plustost que de l'appeller Dieu. Si est-ce toutes-fois (comme font les bons peres, lesquels se rient, des injures, que leurs enfans leurs disent entre leurs dents) qu'il ne cesse de faire bien à tout le monde, voire à ceux mesmes, qui doutent, de qui ils reçoivent les biens : mais tousiours d'vne mesme sorte & egale proportion distribue à tous peuples, & nations les bien-faits : n'estant autre sa puissance & vouloir, que de bien faire & profiter. Il arrose la terre d'vne opportune & amiable pluy, il fait emouoir

la mer par les vents, il a separé & distingué le temps par les cours des planettes, en faisant l'huyter froid, l'esté chand, & benin: de façon que estant doux, & facile à pardonner, il supporte l'erreur des esprits destournez de toute bonne raison. Ensuuyons le doncques. Donnons rousiours encores que beaucoup de choses ayent de nous esté données en vain. Pour cela ne nous gardons de donner aux autres: donnons aussi à ceux, à l'endroit desquels nous auons perdu tout ce, que leur auons donné. La cheute & ruine des maisons n'estonna iamais homme de sorte qu'il fust diuertý d'en reedifier d'autres: & quand quelque edifice a esté bruslé, tout incontinent, au lieu mesme, la place estant encores toute chaude, on y fait d'autres fondemens. Nous reedifions souuêtesfois vne cité au lieu mesme où elle a esté ruinée. Tant est nostre esprit opiniastre à bien esperer. Toutes trafiques & affaires humains, tant ceux de la mer, que de la terre, cesseroient, si nous ne les reueuions & mettions sus apres qu'ils sont tombez.

---

## CHAPIT. XXXII.

**I**L est ingrat. Il ne me fait point d'outrage, mais, à soy-mesme. Je m'ayde de mon bien-fait,

bien-fait, quand ie le donne : ay pour cela ie ne seray plus tardif à faire plaisir, ains ie m'y rendray plus prompt & diligent. Ce que i'auray perdu en quelqu'un, me sera recompensé d'un autre. Ie feray de rechef plaisir à cestuy-cy, & feray comme le bon laboureur, ie vaincray la sterilité de la terre, avec ma diligence & soin de la cultiuer comme il faut. Il me prend mal en un plaisir, mais à luy il luy a mal prins en toutes choses. Ce n'est le fait d'un bon cœur & vertueux, de donner un bien-fait, & le perdre : mais c'est le fait d'un haut courage, de perdre, & donner.

*Fin du septième & dernier liure des bien-faits de Senèque.*